Bugettu primitivu 2019
Budget primitif 2019

Cullettività di Corsica
Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica
Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Table des matières

Partie I : le cadre budgétaire 7
A. L'équilibre budgétaire : 7
B. Les crédits de paiement : 8
1. Des recettes réelles en augmentation de 1.65% : 8
1-1 Des recettes réelles de fonctionnement en augmentation de 4.2% : 14
1.1.1 La fiscalité : 15
1.1.2 Les dotations compensations attributions et fonds de concours globalement à la baisse de 0.15 % avec un volume de 388.429 M€ : 26
1.1.3 Les recettes sectorielles en augmentation de 2.5% pour un volume de 109.371 M€ : 31
1-2 Des recettes réelles d'investissement en augmentation de 1.23 % (hors emprunt) : 36
1-2-1 Les recettes non ventilées en diminution à 23.082 M€ 37
1-2-2 Les recettes sectorielles en augmentation avec un volume de 69.475 M€ 37
2. Des dépenses réelles en augmentation de 1.65 % : 40
2-1 Des dépenses réelles de fonctionnement augmentant de 2.45% pour un montant de 924 M€ : 41
2-1-1 Présentation des dépenses par chapitre fonctionnel : 41
2-1-2 Présentation des dépenses par nature : 52
2-1-3 Respect de la contention des dépenses réelles de fonctionnement dans le cadre de la contractualisation avec l'état 63
2-2 Les dépenses réelles d'investissement quasiment stable à 353.966M€ : 63
2-2-1 Présentation des dépenses réelles d'investissement par chapitre fonctionnel 63
2-2-2 Présentation des dépenses réelles d'investissement par nature : 73
2-2-3 Le financement des dépenses ventilées, forte amélioration de l'épargne brute : 77
C. Les autorisations de programme et d'engagement : 78
1. La photographie du stock d'autorisations de programme et d'engagement de la collectivité de Corse au 31 Décembre 2018 : 78
1-1 En section d'investissement, une augmentation des stocks à maîtriser : 78
1-2 En section de fonctionnement : une forte augmentation du stock à surveiller 80
2. Les AP et AE nouvelles : 82
2-1 Un montant en augmentation de 7.93 % d'AP nouvelles : 82
2-2 Une ouverture d'AE nouvelles en augmentation de plus de 6% : 86
D. La dette de la collectivité de Corse : 88
1 L'emprunt d'équilibre : 93. 285 M€ 88
2 Des ratios d'analyse : 89
3 Les caractéristiques de la dette : 89
4 Catégories d'emprunts particulières : 93
5 Les frais financiers 2019 : 95
E. Les opérations d'ordre : 95
Partie II : Présentation des crédits budgétaires par politique publique 98

Ce budget pour l'exercice 2019, deuxième budget de la Collectivité de Corse, traduit la constance dans l'action, au-delà de l'annualité budgétaire, qui est, en matière de politiques publiques, la condition de l'efficacité.

La stratégie financière de la collectivité doit être lisible et claire pour l'ensemble des acteurs socio-économiques de notre territoire, qu'ils s'agissent de l'élu de proximité, du citoyen, de l'entreprenariat ou de l'association. Elle doit être claire pour les directions opérationnelles de la collectivité mettant en œuvre ces politiques publiques décidées par votre Assemblée.

Dans un contexte économique contraint et social difficile, la Collectivité de Corse se doit d'être encore plus proche, plus partenariale, plus compréhensible et plus efficace dans son action. Elle doit tenir compte de la suppression des conseils départementaux pour conduire ses politiques publiques au plus près des territoires et mettre en place les indispensables relais à une coopération efficace.

Le présent budget maintient ou renforce une intervention publique ambitieuse dans une volonté :

- ✓ de répondre à l'urgence sociale en luttant contre la précarité et en faisant appel de manière transversale à l'ensemble de ses politiques publiques, que ce soit en faveur de l'habitat, de la jeunesse, de la revitalisation des espaces de l'intérieur ou de la santé,
- ✓ d'inscrire pleinement l'action de la collectivité dans la transition écologique et solidaire notamment le biais de dépenses en faveur de la gestion des déchets pour aider les territoires à mettre en œuvre leurs compétences en matière de tri à la source, mais également sur le plan énergétique en renforçant les actions portées par l'AUE,
- ✓ de développer la langue corse en tant que patrimoine mais également comme vecteur du « vivre bien ensemble », facteur d'intégration sociale,
- ✓ de développer les territoires ruraux et de montagne par une politique de territorialisation innovante adossée à une expérimentation territoriale déclinée par des contrats de territoire et renforcer par le déploiement du réseau très haut débit.

La cohésion sociale et le développement durable, socle du nouveau modèle sociétal pour la Corse de demain sont les fils conducteurs de ce budget.

Ce budget répond également à une forte exigence quant à la dépense publique pour dépasser la contrainte budgétaire. La collectivité de Corse s'est inscrite, bien avant la contractualisation des dépenses publiques avec l'Etat, dans une démarche volontaire de contention des dépenses de fonctionnement. L'action de la collectivité se doit d'être constante et efficiente pour « dépenser mieux ».

Cet effort de contention des dépenses de fonctionnement doit permettre de maintenir un niveau d'investissement ambitieux et nécessaire au développement de l'île. Une gestion pluriannuelle efficace permet d'anticiper les besoins en financement par secteur tout en maintenant un niveau global de dépenses moyen à 300 M€.

Ce budget pour l'exercice 2019 est un budget d'action publique mobilisant 1.278 milliard d'euros de dépenses réelles et également un budget responsable avec :

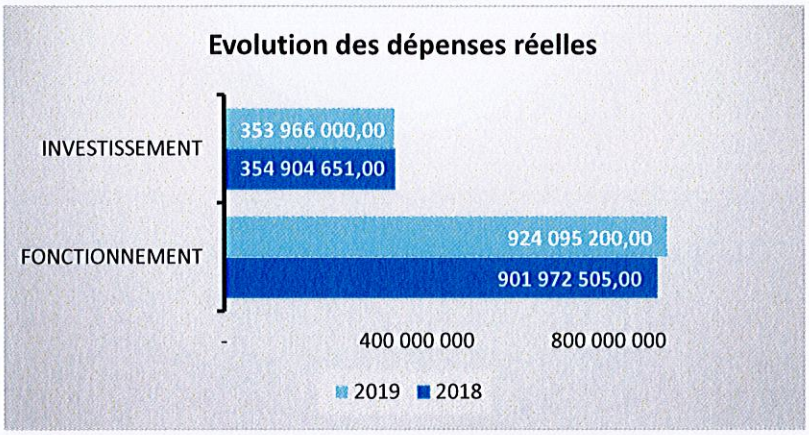
- ✓ une maîtrise des dépenses de fonctionnement à +1 %
- ✓ un excédent brut de plus de 168 millions d'euros
- ✓ un taux d'épargne brute supérieur à 15 %
- ✓ un niveau de dépenses structurantes de 314 millions d'euros avec un recours à l'emprunt d'équilibre ramenant le besoin en financement à 59.805 M€.

Ces ratios favorables doivent permettre d'accompagner le changement de modèle social, culturel et économique. Au-delà de la trajectoire financière, l'enjeu principal du budget de la Collectivité de Corse consiste en la mise en œuvre du projet politique validé par les urnes en décembre 2015 et réaffirmé en décembre 2017. Ce projet se décline au plan technique par des politiques publiques efficaces au service du développement de la Corse et dans le cadre d'une vision stratégique pluriannuelle définie par votre Assemblée.

La fin de l'année 2018 et le début de cette année 2019 ont mis particulièrement en évidence les difficultés de la société insulaire au plan social et économique notamment. L'urgence sociale que le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse ont érigé en priorité politique dès 2016, s'est cristallisée avec force dans le mouvement des « Gilets Jaunes ».

La Collectivité de Corse, sur proposition du Conseil exécutif, s'est attaché à construire une réponse la plus adaptée possible à la situation de tension sociale au sein d'une Conférence sociale, réunissant l'ensemble des acteurs concernés. Un plan d'action portant sur les prix des carburants et des produits de première nécessité sera présenté au Gouvernement. D'autres thématiques, le logement notamment, seront abordées dans le courant de l'année 2019.

Les chiffres clés du budget primitif 2019





1,278 Mds €
Le montant du budget primitif 2019



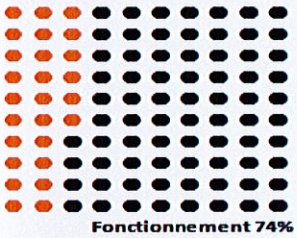
3 548 €
Le montant du budget par habitant



4419
Les effectifs de la CDC au 1er janvier 2019



26%
La part consacrée à l'investissement





881,8 M€
(après retraitement)
Des dépenses réelles de fonctionnement maitrisées conformes à la contractualisation



15%
L'évolution de l'épargne brute par rapport au BP 2018 avec **168,124** Millions d'euros



569 €
Le montant de la politique sociale par habitant

11,655 M€ de dépenses
20,106 M€ de recettes



Les montants relatifs à la gestion des fonds européens



103,020 M€
Le montant prévisionnel de la taxe sur les tabacs



23%
L'évolution des droits de mutation à titre onéreux (immobilier)



49,966 M€
Mobilisés en faveur de l'environnement et la transition énergétique



56,420 M€
Le montant de l'annuité de la dette pour 2019



14 M€
Le montant de l'excédent OTC 2018 réinvesti



775 M€
La dette de la CDC au 1er janvier 2019



314,196 M€
de dépenses structurantes d'investissement
dont **52%** sous maîtrise d'ouvrage



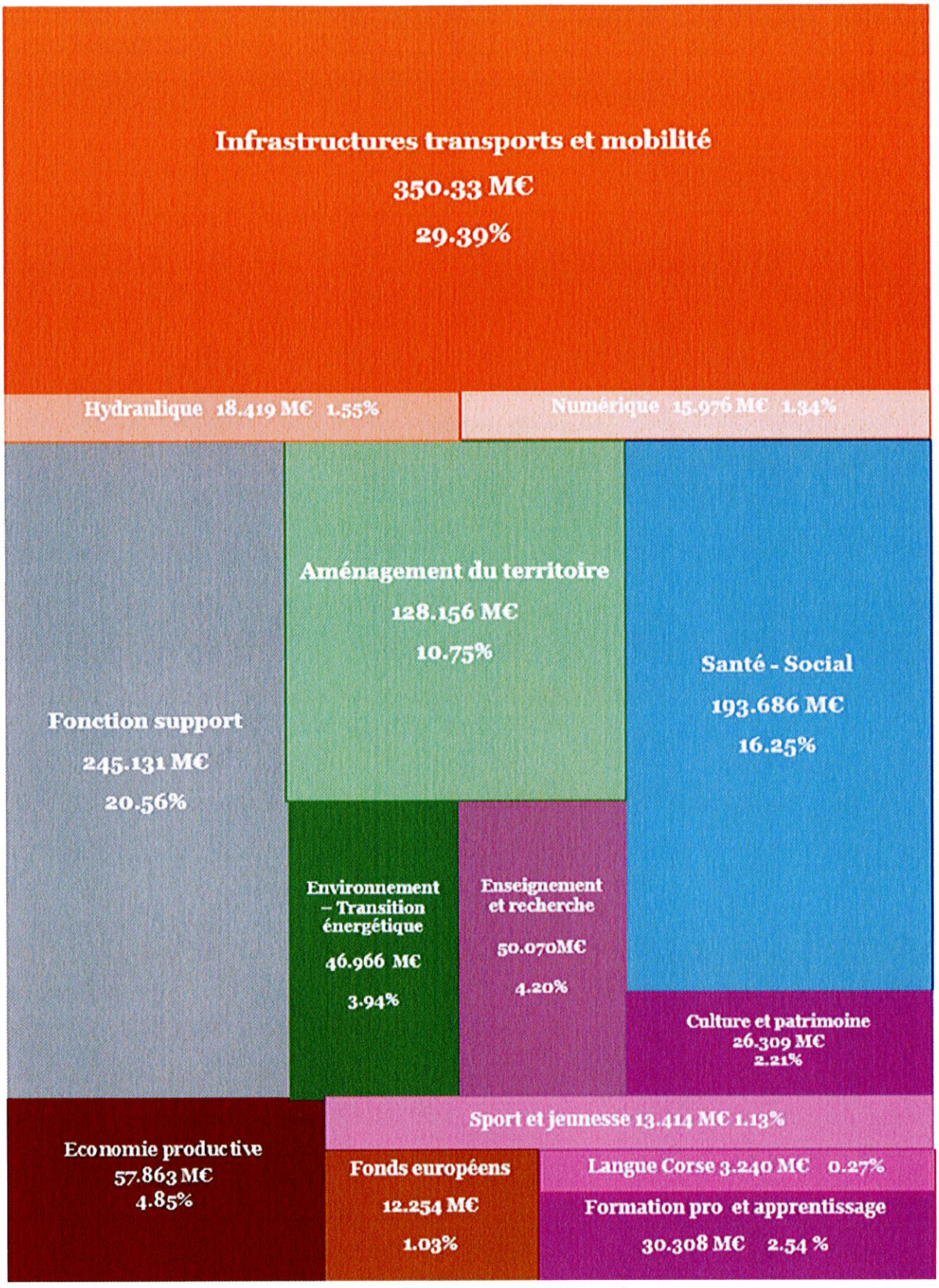
61,699 M€
Mobilisés en faveur du développement territorial



LANGUE CORSE
4,750 M€
Le volume des autorisations ouvertes
3,240 M€
Le montant des crédits de paiement



9,574 M€
Consacrés à la politique de l'habitat et du logement


Infrastructures transports et mobilité
350.33 M€
29.39%
Hydraulique 18.419 M€ 1.55%
Numérique 15.976 M€ 1.34%
Fonction support
245.131 M€
20.56%
Aménagement du territoire
128.156 M€
10.75%
Santé - Social
193.686 M€
16.25%
Environnement – Transition énergétique
46.966 M€
3.94%
Enseignement et recherche
50.070M€
4.20%
Culture et patrimoine
26.309 M€
2.21%
Sport et jeunesse 13.414 M€ 1.13%
Economie productive
57.863 M€
4.85%
Fonds européens
12.254 M€
1.03%
Langue Corse 3.240 M€ 0.27%
Formation pro et apprentissage
30.308 M€ 2.54 %

Partie I : le cadre budgétaire

A. L'équilibre budgétaire :

Le budget 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1.711 Mds€ connaissant ainsi une augmentation de 1.91 %, soit +32 M€, par rapport au BP 2018, où pour mémoire son montant s'établissait à 1.679 M€.

L'équilibre budgétaire s'établit ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**
Opérations réelles	**924 095 200,00**	**1 092 219 500,00**	**353 966 000,00**	**185 841 700,00**
ventilées	*877 106 539,00*	*109 371 100,00*	*314 196 000,00*	*69 474 700,00*
non ventilées	*46 988 661,00*	*982 848 400,00*	*39 770 000,00*	*23 082 000,00*
Autofinancement hors résultat et emprunt		***168 124 300,00***		***93 285 000,00***
Opérations d'ordre	**300 713 262,00**	**132 588 962,00**	**132 588 962,00**	**300 713 262,00**
Opérations d'ordre	170 783 366,00	132 588 962,00	132 588 962,00	170 783 366,00
Virement de section	*129 929 896,00*			*129 929 896,00*
TOTAL	1 224 808 462,00	1 224 808 462,00	486 554 962,00	486 554 962,00
Total général	**Dépenses**	**1711363 424,00**	**Recettes**	**1711363 424,00**

L'analyse qui suit sera établie sur la base d'une comparaison de BP à BP.

Les opérations réelles représentent un volume de 1.278 Mds€, soit une augmentation de 1.7 % par rapport au BP 2018 où pour mémoire leurs prévisions s'établissaient à 1,257 Mds€.

Les mouvements réels de dépenses impactent majoritairement la section de fonctionnement avec un montant de 924.095 M€ correspondant à une part de 72 % des dépenses réelles totales. La masse de crédits réservée à la section d'investissement s'établit à 353.966 M€, soit 28 %.

La comparaison établie par rapport au BP 2018 met en évidence une augmentation des crédits de fonctionnement, soit +2.45 % avec un volume correspondant de +22 M€ et une quasi stabilité de l'enveloppe dédiée aux investissements avec -0.940 M€, soit -0.26 % %. Pour mémoire les dépenses réelles de fonctionnement s'élevaient à 901.973 M€ et celles d'investissement à 354,905 M€.

Les recettes réelles sont réparties à hauteur de 1.092 Mds€ en section de fonctionnement, soit 85 % des recettes réelles totales et 185.842 M€ en section d'investissement laquelle intègre un emprunt d'équilibre de 93.285 M€.

Les recettes de fonctionnement présentent une augmentation de 4.2 %, comparées au BP 2018 où elles s'établissaient à 1,049 Mds €. Les crédits impactant la section d'investissement sont revus à la baisse de -10.7 %, soit un volume de 22 M€ par rapport à 2018 prévues à hauteur de 208.148 M€.

En effet, le montant de l'emprunt d'équilibre s'établit à hauteur de 93.285 M€, soit une baisse de 20 % par rapport à la prévision établie au BP 2018.

La Capacité d'Autofinancement brute (CAF) ou épargne brute dégagée, calculée sur la base des mouvements réels, s'élève à 168.124 M€. Au BP 2018, la prévision était de 146.707 M€. Ainsi une hausse de près de 15 % pour un volume correspondant de + 21 M€ est enregistrée.

La hausse des dépenses de fonctionnement évaluée à 22.122 M€ est inférieure de 21 M€ à l'augmentation des recettes de la même section qui s'établit à +43.539 M€. Ainsi, les dépenses augmentent près de deux fois moins vite (+2.45 %) que les recettes (4.1 %).

Ainsi seule une partie du bonus dégagée au niveau des recettes de fonctionnement a été affectée au financement de la hausse nécessaire des charges d'exploitation induites. C'est cette différence, soit 21 M€ qui vient abonder l'épargne brute et contribuer au financement des dépenses d'investissement.

Le taux d'épargne correspondant est de 15.39 %, en hausse de 1.39 point par rapport à 2018 (14%). Il est important de rappeler que ce seuil de 15 % est le ratio cible des seules régions, alors que celui des départements est de 10%.

Le virement de section impacté par les mouvements d'ordre s'établit à 129.930 M€, présentant une hausse de 5.4 M€, soit +4.3 % par rapport à 2018 arrêté à 124,578 M€.

B. Les crédits de paiement :

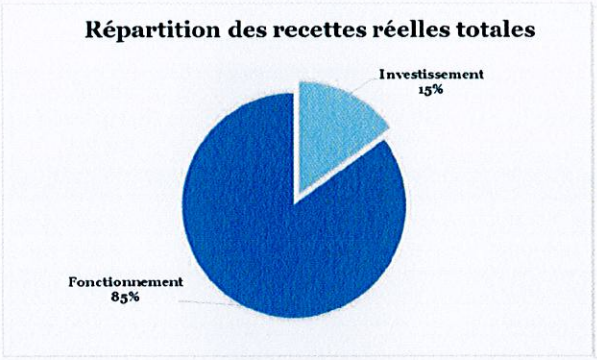
Les crédits de paiements détaillés ci-après sont composés des recettes et dépenses réelles inscrites au présent budget.

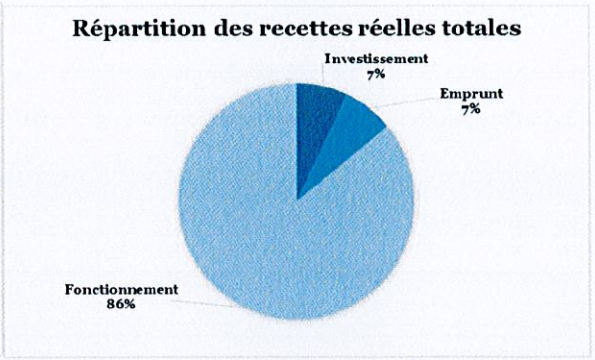
1. Des recettes réelles en augmentation de 1.65% :

Le projet de budget primitif pour 2019 présente un montant de recettes de 1.711 M€ réparti comme suit :

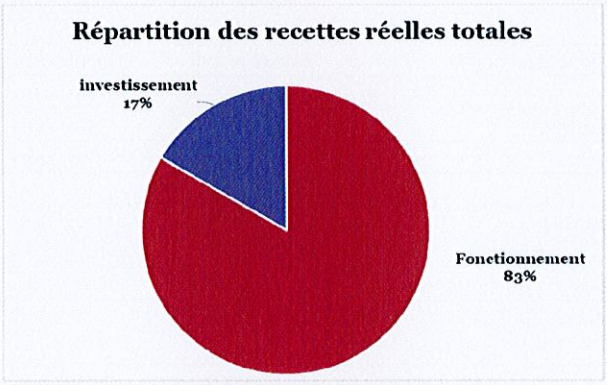
Recettes	Réelles	Ordre	Total
Investissement	*92 556 700,00*	170 783 366,00	*263 340 066,00*
Dont Virement de section		*129 929 896,00*	*129 929 896,00*
Emprunt	*93 285 000,00*		*93 285 000,00*
Total Investissement	**185 841 700,00**	**300 713 262,00**	**486 554 962,00**
Total Fonctionnement	**1 092 219 500,00**	**132 588 962,00**	**1 224 808 462,00**
Total général	**1 278 061 200,00**	**433 302 224,00**	**1 711 363 424,00**

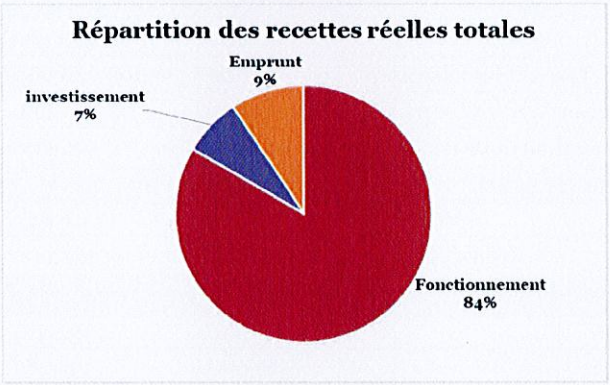
Les recettes réelles s'établissent à 1.278 Mds€, en augmentation de 1.65 %, représentant un volume de +21 M€ par rapport à 2018 (1.257 Mds€). Elles relèvent majoritairement de la section de fonctionnement, soit 85 %, avec un volume de 1.092 Mds€ en hausse de 4.1 % par rapport à 2018 provisionnées à hauteur de 1.049 Mds. Les recettes d'investissement sont proposées à hauteur de 185.842 M€, soit une baisse de près de 11 % représentant un volume de 22.36 M€. Elles intègrent l'emprunt d'équilibre estimé à 93.285 M€, lequel représente 8 % des recettes réelles totales. La baisse enregistrée provient essentiellement de la prévision de l'emprunt qui comparé au BP 2018, présente une diminution de 23.495 M€. Pour mémoire le BP 2018, prévoyait un emprunt de 116.780 M€ corrigé au BS et ramené à 84.4 M€.





Comparée à 2018 (graphes ci-dessous), la structure des recettes réelles laisse apparaitre une baisse de la part des recettes d'investissement de 2 points en lien avec la baisse de l'emprunt.





Le projet de budget primitif pour 2019 présente un montant prévisionnel total de recettes réelles établi sur une base prudentielle, sans actionner le levier fiscal. Seuls les taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ont été révisés par application de l'article 14 de l'ordonnance 2016-1561, dans le cadre de la convergence délibérée par l'Assemblée de Corse pour être unifié au taux moyen pondéré établi à 12.55% au terme de cinq années de lissage.

Hors emprunt, le volume représente 1.185 Mds€ affichant une hausse de 3.92 %, soit un volume de près de 44.679 M€ par rapport au BP 2018. Comparé au montant prévisionnel total 2018 (BP+BS), établi à 1.166 Mds€, l'augmentation est de 1.6 % pour un volume correspondant de 19 M€.

Les recettes réelles hors emprunt sont détaillées dans le tableau qui suit :

Recettes réelles (Hors emprunt) en €	BP 2018	BP 2019	Evol 2019/2018 en %	Evol 2019/2018 en M€
Fiscalité	**619 953 819**	**661 615 000**	**6,72%**	**41 661 181**
Fiscalité directe	**110 659 846**	**114 800 157**	**3,74%**	**4 140 311**
TFPB	53 456 696	54 984 936	2,86%	1 528 240
CVAE	42 962 650	44 934 947	4,59%	1 972 297
IFER	3 935 000	4 027 679	2,36%	92 679
Frais de gestion de TFPB	10 305 500	10 852 595	5,31%	547 095
Fiscalité indirecte	**509 293 973**	**546 814 843**	**7,37%**	**37 520 870**
DMTO	63 000 000	77 322 704	22,73%	14 322 704
Taxe additionnelle DMTO	200 000	537 000	168,50%	337 000
Taxe sur les conventions d'assurance	51 550 000	56 100 000	8,83%	4 550 000
Taxe sur les permis de conduire	200 000	200 000	0,00%	0
Taxe sur les cartes grises	12 000 000	11 400 000	-5,00%	-600 000
Taxe sur la consommation finale d'électricité	4 600 000	4 700 000	2,17%	100 000
TICPE LRL	39 200 000	39 200 000	0,00%	0
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	220 000	520 000	136,36%	300 000
Produits des amendes	740 000	725 000	-2,03%	-15 000
Fraction de TVA	92 799 086	95 000 000	**2,37%**	2 200 914
Fraction de TVA (DGF Péréquation)	18 581 498	19 000 000	**2,25%**	418 502
Apprentissage	**15 561 117**	**15 648 599**	**0,56%**	**87 482**
Taxe d'apprentissage	*8 700 000*	8 961 000	3,00%	261 000
TICPE Ressources régionales apprentissage	*690 000*	722 718	4,74%	32 718
Frais de gestion	*3 281 443*	3 281 443	0,00%	0
TICPE FPA	*1 450 000*	1 468 244	1,26%	18 244
TICPE Prime employeur apprenti	*1 439 674*	1 215 194	-15,59%	-224 480
Spécificité Corse	**183 052 821**	**199 893 680**	**9,20%**	**16 840 859**
TICPE Spécificité Corse	*47 552 821*	57 373 680	20,65%	9 820 859
Taxe sur les tabacs	*96 000 000*	103 020 000	7,31%	7 020 000
Taxe sur les transports de voyageurs	*35 000 000*	35 000 000	0,00%	0
Taxe francisation des navires	*4 500 000*	4 500 000	0,00%	0
Fiscalité issue de la réforme de la TP	**27 589 451**	**26 567 860**	**-3,70%**	**-1 021 591**
FNGIR	*13 119 860*	13 119 860	0,00%	0
DCRTP	*14 469 591*	13 448 000	-7,06%	-1 021 591
Fonds de concours	**8 105 000**	**7 808 470**	**-3,66%**	**-296 530**
Fds de péréquation des DMTO	6 100 000	4 532 474	-25,70%	-1 567 526
Fds de péréquation sur la CVAE	510 000	516 487	1,27%	6 487
Fds de solidarité des départements	1 495 000	2 759 509	84,58%	1 264 509
Fonds de soutien aux emprunts structurés	**7 995 195**	**7 995 195**	**0,00%**	**0**
Dotation et attribution de l'Etat (inclus dotations social du 934)	**372 927 806**	**372 090 735**	**-0,22%**	**-837 071**
Dotation forfaitaire	12 454 235	12 485 340	0,25%	31 105
Dotation de fonctionnement minimale	19 858 640	19 858 920	0,00%	280
Dotation de compensation	75 160 839	75 161 348	0,00%	509
Dotation pour Transfert de Compensation d'Exonération de Fiscalité Directe Locale	906 300	4 382 000	383,50%	3 475 700
Dotation pour transfert de compensation	3 650 000	0	-100,00%	-3 650 000
Dotation de Continuité Territoriale	186 999 159	186 999 159	0,00%	0
Dotation générale de Décentralisation	6 890 483	6 506 293	-5,58%	-384 190
Compensation au titre des exonérations TF	10 000	36 675	266,75%	26 675
Social	**66 998 150**	**66 661 000**	**-0,50%**	**-337 150**
Allocation personnalisée d'autonomie APA	19 012 000	19 049 000	0,19%	37 000
Revenu de Solidarité Active RSA	35 505 000	35 675 000	0,48%	170 000

Santé et Actions Sociales	12 481 150	11 937 000	-4,36%	-544 150
TOTAL FDS concours Dotations	**389 028 001**	**387 894 400**	**-0,29%**	**-1 133 601**
Recettes sectorielles fonctionnement	**39 697 528**	**42 710 100**	**7,59%**	**3 012 572**
Total Recettes Réelles de Fonctionnement	**1 048 679 348**	**1 092 219 500**	**4,15%**	**43 540 152**
Recettes propres d'Investissement	**27 410 000**	**23 082 000**	**-15,79%**	**-4 328 000**
FCTVA	24 530 000	22 406 000	-8,66%	-2 124 000
Dotation Globale Equipement	2 880 000	676 000	-76,53%	-2 204 000
Recettes sectorielles Investissement	**64 007 808**	**69 474 700**	**8,54%**	**5 466 892**
Total Recettes Réelles d'investissement	**91 417 808**	**92 556 700**	**1,25%**	**1 138 892**
TOTAL RESSOURCES (HORS EMPRUNT)	**1 140 097 156**	**1 184 776 200**	**3,92%**	**44 679 044**
FONCTIONNEMENT	**1 048 679 348**	**1 092 219 500**	**4,15%**	**43 540 152**
INVESTISSEMENT	**91 417 808**	**92 556 700**	**1,25%**	**1 138 892**

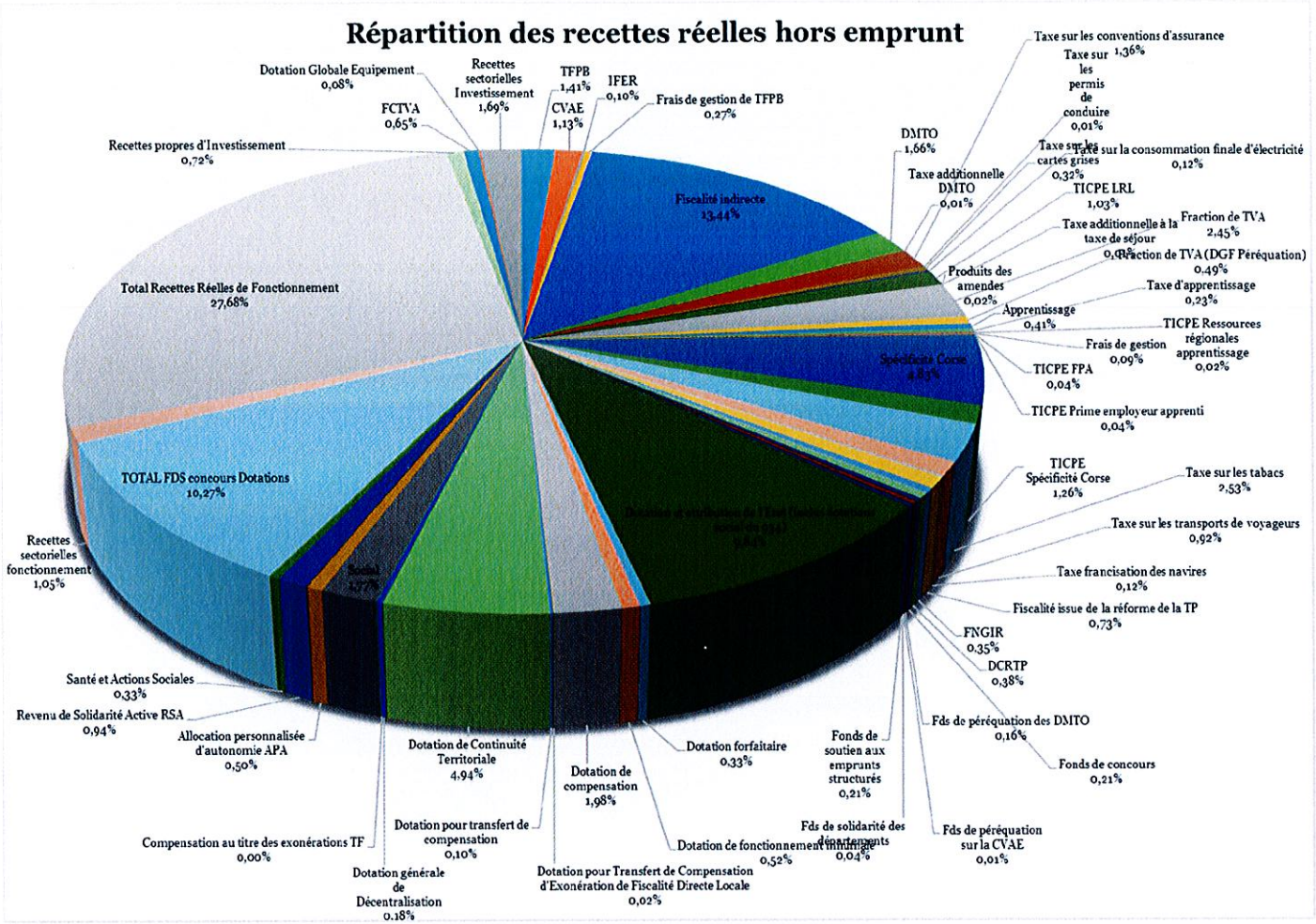
	Vote BP 2018	Prévision BP 2019	Evol 2019/2018 en %	Evol 2019/2018 en €
TOTAL RESSOURCES (HORS EMPRUNT)	1 140 097 156	1 184 776 200	3,92%	44 679 044
Atténuation produits (RFP et Fds solidarité et péréquation DMTO)	13 257 086	14 069 887	6,13%	812 801
TOTAL RESSOURCES (HORS EMPRUNT après atténuations)	1 126 840 070	1 170 706 313	3,89%	43 866 243

Les prélèvements au titre de la contribution de la collectivité au redressement des comptes publics et des fonds de solidarité et péréquation (DMTO) s'élèvent à 14.070 M€, soit une augmentation de 6.13 % représentant un volume de 0.813 M€ par rapport au BP 2018 où pour mémoire ils s'établissaient à 13.257 M€. Ils sont comptabilisés en dépenses sur le poste « atténuation de produits » aux chapitres 941 et 942, et non en réduction de recettes. La création d'un 3ème fonds de péréquation des droits de mutation limité à la période 2019-2020 évalué à 250 M€/an concourt en partie à cette augmentation ; cette nouvelle contribution représente pour la CDC un montant de 1.7 M€.

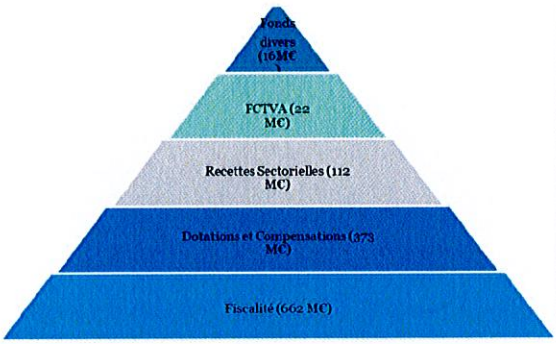
Ils sont détaillés dans le tableau qui suit :

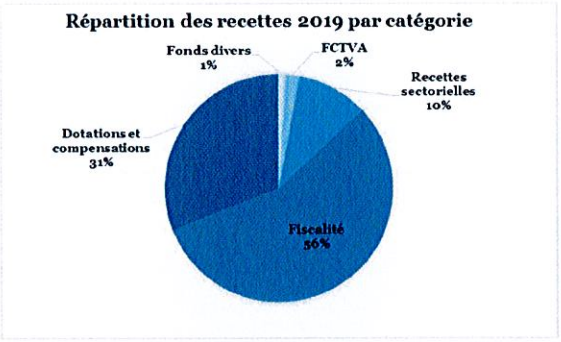
Intitulé du Fonds	BP 2018	BP 2019	Evol en %	Evol en €
Au titre du fonds de solidarité en faveur des départements	3 090 000	5 324 907	72,33%	2 234 907
Au titre du fonds de péréquation des DMTO	4 460 000	4 253 962	-4,62%	-206 038
Fonds de péréquation des recettes perçues par la CDC	2 241 000	1 024 914	-54,27%	-1 216 086
Au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques	3 466 086	3 466 086	0,00%	0
TOTAL	**13 257 089**	**14 069 869**	**6,13%**	**812 783**

Le montant des recettes réelles, hors emprunt, atténué de ce montant est ainsi porté à 1.171 Mds€ présentant une hausse de 3.89 % pour un volume de près de 43.866 M€ par rapport au BP 2018.



Répartition par catégorie de recettes :





	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Part 2019	Part 2018
FISCALITE	661 615 000		661 615 000	55,84%	54,38%
Fiscalité directe	*114 800 157*				
Fiscalité indirecte	*546 814 843*				
FCTVA		22 406 000	22 406 000	1,89%	2,15%
DOTATIONS	387 894 400	676 000	388 570 400	32,8%	34,37%
Dont Autres	*305 429 735*				
Dont social	*66 661 000*				
Fds concours	*7 808 470*				
Fds de soutien	*7 995 195*				
DGE		*676 000*			
SECTORIELLES	42 710 100	69 474 700	112 184 800	9,47%	9,10%
Total section	**1 092 219 500**	**92 556 700**	**1 184 776 200**	**100%**	**100%**
Total général	**1 184 776 200**				

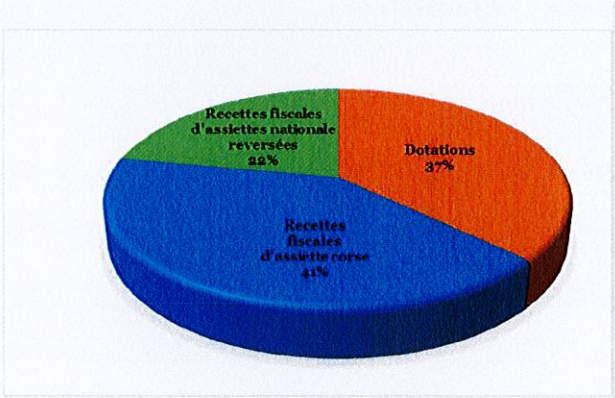
La répartition par catégories de recettes met en évidente la part majoritaire constituée du produit des recettes fiscales (56 %) et du produit des dotations et compensations de l'Etat (31 %), lequel constitue le deuxième poste. La structure 2019 est sensiblement identique à celle de 2018.

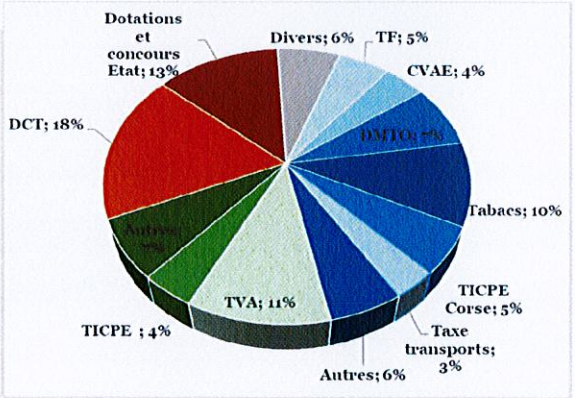
En complément de la présentation conforme à la nomenclature comptable en vigueur, vous trouverez ci-dessous un graphique mettant en évidence la part majoritaire de 59 % pouvant être assimilée à des dotations.

Il s'agit :

- Des recettes issues de la fiscalité, constituées de reversements de produits d'assiette nationale qui représente 22% et sont déconnectées de l'économie insulaire (en vert)
- Des recettes perçues au titre des dotations et fonds de concours qui représentent 37 % (en orange).

Les recettes d'assiette corse, en lien direct avec l'économie insulaire, sont identifiées en bleu dans le graphique et ne représentent que 41 %.





1-1 Des recettes réelles de fonctionnement en augmentation de 4.2% :

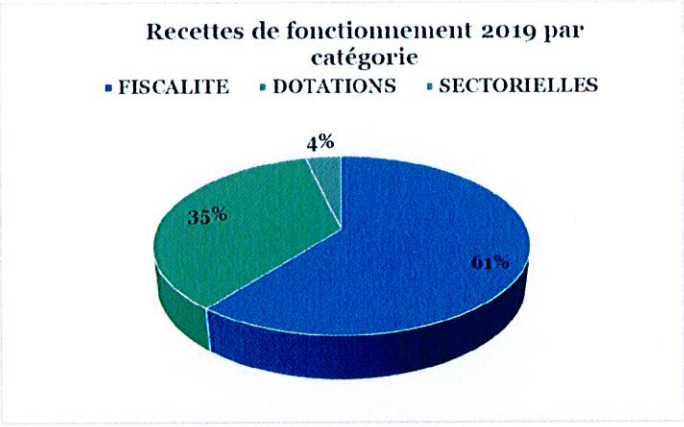
Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées, sur une base prudentielle, à 1.092 Mds € présentant ainsi une hausse de 4.2 %, pour un volume de 43.54 M€ par rapport à la prévision établie au BP 2018 à hauteur de 1.049 Mds€.
Il convient de préciser que les recettes initialement prévues au BP 2018, ont été revalorisées de 2 % au BS 2018 pour atteindre un montant de 1.069 Mds€. La comparaison établie sur la base du montant total des recettes 2018 met en évidence une augmentation ramenée à + 2 %, soit un volume de 23 M€.

La répartition laisse apparaître une part prépondérante des recettes attendues au titre des opérations non ventilées lesquelles comptabilisent les produits de fiscalité, les dotations, compensations et fonds de concours, et représentent 91 % avec un volume correspondant de 982.848 M€. Elles sont en augmentation de 4.3 % par rapport au BP 2018 (941.984 M€) et 2.3 % par rapport aux prévisions totales 2018 arrêtées à 961 M€.

Les recettes sur opérations ventilées représentent 9 % des recettes de fonctionnement. Elles relèvent des politiques publiques. Le montant estimé s'élève à 109.371 M€, en hausse de 2.5 % pour un volume correspondant de 2.7 M€ comparé au BP 2018 (106.696 M€). Elles sont en augmentation de 1% par rapport à la prévision totale 2018 établie à 108.195 M€. Il est important de relever que la part réservée au financement des dépenses relevant du secteur social est majoritaire avec un montant de 66.66 M€.

Au-delà de cette approche comptable, la présentation se fera sur la base d'un classement par catégories de recettes, soit les 3 catégories suivantes :

- La fiscalité (directe et indirecte) avec un volume de 661.615 M€, présente une augmentation de 6.7 % par rapport au BP 2018 qui pour mémoire proposait un montant de 619,954 M€,
- Les dotations à concurrence de 387.894 M€ sont en légère baisse par rapport à 2018 (389 M€,) ; elles intègrent un volume de 66.661 M€ destiné au financement de la politique sociale assimilé à des dotations bien que comptabilisées sur des chapitres ventilés,
- Les recettes sectorielles, hors social, pour 42.710 M€ en augmentation de 7.6 % comparé aux 39,698 M€ inscrits au BP 2018.



La structure des recettes de fonctionnement, qui en découle, n'évolue qu'à la marge par rapport à 2018. La part prépondérante de la fiscalité augmente de 2 points pour représenter 61 %, dont 50 % au titre de la fiscalité indirecte. Les dotations représentent 35 %, elles intègrent les produits perçus au titre de la compétence sociale. Enfin, les recettes sectorielles représentent 4%.

1.1.1 La fiscalité :

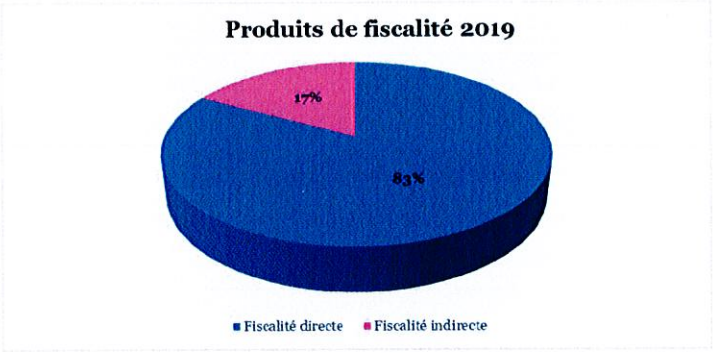
Les produits de fiscalité estimés à 661.615 M€ représentent une part de près de 57 % des recettes totales et 61 % des recettes de fonctionnement. La Collectivité de Corse, dans ce présent budget, fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages et sur les acteurs économiques.
Il est néanmoins important de rappeler que les taxes pour lesquelles la Collectivité de Corse détient un pouvoir de taux sont peu nombreuses. Elles sont consignées dans le tableau qui suit :

TFPB	Taux
DMTO	Taux
Taxe Permis de conduire	Tarif
Taxe sur les Cartes Grises	Tarif
Taxe sur la consommation finale d'électricité	COEFFICIENT
TICPE Loi du 13 août 2004	Modulation Grenelle
Taxe de francisation navires	Droit en %

Le produit de la fiscalité se compose des produits de fiscalité directe et indirecte détaillés dans le tableau ci-dessous :

Recettes réelles (Hors emprunt) en €	BP 2018	BP 2019	Evol 2019/2018 en %	Evol 2019/2018 en M€
Fiscalité	**619 953 819**	**661 614 999**	**6,72%**	**41 661 180**
Fiscalité directe	**110 659 846**	**114 800 157**	**3,74%**	**4 140 311**
TFPB	53 456 696	54 984 936	2,86%	1 528 240
CVAE	42 962 650	44 934 947	4,59%	1 972 297
IFER	3 935 000	4 027 679	2,36%	92 679
Frais de gestion de TFPB	10 305 500	10 852 595	5,31%	547 095
Fiscalité indirecte	**509 293 973**	**546 814 843**	**7,37%**	**37 520 870**
DMTO	63 000 000	77 322 704	22,73%	14 322 704
Taxe additionnelle DMTO	200 000	537 000	168,50%	337 000
Taxe sur les conventions d'assurance	51 550 000	56 100 000	8,83%	4 550 000
Taxe sur les permis de conduire	200 000	200 000	0,00%	0
Taxe sur les cartes grises	12 000 000	11 400 000	-5,00%	-600 000
Taxe sur la consommation finale d'électricité	4 600 000	4 700 000	2,17%	100 000
TICPE LRL	39 200 000	39 200 000	0,00%	0
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	220 000	520 000	136,36%	300 000
Produits des amendes	740 000	725 000	-2,03%	-15 000
Fraction de TVA	92 799 086	95 000 000	**2,37%**	2 200 914
Fraction de TVA (DGF Péréquation)	18 581 498	19 000 000	**2,25%**	418 502
Apprentissage	**15 561 117**	**15 648 599**	**0,56%**	**87 482**
Taxe d'apprentissage	*8 700 000*	8 961 000	3,00%	261 000
TICPE Ressources régionales apprentissage	*690 000*	722 718	4,74%	32 718
Frais de gestion	*3 281 443*	3 281 443	0,00%	0
TICPE FPA	*1 450 000*	1 468 244	1,26%	18 244
TICPE Prime employeur apprenti	*1 439 674*	1 215 194	-15,59%	-224 480
Spécificité Corse	**183 052 821**	**199 893 680**	**9,20%**	**16 840 859**
TICPE Spécificité Corse	*47 552 821*	57 373 680	20,65%	9 820 859
Taxe sur les tabacs	*96 000 000*	103 020 000	7,31%	7 020 000
Taxe sur les transports de voyageurs	*35 000 000*	35 000 000	0,00%	0

Taxe francisation des navires	*4 500 000*	4 500 000	0,00%	0
Fiscalité issue de la réforme de la TP	**27 589 451**	**26 567 860**	**-3,70%**	**-1 021 591**
FNGIR	*13 119 860*	13 119 860	0,00%	0
DCRTP	*14 469 591*	13 448 000	-7,06%	-1 021 591

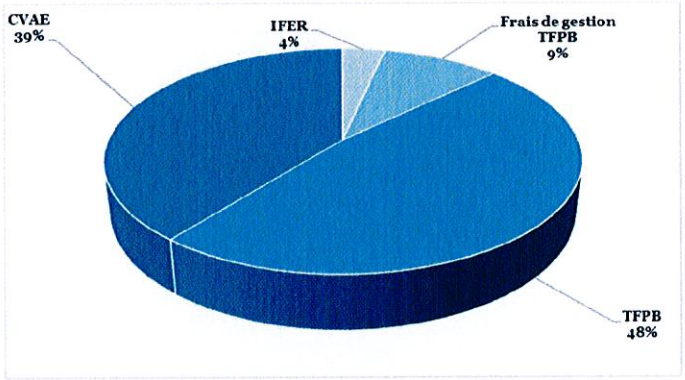


Une fiscalité directe dynamique en hausse de 3.74 %, soit un volume de +4 M€ :

Les produits de la fiscalité directe sont estimés à 114.8 M€ soit une augmentation de 3.7 % correspondant à un volume de 4 M€.

Ils représentent 9.7 % des recettes totales hors emprunt, 10.5 % des recettes de fonctionnement et 17.3 % de la fiscalité.

Les produits qui la composent sont répartis conformément au graphique suivant :



- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties – 54.985 M€ :**

Elle est assise sur la Valeur Locative Cadastrale, et représente une des ressources dynamiques de la Collectivité de Corse.

Son évolution est fonction de deux paramètres :

- La base fiscale : évolution due à un coefficient de revalorisation (dernier taux d'inflation constaté, soit 2.2%) et une évolution physique estimée à 0.7 % en 2019
- Le taux appliqué qui progresse dans le cadre de la convergence délibérée par l'Assemblée de Corse pour être unifié au taux moyen pondéré établi à 12.55 % au terme de cinq années de lissage. Le Pumonte verra ainsi son taux augmenté de +0,15 % et le Cismonte diminué de 0,18 %. Les taux 2019, ainsi calculés s'élèvent à 12,09 % pour le Pumonte et 13,08 % pour le Cismonte. Pour mémoire 2018, CS 11,94 % et HC 13,25 %.

Il est à noter que le produit estimé est calculé par application des taux votés à la base d'imposition de N-1 revalorisée. Les bases définitives 2018 n'étant pas connues au jour de la rédaction du présent rapport, les bases prévisionnelles 2019 ont été calculées en fonction des bases prévisionnelles 2018 revalorisées. Le produit 2019 est estimé à 54.985 M€, présentant une hausse de 2.86 %.

- **CVAE – 44.935 M€ :**

Cet impôt déclaratif basé sur les flux économiques se caractérise par une forte volatilité en lien avec la conjoncture économique et le mode de perception.

Son taux voté au niveau national s'élève à 1.5 % de la valeur ajoutée dégagée par l'entreprise plafonnée selon les cas à 80% ou 85 % du chiffre d'affaires.

Elle est perçue au titre de la contribution territoriale (CET) et acquittée par les entreprises non agricoles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152.500 € en remplacement de l'ancienne taxe professionnelle. Elle est répartie entre les trois niveaux de collectivités à hauteur de 26,5 % pour le bloc communal, 23,5 % pour les départements et 50% par les régions.

La collectivité percevra ainsi 73,5% du produit corse soit 44.935 M€, en augmentation de +4,59 % par rapport à 2018. La collectivité ne dispose d'aucun pouvoir de taux sur cet impôt et ne peut que bénéficier du dynamisme des bases.

- **Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) – 4.028 M€ :**

Impôt sur les entreprises de réseaux créé en 2010, l'IFER constitue une ressource fiscale de substitution à la réforme de la Taxe Professionnelle. Le tarif est voté en loi de finances pour 2019.

Le produit estimé à hauteur de 4.028 M€ est proposé à hausse de + 2.36 %.

- **Frais de Gestion de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties – 10.853 M€ :**

Ces frais de gestion précédemment perçus par l'Etat ont été affectés aux départements en 2014. En application du pacte de confiance et de responsabilité du 16 juillet 2013, l'article 42 de la loi de finances pour 2014 a prévu un dispositif de compensation péréquée (DCP). Ce dispositif vise à aider les départements à faire face à leurs dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA), en favorisant ceux dont les dépenses sont compensées le plus faiblement.

La prévision s'établit à 10.853 M€ présentant une hausse de 5.3 %.

Une fiscalité indirecte dynamique représentant près de 50% des recettes réelles de fonctionnement :

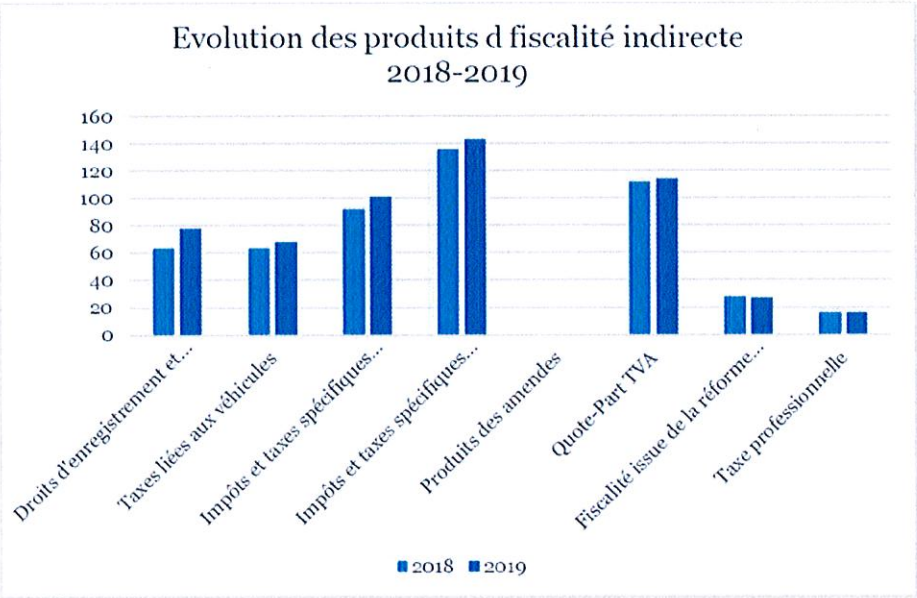
La fiscalité indirecte avec un montant proposé de 546.815 M€, soit 83 % de la fiscalité, progresse de 7.4 % par rapport au produit voté au BP2018. Comparé au BP+BS 2018 où la prévision s'établissait à 525.736 M€, l'augmentation est de 4%.

Elle représente une part prépondérante de 46% des recettes totales, et de 50% des recettes de fonctionnement.

La progression estimée à hauteur de 37.5 M€ est due à une revalorisation de l'ensemble des produits à l'exception des fonds issus de la réforme de la taxe professionnelle. Ces derniers enregistrent une baisse globale de 3.7 % circonscrite à la DCRTP dont le produit accuse une perte de 7 % pour s'établir à 13,448 M€ contre 14,469 M€ en 2018, soit une perte de 1 M€.

La répartition de ces recettes peut être effectuée selon 8 catégories comme suit :

Fiscalité indirecte (M€)	BP 2018	BP 2019	Evolution en M€	Evolution en %
Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme	63,200	77,860	14,660	23,20%
Taxes liées aux véhicules	63,750	67,700	3,950	6,20%
Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles	91,353	101,274	9,921	10,86%
Impôts et taxes spécifiques liés aux activités de services	135,720	143,040	7,320	5,39%
Produits des amendes	0,740	0,725	-0,015	-2,03%
Quote-Part TVA	111,381	114,000	2,619	2,35%
Fiscalité issue de la réforme de la TP	27,589	26,567	-1,022	-3,70%
Taxe professionnelle	15,561	15,649	0,088	0,57%
TOTAL	**509,294**	**546,815**	**37,521**	**7,37%**

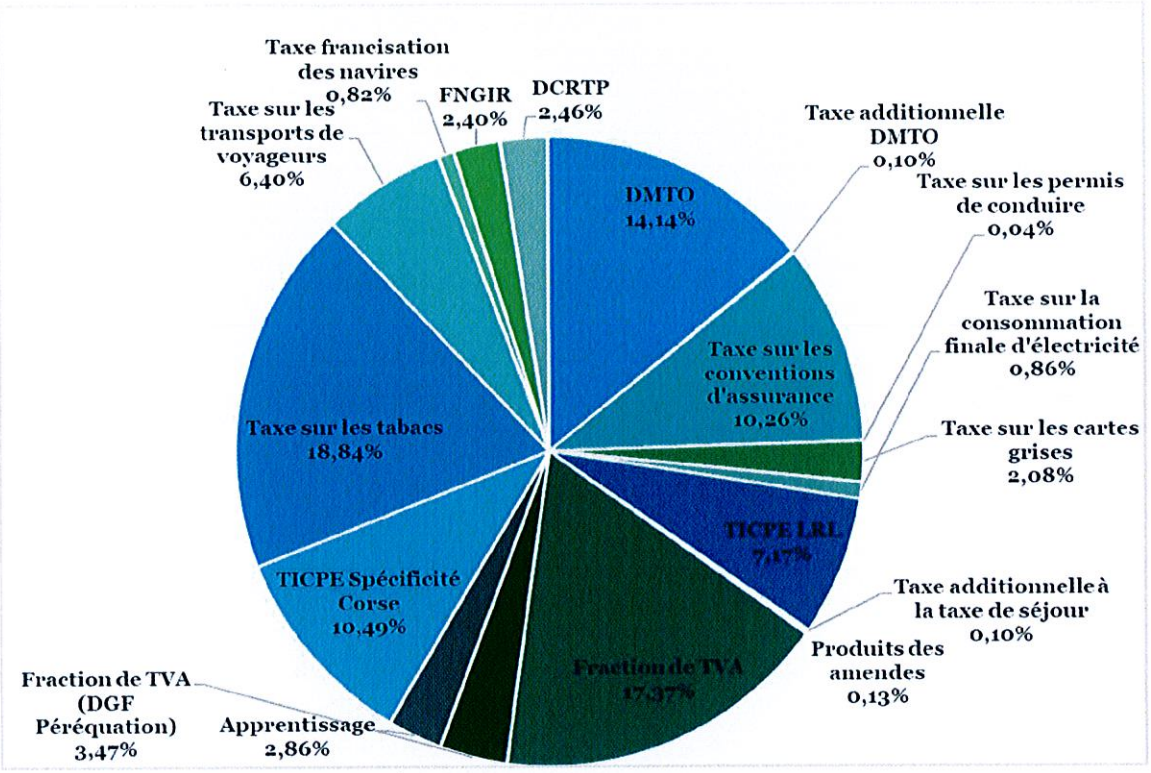


Il ressort de cette répartition que les produits présentant une augmentation sont les suivants :

- Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme de + 23.2 %, soit + 14.66 M€,
- Taxes liées aux véhicules qui affichent globalement une progression de + 6.2 % essentiellement concentrée sur la taxe sur les conventions d'assurance laquelle affiche une hausse de +8.8 % correspondant à un volume de 4.55 M€. Le produit attendu au titre de la taxe sur les cartes grises est en baisse de 5 %, soit 0.6 M€ alors que taxe sur les permis est reconduite à l'identique,
- Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles connaissent une évolution de +10.86 %,
- Impôts et taxes liées aux activités de service enregistrent une progression de 5.39 % due essentiellement à l'évolution de la taxe sur les tabacs,
- Fiscalité venant financer la formation professionnelle est quasi stable.

Au sein de ces catégories, la fiscalité indirecte intègre les produits suivants :

Recettes réelles (Hors emprunt) en €	BP 2018	BP 2019	Evol 2019/2018
Fiscalité indirecte	**509 293 973**	**546 814 843**	**7,37%**
DMTO	63 000 000	77 322 704	22,73%
Taxe additionnelle DMTO	200 000	537 000	168,50%
Taxe sur les conventions d'assurance	51 550 000	56 100 000	8,83%
Taxe sur les permis de conduire	200 000	200 000	0,00%
Taxe sur les cartes grises	12 000 000	11 400 000	-5,00%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	4 600 000	4 700 000	2,17%
TICPE LRL	39 200 000	39 200 000	0,00%
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	220 000	520 000	136,36%
Produits des amendes	740 000	725 000	-2,03%
Fraction de TVA	92 799 086	95 000 000	**2,37%**
Fraction de TVA (DGF Péréquation)	18 581 498	19 000 000	**2,25%**
Apprentissage	**15 561 117**	**15 648 599**	**0,56%**
Taxe d'apprentissage	*8 700 000*	8 961 000	3,00%
TICPE Ressources régionales apprentissage	*690 000*	722 718	4,74%
Frais de gestion	*3 281 443*	3 281 443	0,00%
TICPE FPA	*1 450 000*	1 468 244	1,26%
TICPE Prime employeur apprenti	*1 439 674*	1 215 194	-15,59%
Spécificité Corse	**183 052 821**	**199 893 680**	**9,20%**
TICPE Spécificité Corse	*47 552 821*	57 373 680	20,65%
Taxe sur les tabacs	*96 000 000*	103 020 000	7,31%
Taxe sur les transports de voyageurs	*35 000 000*	35 000 000	0,00%
Taxe francisation des navires	*4 500 000*	4 500 000	0,00%
Fiscalité issue de la réforme de la TP	**27 589 451**	**26 567 860**	**-3,70%**
FNGIR	*13 119 860*	13 119 860	0,00%
DCRTP	*14 469 591*	13 448 000	-7,06%



Droits de Mutation à Titre Onéreux – 77.322 M€ :

Les droits de mutation à titre onéreux représentent les charges *fiscales* qui sont imputées aux frais de notaire. Ils sont calculés sur la *base* du prix de vente du bien.

Ressource majeure des Départements, cette recette substantielle permet de financer des dépenses sociales croissantes, dépenses pour lesquelles les exécutifs ont peu de marges de manœuvre.

Le taux voté pour les DMTO en Haute-Corse et en Corse-du-Sud est le taux maximal (4,5%), à l'instar de 90% des départements français.

Les taxes liées aux véhicules sont globalement en augmentation de 6.2 % pour s'établir à 67.7 M€ contre 63,75 M€ au BP 2018 :

Comparée à la prévision BP + BS établie à 66.95 M€, la hausse est ramenée à 1 %.

Les taxes suivantes la composent :

- Taxe sur les conventions d'assurance – 56.1 M€ :

Elle est payée, sauf cas d'exonération, par tout souscripteur d'un contrat d'assurance. Le fait générateur de la taxe est la date d'échéance des primes ou cotisation.

L'Etat a transféré une part de ce produit aux départements en compensation de certaines compétences transférées et pour contribuer au financement des services départementaux d'incendie et de secours. La Collectivité de Corse n'a aucun pouvoir de fixation de taux.

Elle percevra un produit estimé à 56.1 M€ pour 2019, en augmentation de 8.8 % par rapport au BP, mais de 1 % par rapport aux crédits 2018.

- Taxe sur les permis de conduire - 0.2 M€ :

Cette taxe régionale est acquittée par le demandeur dans les cas suivants :
- Obtention du permis de conduire en cas de 1ère demande,
- Ajout d'une nouvelle catégorie de permis,
- Demande de duplicata ou de prolongation de validité.

Cette taxe est instaurée dans cinq collectivités (*la Corse, la Réunion, la Guyane, la Martinique et Mayotte).*

A tarif constant fixé à 33 €, il vous est proposé de reconduire le produit 2019 à hauteur de 0.2 M€, soit 0.04 % de la fiscalité indirecte.

- Taxe sur les cartes grises – 11.4 M€ :

Elle est exigible sur les certificats d'immatriculation des véhicules délivrés dans le ressort territorial de la CdC. Les critères retenus sont : le domicile du nouveau titulaire de la carte grise, l'âge du véhicule, le nombre de chevaux fiscaux et la puissance fiscale du véhicule. Sont exclus du champ de l'imposition, les véhicules dont la première immatriculation date de plus de 10 ans.

La fixation du tarif de cette taxe relève d'une décision de l'Assemblée de Corse.
Il est proposé, une année de plus de reconduire ce tarif à hauteur de 27 €/ cheval fiscal avec une disposition particulière de gratuité pour les véhicules à énergie propre. Il est important de noter que ce tarif est bien inférieur au tarif pratiqué par les régions continentales soit 35 €/cv.

Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles.

Avec un produit global estimé à 101.274 M€, une augmentation de 10.8 % par rapport au BP 2018 est enregistrée, ramenée à 4 % sur la base de la prévision globale 2018 établie à 97.15 M€. Ces impôts et taxes représentent près de 19 % de la fiscalité indirecte, 15 % de la fiscalité, 9 % des recettes de fonctionnement et 8.5 % des recettes totales.

Ils sont constitués par les taxes suivantes :

- Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) – 4.7 M€ :

Selon les dispositions prévues à l'article L. 3333-2 du Code général des collectivités territoriales, la taxe est assise sur la quantité d'électricité fournie ou consommée, exprimée en mégawattheures ou fraction de mégawattheure et est établie par rapport à un barème fixé par l'article L. 3333-3 du CGCT qui précise les tarifs de référence, en fonction du type de consommation et sur lequel est ensuite appliqué un coefficient multiplicateur déterminé par la collectivité.

L'article 37 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2014 a modifié les principes de fixation et d'actualisation des taux des taxes sur la consommation finale d'électricité (part communale et part départementale) à compter du 1er janvier 2016, en limitant les possibilités de fixation du coefficient multiplicateur pour les départements à 2, 4 ou 4,25 (article L.3333-3 du CGCT).

Pour mémoire, en Corse-du-Sud le coefficient voté était de 4, et s'élevait en Haute Corse à 4.25 (coefficient maximum).

Suite à l'harmonisation du coefficient multiplicateur votée par l'Assemblée à hauteur de 4.25 sur l'ensemble du territoire insulaire à compter du 1er janvier 2019, le produit de cette taxe est estimé à la hausse de 2.17 % pour s'établir à 4.7 M€.

- Taxe Intérieure de Consommation des Produits Energétiques :

Cette taxe se décompose en deux parts :

La première part consentie par l'Etat au titre du droit à compensation des charges transférées établie dans le cadre de la loi du 13 août 2004. Elle est tirée d'un impôt auquel sont soumis les produits pétroliers et autres produits énergétiques mis en vente, utilisés ou destinés à être utilisés comme carburants ou combustibles de chauffage. Elle est partagée entre l'Etat, les régions et les départements.

Le produit reconduit à hauteur de 2018, soit 39.2 M€, représente 7.2 % de la fiscalité indirecte, 6 % de la fiscalité et 3.6 % des recettes de fonctionnement. Il est à noter que la part de tarif affectée aux régions métropolitaines (dont la Collectivité de Corse) étant figée, la hausse de la TICPE revient intégralement à l'Etat et n'a donc aucune incidence sur le produit perçu.

La loi de finances rectificative pour 2016 (art.89) a mis fin au dispositif de modulation dont disposait les régions, en généralisant à toutes les régions la majoration du tarif.

La majoration « Grenelle », jamais utilisée par l'ancienne CTC, ouvre la possibilité de majorer la fraction de TICPE perçue pour financer les projets d'infrastructures de transport durable, ferroviaire, ou fluvial. **La Corse est la seule collectivité à ne pas actionner ce levier fiscal afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages.** Cette majoration pourrait générer un produit supplémentaire de 2.5 M€ pour financer les projets d'infrastructures de transport durable ou ferroviaire.

La CdC bénéficie d'une garantie de perception de la TICPE transférée au titre de la décentralisation. Les produits issus de la modulation régionale et de la majoration « Grenelle » sont quant à eux liés à la consommation de carburants.

La deuxième est perçue au titre des 29 points supplémentaires attribués à la Corse (ex-CTC 26% et ex-CD2A et CD2B 3%).

La Corse étant la seule collectivité intéressée à la croissance du produit de TICPE du fait de la hausse de tarif, l'abrogation de la trajectoire de taxe carbone la privera d'à peu près 2 M€ par an cumulatifs dès 2020.

Le montant de la TICPE spécifique à la Corse est réévalué de 20.65 % par rapport au BP 2018 pour s'établir à 57.374 M€ ; l'augmentation est ramenée à 7.5 % comparée à l'inscription BP + BS correspondant à 53.35 M€ (voir infra).

Taxe Additionnelle à la Taxe de séjour – 0.520 M€ :

Applicable dans les départements éligibles à la taxe de séjour, la taxe additionnelle s'élève à 10 % du montant de la taxe de séjour ou de séjour forfaitaire et est optionnelle.

Cette taxe additionnelle est établie et recouvrée selon les mêmes modalités que la taxe à laquelle elle s'ajoute. Son produit est affecté aux dépenses destinées à promouvoir le développement touristique du département. Elle ne peut en aucun cas se substituer à la taxe de séjour communale ou intercommunale.

Le produit estimé à 0.520 M€ connaît une augmentation conséquente par rapport à 2018 où il s'établissait à 0.220 M€. Cette évolution est en lien avec l'adoption par votre Assemblée et la généralisation de cette taxe sur l'ensemble du territoire au taux de 10 % ajouté au montant réel de la taxe de séjour perçue par les communes, groupements de communes ou communautés d'agglomérations l'ayant instaurée.
Il est important de rappeler que le produit de cette taxe sera reversé à l'Agence du Tourisme de la Corse au titre du financement des actions qu'elle mène sur le territoire.

Produit des amendes :

Ce produit est corrigé légèrement à la baisse à hauteur de 0.725 M€ contre 0.740 M€ en 2018.

Fraction de TVA – 114 M€ :

La recette, au titre de la mesure portant attribution d'une fraction de TVA en remplacement de la dotation forfaitaire, de la dotation de péréquation et de la dotation générale de décentralisation perçue, est estimée à 114 M€, soit une augmentation de 2,9 % au regard de la dynamique de la TVA qui se situe entre 2,5 et 3,5 %. Pour mémoire, le montant des dotations 2017 s'établissaient à 108 M€, soit une augmentation de 6 M€ sur deux années.

Elle est répartie à hauteur de 95 M€ au titre de la fraction perçue en remplacement de la DGD de droit commun qui s'établissait en valeur 2017 à 90.15 M€. La part DGF péréquation représente un volume de 19 M€ calculée sur la base 2017, soit 18.040 M€.

La DGD Corse est constituée d'une part relevant du droit commun pour financer les différents transferts de compétences intervenus depuis 1984 et de la dotation de continuité territoriale, la DCT, affectée au financement de la continuité territoriale s'élevant à 187 M€.

Il est important de rappeler que la dotation de continuité territoriale est exclue de l'assiette de TVA transférée, représentant une perte de près de 5 M€ par an.

Ces deux fractions de TVA intégrées dans la fiscalité indirecte représentent 21 % de la fiscalité indirecte, 17 % de la fiscalité, 10 % des recettes de fonctionnement.

Fiscalité finançant l'apprentissage – 15.649 M€ :

Une augmentation des recettes issues de la fiscalité relative à la formation professionnelle est également enregistrée à hauteur de +0.56 % pour un produit global attendu de 15,649 M€ réparti comme suit : taxe d'apprentissage (8.96 M€), des TICPE apprentissage, apprentis et prime employeur apprentis pour un montant cumulé de 3.4 M€ et des frais de gestion (3.28 M€).

Recettes réelles (Hors emprunt) en €	BP 2018	BP 2019	Evol 2019/2018
Apprentissage	**15 561 117**	**15 648 599**	**0,56%**
Taxe d'apprentissage	*8 700 000*	8 961 000	3,00%
TICPE Ressources régionales apprentissage	*690 000*	722 718	4,74%
Frais de gestion	*3 281 443*	3 281 443	0,00%
TICPE FPA	*1 450 000*	1 468 244	1,26%
TICPE Prime employeur apprenti	*1 439 674*	1 215 194	-15,59%

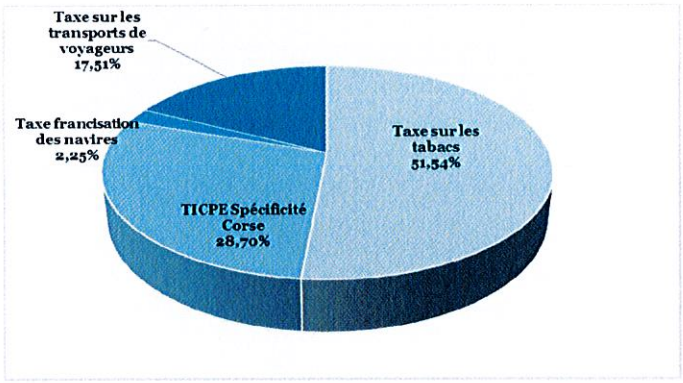
Fiscalité Spécifique à la Corse :

Globalement l'ensemble de ces produits représente 36.6 % de la fiscalité indirecte, soit un volume estimé à 199.894 M€ que l'ex CTC a obtenu, au gré des différents statuts, au titre de moyens supplémentaires transférés pour faire face aux compétences plus élargies dont elle disposait. Ces recettes représentent 30 % des produits de fiscalité et 18.3 % des recettes réelles de fonctionnement et 17 % des recettes totales hors emprunt.

La prévision est proposée à la hausse de 9.2 %, soit un volume de 16.84 M€, par rapport au BP 2018 et de 7.5 % par rapport à la totalité des crédits votés en 2018.

Cette augmentation est attendue à hauteur de 9.8 M€ au titre de l'enveloppe issue de la TICPE et 7 M€ au titre de la taxe sur les tabacs qui représente 52 %.

Les quatre taxes perçues se répartissent comme suit :



- Taxe Intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TICPE) – 57.374 M€ :

Commentaire établi dans la partie « impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles ».

Le produit estimé à 57.374 M€ présente une augmentation de 20.6 % par rapport au BP 2018, et de 7.5 % par rapport à l'ensemble des crédits votés en 2018.

Le prélèvement annuel sur l'ensemble des recettes de l'Etat perçues sur le territoire insulaire au titre de la TICPE est de 26%.
Trois autres taxes la composent, qui concernent les tabacs, le transport de voyageurs et la francisation des navires.

- Taxe sur les Tabacs – 103 M€ :

Cette taxe, estimée pour 2019, à 103 M€, représente une part de près de 19 % au sein de la fiscalité indirecte, 16 % de la fiscalité directe et 9.5 % des recettes de fonctionnement. L'assiette du droit de consommation est le prix de vente au détail homologué par arrêté du ministre chargé du budget.

La Corse bénéficie d'un régime dérogatoire avec un report jusqu'au 31 décembre 2020 de l'alignement total des dispositions fiscales sur celles du continent. Le produit de cette taxe est recouvré par la Direction des Douanes et reversé à la Collectivité de Corse après prélèvement des frais de gestion.

La Collectivité de Corse perçoit donc la totalité du droit de consommation sur les tabacs.

Le produit 2019 est ainsi évalué à 103 M€, en hausse de 7.3 % par rapport à 2018.

- Taxe sur les transports maritimes et aériens de voyageurs – 35 M€ :

Cette taxe est assise sur le nombre de passagers embarquant ou débarquant sur le territoire corse à l'exclusion de l'armée pour les vols/traversées militaires, les déplacements privés effectués de son propre moyen de transport, et des croisiéristes.
Elle est versée par les entreprises de transport public aérien et maritime.

Le tarif de cette taxe peut être modulé selon le mode de transport utilisé et la distance parcourue. Il est fixé depuis son origine à 4.57 € par passager.

Cette taxe est une nouvelle fois liée à la conjoncture économique, le produit recouvré en fin d'année dépend de la fréquentation touristique et du nombre de billets vendus par les compagnies maritimes et aériennes.

Le produit de cette taxe est proposé pour 2019 à produit constant par rapport à 2018, soit 35 M€, la Collectivité ne disposant pas de pouvoir de taux sur ce produit.

- Droit de francisation et de navigation – 4.5 M€ :

Les navires francisés de 7 mètres et plus, ou d'une longueur de coque inférieure à 7 mètres dotés d'une motorisation égale ou supérieure à 22 chevaux administratifs, ainsi que les véhicules nautiques à moteur (VNM), ou scooters des mers/jets skis, dont la puissance des moteurs est égale ou supérieure à 90 kW, sont soumis à un droit annuel de francisation et de navigation (DAFN) perçu par la douane et dû par le propriétaire.

En Corse, certains navires peuvent être assujettis à un droit annuel de francisation et de navigation réduit dont le taux est fixé par la Collectivité de Corse. Ce taux doit être compris entre 50 % et 90 % du taux prévu dans le code des douanes.

Il s'agit des navires dont le port d'attache est situé en Corse et pour lesquels la preuve aura pu être apportée qu'ils ont stationné dans un port de Corse au moins une fois au cours de l'année écoulée.

Le montant est recouvré par les douanes et reversé à la Collectivité de Corse.

Le produit 2019 est reconduit à l'identique sur la base du taux fixé à 70% du tarif continental, pour un montant de 4.5 M€.

- Fiscalité issue de la réforme de la Taxe Professionnelle :

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle avec le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) constituent les 2 dispositifs mis en œuvre depuis 2011 pour compenser intégralement et de façon pérenne la suppression de la Taxe Professionnelle :

- Garantie individuelle de ressources (FNGIR) : montant figé à 13.12 M€

- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : lors de sa mise en place, il était prévu que cette dotation soit figée à sa valeur initiale, mais la loi de finances pour 2017 a intégré cette dotation dans le champ des variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat. Le montant de la DCRTP variable d'ajustement au sein de l'enveloppe normée de l'Etat depuis 2017, a été revu à la baisse par rapport à 2018, soit -7 %, pour atteindre 13.448 M€.

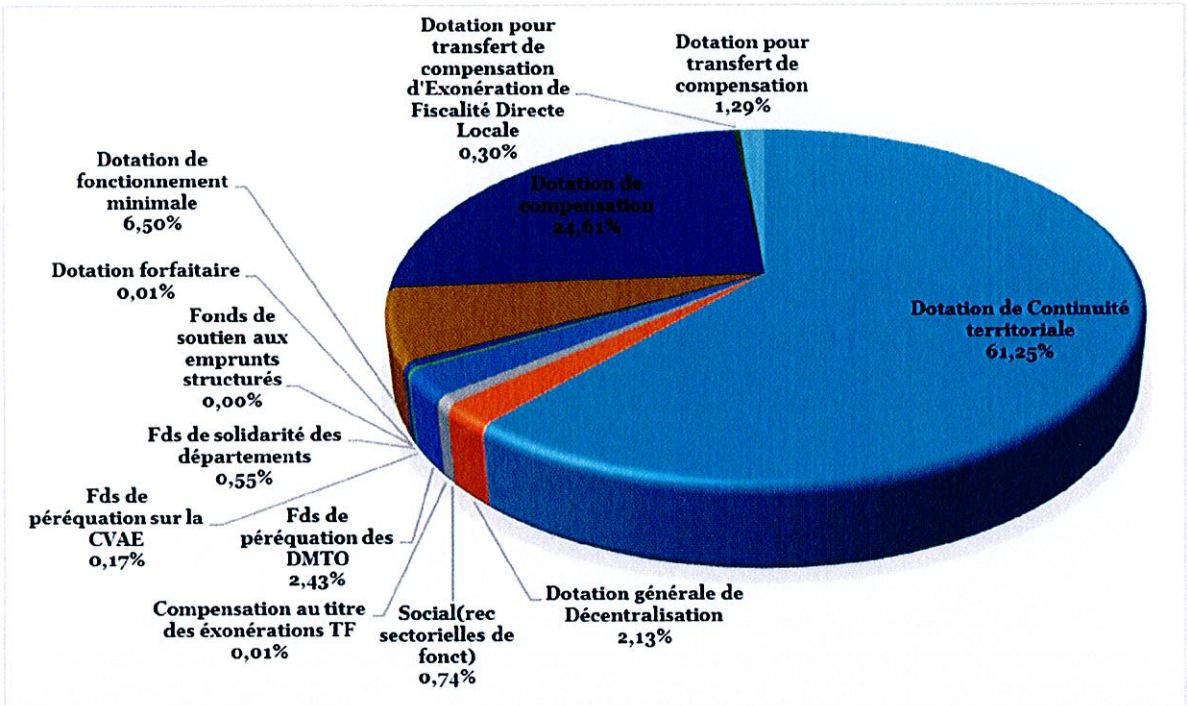
1.1.2 Les dotations compensations attributions et fonds de concours globalement à la baisse de 0.15 % avec un volume de 388.429 M€ :

La part de ces recettes représente avec 387.894 M€, 37 % des recettes de fonctionnement et 33 % des recettes totales. Elles sont estimées légèrement à la baisse par rapport à 2018, soit -0.29 % correspondant à un volume de 1.13 M€.

Elles sont ventilées conformément au tableau et graphe ci-dessous :

Recettes réelles (Hors emprunt) en €	BP 2018	BP 2019	Evol 2019/2018
Fonds de concours	**8 105 000**	**7 808 469**	**-3,66%**
Fds de péréquation des DMTO	6 100 000	4 532 474	-25,70%
Fds de péréquation sur la CVAE	510 000	516 487	1,27%
Fds de solidarité des départements	1 495 000	2 759 509	84,58%
Fonds de soutien aux emprunts structurés	**7 995 195**	**7 995 195**	**0,00%**
Dotation et attribution de l'Etat (inclus dotations social du 934)	**372 927 806**	**372 090 735**	**-0,22%**
Dotation forfaitaire	12 454 235	12 485 340	0,25%
Dotation de fonctionnement minimale	19 858 640	19 858 920	0,00%
Dotation de compensation	75 160 839	75 161 348	0,00%
Dotation pour Transfert de Compensation d'Exonération de Fiscalité Directe Locale	906 300	4 382 000	383,50%
Dotation pour transfert de compensation	3 650 000	0	-100,00%
Dotation de Continuité Territoriale	186 999 159	186 999 159	0,00%
Dotation générale de Décentralisation	6 890 483	6 506 293	-5,58%
Compensation au titre des exonérations TF	10 000	36 675	266,75%
Social (rec sectorielles de fonct)*	**66 998 150**	**66 661 000**	**-0,50%**
Allocation personnalisée d'autonomie APA	19 012 000	19 049 000	0,19%
Revenu de Solidarité Active RSA	35 505 000	35 675 000	0,48%
Santé et Actions Sociales	12 481 150	11 937 000	-4,36%
TOTAL FDS concours Dotations	**389 028 001**	**387 894 399**	**-0,29%**

*social : ces recettes relèvent des chapitres fonctionnels et sont comptabilisées dans les recettes ventilées



Les fonds de concours – 7.808 M€ :

Ils représentent une part de 2% des dotations avec un volume de 7.808 M€ prévu à la baisse de 3.6 % par rapport au BP 2018.

Recettes réelles (Hors emprunt) en €	BP 2018	BP 2019	Evol 2019/2018
Fonds de concours	**8 105 000**	**7 808 469**	**-3,66%**
Fds de péréquation des DMTO	6 100 000	4 532 474	-25,70%
Fds de péréquation sur la CVAE	510 000	516 487	1,27%
Fds de solidarité des départements	1 495 000	2 759 509	84,58%

Ils sont constitués par :

- Fonds de péréquation des ressources :

A la suite de la réforme de la fiscalité directe locale, le législateur a créé deux dispositifs de péréquation des ressources de CVAE, l'un pour les départements, l'autre pour les régions.
Concernant les régions, le mécanisme de péréquation horizontale a pour objectif de faire converger les taux de croissance des ressources issues de la réforme de la taxe professionnelle (CVAE, IFER, DCRTP et FNGIR) vers la moyenne nationale.

Concernant les départements, le mécanisme de péréquation horizontale a pour objectif de redistribuer une fraction de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises perçues aux départements les moins favorisés classés selon un indice synthétique de ressources et de charges.

Les départements bénéficient également d'un fonds de péréquation portant sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux. Un département peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du fonds.

- Fonds de solidarité :

Afin de réduire les inégalités relatives aux charges en matière d'allocations individuelles de solidarité (AIS) telles que l'APA, la PCH et le RSA, le législateur a souhaité créer un fonds de solidarité pérennisé par la loi de finances 2015.

Ce fonds est alimenté sur la base des droits de mutations à titre onéreux perçus par les départements. Les ressources du fonds sont ensuite réparties entre les départements.

Il est à noter qu'il existe un lien entre le fonds des DMTO et le fonds de solidarité du fait de leur abondement via les DMTO.

Attribution	2018	2019	Evol en %	Evol en M€
Fonds de péréquation des ressources régionales	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds de péréquation des DMTO	6,100	4,532	-25,70%	-1,568
Fonds de péréquation de la CVAE	0,510	0,516	1,18%	0,006
Fonds de solidarité des départements	1,495	2,760	84,62%	1,265
TOTAL	**8,105**	**7,808**	-3,66%	-0,297

Contribution	2018	2019	Evol en %	Evol en M€
Fonds de péréquation des ressources régionales	2,241	1,025	-54,26%	-1,216
Fonds de péréquation des DMTO	4,460	4,254	-4,62%	-0,206
Fonds de solidarité des départements	3,090	5,325	72,33%	2,235
TOTAL	**9,791**	**10,604**	8,30%	0,813

TOTAL NET	**-1,686**	**-2,796**	**65,84%**	**-1,110**

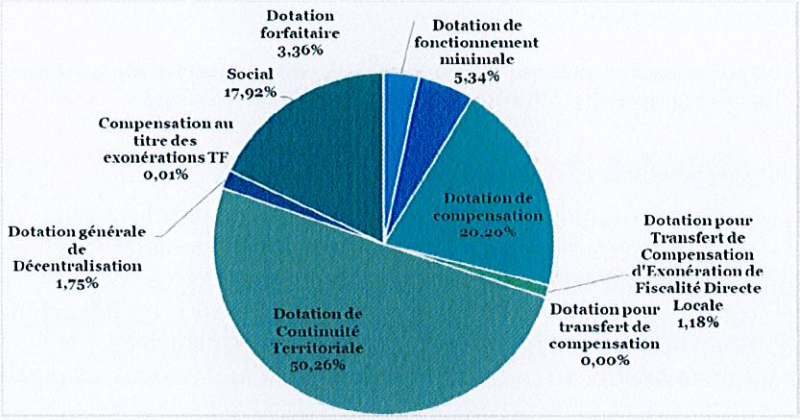
Les dotations et attributions de l'Etat – 372.0 M€ :

Elles intègrent les participations perçues au titre de l'action sociale lesquelles comptabilisées au sein des chapitres ventilés présentent un volume de 66.661 M€ et sont globalement prévues à hauteur de 372,091 M€, accusant une légère baisse de 0.2 % correspondant à un montant de 0.84 M€. Elles représentent 34 % des recettes de fonctionnement et 31 % des recettes totales hors emprunt.

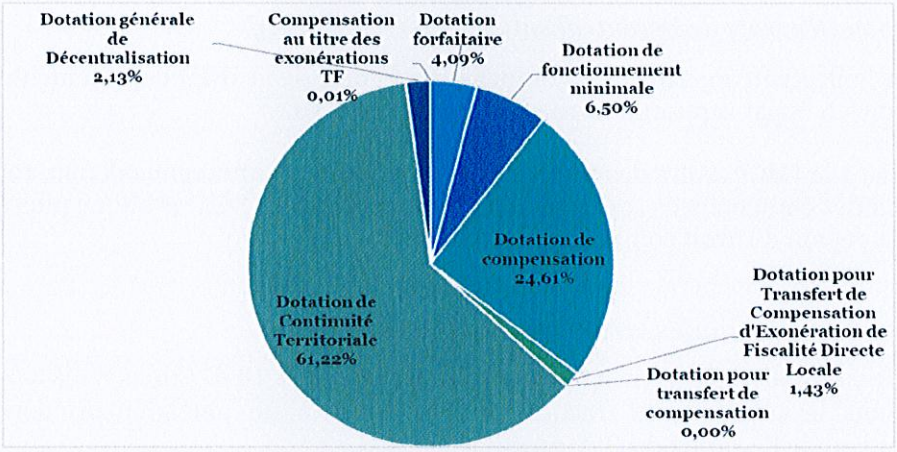
Elles se répartissent comme suit :

Recettes réelles (Hors emprunt) en €	BP 2018	BP 2019	Evol 2019/2018 en %	Evol 2019/2018 en M€
Dotation et attribution de l'Etat (y compris dotations social du 934)	**372 927 806**	**372 090 735**	**-0,22%**	**-837 071**
Dotation forfaitaire	12 454 235	12 485 340	0,25%	31 105
Dotation de fonctionnement minimale	19 858 640	19 858 920	0,00%	280
Dotation de compensation	75 160 839	75 161 348	0,00%	509
Dotation pour Transfert de Compensation d'Exonération de Fiscalité Directe Locale	906 300	4 382 000	383,50%	3 475 700
Dotation pour transfert de compensation	3 650 000	0	-100,00%	-3 650 000
Dotation de Continuité Territoriale	186 999 159	186 999 159	0,00%	0
Dotation générale de Décentralisation	6 890 483	6 506 293	-5,58%	-384 190
Compensation au titre des exonérations TF	10 000	36 675	266,75%	26 675
Social (rec sectorielles de fonct)	**66 998 150**	**66 661 000**	**-0,50%**	**-337 150**
Allocation personnalisée d'autonomie APA	19 012 000	19 049 000	0,19%	37 000
Revenu de Solidarité Active RSA	35 505 000	35 675 000	0,48%	170 000
Santé et Actions Sociales	12 481 150	11 937 000	-4,36%	-544 150

*A noter que la DGD de droit commun et la DGF péréquation de l'ex CTC ne figurent plus dans les dotations car, bénéficiant de la quote-part de TVA, elles sont comptabilisées dans la fiscalité.



Hors financements de la politique sociale, la répartition des dotations est la suivante :



La majorité des dotations sont estimées à produit constant par rapport à 2018.

Il s'agit de :

- *Dotation Forfaitaire – 12.485 M€ :*

Cette dotation a été intégralement imputée par la contribution au redressement des Comptes publics et réduite à zéro pour la part CdC.

S'agissant des deux Conseils départementaux, la dotation supporte depuis 2014 la contribution au redressement des comptes publics laquelle est figée depuis 2018.
Aussi la dotation forfaitaire a été estimée à produit constant, soit 12.485 M€.

- *Dotation de péréquation minimale des départements 2A et 2B – 19.859 M€ :*

Sont éligibles les départements « ruraux » dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 2 fois la moyenne nationale.
Les ex-départements 2A et 2B sont éligibles à cette dotation mais ne bénéficient pas de la revalorisation en raison de leur potentiel financier par habitant « trop élevé ».

Le produit 2019 est reconduit à hauteur de 19.859 M€, identique à celui de 2018.

- *Dotation de Compensation des départements 2A et 2B – 75.161 M€ :*

Dotation figée depuis 2011 ; issue principalement de l'ancienne dotation générale de décentralisation, elle est reconduite à hauteur de 2018, soit 75,161 M€.

- *Dotation pour Transferts de Compensation - 4.382 M€*

Jusqu'en 2010, les régions profitaient d'allocations compensatrices qui étaient là pour compenser les exonérations de fiscalité directe locale décidées par l'Etat (Plusieurs taxes étaient concernées : la taxe d'habitation, la taxe professionnelle, les taxes foncières).
En 2011, avec la réforme de la taxe professionnelle, l'Etat a créé pour les départements et régions la dotation « DTCE » remplaçant les diverses allocations compensatrices.
Cette dotation est soumise depuis 2011 au rôle de variable d'ajustement, et baisse d'exercice en exercice.

Le produit est estimé à la baisse pour 2019 et s'élève à 4.382 M€ comparé à 2018 où il s'établissait à 4.556 M€.

- *Dotation Générale de Décentralisation Corse - 6.506 M€*

La DGD de la Collectivité de Corse est composée de la part de la DGD départementale laquelle est en baisse de 5.6 % par rapport à 2018 et s'élève à 6.506 M€.

La DGD versée à la CdC résulte des transferts de compétences intervenus depuis 1984, mais la Corse a obtenu des compétences spécifiques au fil des statuts, sa DGD est donc plus importante que celle d'une région de droit commun.

- *Dotation de Continuité Territoriale – 186.999 M€*

La Dotation de continuité territoriale fait partie intégrante de la DGD Corse, mais n'est pas prise en compte dans le calcul de la fraction de TVA suite à un amendement déposé par le gouvernement lors de l'examen du PLF 2018.

La DCT reste ainsi figée à son niveau de 2009 pour un montant de 186.999 M€. Elle est intégralement reversée à l'Office des Transports.

- Le fonds de soutien – 7.995 M€ :

La loi de finances pour 2014 a institué un fonds de soutien pour aider les collectivités locales ayant contracté des emprunts structurés dits « toxiques ».

La Collectivité Territoriale de Corse a procédé en 2015 et 2016 à la désensibilisation de ses deux emprunts toxiques contractés en 2007. Cela a généré un coût de sortie d'un montant de 157 M€.

La CTC était éligible au fonds de soutien, pour un montant de 104 M€, ce qui équivaut à 66% du montant total de la sortie de ces emprunts. Le versement de ce fonds est prévu sur une durée de 13 ans.

Le versement pour 2019 est reconduit et s'établit à 7,995 M €.

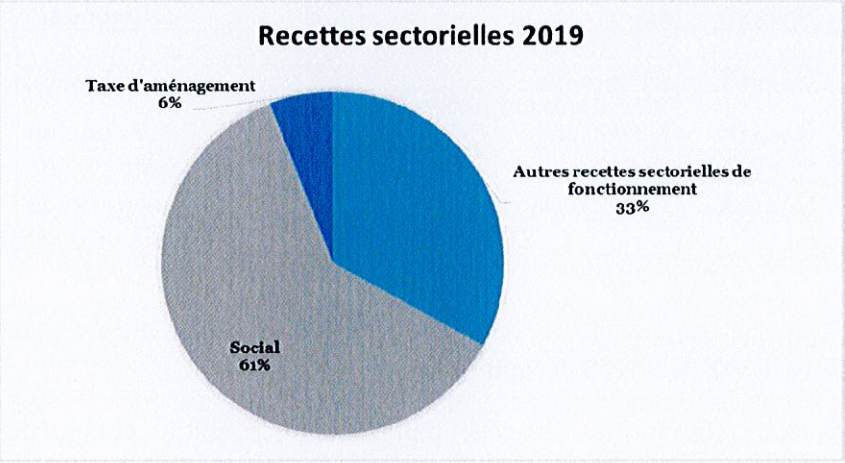
1.1.3 Les recettes sectorielles en augmentation de 2.5% pour un volume de 109.371 M€ :

Ces recettes dites sectorielles, qui relèvent des chapitres ventilés s'élèvent à 109.371 M€, soit une augmentation de 2.5 % représentant un volume de 2.6 M€. Elles contribuent au financement des différentes politiques publiques.

Elles représentent 10 % des recettes réelles de fonctionnement et 9 % des recettes totales (hors emprunt).

Elles se déclinent de la façon suivante :

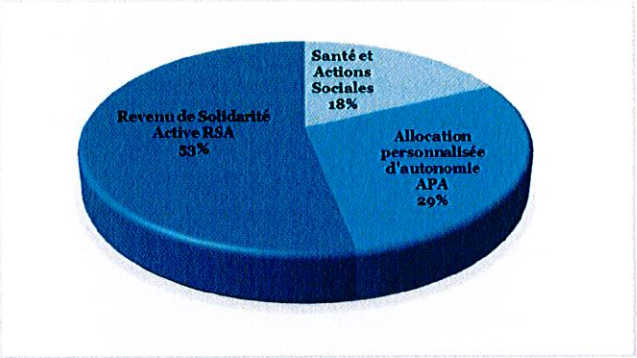
	BP 2018	BP 2019	Evol 2019/2018 %	Evol 2019/2018 €
Taxe d'aménagement	6 743 751	6 558 000	-2,75%	-185 751
Social	66 998 150	66 661 000	-0,50%	-337 150
Allocation personnalisée d'autonomie APA	*19 012 000*	*19 049 000*	*0,19%*	*37 000*
Revenu de Solidarité Active RSA	*35 505 000*	*35 675 000*	*0,48%*	*170 000*
Santé et Actions Sociales	*12 481 150*	*11 937 000*	*-4,36%*	*-544 150*
Autres recettes sectorielles de fonctionnement	32 953 777	36 152 100	9,71%	3 198 323
TOTAL	**106 695 678**	**109 371 100**	**2,51%**	**2 675 422**



La part majoritaire de ces recettes sectorielles est composée à hauteur de 61% des Fonds sociaux de la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie versé par le CNSA et ont vocation à financer l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A), la Prestation de Compensation du Handicap (P.C.H).

Les recettes sectorielles du secteur social représentent avec un volume de 66.661 M€ corrigé à la baisse de 0.5 %, soit 0.337 M€ par rapport à la prévision établi au BP 2018, une part de 6 % des recettes de fonctionnement et 5.7 % des recettes totales hors emprunt.

Trois catégories sont répertoriées et ventilées comme suit :



Par programme, la ventilation est la suivante :

Programme	*Intitulé*	*Montant*
N5122A	Programmes départementaux d'insertion	814 000,00
N5122B	Programmes départementaux d'insertion	130 000,00
N5123A	RSA - RMI	13 556 000,00
N5123B	RSA - RMI	21 175 000,00
N5131A	APA	9 564 000,00
N5131B	APA	9 485 000,00
N5134A	Prestations aux personnes âgées	1 677 000,00
N5134B	Prestations aux personnes âgées	4 539 000,00
N5141A	Prestations aux personnes handicapées	2 250 000,00
N5141B	Prestations aux personnes handicapées	3 081 000,00
N5213A	PMI	100 000,00
N5215A	Fléaux sociaux	290 000,00
	TOTAL Recettes	***66 661 000,00***

Pour l'APA, on retrouve deux parts : le concours APA issu de la loi du 20 Juillet 2001, et le concours APA II, issu de la loi du 28 décembre 2015.

Le concours APA (Allocation personnes âgées) représente 29 %, soit un volume de 19 M€. Il est ventilé en deux parts :

- le concours APA originel, issu de la loi du 20 juillet 2001,
- le concours APA II, issu de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015.

Concernant la première part, le mécanisme de répartition du concours APA entre les départements repose sur la prise en compte de quatre critères :

- le nombre de personnes âgées de plus de soixante-quinze ans (variable entrant pour 50 % dans le calcul de la dotation du département),
- la dépense d'APA (20 %),
- le potentiel fiscal (25 %)
- le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (5 %).

La seconde part du concours, créée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement, contribue au financement de la revalorisation des plafonds de l'APA à domicile. :

- plafonds de l'APA à domicile pour les personnes les moins autonomes (financé à hauteur de 1,2 M€ par an),
- participation financière des bénéficiaires de l'APA à domicile dont le plan d'aides est important,
- droit au répit des aidants,
- revalorisation des salaires des professionnels de la branche « aide à domicile ».

La taxe d'aménagement et la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles, constituent à hauteur de 6.558 M€ des recettes affectées, proposées à la baisse par rapport à 2018.

Les autres recettes sectorielles avec un volume de 36.152 M€, proposé à la hausse de 9.7 % soit un volume de près de + 2 M€, représentent 3.2 % des recettes de fonctionnement et 3 % des recettes totales.

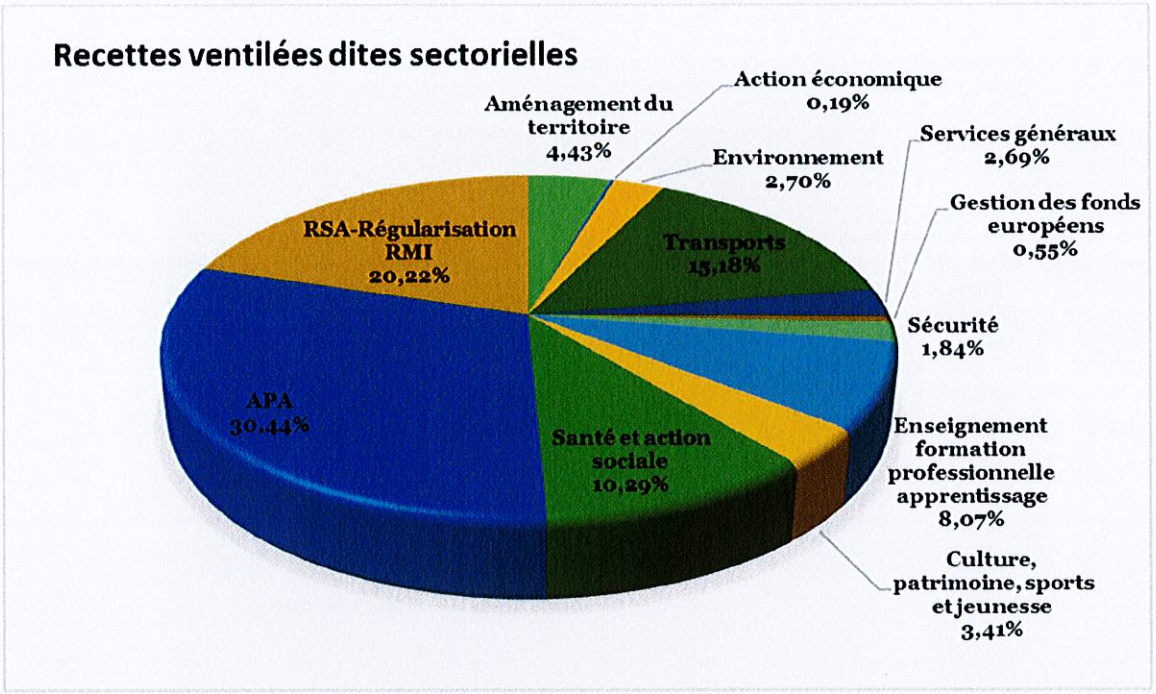
Leur répartition par programme est la suivante :

Programme	*Libellé programme*	*Objet de la recette*	*BP 2019*
N1110C	OTC	Excédent 2018	14 000 000,00
N1121A	ex Voirie départementale	Permission de voirie	150 000,00
N1121B	ex Voirie départementale		200 000,00
N1131C	Réseau routier territorial	Occupation du domaine public routier et sinistres sur équipement	450 000,00
N1141B	Ports de pêche	Programme européen SEDITERRA	165 000,00
N1151C	Réseau Ferré	Excédent DSP	1 000 000,00
N1161C	Transports non urbains	Régie recettes - Transports réguliers	640 000,00
N1211C	Réseau haut débit de la Corse	Maintenance, frais de contrôle et redevance	186 000,00
N1212C	USAGES ET SECURITE - TIC	Régie - Vente domaine .corsica	25 000,00
N2121C	Forêt - CTC	Coupes de bois Concessions	200 000,00
N2212C	Assistance technique PO - FEDER	Financement FEDER FSE	80 000,00
N2322C	Gestion des fonds européens	Remboursement suite aux appels de fonds auprès de la commission européenne	600 000,00
N3132C	Développement territorial	Crédits FNADT	200 000,00
N3171A	Prévention des incendies	FEADER (Mesure 8.3 du PDRC	2 013 000,00
N3171B	Prévention des incendies	Conservatoire de la forêt méditerranéenne	555 000,00
N3211C	Pépinière de Castellucciu	Vente de plants	10 000,00
N3216B	Littoral	Conventions d'usage	167 000,00
N3221B	Protection des milieux aquatiques	Projet européen « retralags »	52 000,00
N3223A	LAV	Participation ville d'Aiacciu	25 000,00
N3223B	LAV		27 000,00
N4128C	EPLE	FARPI	1 500 000,00
N4211C	Formation professionnelle apprentissage	PRIC	5 000 000,00
N4212C	Formation professionnelle FSE	Cofinancement FSE	2 100 000,00
N421XC	Cellule prospective		221 000,00
N4411C	Patrimoine - Restauration	Régie "site Cuccuruzzu Livia"	100 000,00
N4413A	Devoir de mémoire	Vente de photocopies	2 600,00
N4413B	Devoir de mémoire		1 500,00
N4414C	Mécénat	Régie "mécénat"	40 000,00

N4416C	GIRTACCESS	Financement FEDER	2 125 000,00
N4432C	Musée de la Corse	Régie "musée de la Corse"	220 000,00
N4433A	Musée de Livia	Régie "musée de Livia"	30 000,00
N4434A	Musée de Sartè	Régie "musée de Sartè"	35 000,00
N4437A	A casa di Roccapina		12 000,00
N4438C	Musée d'Aleria	Régie "musée d'Aleria"	38 000,00
N4439B	Musée de Merusaglia	Régie "musée di Merusaglia"	20 000,00
N4512C	CNDS	Participation Etat	1 100 000,00
N6151A	Administration générale	Locations immobilières et remboursement Taxe foncière	471 000,00
N6151B	Administration générale		244 000,00
N6151C	Administration générale		374 000,00
N6161A	Personnel	Remboursement sur rémunérations et charges	868 000,00
N6161B	Personnel		200 000,00
N6162A	Médecine préventive - sécurité travail	Convention FIHFP	30 000,00
N6162B	Médecine préventive - sécurité travail		30 000,00
N6162C	Médecine préventive - sécurité travail		30 000,00
N6165B	Action sociale Tickets restaurant	Part agent tickets restaurant	615 000,00
		Total recettes sectorielles	***36 152 100,00***

La répartition comptable par chapitre fonctionnel de l'ensemble des recettes ventilées est la suivante :

Chapitre	Libellé	Montant
930	Services généraux	2 942 000,00
930-5	Gestion des fonds européens	600 000,00
931	Sécurité	2 013 000,00
932	Enseignement formation professionnelle apprentissage	8 821 000,00
933	Culture, patrimoine, sports et jeunesse	3 724 100,00
934	Santé et action sociale	11 250 000,00
934-3	APA	33 292 000,00
934-4	RSA - Régularisation RMI	22 119 000,00
935	Aménagement du territoire	4 840 000,00
936	Action économique	210 000,00
937	Environnement	2 955 000,00
938	Transports	16 605 000,00
	Total des recettes ventilées	**109 371 100,00**



La répartition établie ci-dessus, met en évident la part majoritaire relevant du secteur social laquelle représente 62 % des recettes ventilées avec un volume de 67 M€.

Le deuxième poste avec un montant de 16.6 M€ revient au chapitre « transports » lequel comptabilise l'excédent 2018 reversé par l'Office des Transports de la Corse au titre de la dotation de continuité territoriale pour un montant de 14 M€. Cette recette est affectée prioritairement au financement des infrastructures portuaires et aéroportuaires, puis routières et enfin aux investissements en faveur de la montagne et du rural.

Cette recette qui jusqu'en 2016, ne pouvait qu'être affectée à la réalisation d'équipements portuaires et aéroportuaires destinés au transport et à l'accueil de voyageurs de marchandises a fait l'objet d'une déspécialisation en loi de finances 2017.

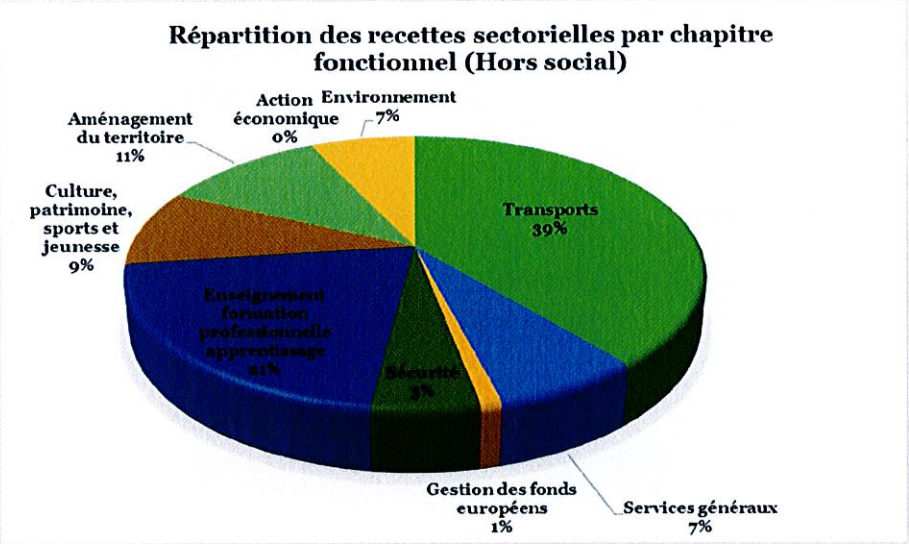
Ainsi, la collectivité peut désormais utiliser cette recette pour financer des équipements relatifs à des infrastructures en faveur de la mobilité ou à des opérations d'investissement s'inscrivant dans le cadre d'un projet global de développement du territoire de la Corse et notamment au titre des politiques publiques menées en faveur des territoires de l'intérieur et de la montagne.

Les recettes attendues dans le secteur de l'enseignement et la formation professionnelle représentent 8% avec un volume de 8.6 M€.

Le chapitre environnement pour un montant de 5.632 M€ intègre la TDENS et représente 5 % des recettes sectorielles.

Les recettes attendues pour financer le secteur culture patrimoine sports et jeunesse sont proposées à hauteur de 3.945 M€. Elles sont essentiellement constituées du financement attendu au titre du FEDER pour le GRITACCESS, (2.125 M€), de la contribution de l'état au titre du sport (CNDS) pour 1.100 M€ et des produits des régies des musées pour 0.443 M€.

A titre indicatif, ci-dessous, la répartition des recettes sectorielles hors compétence sociale :



1-2 Des recettes réelles d'investissement en augmentation de 1.23 % (hors emprunt) :

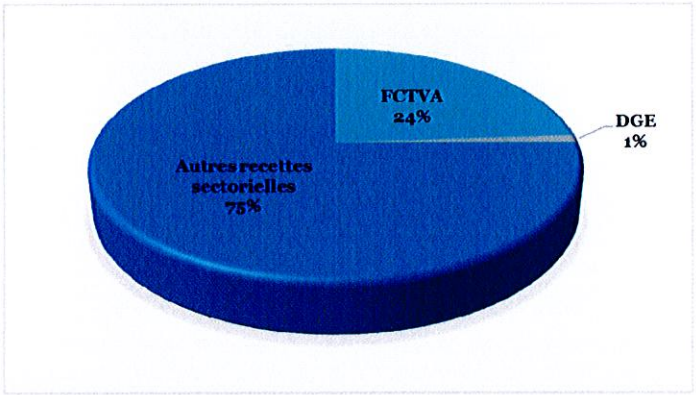
Elles représentent hors emprunt un volume de 92.557 M€, soit une augmentation de 1.23 % par rapport au BP 2018 et une part de 7.8 % des recettes totales.

La hausse constatée résulte de la baisse des recettes non ventilées largement compensée par la prévision à la hausse des recettes sectorielles.

Elles se répartissent entre :

- Les recettes non ventilées composées du FCTVA et de la DGE pour un montant de 23.082 M€,
- Les recettes sectorielles relevant des chapitres ventilés à hauteur de 64.475 M€.

	BP 2018	BP 2019	Evol en M€	Evol en %
FCTVA	24,530	22,406	-2,124	-9,48%
DGE	2,880	0,676	-2,204	-326,04%
Autres recettes sectorielles	64,008	69,475	5,467	7,87%
Total	**91,418**	**92,557**	**1,139**	**1,23%**



1-2-1 Les recettes non ventilées en diminution à 23.082 M€

Elles s'élèvent à 23.082 M€ et représentent 25 % des recettes d'investissement. Elles sont en baisse de plus de 2 %.

Le FCTVA :

Cette dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements est destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16,404 %, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement.

Le produit 2019, calculé sur la base des investissements réalisés en 2018, est estimé à 22.406 M€, marquant une baisse de 8.7 % par rapport à 2018.

La Dotation Globale d'Equipement :

Cette dotation voit son montant diminuer considérablement pour s'établir à 0.676 M€ contre 2.880 M€ en 2018, soit -76.5 %. Cette baisse est effectuée au regard de la transformation de la DGE en une dotation de soutien à l'investissement.

Mise en place en 1983 pour soutenir l'effort d'investissement des départements en matière d'équipement rural (Infrastructures publiques en milieu rural, tourisme vert ou encore habitat rural), la réforme prévoit deux parts :

- la première part de la nouvelle DGE sera répartie par les services de l'Etat à hauteur de 77 % des investissements et de la population,
- La seconde part de 23 %, sera distribuée proportionnellement à l'insuffisance de potentiel fiscal des départements.

1-2-2 Les recettes sectorielles en augmentation avec un volume de 69.475 M€

Ces recettes dites sectorielles, qui relèvent des chapitres ventilés s'élèvent à 69.475 M€ en hausse de 13 % par rapport au BP 2018 mais de 4 % par rapport à l'ensemble des crédits votés.

Elles contribuent au financement des différentes politiques publiques et relèvent en majorité de financements de l'Etat ou de l'Europe.

Elles représentent 75 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt et 6 % des recettes totales.

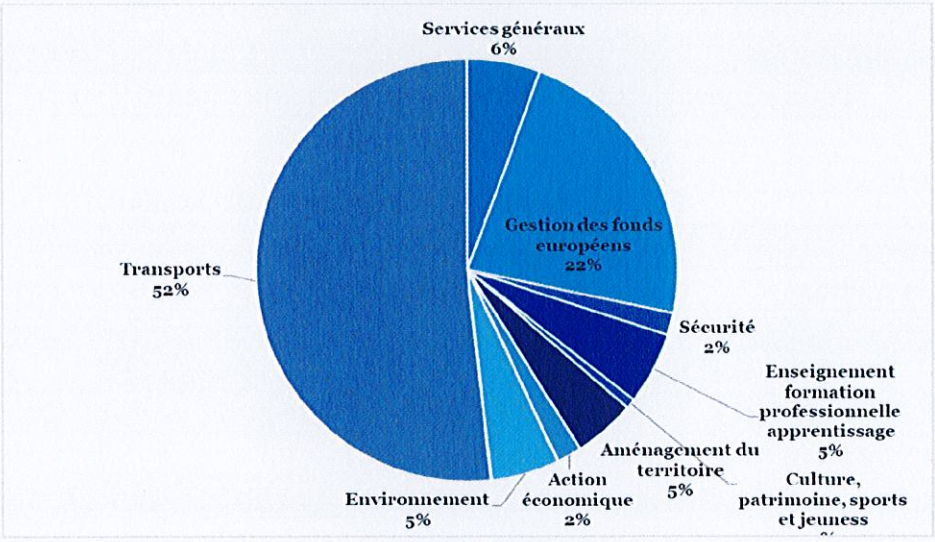
La répartition par programme est détaillée dans le tableau et le graphe ci-dessous :

Programme	*Libellé programme*	*Objet de la recette*	*BP 2019*
N1121A	ex Réseau Routier Départemental	PEI 2 : 8 opérations PEI4 : 6 opérations	10 200 000,00
N1121B	ex Réseau Routier Départemental	PEI : RD 84 Albertacce col de Verghju, RD 344, RD 71, RD 237, RD 13 Aménagement Padule FNADT : RD13, RD 231, RD 82 -	2 537 000,00
N1132C	Réseau Routier territorial - Travaux	Pei – Financements Nouvelle voie Bastia Furiani, Carrefour Casatorra, Virage Funtanone, Dénivellation carrefour Gravona, Déviation Prupià, Rocade Aiacciu, Boulevard urbain Portivechju	13 465 000,00
N1141C	Ports MOA	PEI – Financements Etudes hydro-sédimentaires, Etudes géotechniques, Port de Bunifaziu – Travaux quai sud	1 516 000,00
N1142C	aéroports - MOA	PEI – Aéroport de Figari – Travaux réfection piste	6 000 000,00
N1151C	Réseau Ferré	CPER 2007-2013 : Mise en sécurité circulations ferroviaires, réparation tunnels ferroviaires de Poghju, San Petru di Venacu et d'Agazza, CPER 2015-2020 : gestion de circulation	2 235 000,00
		FEDER : Mise à niveau périurbain bastiais	
		PEI 3 : Rénovation pont du Vechju PEI 4 : Rénovation des 5 ponts	
N1211C	Réseau haut débit de la Corse	Financement PEI	3 030 000,00
N1212C	Usages et sécurité - TIC	Financement POE FEDER : Espace numérique de travail lycées et collèges, Portail opendata	145 000,00
N1311C	OEHC - Opérations sous MO CDC	PEI – Financement opérations hydrauliques	3 150 000,00
N2131C	ADEC - Actions régionales aux entreprises	Convention PEI – Mise en place du dispositif PROSSIMA	750 000,00
N2132C	ADEC - Outils financiers	Reversements outils financiers (Femu Qui, BPI, Cadec)	600 000,00
N2322C	Gestion des fonds européens	Remboursement commission européenne	15 726 000,00
N2323C	Ingénierie financière FEDER 2007-2013	Politique de retour outils d'ingénierie financière 2007-2013	3 800 000,00
N3171A	Prévention des incendies	ETAT – FEADER Implantations points d'eau, mise aux normes piste DFCI, rénovation pont sur piste DFCI, acquisition matériel de transmission feux de forêt	846 100,00
N3171B	Prévention des incendies	FEADER – Acquisition engins pour entretien et création pistes DFCI	527 000,00
N3173A	MTL CFM	ETAT – Europe – Programme CFM 2017	337 600,00
N4121C	Travaux de bâtiments – Constructions scolaires	Construction collège Stilettu - PEI	3 600 000,00
N4129C	Equipement général et scientifique des établissements	Etat – Financement des tablettes numériques	250 000,00
N4411A	Patrimoine	PEI- Château de la Punta	95 000,00
N4423C	Culture	GRITACESS	425 000,00
N6143C	S.I.G - Système d'information géographique	Financement POE FEDER : Acquisition licences ESRI SIG, bases de données, développement d'application, toponymie	120 000,00

N6162A	Médecine préventive - Sécurité au travail	Convention FIHFP	10 000,00
N6162B	Médecine préventive - Sécurité au travail	Convention FIHFP	10 000,00
N6162C	Médecine préventive - Sécurité au travail	Convention FIHFP	10 000,00
N6165A	Action sociale	Remboursement prêts agents	30 000.00
N6165B	Action sociale	Remboursement prêts agents	30 000.00
N6165C	Action sociale	Remboursement prêts agents	30 000.00
		Total recettes ventilées	***69 474 700,00***

La répartition par chapitre fonctionnel est détaillée dans le tableau et les graphes qui suivent :

Chapitre	Libellé	Montant
900	Services généraux	3 920 000,00
900-5	Gestion des fonds européens	15 726 000,00
901	Sécurité	1 183 700,00
902	Enseignement formation professionnelle apprentissage	3 850 000,00
903	Culture, patrimoine, sports et jeunesse	520 000,00
905	Aménagement du territoire	3 295 000,00
906	Action économique	1 350 000,00
907	Environnement	3 677 000,00
908	Transports	35 953 000,00
	Total des recettes ventilées	**69 474 700,00**



Les co-financements attendus au titre du PEI ou de l'Europe, dans le secteur des transports représentent la part majoritaire de ces recettes, soit 52 %, avec un volume correspondant de 35.953 M€ ventilé au niveau des routes à hauteur de 26 M€, des infrastructures portuaires et aéroportuaires pour 7.516 M€ et du réseau ferré avec 2.235 M€.

Ces éléments sont à rapprocher des dépenses comptabilisées au niveau du chapitre 908 lesquelles, avec un volume de 99.951 M€ représentent la part la plus importante de dépenses ventilées, soit 32 %.

Les recettes inscrites sur le chapitre « aménagement du territoire » pour un montant de 3.295 M€ vont permettre le financement de l'opération « Réseau haut débit de la Corse » ; elles relèvent du PEI. De même que celles provisionnée au chapitre « environnement » à hauteur de 3.150 M€ destinées aux opérations d'équipements hydrauliques. Le co-financement de l'Etat attendu au titre de l'opération « Construction du collège du Stilettu » est inscrit au chapitre « enseignement » pour 3.6 M€ auxquels viennent se rajouter 0.25 M€ pour le financement des tablettes numériques.

L'action économique bénéficie également d'une participation PEI pour la mise en place du dispositif PROSSIMA d'un montant de 0.750 M€. Les recettes attendues au titre des reversements par les outils financiers (Femu qui, BPI, Cadec) s'élèvent à 0.6 M€.

2. Des dépenses réelles en augmentation de 1.65 % :

Le montant prévisionnel des dépenses proposées pour 2019 est de 1.711 Mds€, proposé à la hausse de 1.91 %, soit +32 M€ par rapport au BP 2018 où pour mémoire, il s'établissait à 1,679 Mds€.

Elles sont réparties à hauteur de 1.278 Mds€ en mouvements réels, soit une progression de +1.65 % par rapport à 2018 (1.257 Mds€) et 433.302 M€ en mouvements d'ordre, soit une hausse de 2.6 % par rapport à 2018 (422,542 M€).

Dépenses	Réelles	Ordre	Total
Investissement	*353 966 000,00*	132 588 962,00	*486 554 962,00*
Total Investissement	**353 966 000,00**	**132 588 962,00**	**486 554 962,00**
Fonctionnement	924 095 200,00	170 783 366,00	1 094 878 566,00
Virement de section	*0*	*129 929 896,00*	*129 929 896,00*
Total Fonctionnement	**924 095 200,00**	**300 713 262,00**	**1 224 808 462,00**
Total général	**1 278 061 200,00**	**433 302 224,00**	**1 711 363 424,00**

	Fonctionnement	**Investissement**	**Total**
	Dépenses	**Dépenses**	
Opérations réelles	**924 095 200,00**	**353 966 000,00**	**1 278 061 200,00**
ventilées	*877 106 539,00*	*314 196 000,00*	*1 191 302 539,00*
non ventilées	*46 988 661,00*	*39 770 000,00*	*86 758 661,00*
Opérations d'ordre	**300 713 262,00**	**132 588 962,00**	**433 302 224,00**
dont Virement de section	*129 929 896,00*		*129 929 896,00*
TOTAL	**1 224 808 462,00**	**486 554 962,00**	**1 711 363 424,00**

Les dépenses réelles avec un volume de 1.278 Mds € représentent 75 % des dépenses totales. Elles relèvent majoritairement de la section de fonctionnement, avec un volume de 924 M€ en hausse de 2.4 % par rapport au BP 2018 (901,973 M€). La comparaison établit sur la base de l'ensemble des crédits votés en 2018 à concurrence de 922 M€ met en évidence une légère augmentation de +0.22 %, soit un montant de 2 M€. Les crédits relevant de la section d'investissement sont prévus à hauteur de 353.966 M€. Ils sont stables - 0.26 %, représentant un volume de 0.939 M€ par rapport au BP 2018 où ils s'élevaient à 354,855 M€.
Comparée à la totalité des crédits votés en 2018 provisionnés à hauteur de 371.69 M€, la baisse représente un volume de - 18 M€, soit -4.8 %.

2-1 Des dépenses réelles de fonctionnement augmentant de 2.45% pour un montant de 924 M€ :

L'enveloppe globale de 924.096 M€ est répartie à hauteur de 877.107 M€, soit 95 %, au niveau des opérations ventilées destinées au financement des politiques publiques et au fonctionnement de la structure.

Les opérations non ventilées consacrées aux dépenses relevant de la dette, de la contribution au redressement des comptes publics et aux fonds de péréquation s'établissent à 46.990 M€ soit 5% des dépenses totales.

Pour mémoire en 2018, la structure était identique, les dépenses ventilées s'établissaient à 858.994 M€, soit 95 % des dépenses réelles de fonctionnement et les non ventilées, 42.979 M€, soit une part de 5 %.

	BP 2018	BP 2019	Evolution 2019/2018 en % et M€	
Fonctionnement	**901,973**	**924,095**	**22,122**	**2,45%**
Ventilées	*858,994*	*877,107*	*18,113*	*2,11%*
Non ventilées	*42,979*	*46,988*	*4,009*	*9,33%*

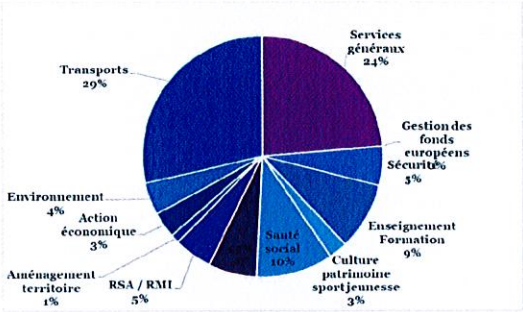
2-1-1 Présentation des dépenses par chapitre fonctionnel :

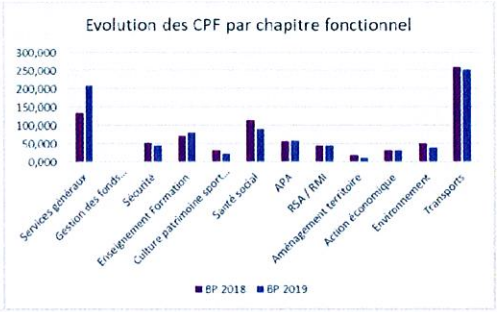
Cette présentation permet d'évaluer l'importance des différentes politiques publiques selon la nomenclature comptable.

Les dépenses ventilées en augmentation de 2.11% :

Les dépenses ventilées se déclinent et évoluent par chapitre fonctionnel comme suit :

Chapitres	**Libellé**	**BP 2018**	**BP 2019**	**Evol 2019/2018 en % et en M€**	
930	Services généraux	133,870	207,477	54,98%	73,607
9305	Gestion des fonds européens	1,000	0,575	-42,50%	-0,425
931	Sécurité	52,178	45,833	-12,16%	-6,345
932	Enseignement Formation	69,924	79,587	13,82%	9,663
933	Culture patrimoine sport jeunesse	30,473	21,990	-27,84%	-8,483
934	Santé social	112,692	89,918	-20,21%	-22,774
9343	APA	55,493	57,390	3,42%	1,897
9344	RSA / RMI	45,497	45,124	-0,82%	-0,373
935	Aménagement territoire	18,477	10,589	-42,69%	-7,888
936	Action économique	30,719	30,428	-0,95%	-0,291
937	Environnement	49,588	37,819	-23,73%	-11,769
938	Transports	259,083	250,377	-3,36%	-8,706
	S/Total chapitres ventilées	**858,994**	**877,107**	**2,11%**	**18,113**





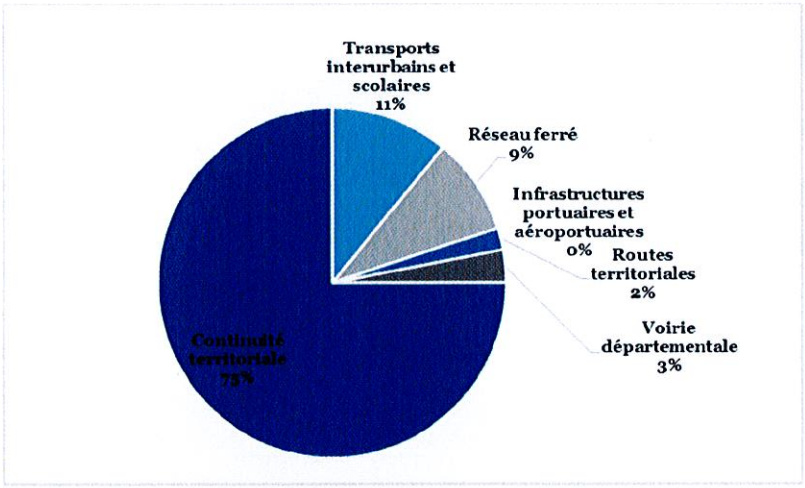
Un focus particulier est donné pour chaque chapitre fonctionnel ci-dessous :

« Transports » (Chapitre 938)

Programmes rattachés au chapitre 938 :

Compétence / Politique	Libellé	BP 2019
N111	Continuité territoriale	186,999
N112	Voirie départementale	7,728
N113	Routes territoriales	4,950
N114	Infrastructures portuaires et aéroportuaires	1,070
N115	Réseau ferré	23,100
N116	Transports interurbains et scolaires – Transports handicapés	26,530
	TOTAL	**250.377**

*A noter que les dépenses de personnel sont désormais rattachées au chapitre 930 « Services généraux »



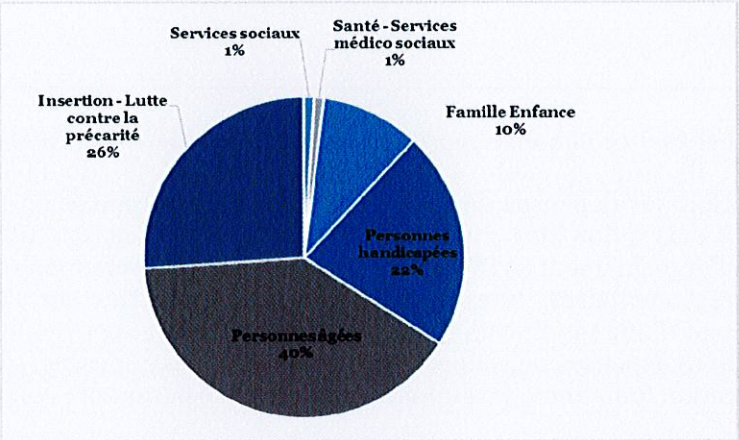
La compétence transports, avec 29 % des crédits et un volume de 250.377 M€, représente le poste de dépenses le plus important. La baisse de -3.4 % par rapport à 2018 s'explique par le transfert des charges de personnel sur le chapitre 930. Les actions menées dans le cadre de cette politique, référencées ci-dessous, ne sont pas impactées par cette diminution :

- 187 M€, soit 75%, consacrés à la continuité territoriale et versés intégralement à l'Office des Transports de la Corse
- 26,530 M€ destinés aux transports scolaires, interurbains et handicapés
- 23,1 M€ pour la DPS ferroviaire
- 12,678 M€ destinés au réseau routier
- 1,070 M€ consacrés aux réseaux portuaires et aéroportuaires.

« Action sociale, APA, RSA » (Chapitre 934 – 934-3 – 934-4) :

Programmes rattachés aux chapitres 934 – 934.3 – 934.4 :

Compétence / Politique	Libellé	BP 2019
N511	Services sociaux	2,11
N512	insertion - Lutte contre la précarité	46,916
N513	Personnes âgées	78,467
N514	Personnes handicapées	41,362
N515	Famille - Enfance	20,505
N521	Santé - Services médico sociaux	3,072
	TOTAL	**192,432**

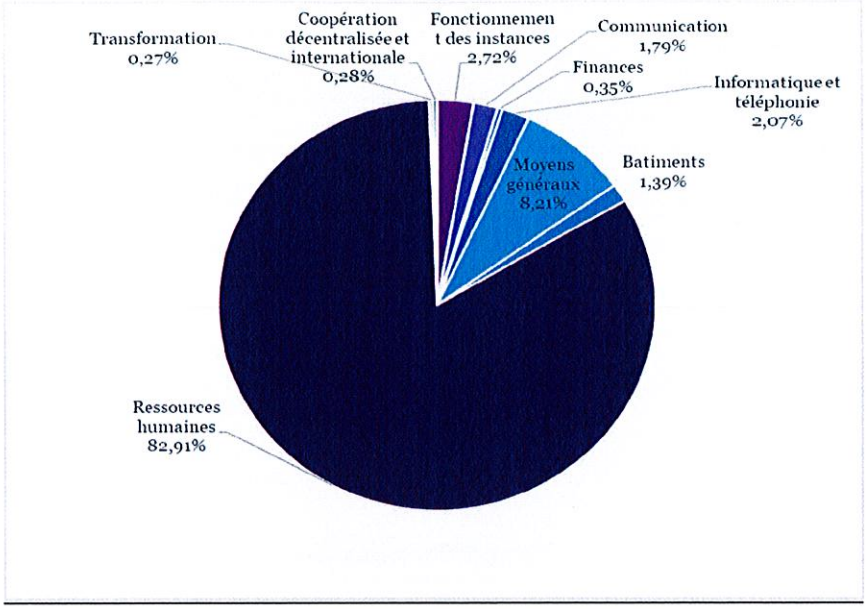


La compétence « Santé – Action sociale » mobilise 192.432 M€, soit 22 % des dépenses ventilées et constitue le deuxième poste de dépenses. Elle permet la mise en œuvre des politiques liées au RSA et à l'APA.
La baisse constatée est imputable aux charges de personnel transférée pour partie (chapitre 934) au chapitre 930.

« Services Généraux » (Chapitre 930) :

Compétence / Politique	Libellé	BP 2019
N22	Coopération décentralisée et internationale	0,581
N611	Fonctionnement des instances	5,668
N612	Communication	3,724
N613	Finances	0,734
N614	Informatique et téléphonie	4,307
N615	Moyens généraux	17,080
N617	Bâtiments	2,900
N616	Ressources humaines*	172,506
N618	Transformation	0,558
	TOTAL	**207,477**

*une partie des crédits destinés à la rémunération des personnels ATTEE est comptabilisée au chapitre 932



Les crédits dédiés à ce chapitre représentent 24 % des dépenses ventilées avec un volume de 207.477 M€. Ils sont en nette augmentation, soit +55 %, du fait d'une modification de comptabilisation des dépenses de personnel, désormais imputées en majorité sur ce chapitre fonctionnel à l'exception des personnels liés au secteur social (APA – RSA – Assistantes familiales), à l'enseignement (ATTEE) et à l'environnement (personnels ENS) pour répondre aux contraintes règlementaires. Elles étaient l'an passé réparties sur l'ensemble des chapitres ventilés. Il s'agit d'une modification de comptabilisation qui permet une meilleure lisibilité de l'évolution de ces dépenses regroupées hors exception vues ci-dessus, sur un chapitre.
Cette modification fonctionnelle n'impacte pas l'analyse par nature comptable.

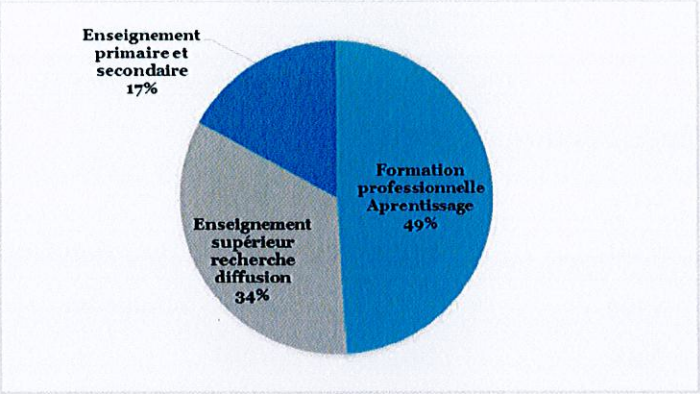
La part la plus importante de ces crédits, 83 % avec un montant de 172.5 M€ va couvrir les dépenses de personnel.

Une enveloppe de près de 34 M€ représentant 16 % des dépenses du chapitre est destinée au fonctionnement de la structure. Elles regroupent les dépenses d'administration générale, soit 19.9 M€, de communication pour 3.7 M€, d'informatique à hauteur de 4.3 M€.
Ces dépenses intègrent également le fonctionnement des instances soit 5.668 M€.

« Enseignement – Formation professionnelle » (Chapitre 932) :

Programmes rattachés au chapitre 932 :

Compétence / Politique	Libellé	BP 2019
N411	Enseignement supérieur recherche diffusion	18,933
N412	Enseignement primaire et secondaire	8,950
N41	**S/Total Enseignement recherche**	**27,883**
N42	Formation professionnelle apprentissage	29,000
N431	Langue et culture corse	1,650
N461	Orientation	0,573
N616	Ressources humaines - Personnel ATTEE	20,481
	TOTAL	**79,587**



Près de 80 M€, soit 9 % des dépenses réelles de fonctionnement, sont dédiés à la compétence en matière d'enseignement et de formation professionnelle.

Elle intègre les actions menées en matière de formation professionnelle lesquelles représentent la part la plus importante de crédits avec 42 % et un montant dédié de 29 M€. La collectivité intervient dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par la loi. Elle définit la carte des formations en apprentissage, met en place les actions destinées à dynamiser l'apprentissage ainsi qu'une programmation de formation destinée aux demandeurs d'emploi dans le cadre du PRIC. Elle propose également un programme d'actions de formation destiné aux détenus et prend en charge le fonctionnement des instituts de formation sanitaire et sociale et attribue les bourses aux élèves.

Les actions en matière d'enseignement supérieur menées conformément au Schéma de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SESRI 2017-2022) adopté par l'Assemblée de Corse le 26/10/2017 mobilisent 18.933 M€, soit 34 % des crédits du chapitre. Cette enveloppe est destinée à financer la recherche scientifique à hauteur de 1.1 M€, les formations supérieures pour 2.370 M€, la vie étudiante avec 1.8 M€. Les actions relevant du domaine sanitaire et social disposent d'un volume de crédits de 5.5 M€ pour assurer les formations et le versement des bourses.
Enfin, l'Université de Corse bénéficie d'un financement de 7.714 M€ pour assurer le fonctionnement de la structure.

En matière d'enseignement secondaire, des dépenses proposées à hauteur de 8.950 M€ s'inscrivent dans le cadre des compétences obligatoires de l'ex CTC, pour assurer le fonctionnement des lycées et collèges.
Cette enveloppe est répartie à hauteur de 20.481 M€ pour assurer la rémunération des personnels ATTEE, 8.95 M€ au titre de la dotation annuelle de fonctionnement des EPLE et 0.850 M€ pour assurer la maintenance du patrimoine scolaire.

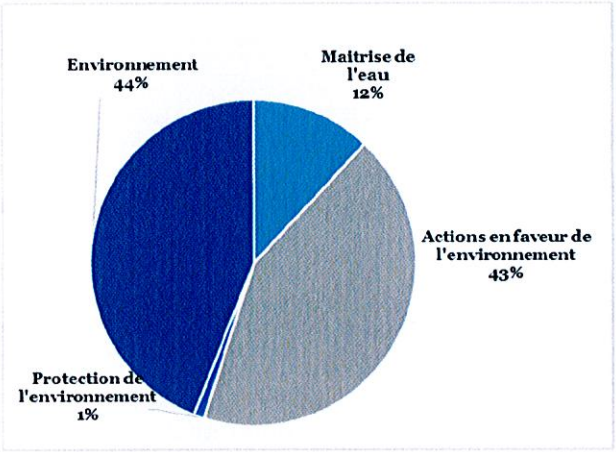
« Sécurité-Incendie » (Chapitre 931) :

Le chapitre « Sécurité-Incendie » représente 5 % des dépenses avec un volume de 45.833 M€. Il permet le financement des deux SDIS proposés à hauteur de 43,783 M€ ainsi que la mise en œuvre des actions d'aménagement, d'équipement et de surveillance des forêts afin de prévenir les incendies. La baisse constatée à hauteur de -12 %, soit -6.345 M€, provient des dépenses de personnel désormais imputées au chapitre 930.

« Environnement » (Chapitre 937) :

Programmes rattachés au chapitre 937 :

Compétence / Politique	Libellé	BP 2019
N13	**Maîtrise de l'eau**	**7,919**
N321	Actions en faveur de l'environnement	29,055
N322	Protection de l'environnement	0,845
N32	**Environnement**	**29,900**
	TOTAL	**37,819**



Les dépenses s'inscrivant dans le cadre de la politique environnementale sont budgétées au chapitre « Environnement » à hauteur de 37.819 M€, soit 4 % des dépenses ventilées.

Elles regroupent les actions en matière de protection de l'environnement dont le montant est prévu à hauteur de 29.9 M€. Une partie de ces crédits est destinée au versement des dotations de fonctionnement à l'OEC et au PNRC qui représentent un montant global de 20,605 M€. Ces contributions sont versées au titre des dépenses liées à la structure et également au titre des actions menées et mises en œuvre par l'office de l'environnement de la Corse.

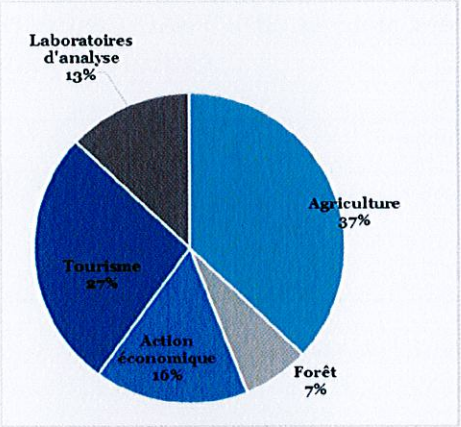
La compétence conférée par la loi N°85-729 du 18/07/1985 instituant les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et confiant la compétence de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels à la CDC s'inscrit également dans le cadre de ce programme avec un montant prévu à hauteur de 7.674 M€.

Enfin, une partie de ces crédits, représentant 7.919 M€ est déléguée à l'OEHC mener les actions en matière de maitrise de l'eau. Ils sont destinés au fonctionnement de la structure et à la prise en charge des salaires et des charges générales.

« Action économique » (Chapitre 936) :

Programmes rattachés au chapitre 936 :

Compétence / Politique	Libellé	BP 2019
N211	Agriculture	11,314
N212	Forêt	2,200
N213	Action économique	4,779
N214	Tourisme	8,230
N21	**Economie productive**	**26,523**
N3214	Laboratoires d'analyse	3,905
	TOTAL	**30,428**



L'action économique, avec un volume de 30,428 M€ représente 3 % des dépenses ventilées.
Les politiques menées dans le cadre de cette compétence relèvent des domaines suivants : agriculture, tourisme et développement économique.

La mise en œuvre d'une grande partie de ces politiques a été confiée aux satellites de la CdC que sont l'ODARC, l'ADEC et l'ATC. Les crédits proposés sur ce chapitre sont essentiellement destinés à donner les moyens financiers à ces organismes.

Ainsi, la part la plus importante soit 37 % et 11.314 M€ est consacrée à la politique agricole. L'ODARC bénéficie de la majorité des crédits répartis à hauteur de 8.979 M€ au titre du fonctionnement de la structure et 0,550 M€ au titre des dépenses liées à la participation au Salon International de l'Agriculture.

La participation de la CdC au Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse (SMAC) est également prévue à hauteur de 1,785 M€. Elle est constituée d'une part statuaire de l'ordre de 0 ,500 M€ et une part variable de l'ordre de 0,900 M€, à laquelle s'ajoute la participation de l'ex CD2B de 0,385 M€.

La compétence tourisme dévolue à l'ATC se voit attribuer une enveloppe de 8.230 M€ occupant ainsi le deuxième poste de dépenses de ce chapitre avec 26 %. Elle permettra le versement de la dotation de fonctionnement propre à hauteur de 5.2 M€ et 3.03 M€ pour financer les actions en matière de promotions et de communication. Il est important de souligner qu'une partie de ces actions, soit 0.520 M€, est financée par la taxe additionnelle à la taxe de séjour.

Les crédits dédiés à l'action économique sont essentiellement constitués de la dotation de fonctionnement versées à l'ADEC qui représente 4,779 M€, soit 17 % des crédits du chapitre.

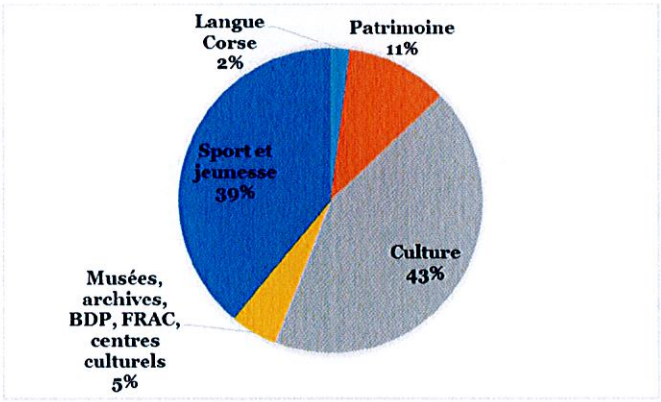
L'enveloppe de crédits destinée à l'entretien de la forêt relève d'obligations légales et permet également le financement de la sylviculture est provisionnée à hauteur de 2.2 M€, mobilisant ainsi 7 % des crédits.

La subvention d'équilibre contribuant à l'activité des deux laboratoires d'analyse est également budgétée sur ce chapitre à hauteur de 3.9 M€, soit 14 % des crédits.

« Culture – Patrimoine – Sports – Jeunesse » (Chapitre 933) :

Programmes rattachés au chapitre 933 :

Compétence / Politique	Libellé	BP 2019
N43	**Langue corse**	0,410
N441	Patrimoine	2,334
N442	Culture	9,500
N443	Musées, archives, BDP, FRAC, Centres culturels	1,132
N44	**Culture et patrimoine**	12,966
N451	Sport	7,711
N452	Jeunesse	0,903
N45	**Sport et jeunesse**	8,614
	TOTAL	**21,990**



Les dépenses comptabilisées au chapitre « culture, patrimoine, sport et Jeunesse » représentent 4 % des dépenses totales avec un volume de 21.990 M€. La baisse constatée par rapport à 2018, soit -28 % pour 8.483 M€, n'impacte pas les actions de ces politiques mais provient des charges de personnel transférées au chapitre 930.

La politique culturelle occupe le premier poste de ce chapitre avec un montant affecté de 9.5 M€ représentant 43 % des dépenses du chapitre.

Ces crédits sont consacrés à la mise en œuvre de la politique adoptée en 2017 par l'Assemblée de Corse fixant un nouveau cadre de l'action culturelle organisé autour de 4 axes majeurs : ingrandà incù a cultura, sviluppà a creazione, fà vede è fà cunosce a creazione in ogni ochji e aldilà, intraprende indè a cultura.

Les crédits destinés à la mise en œuvre des actions en matière de sport et jeunesse représentent un volume de 8.614 M€, soit 39 % du chapitre. Ils sont constitués à hauteur de 1.1 M€ par les crédits délégués par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) afin de soutenir le fonctionnement et les actions des comités sportifs et clubs.

Le Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse nouvellement constitué sous forme de régie autonome bénéficie d'une dotation de fonctionnement de 1.879 M€.

Une enveloppe d'un montant de 4.732 M€ est également prévue dans le cadre des différentes interventions retenues dans le règlement des aides au sport adopté le 31 mai 2018. Il s'agit d'aider les clubs évoluant en championnat national et en ligue professionnelle mais également les ligues et comités régionaux, d'aider à la pratique sportive « SportiPass », de verser des bourses aux sportifs de haut niveau.

La politique mise en œuvre en matière de patrimoine mobilise une enveloppe de 3.466 M€ répartie à hauteur de 2.334 M€ pour le financement des opérations de restauration et 1.132 M€ au titre de la préservation.

En matière de restauration, ces crédits sont destinés à la mise en œuvre du projet stratégique GRITACCESS, financé dans le cadre du programme opérationnel de coopération transfrontalière Italie-France maritime (1.6 M€).

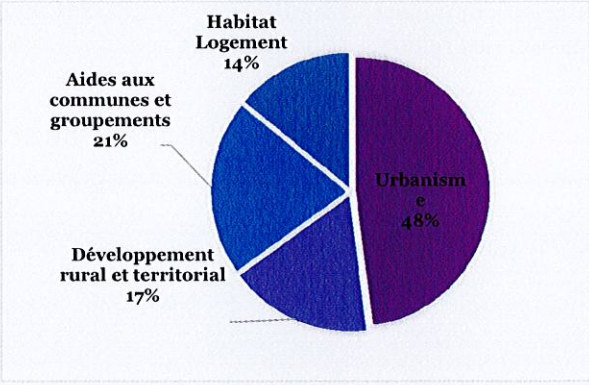
Les musées, le FRAC, la cinémathèque de Corse à Casa di Roccapina se voient également dotés d'une enveloppe de 1.132 M€ permettant le fonctionnement des structures.

Les crédits destinés à la mise en œuvre du programme « Lingua 2020 » sont également prévus sur ce chapitre à hauteur de 0.410 M€. Ils permettront de renforcer le bilinguisme dans le système d'éducation et de formation, comme dans le domaine économique et social. L'enveloppe globale dédiée à la langue corse est d'un montant de 2.560 M€ ventilée sur plusieurs chapitres fonctionnels (932, 933 et 935).

<u>« Aménagement du territoire » (Chapitre 935) :</u>

Principaux programmes rattachés au chapitre 935 :

Compétence / Politique	Libellé	BP 2019
N311	Urbanisme	4,675
N313	Développement rural et territorial	1,678
N314	Aides aux communes et groupements	2,008
N3165-316	Habitat Logement	1,362



Les crédits budgétés au chapitre « aménagement du territoire » à hauteur de 10.589 M€ contribuent à la mise en œuvre des actions en matière d'urbanisme, de logement, d'habitat et de développement rural et territorial. Ils représentent 1 % des dépenses ventilées. La baisse

constatée de près de 43 %, soit -7.888 M€ correspond aux dépenses de personnel désormais imputées au chapitre 930.

En matière d'urbanisme, la compétence est assurée par l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie de la Corse. A ce titre une dotation de 4.675 M € est prévue pour assurer le fonctionnement de la structure (4,122 M€) et 0,553 M€ pour contribuer aux financements des études qu'elle envisage de mener (Territorialisation du PADDUC, Enquête présentielle estivale, Révision de la PPE, Observation de l'énergie et du climat).

Une enveloppe de 1.678 M€ est prévue dans le cadre de l'action publique de proximité attendue sur les territoires Elle s'inscrit dans une logique de projets de vie des territoires et réaffirme son soutien au mouvement associatif mais également aux communes et groupements pour lesquels une somme de 1,178 M€ est proposée. La participation au Syndicat de l'énergie de Corse du Sud est également prise en charge sur ce chapitre à concurrence de 0,500 M€.

La part consacrée à la politique menée en matière d'habitat et de logement s'élève à 1.362 M€. Elle intègre essentiellement le financement du CAUE et de l'ADIL.

« Gestion des fonds européens » (Chapitre 930-5) :

Les crédits budgétés au chapitre « Gestion des fonds européens » s'élèvent à 0.575 M€. il s'agit principalement des crédits de fonctionnement permettant de mettre en œuvre les actions d'évaluations à mi-parcours des programmes opérationnels et de lancer les mesures d'accompagnement et de diagnostics auprès des acteurs et des territoires pour préparer les négociations sur la prochaine programmation post 2020.

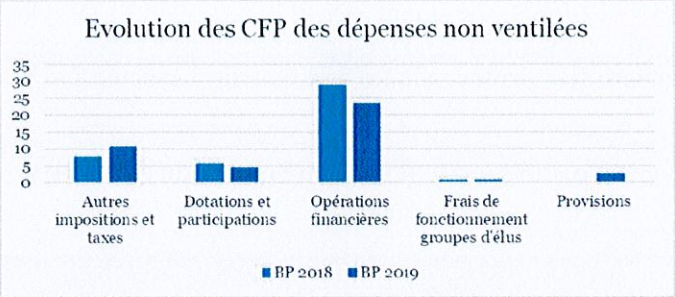
Les dépenses non ventilées en forte augmentation (+9.3%) avec un volume de 46.989 M€ :

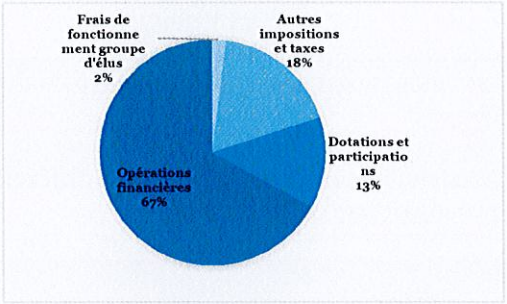
Les dépenses non ventilées comptabilisées au niveau des chapitres 94 et 95 s'élèvent à 46.989 M€ et représentent 5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles présentent une augmentation de 9.3 % correspondant à un volume de crédits de 4 M€.
Cette évolution est la combinaison :

- D'une hausse cumulée d'un montant de 10.810 M€ des chapitres dédiés aux provisions pour + 7.5 M€ et du chapitre 941 comptabilisant les prélèvements au titre des fonds de péréquation et solidarité à hauteur de +3.310 M€. (Pour mémoire les provisions qui font l'objet d'une neutralisation dans le cadre du protocole n'étaient pas comptabilisées dans la trajectoire financière, tout comme les 5 millions inscrits au titre du PRIC en dépenses et recettes et naturalisables).
- D'une baisse des charges financières à hauteur de - 5.580 M€ et du prélèvement au titre du fonds de péréquation des régions, soit -1.216 M€.

Chapitres	Libellé	BP 2018	BP 2019	Evol 2019/2018 en %	Evol 2019/2018 en M€
941	Autres impositions et taxes	7,550	10,860	43,84%	3,310
942	Dotations et participations	5,707	4,491	-21,31%	-1,216
943	Opérations financières	28,900	23,320	-19,31%	-5,580
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,821	0,818	-0,37%	-0,003
945	Provisions		7,500		7,500
	S/Total chapitres non ventilées	**42,978**	**46,989**	**9,33%**	**4,011**





Elles sont constituées par les charges financières lesquelles comptabilisent les intérêts d'emprunt, et autres frais liés à la dette. Elles s'élèvent à 23.320 M€, présentant une baisse de 19 % pour un volume de 5.580 M€.

D'ailleurs, la comparaison établie sur la base des crédits votés BP + BS en 2018, à hauteur de 25.966 M€, met en évidence une baisse de 10 % avec un volume de 2.65 M€.

Les prélèvements imputés à la CDC sont comptabilisés aux chapitres 941 et 942 pour un montant total de 14.070 M€ présentant une hausse de 6.13 %, soit+0.813 M€, par rapport au BP 2018.

Ils sont détaillés dans le tableau qui suit :

	BP 2018	**BP 2019**
Fonds de péréquation des DMTO	4,460	4,254
Fonds de solidarité des départements	3,090	3,625
3ème fonds de péréquation		1,700
S/Total chapitre 941	**7,550**	**9,579**
Contribution redressement des finances publiques	3,466	3,466
Fonds de péréquation des ressources régionales	2,241	1,025
S/Total chapitre 942	**5,707**	**4,491**
Total prélèvements	**13,257**	**14,070**

Ils correspondent aux atténuations de produits effectuées au titre de la contribution de la CDC au redressement des comptes publics (3.466 M€), laquelle est stable, et au titre des fonds de péréquation globalement provisionnés à hauteur de 10.604 M€, soit une augmentation est constatée de 8.3 %.

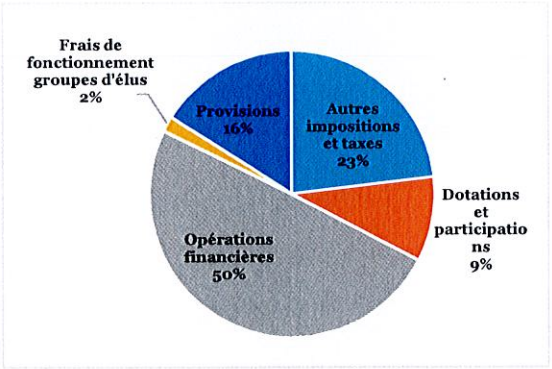
Cette évolution est essentiellement liée à la création, en loi de finances 2019, d'un 3ème fonds de péréquation des droits de mutation limité à la période 2019-2020. Le prélèvement s'effectue uniformément sur la part principale des DMTO de tous les départements (part de taux prélevée égale à 0.11%), 60% sont attribués aux départements cumulant une faible densité et un faible potentiel financier par km2.

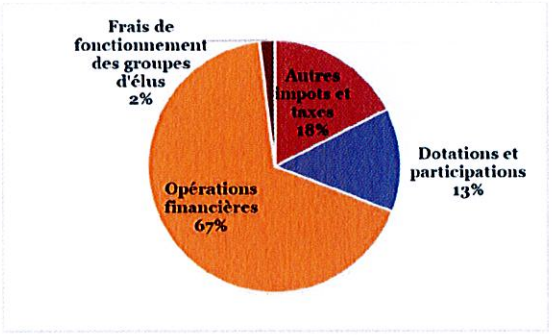
Contrairement aux deux précédents fonds pour lesquels la Collectivité de Corse avait obtenu une garantie jusqu'en 2020, ce troisième fonds est calculé par consolidation des données des deux ex-départements. La Collectivité de Corse sera donc débitrice en 2019 au titre de ce troisième fonds à hauteur de 1.7 M€.

Un montant de 0.984 M€ est également prévu au chapitre 941, pour assurer le reversement d'une partie de la taxe liée à l'urbanisation et à l'environnement, soit 0.784 M€ et 0.497 M€ pour honorer d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs.

Enfin, le chapitre 944 comptabilise les frais de fonctionnement des groupes d'élus dont la dépense d'un montant de 0.818 M€ est encadrée par la loi (l'enveloppe des salaires versés aux attachés de groupe est limitée à 30% des indemnités brutes versées aux élus de l'Assemblée de Corse).

La structure de ces dépenses est différente de celle du BP 2018 (cf. graphe ci-dessous) lequel ne prévoyait pas de provision.



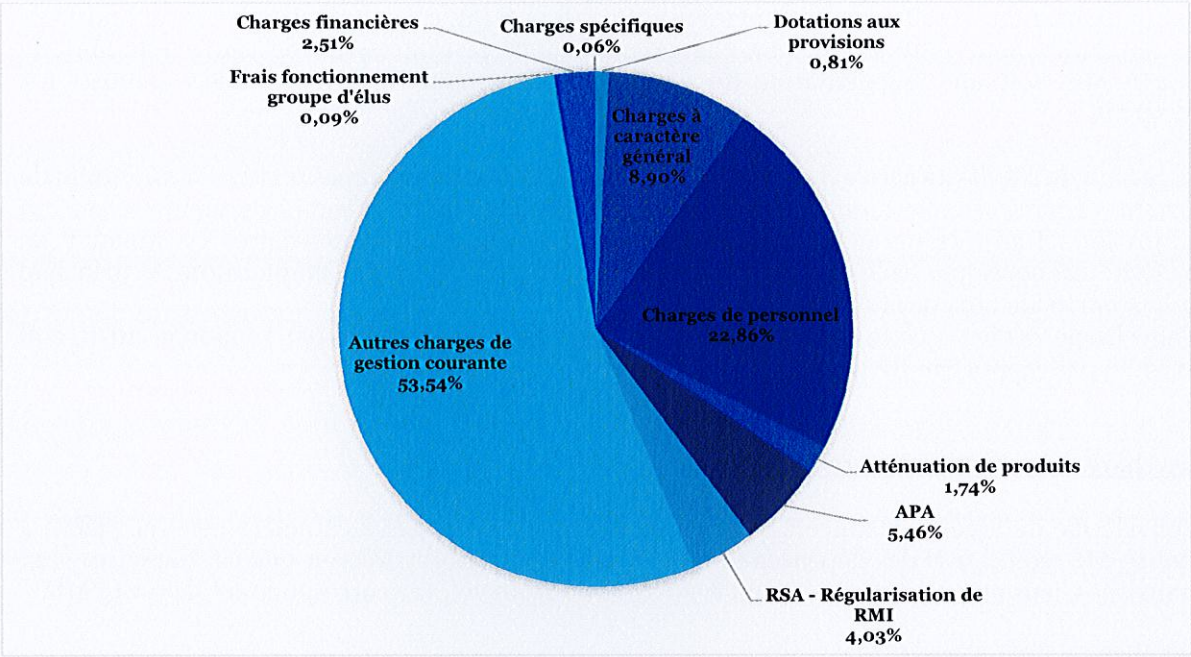


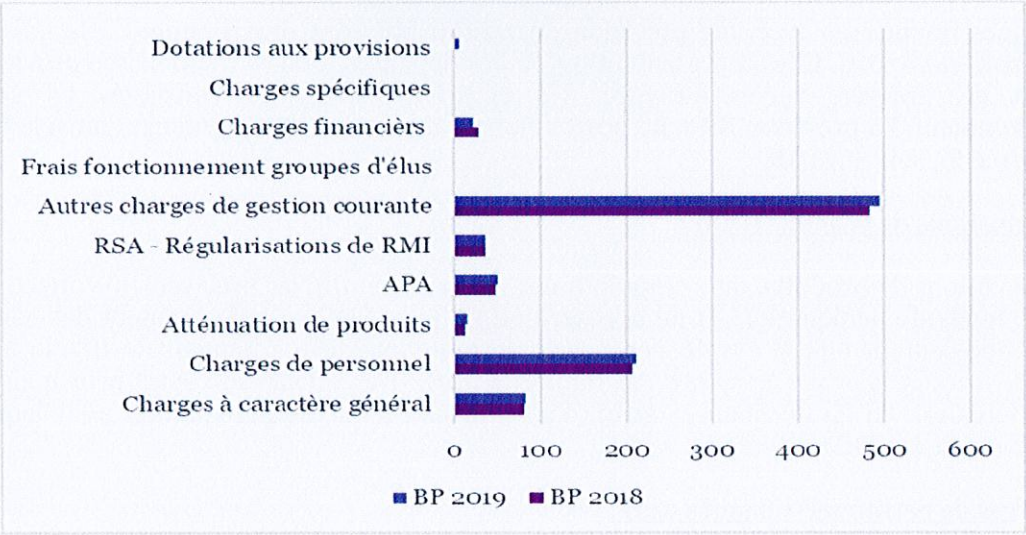
2-1-2 Présentation des dépenses par nature :

Cette présentation des dépenses par nature permet une analyse financière rétrospective et prospective.
Dans le cadre du présent rapport, elle permet d'apprécier l'évolution des charges à caractère général, des dépenses de personnel et des autres charges de gestion courante.

Le tableau et le graphe ci-dessous font état de la répartition et de l'évolution des dépenses par nature.

Chapitre	LIBELLE	BP 2018	BP 2019	Evol 2019/2018 en % et en M€		Part
011	Charges à caractère général	81,598	82,213	0,75%	0,615	8,90%
012	Charges de personnel	207,213	211,228	1,94%	4,015	22,86%
014	Atténuation de produits	13,257	16,034	20,95%	2,777	1,74%
016	APA	48,373	50,436	4,26%	2,063	5,46%
017	RSA - Régularisations de RMI	37,328	37,251	-0,21%	-0,077	4,03%
65	Autres charges de gestion courante	484,902	494,838	2,05%	9,936	53,55%
6586	Frais fonctionnement groupes d'élus	0,821	0,818	-0,37%	-0,003	0,09%
66	Charges financières	28,400	23,230	-18,20%	-5,170	2,51%
67	Charges spécifiques	0,080	0,547	583,75%	0,467	0,06%
68	Dotations aux provisions		7,500		7,500	0,81%
	Total Dépenses réelles	**901,972**	**924,095**	**2,45%**	**22,123**	100,00 %





Les allocations APA (016) et RSA (017) :

Les chapitres 016 et 017 cumulent une partie des crédits dédiés à la mise en œuvre de la politique d'action sociale, car, comme précisé ci-dessus, un complément est prévu au chapitre 65.

Ces dépenses comptabilisées sur les chapitres 016-017, avec un montant cumulé de 87.7 M€ représentent 9.5 % des dépenses totale. Elles sont proposées à la hausse de 2.32 %, soit +1.986 M€. Un volume équivalent soit 87.3 M€ est imputé au compte 65, ce qui porte le poids de ces dépenses à 19 % des charges de fonctionnement.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est attribuée sous conditions de ressources et de résidence aux personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie. Elle permet le maintien à domicile et la prise en charge du forfait dépendance en EHPAD et en unité de long séjour.
Ces dépenses en augmentation de 4.26 %, soit +2.063 M€ sont proposées à hauteur de 50.436 M€ alors qu'elles s'élevaient à 48.373 M€ au BP 2018.

Cette charge représente 5.5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La compensation de cette charge d'un montant de 18,998 M€ est assurée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. La charge nette pour la Collectivité de Corse est donc de 31.437 M€, soit une augmentation de 1.867 M€ par rapport à 2018 où elle s'établissait à 29.57 M€.

Le revenu de solidarité active (rsa) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu, variable selon la composition du foyer, mais également un accompagnement social et ou professionnel afin de permettre leur réinsertion. Le nombre de bénéficiaires est fonction de l'activité économique, celle-ci demeure liée à la saisonnalité, et de l'emploi dont le principal indicateur est le taux de chômage.
L'enveloppe dédiée à cette mesure s'élève à 37.251 M€, quasi stable par rapport à 2018, soit -0.21 %, par rapport au BP 2018.

Les charges à caractère général (011) :

L'enveloppe de crédits destinée à la prise en charge des charges à caractère général s'élève à 82.213 M€, soit 8.9 % des dépenses totales. Il est important de préciser que ces dépenses sont maitrisées, leur augmentation s'établit à +0.75 % pour un volume correspondant de 0.615 M€.

Les charges financières (66) :

Les charges financières avec une prévision de 23.230 M€ sont provisionnées à la baisse de 18.2 %, soit -5.170 M€. Elles représentent 2.5 % des dépenses totales. Cette baisse provient du transfert des intérêts versés au titre des emprunts structurés consignés en section d'investissement. La prévision BP + BS 2018 s'établissait à 25.966 M€, ramenant ainsi la baisse 2019 à -10.6 %, soit -2.74 M€.

Les atténuations de produits (014) :

Les atténuations de produits, qui comptabilisent au chapitre 014, les prélèvements effectués au titre des fonds de péréquation, et de la contribution de la CDC au redressement des comptes publics représentent 1.74 % des dépenses avec un montant prévu à hauteur de 16.034 M€ en hausse de +20.95 %, soit +2.777 M€ par rapport à 2018. L'augmentation étant principalement liée à la création en loi de finances 2019, d'un nouveau fonds de péréquation pour lequel la contribution de la CDC s'élèvera à 1.7 M€.

Les charges de personnel (Chapitre 012) :

Elles s'établissent à hauteur de 211.228 M€ représentent 23% des dépenses réelles de fonctionnement. L'augmentation constatée de BP à BP représente un volume de 4 M€, soit 1.94 %.

L'augmentation des charges de personnels s'explique principalement par la hausse des dépenses suivantes :

- Le GVT, somme des variations à la hausse des points d'indice liés aux avancement d'échelons, de grade, de cadres d'emplois, réussites à concours, réduits de 1 590 000 € liés aux départs de toutes nature de notre collectivité ;

- La réforme du compte épargne temps survenue à la fin de l'année 2018 et impactant l'exercice 2019 avec une variation à la hausse des volumes de jours monétisables et des forfaits servis ;

- La politique d'action sociale de la Collectivité de Corse conçue et mise en œuvre dès 2018. Son déploiement global se fera en 2019 et une part importante des couts de 2018 sont reportés en 2019 de par des contraintes de la commande publique, l'ensemble pesant dans le budget 2019 ;

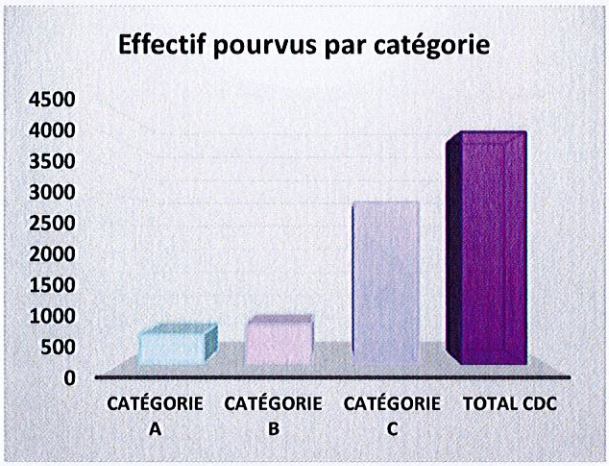
- l'internalisation de compétences et de structures qui avaient été engagée antérieurement à 2018 et dont le report en année pleine se réalise en 2019 pour la première fois (*Aides 2B + CRIJ + GIP).*

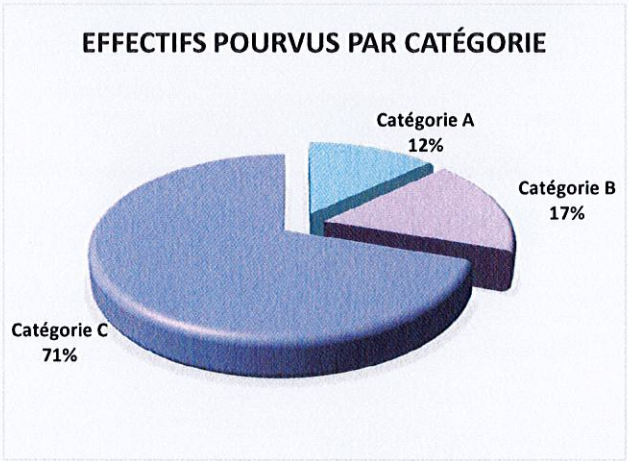
Cependant, cela ne représente pas une augmentation des charges générales de fonctionnement de la Collectivité de Corse. En effet, si les financements versés à ces structures ne sont pas reconduits, et allègent ainsi proportionnellement le budget de fonctionnement, ils se reportent néanmoins sur les charges de personnels.

La structure des effectifs de la Collectivité de Corse est la suivante :

La Collectivité de Corse comprenait au 31 décembre 2018 4 419 agents (rémunérés soit au budget principal, soit sur les budgets annexes).
La collectivité de Corse compte 4 138 agents titulaires, stagiaires, en CDI, ou sur emploi cabinet (hors emplois non titulaires) et répartis comme suit :

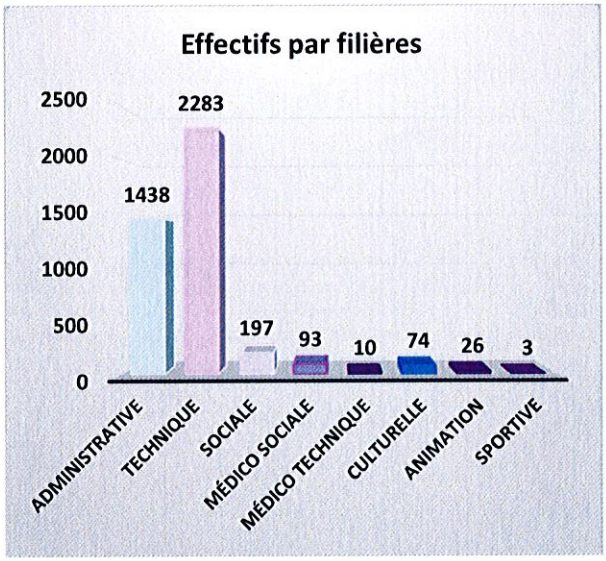
Catégorie hiérarchique	Nombre d'agents
Catégorie A	499
Catégorie B	704
Catégorie C	2935
Total collectivité de Corse	4138

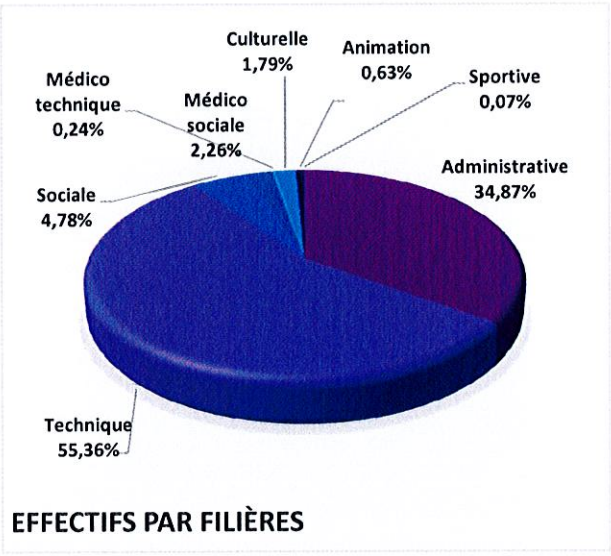




A l'exception des emplois fonctionnels et de cabinet non répartis par filière, les effectifs de la collectivité de Corse se répartissent comme suit :

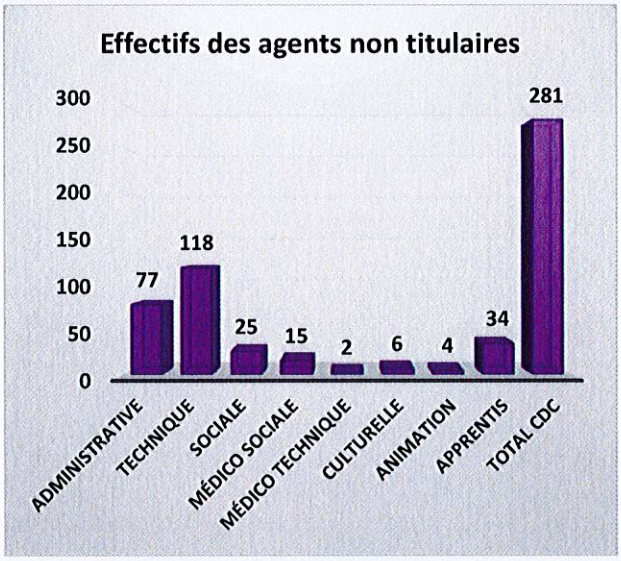
Filière	Nombre d'agents
Administrative	1438
Technique	2283
Sociale	197
Médicosociale	93
Médico technique	10
Culturelle	74
Animation	26
Sportive	3
Total	**4124**

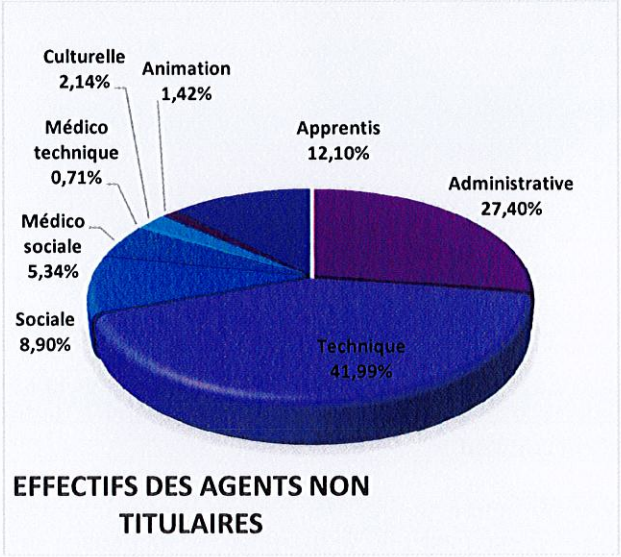




La collectivité de Corse compte 281 agents non titulaires, répartis comme suit :

Filière	Nombre d'agents
Administrative	77
Technique	118
Sociale	25
Médicosociale	15
Médico technique	2
Culturelle	6
Animation	4
Apprentis	34
Total	**281**





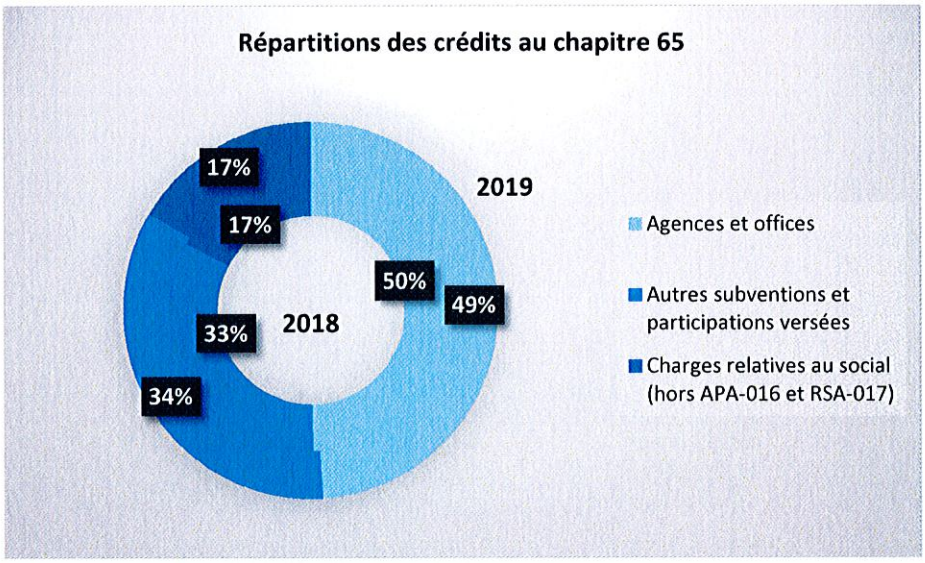
Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Elles s'élèvent à 494.838 M€ et intègrent l'enveloppe de continuité territoriale d'un montant de 187 M€ intégralement reversée à l'office de transports de la Corse Elles représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement, soit 54 %. Leur montant est en augmentation de 9.936 M€, soit +2 % par rapport au BP 2018 où elles s'établissaient à 484.902 M€. La comparaison établie sur la base de la totalité des crédits votés en 2018, met en évidence une quasi stabilité de ces dépenses, soit +0.02 % avec une variation du volume de +0.120 M€. Ce poste de dépenses est maitrisé, l'augmentation prévue dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat étant fixée à +1.2 %.

Elles se répartissent conformément au tableau et graphe ci-dessous :

Intitulé	BP 2018	BP 2019	Evol 2019/2018 en %	Evol 2019/2018 en M€	Part
Dotation de Continuité Territoriale	186,999	186,999	0,00%	0,000	37,79%
Agences et offices	54,353	55,658	2,40%	1,305	11,25%
S/Total agences et offices	***241,352***	***242,657***	***0,54%***	***1,305***	***49,04%***
Autres subventions et participations versées	159,780	167,495	4,83%	7,715	33,85%
Charges relatives au social	83,770	84,686	1,09%	0,916	17,11%
Total chapitre 65	**484,902**	**494,838**	**2,05%**	**9,936**	**100,00%**

La structure par rapport à 2018 est quasi identique.



Les dotations de fonctionnement versées aux agences et offices : elles génèrent une dépense d'un montant de 242.657 M€ qui représente 26.3 % des dépenses totales de fonctionnement et 49 % des autres charges de gestion courante.

Hors DCT, ces dépenses s'établissent à 55.658 M€. La part la plus importante de cette enveloppe, soit 48.220 M€ (48.326 M€), est destinée à financer les dépenses de structure (personnel, charges à caractère général). Les dépenses relevant des actions portées par ces organismes s'établissent à 7.438 M€.

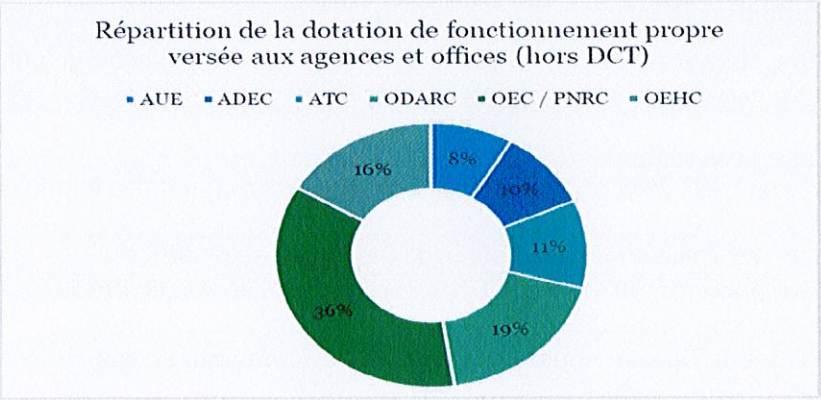
Il est important de souligner que globalement l'enveloppe est prévue à la hausse de 2.45 %, soit un volume de +1.332 M€ par rapport au BP 2018 où ces dépenses s'établissaient à 54.326 M€. Cette augmentation résulte de la combinaison d'une baisse des dotations versées au titre du fonctionnement de la structure, soit-0.22 %, et d'une hausse des crédits dédiés aux actions portées par ces structures, soit +23.97 %.

	BP 2018	BP 2019	Evol en %	Evol en M€
Fonctionnement propre	48,326	48,220	-0,22%	-0,106
Actions	6,000	7,438	23,97%	1,438
TOTAL	**54,326**	**55,658**	**2,45%**	**1,332**

Les dotations de fonctionnement propre telles que détaillées dans le tableau ci-dessous s'élèvent à 235.219 M€, en légère diminution de 0.05 %, soit -0.106 M€ par rapport au BP 2018 où elles s'établissaient à 235.325 M€.

Ces dépenses sont maîtrisées et contribuent largement à l'effort engagé pour stabiliser les charges de fonctionnement, effort nécessaire dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat qui plafonne l'augmentation de ces dépenses à +1.2 %.

Dotation de fonctionnement propre				
	BP 2018	**BP 2019**	**Evol en %**	**Evol en M€**
AUE	4,122	4,122	0,00%	0,000
ADEC	4,900	4,700	-4,08%	-0,200
ATC	5,200	5,200	0,00%	0,000
ODARC	8,979	8,979	0,00%	0,000
OEC / PNRC	17,300	17,300	0,00%	0,000
OEHC	7,825	7,919	1,20%	0,094
Total hors DCT	**48,326**	**48,220**	**-0,22%**	**-0,106**
OTC	186,999	186,999	0,00%	0,000
Total général	**235,325**	**235,219**	**-0,05%**	**-0,106**



Les subventions et participations dans le domaine social :

Ces dépenses représentent 84,686 M€.

Elles concernent notamment :

- Financement des politiques en faveur des personnes âgées

La Collectivité de Corse a été confirmée par la loi NOTRE (à l'instar des autres départements) cheffe de file territoriale des politiques de l'âge et du handicap.

A ce titre, elle exerce ces compétences spécifiques dans le cadre de deux lois :
- La loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV).
- La loi du 11 févier 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

La Collectivité de Corse est chargée en application de ces textes d'une double compétence :
- Elaborer, animer et suivre les politiques publiques.
- Attribuer et payer les prestations aux personnes âgées et/ou handicapées dont l'état de dépendance ou la nécessité de compensation est avérée.

Les autres prestations aux personnes âgées et handicapées concernent :
- La prise en charge des frais d'hébergement des personnes âgées en EHPAD sous conditions de ressources et de résidence, en unité de long séjour ou en famille d'accueil. Pour cette prestation il est fait référence à l'obligation alimentaire.
- L'aide sociale aux personnes handicapées comprend :
  - La prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) qui permet la prise en charge de certaines dépenses liées au handicap (aide à domicile, aménagement du logement ou du véhicule, etc.).
  - La prise en charge des frais d'hébergement dans les foyers.
  - Le concours pour le financement du fonctionnement des Maisons des Personnes Handicapées (MPH).

Les recettes estimées sont constituées par :
- La récupération des ressources des personnes handicapées placées,
- La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie assure pour sa part la compensation de la prestation de compensation PCH et la dotation de fonctionnement des Maisons des Personnes Handicapées (MPH)

- Famille et enfance :

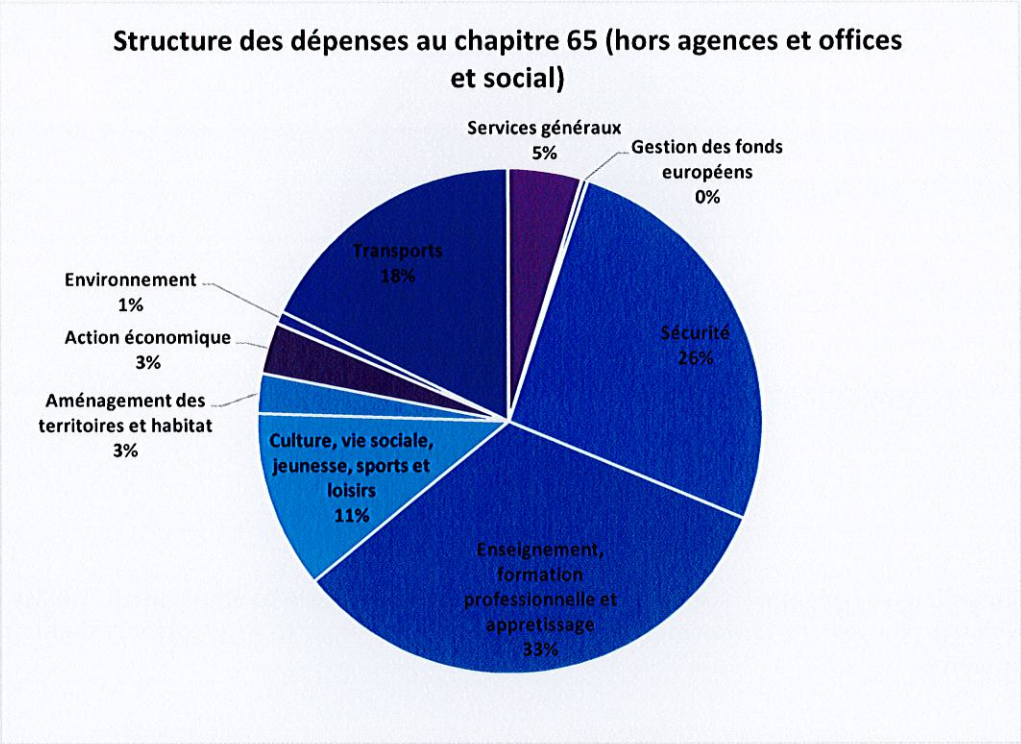
L'enveloppe la plus significative reste la prise en charge des frais d'hébergement en foyers et maisons d'enfants à caractère social, en centre maternel ou en lieux de vie et d'accueil.

- Missions sociales :

Les différents programmes d'action sociale individualisés regroupent des actions diverses telles que :
- Les mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP)
- Les participations aux Conseils Départementaux d'accès aux droits (CDAD)
- Les secours sur fonds territoriaux
- Les primes de Noël attribuées aux titulaires des minimas sociaux hors rSa.
- Le dispositif alimentaire
- Les aides en faveur du logement

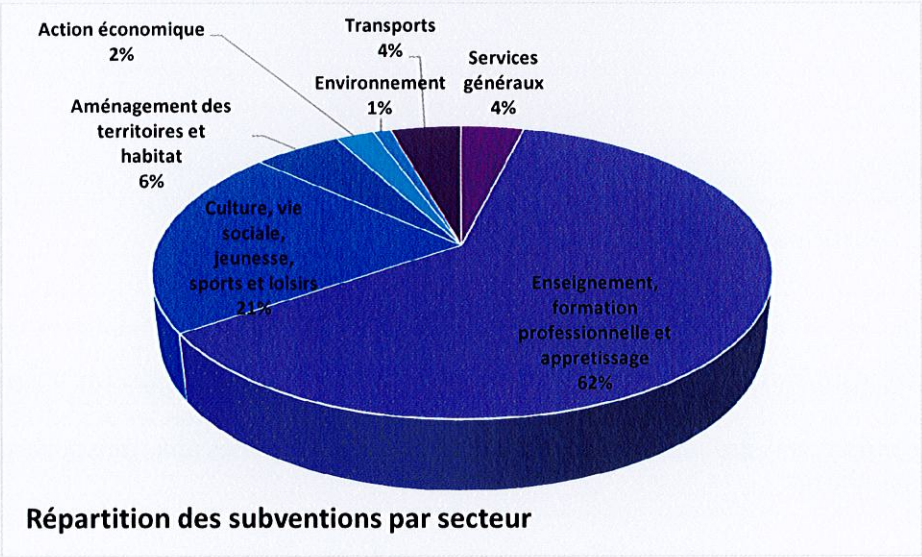
Les autres charges de gestion courante hors agences et offices et « social » :

Elles s'élèvent à 167,495 M€ et se décomposent comme suit :

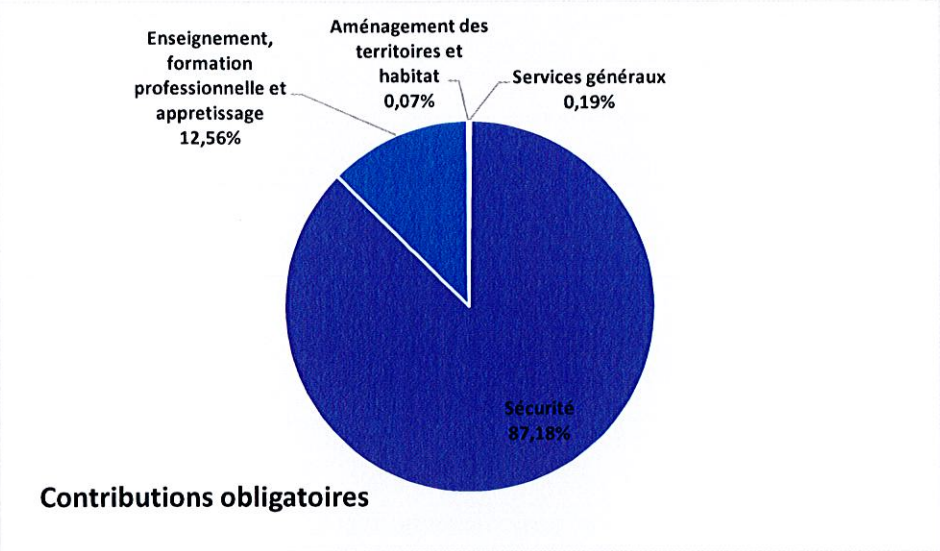


Ces dépenses constituent un poste important car elles représentent 18,13% des dépenses réelles totales. Elles se décomposent en subventions, en contributions obligatoires et participations.

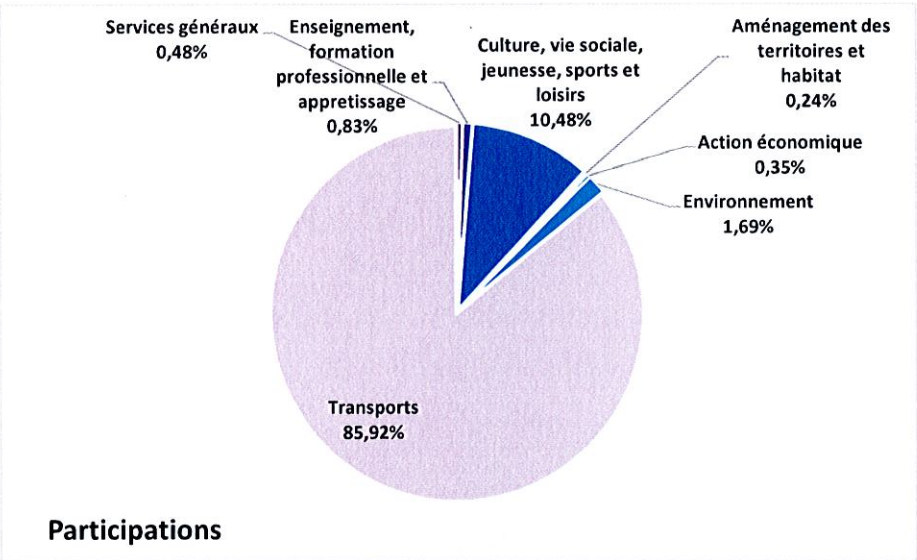
La majeure partie de ces dépenses est consacrée aux subventions à hauteur de 75,08 M€. Elles se répartissent par secteur conformément au graphe ci-dessous :



En second lieu, les contributions obligatoires totalisent 50.222 M€. Il s'agit principalement des contributions aux SIS (Services d'Incendie et de Secours).



En troisième lieu, ces dépenses sont consacrées aux participations à hauteur de 28.819 M€. Elles se répartissent par secteur conformément au graphe ci-dessous. Il s'agit principalement de la DSP ferroviaire :



Les indemnités représentent 4,439 M€, les charges diverses de gestion courante 4,401M€.
Les aides à la personne qui constituent avec 3.854 M€, le dernier poste de dépenses sont essentiellement consacrées aux versements de bourses ou de prix dans les secteurs de langue corse, de la culture, de l'enseignement supérieur et du sport et d'aides aux transports d'élèves en situation de handicap.

Les frais de fonctionnement des groupes politiques (6586) :

Ces frais s'élèvent à 0,818 M€, proposés légèrement en baisse de 0.003 M€ par rapport à la prévision budgétaire du BP 2018.

Les dotations aux provisions (68) :

Un montant de 7.5 M€ est inscrit au présent budget en provision pour risques et charges financiers relatif à divers contentieux (Corsica Ferries, marchés publics...) en cours et non provisionnés.

2-1-3 Respect de la contention des dépenses réelles de fonctionnement dans le cadre de la contractualisation avec l'état

La Collectivité de Corse a choisi « de contenir l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement et intègrera dans ses choix la trajectoire d'évolution du taux annuel de 1.20% ». L'évolution des dépenses est appréciée à périmètre constant (Cf. fusion, éventuels transferts de compétences par exemple) et en neutralisant certaines dépenses (Cf. admission en non-valeur, annulation de dette, atténuation de charge).

Dans le cadre de la contractualisation, un tableau cible a été établi par arrêté préfectoral sur la maitrise de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

DRF 2017	DRF 2018	DRF 2019	DRF 2020
863 728	874 093	884 582	895 197

En milliers d'€

Le projet de budget primitif pour 2019 établit les dépenses réelles de fonctionnement à 924 millions d'euros, soit un écart de 40 M€ par rapport à l'objectif cible. Après retraitement du PRIC (-5 millions), des dépenses sociales (ASI, MNA -15 M€), des atténuations de produit (-13.250 M€), des allègements d'emprunt (-1.5 M€), des provisions (7.5 M€), le total des dépenses réelles de fonctionnement s'établirait à moins de 882 millions d'euros en cas d'une réalisation de l'ensemble des crédits.

2-2 Les dépenses réelles d'investissement quasiment stable à 353.966M€ :

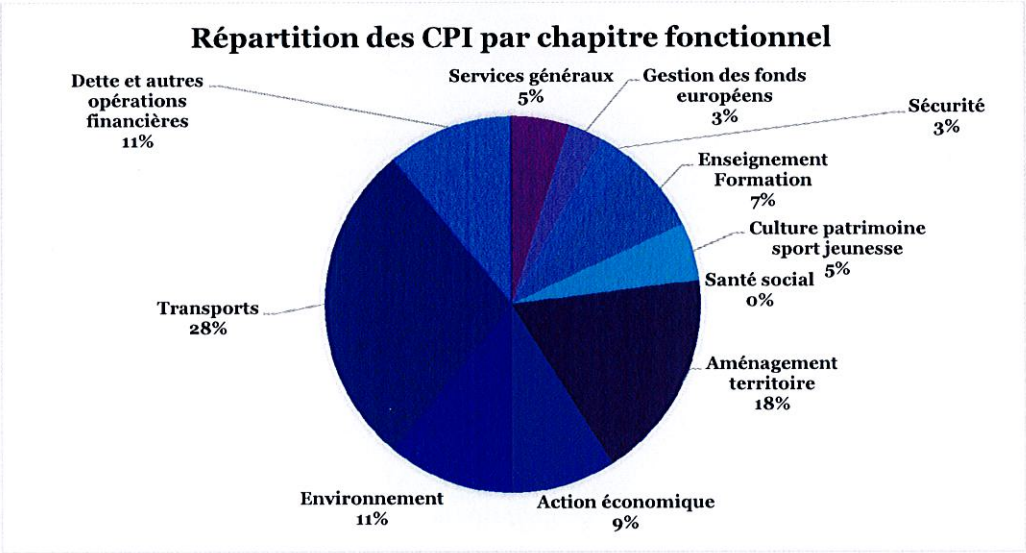
Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 353.966 M€ et sont réparties à hauteur de 314.196 M€, sur les chapitres ventilés destinés au financement des politiques publiques, soit 89 % du volume total. Les dépenses non ventilées exclusivement consacrées au remboursement du capital de la dette sont provisionnées à hauteur de 39.770 M€, soit 11 % des dépenses totales.

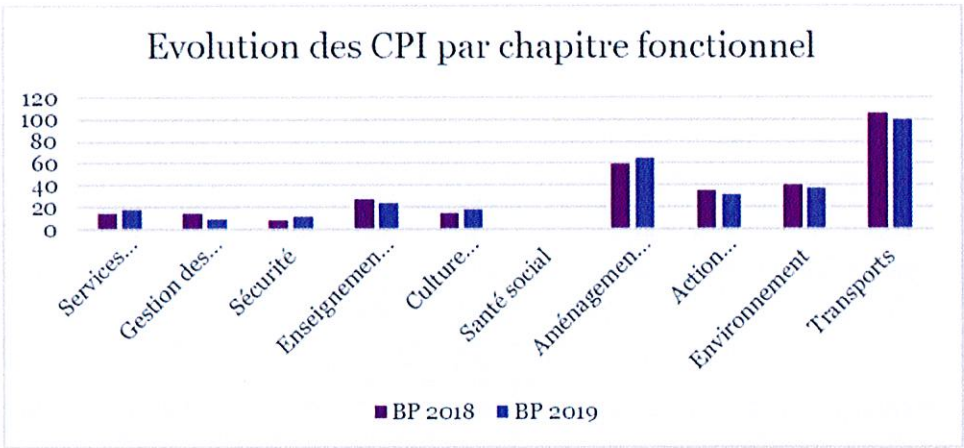
	BP 2018	BP 2019	Evolution 2019/2018 en % et M€		Part
Investissement	**354,905**	**353,966**	**-0,939**	**-0,26%**	
Ventilées	*320,405*	*314,196*	*-6,209*	*-1,94%*	*88,76%*
Non ventilées	*34,500*	*39,770*	*5,270*	*15,28%*	*11,24%*

2-2-1 Présentation des dépenses réelles d'investissement par chapitre fonctionnel

Ces dépenses pour un montant total de 353.966 M€ se répartissent et évoluent selon les tableaux et graphes ci-dessous :

Chapitres	Libellé	BP 2018	BP 2019	Evolution 2019/2018 en % et M€	
900	Services généraux	14,590	16,598	13.76%	2,010
9005	Gestion des fonds européens	15,000	11,000	-37%	-4,0
901	Sécurité	7,932	11,050	39%	3,118
902	Enseignement Formation	26,427	23,402	-11%	-3,025
903	Culture patrimoine sport jeunesse	14,468	18,043	25%	3,575
904	Santé social	1,308	1,306	0%	-0,002
905	Aménagement territoire	59,913	64,574	8%	4,661
906	Action économique	34,450	31,450	-9%	-3
907	Environnement	40,778	36,822	-10%	-3,956
908	Transports	105,540	99,951	-5%	-5,589
	S/Total chapitres ventilées	**320,406**	**314,196**	**-2%**	**-6,21**
923	Dette et autres opérations financières	34,500	39,770	15%	5,27
	S/Total chapitres non ventilées	**34,500**	**39,770**	**15%**	**5,27**
	Total dépenses investissement	**354,906**	**353,966**	**0%**	**-0,94**

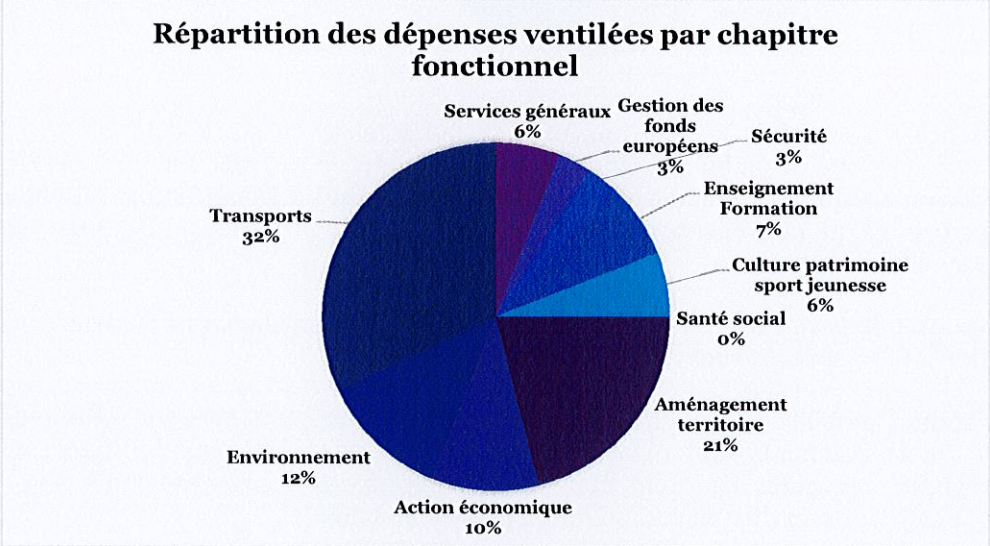




Les dépenses d'investissement ventilées

Le volume des dépenses ventilées arrêté à 314.196 M€ présente une légère diminution de 1.9 %, soit -6.2 M€, par rapport au BP 2018 où elles s'établissaient à 320.405 M€.

La répartition de ces dépenses par chapitres fonctionnels est la suivante :

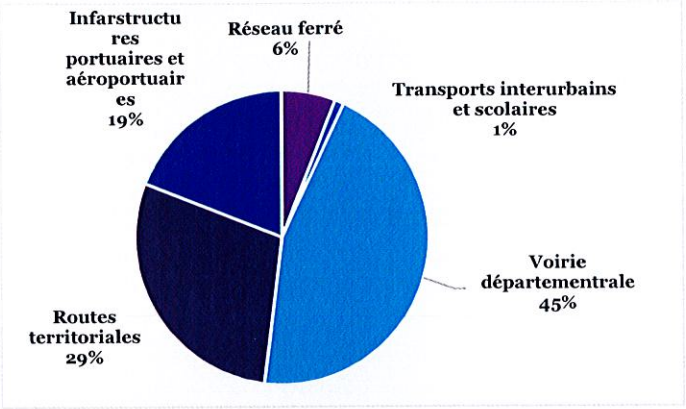


Un focus est réalisé sur les différents chapitres fonctionnels ci-dessous :

« Transports » (Chapitre 908) :

Programmes rattachés au chapitre fonctionnel 908 :

Compétence / Politique	Libellé	BP 2018	BP 2019	Evolution en %	Evolution en M€
N112	ex Voirie départementale	53,540	45,240	-15,502%	-8,300
N113	Routes territoriales	36,000	28,800	-20,000%	-7,200
N114	Infrastructures portuaires et aéroportuaires	10,400	19,411	86,644%	9,011
N115	Réseau ferré	5,100	6,000	17,647%	0,900
N116	Transports interurbains et scolaires	0,500	0,500	0,000%	0,000
N11	**Infrastructures de transports et mobilité**	**105,540**	**99,951**	**-5,296%**	**-5,589**



La compétence « transports » reste une priorité qui totalise un stock d'AP de 580 M€ au 1er janvier 2019 et globalise un budget en crédits de paiements de 100 M€, soit 32 % des dépenses ventilées. La répartition des crédits entre secteurs correspond à l'avancée opérationnelle des projets. Les 109 M€ de nouvelles autorisations de programme proposée au BP 2019 viendront abonder le stock existant.

Les recettes attendues au titre des opérations cofinancées, principalement PEI dans le cadre de la convention AFITF sont prévues à hauteur de 35.953 M€.

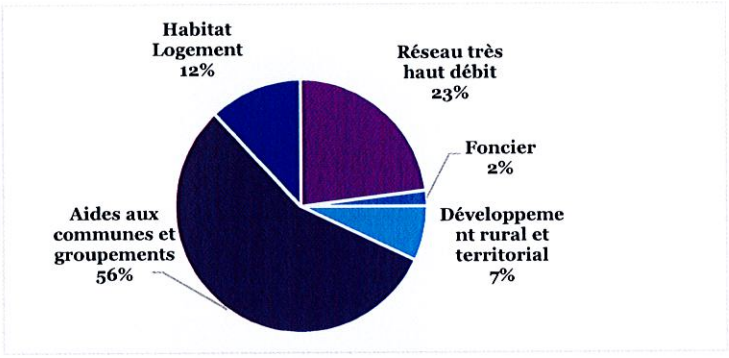
Le réseau routier mobilise la part majoritaire des crédits, soit 74 % avec un volume dédié de 74 M€. Ces investissements sont répartis à hauteur de 45.240 M€ pour le financement des travaux prévus sur les routes départementales et 28.8 M€ au titre des routes territoriales. Les co-financements attendus au titre de ces opérations s'élèvent à 26 M€.

Les infrastructures portuaires et aéroportuaires mobilisent 19 % de ces crédits avec un montant de 19.411 M€. L'augmentation de près de 9 M€ porte essentiellement sur les investissements aéroportuaires et plus particulièrement sur l'opération destinée au financement des travaux de confortement et de mise aux normes de la piste de l'aéroport de Figari.

Les crédits destinés au réseau ferré sont également en hausse de +0.9 M€ pour s'établir à 6 M€. Ils représentent 6 % des dépenses du chapitre.

Enfin une dépense de 0.2 M€ est prévue pour le déploiement de la billettique automatisée dans le secteur des transports interurbains et scolaires.

« Aménagement du territoire » (Chapitre 905) :



Le second domaine de compétences le plus mobilisateur de crédits est l'aménagement du territoire avec 64.574 M€, soit 21 % des dépenses ventilées totales. L'augmentation des crédits, soit + 8 % % pour un volume de 4.661 M€ traduit la volonté de donner une priorité aux territoires et à la politique de territorialisation.

La part la plus importante de ces crédits, soit 52 %, contribuera à soutenir les communes et les groupements de communes dans leurs projets d'équipements.

Les subventions attribuées dans le domaine de l'eau de l'assainissement relèvent du chapitre 907 « Environnement » mais alimentent cette politique territoriale à hauteur de 8.7M€.

Une enveloppe de 3 M€ est également prévue au titre du « comité de massif » pour la mise en œuvre du schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne voté en février 2017.

La mise en œuvre du développement rural et territorial demeure une priorité marquée par une prévision à hauteur de 4.554 M€, en hausse de 1.1 M€, soit +32 % par rapport à 2018.

Ces fonds permettront d'accompagner des actions de proximité attendue au niveau des territoires dans le cadre des contrats de territoires, dispositifs innovants proposés par la collectivité en faveur des intercommunalités.

En complément de cette enveloppe, une partie de l'excédent de DCT reversée à la collectivité par l'OTC sera fléchée pour participer au financement des opérations en faveur de l'intérieur.

La part dédiée au secteur de l'habitat, soit 15 % avec un volume de crédits de 8 M€ doit permettre de mener de manière transversale la réorientation du dispositif de soutien aux primo-accédant. Véritable plan d'accompagnement à l'accession à la propriété, ce nouveau dispositif doit aider les communes et intercommunalités à développer des opérations immobilières favorisant l'accession aux logements en cœur de ville et dans les zones de montagnes.
Ce sont près de 16M€ d'AP nouvelles qui sont proposées au budget 2019 pour développer ce dispositif innovant à travers ne vision pluriannuelle pour aider les zones dévitalisées.

Une enveloppe de 1.5 M€ sera dédiée aux financements des opérations portées par l'Office Foncier de Corse avec une recherche de complémentarité des dispositifs.

La politique menée en faveur des territoires se concrétise également au travers d'une hausse de 105% des crédits pour le financement du réseau haut débit sur l'ensemble du territoire, soit plus de 8M€ par rapport à 2018.

Les crédits prévus à hauteur de 15.637 M€ contribueront à la mise en œuvre de la politique de transformation numérique en matière de services et d'usages numériques. Ils financeront également les opérations touchant aux réseaux de haut débit et très haut débit, à la téléphonie mobile et à l'inclusion numérique des territoires.

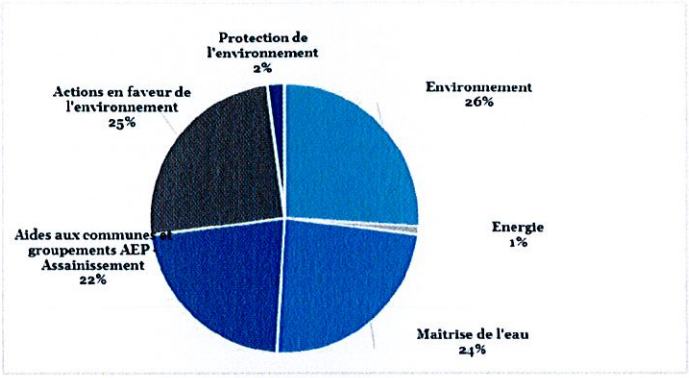
Un financement PEI est attendu au titre de cette opération pour un montant de 3.175 M€.

Une enveloppe de 0.447 M€ est également prévue au titre de l'activité autour des systèmes d'information géographique et de la dynamique territoriale géomatique avec un financement de 0.120 M€.

La mise en œuvre du développement rural et territorial demeure une priorité marquée par une prévision à hauteur de 4.554 M€, constatée à la hausse de 1.1 M€, soit +32 %. Elle permettra de mener à bien l'action publique de proximité attendue au niveau des territoires.

<u>« Environnement » (Chapitre 907) :</u>

L'enveloppe dédiée à la compétence environnementale s'établit à 36.822 M€, soit 12 % des dépenses totales.



1/3 de ces crédits de ce chapitre, soit un montant de 10.5 M€, est destiné au financement des réseaux d'eau brute qu'ils soient sous maitrise d'ouvrage CDC ou OEHC.

Certaines de ces opérations sont cofinancées dans le cadre du PEI à hauteur de 3.150 M€.

Les « actions en faveur de l'environnement » prévues à hauteur de 10.62 M€ représentent 25 % des dépenses d'investissement.

Elles regroupent les opérations menées par l'OEC à hauteur de 5,328 M€. Parmi les dossiers prioritaires, les mesures portées par l'OEC au titre des cofinancements apportés aux communes et intercommunalités dans le domaine des déchets. Il s'agit de mettre en œuvre de véritables partenariats à l'échelle du territoire au travers de contractualisations innovantes avec les EPCI pour les aider par le biais de moyens financiers et humains à mettre en œuvre leurs compétences en matière de tri à la source.

Des actions sont également inscrites en faveur de la rénovation du patrimoine bâti, de la prévention du risque inondation et du soutien au secteur de la pêche et de l'aquaculture en complémentarité avec le FEAMP dont le taux de programmation a atteint 25% en fin d'année 2018.
La relation avec le PNRC sera centralisée à travers l'OEC afin de rationaliser l'action de la collectivité.

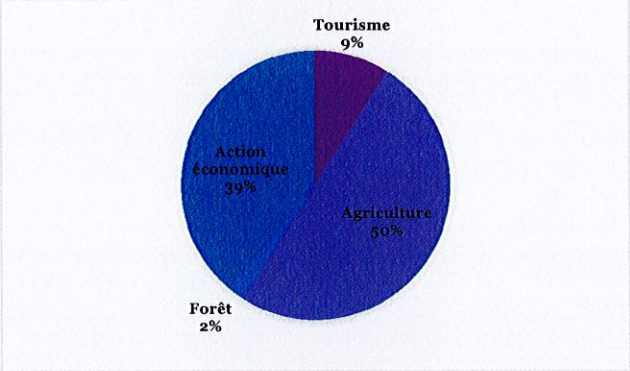
La compétence conférée par la loi N°85-729 du 18/07/1985 en matière d'espaces Naturels Sensibles (ENS) s'inscrit également dans le cadre de ce chapitre avec un montant prévu de 3.6 M€ lequel contribuera à préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels.
Les crédits dédiés à la « protection de l'environnement » s'élèvent à 0.499 M€. Ils seront utilisés pour la mise en œuvre de la politique de gestion des milieux aquatiques à hauteur de 0.386 M€.

Enfin, le programme spécialement dédié aux communes et EPCI pour les aider à financer leurs opérations dans le domaine de l'eau et l'assainissement dispose d'une enveloppe de 8.4 M€. (cf. infra).

« Action économique » (Chapitre 906) :

Programmes rattachés au chapitre fonctionnel 906 « Action économique »

Compétence / Politique	Libellé	BP 2018	BP 2019	Evolution en %	Evolution en M€
N211	Agriculture	15,500	15,800	1,94%	0,300
N212	Forêt	0,800	0,650	-18,75%	-0,150
N213	Action économique	14,500	12,250	-15,52%	-2,250
N214	Tourisme	3,600	2,700	-25,00%	-0,900
N21	**Economie productive**	**34,400**	**31,400**	**-8,72%**	**-3,000**



L'action économique qui comptabilise un volume de crédits de 31.45 M€ regroupe les actions relevant des domaines suivants : agriculture, tourisme et développement économique.

La mise en œuvre de ces politiques est confiée aux satellites de la collectivité que sont l'ODARC, l'ADEC et l'ATC et représente une part de 10 % des dépenses ventilées en investissement.

La part dédiée à la politique agricole avec un volume de 15,8 M€, représente 50 % des dépenses du chapitre.

Quatre axes prioritaires sont définis au budget 2019 :

- Protéger, maitriser et mobiliser le foncier,
- Intensifier la connaissance, renforcer la capacité d'innovation, accroitre l'installation,
- Orienter l'accompagnement public vers la production, la qualité et l'efficience environnementale
- Consolider l'action territoriale

Se rajoutent à ces actions, 0.8M€ consacrés à une nouvelle tranche de financement du fonds SAFER, dispositif réactivé depuis 2017 par la collectivité de Corse.

Les actions menées par l'ADEC dont le but est de favoriser la reprise économique, mobilisent une enveloppe de crédit de 12.250 M€, soit 39 % des dépenses du chapitre.

Ces crédits permettront de poursuivre la mise en œuvre du SRDE2i qui constitue désormais le cadre prescriptif de l'action économique de la collectivité.

Ils seront également consacrés à la mise en place des différents dispositifs d'aides aux entreprises à hauteur de 5.55 M€.

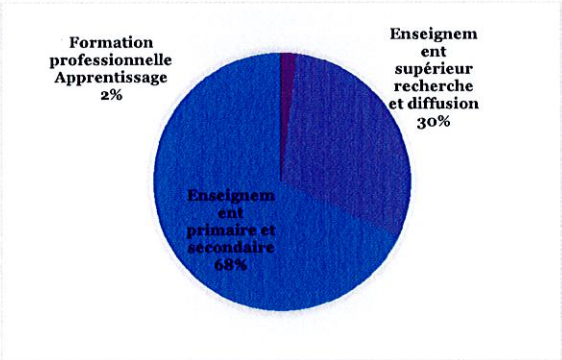
Enfin, 1.5 M€ viendront abonder les dispositifs d'ingénierie financière portés par la collectivité de Corse.

Les actions en faveur du tourisme mobilisent une enveloppe de 2.7 M€ partiellement financée par la taxe additionnelle à la taxe de séjour perçue par la Collectivité à hauteur de 0.520 M€. Ces crédits permettront d'accompagner des actions portées par les acteurs et d'abonder un fonds d'ingénierie financière dédié au financement des entreprises du secteur touristique.

« Enseignement – Formation professionnelle » (Chapitre 902) :

Principaux programmes rattachés au chapitre fonctionnel 902 :

Compétence / Politique	Libellé	BP 2018	BP 2019	Evolution en %	Evolution en M€
N411	Enseignement supérieur recherche et diffusion	7,187	6,787	-5,57%	-0,400
N412	Enseignement primaire et secondaire	18,390	15,400	-16,26%	-2,990
N41	**Enseignement et recherche**	**25,577**	**22,187**	**-13,25%**	**-3,390**
N421	Formation professionnelle Apprentissage	0,500	0,500	0,00%	0,000
N42	**Formation professionnelle Apprentissage**	**0,500**	**0,500**	0,00%	0,000



La compétence « enseignement et formation » relevant essentiellement de l'ex CTC mobilise 23.402 M€ de crédits soit 7 % des dépenses ventilées.

La part la plus importante, soit 68 %, est réservée à l'enseignement secondaire, avec un volume de 15.400 M€ destinés au financement des travaux de maitrise d'ouvrage directe CDC. Ils financent des opérations de réhabilitation, rénovation, grosses maintenance, amélioration de la performance énergétique, mises aux normes des cuisines scolaires, équipements sportifs dans les collèges et lycées à hauteur de 12 M€.

L'opération de construction du collège du Stilettu dont la mise en service est prévue à la rentrée 2019, mobilise 5.6 M€ de dépenses, un co-financement au titre du PEI à hauteur de 3.6 M€.

D'autres opérations de réhabilitation sont en phase travaux. Il s'agit en particulier des aménagements pédagogiques du Collège Simon Vinciguerra, de la rénovation de la façade est du Collège Saint Joseph ; de la construction du nouveau pôle des sciences à la Cité Technique de Montesoro, du remplacement des menuiseries extérieures du Lycée Giocante de Casabianca, de la réfection de la toiture des ateliers du LP Jules Antonini, de la restructuration bâtiment Internat en Externat du Lycée Maritime de Bastia, de l'extension et des aménagements pédagogiques du Collège JF Orabona. Plusieurs opérations sont également en phase d'études.
Une enveloppe de 3 M€ vient en complément pour permettre d'assurer une politique d'équipement conforme aux objectifs éducatifs (équipements courants, mobiliers, équipements techniques, scientifiques et informatiques) et la mise en œuvre du futur plan « tablettes numériques 2019 ».

L'enveloppe réservée à la compétence « enseignement supérieur » s'élève à 6.787 M€, soit 30 % des crédits du chapitre. Elle permettra le financement des actions menées conformément au Schéma de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SESSRI 2017-2022)

adopté par l'Assemblée de Corse le 26/10/2017. Ainsi, une partie importante de ces crédits, soit 3.385 M€, s'inscrit dans le cadre de l'article L.4424-4 du CGCT qui stipule que la CdC construit équipe et entretient les établissements d'enseignement supérieur ; il sera versé à l'université de Corse.
0.55 M€ sont destinés à financer la poursuite de la mise en œuvre du programme prévisionnel des investissements votés par l'AC en décembre 2011 le lancement des études pour l'extension de l'IUT et la construction de l'UMR LISA.
Enfin, une enveloppe de 2.5 M€ sera mobilisée pour poursuivre et renforcer le programme de recherche collaborative.

La formation professionnelle et l'apprentissage avec un volume dédié de 0.5 M€ représente 2 % de ces crédits qui constitueront la participation de la CdC à l'équipement des centres de formation.

« Gestion des fonds européens » (Chapitre 900-5) :

Une enveloppe de 11 M€ est proposée au titre de la gestion des fonds européens. Elle représente 3 % des crédits et est destinée à la mise en œuvre du programme FEDER FSE 2014/2020 (N2322). Une recette de 15.726 M€ est prévue au titre du chapitre en contrepartie.

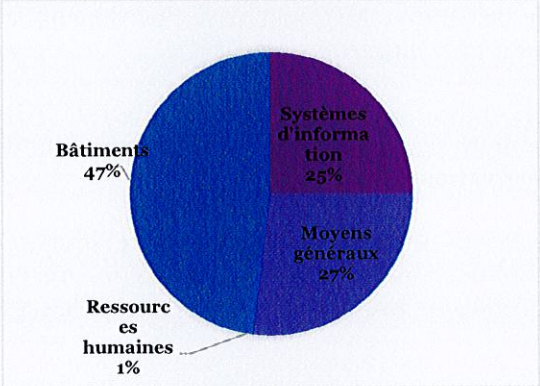
Les crédits ont été quantifiés au regard des objectifs de dégagements d'office imposée par la commission européenne à la collectivité pour l'exercice 2019. S'agissant de dépenses faisant l'objet d'une inscription en recettes via le remboursement des appels de fonds (opération neutre budgétairement), des crédits pourraient être inscrits en cas de besoin au budget supplémentaire.

Il est à rappeler que le dégagement d'office a été évité en 2018, et que des AP sont ouverts à hauteur de 15 M€ pour poursuivre la programmation des enveloppes Feder et FSE.

« Services généraux » (Chapitre 900) :

Principaux programmes rattachés au chapitre fonctionnel 900 :

Compétence / Politique	Libellé	BP 2018	BP 2019	Evolution en %	Evolution en M€
N614	Systèmes d'information	5,184	4,206	-18,87%	-0,978
N615	Moyens généraux	1,115	4,490	302,69%	3,375
N616	Ressources humaines	0,330	0,190	-42,42%	-0,140
N617	Bâtiments	8,250	7,800	-5,45%	-0,450
N618	Transformation		0,260		0,260



Les crédits comptabilisés au niveau de ce chapitre représentent un volume de 16.598 M€, soit 5.3 % des dépenses totales. Ils sont destinés aux fonctions support et financent les investissements nécessaires au fonctionnement de la structure. Ils sont globalisés au niveau de l'axe 6 « Accroître la performance de l'administration ».

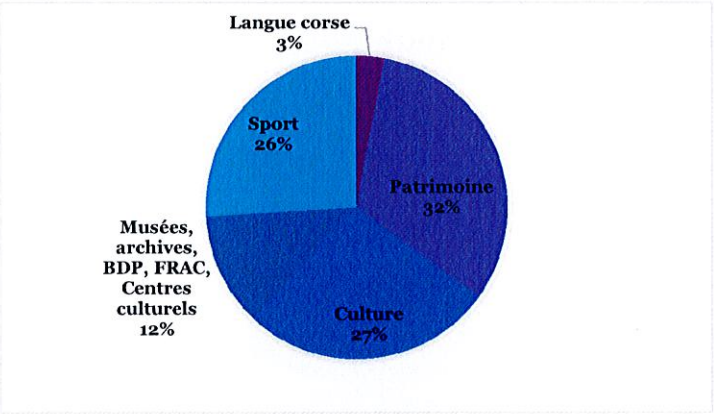
L'enveloppe la plus importante représente un volume de 7.8 M€ et est destinée au financement des études et travaux d'aménagement et d'entretien nécessaires au niveau des bâtiments administratifs.

Le reste des crédits financeront les besoins en mobilier, matériel technique, informatique et téléphonique.

« Culture – Patrimoine – Sports - Jeunesse » (Chapitre 903) :

Principaux programmes rattachés au chapitre fonctionnel 903 :

Compétence / Politique	Libellé	BP 2018	BP 2019	Evolution en %	Evolution en M€
N441	Patrimoine	5,680	6,065	6,78%	0,385
N442	Culture	4,383	5,000	14,08%	0,617
N443	Musées, archives, BDP, FRAC, Centres culturels	2,395	2,278	-4,89%	-0,117
N451	Sport - Jeunesse	2,260	4,800	112,39%	2,540
	TOTAL	**14,718**	**18,143**	**23,27%**	**3,425**



Les crédits au titre de la compétence culture, patrimoine, sports et jeunesse sont budgétés au chapitre 903 à hauteur de 18.043 M€, soit 6 % des dépenses totales. Ces crédits sont en augmentation de 25 %, soit un volume de 3.575 M€.

L'enveloppe la plus importante, avec 46 % des crédits est dédiée aux actions en faveur du patrimoine, répartie à hauteur de 6.065 M€ pour le financement des opérations de restauration et 2.278 M€ pour la conservation.

Concernant la restauration les opérations concernées sont : le château de la Punta, mise en valeur du site Montlaur, l'équipement en mobilier du centre de conservation et de restauration du patrimoine mobilier de Corse, opérations sur les sites archéologiques, subventions pour les sites classés et inscrits.

La partie conservation concerne les musées, FRAC, centres culturels, couvent Saint François, bibliothèques départementales, cinémathèques ...
L'enveloppe consacrée aux actions en faveur de la culture représente 28 % des crédits du chapitre avec un montant de 5 M€. Elles s'inscrivent dans le cadre de la politique adoptée en 2017 par l'Assemblée de Corse fixant un nouveau cadre de l'action culturelle organisé autour de 4 axes majeurs : ingrandà incù a cultura, sviluppà a creazione, fà vede è fà cunosce a creazione in ogni ochji e aldilà, intraprende indè a cultura. Ces crédits sont proposés à la hausse de +14 %.

Les crédits destinés à la mise en œuvre des actions en matière de sport représentent un volume de 4.8 M€, soit 26 % du chapitre. Il est à noter que ces crédits sont en nette augmentation (+2.540 M€) par rapport au BP 2018. Ils permettent de soutenir la réalisation d'équipements structurants et d'équipements de proximité portés par les communes, les structures intercommunales et les associations sportives ainsi que l'acquisition de matériel sportif portés par les comités régionaux.

Enfin, une partie des crédits destinée à la langue corse est imputé sur ce chapitre à hauteur de 0.5 M€, soit 3 % des dépenses du chapitre. Ils s'inscrivent dans le cadre du programme Lingua 2020 dans le but de renforcer le bilinguisme dans le système l'éducation et de formation, comme dans le domaine économique et social.

« Sécurité » (Chapitre 901) :

Les crédits relevant du chapitre 901 « Sécurité » prévus à hauteur de 11.050 M€ représentent 3.5 % des dépenses ventilées totales. Ils concernent les actions menées en faveur de la prévention des incendies. Une enveloppe de 7.2 M€ est destinée au financement des SIS.

« Santé - Social » (Chapitre 904) :

La dernière part, soit 0.42 %, avec un montant de 1.306 M€ est destinée à aider les associations du secteur social et à financer, entre autre, l'opération de mise en sécurité du V240.

Les dépenses d'investissement non ventilées

Elles comptabilisent au chapitre 923 le remboursement en capital de la dette pour un montant de 39.770 M€. La hausse constatée d'un volume de 5 M€ correspond à la comptabilisation des intérêts dus au titre des emprunts structurés faisant l'objet d'une consignation.

Comparée à la prévision BP + BS établie à 38.626 M€, l'augmentation représente 1.144 M€, soit près de 3%.

Chapitres	*Libellé*	*BP 2018*	*BP 2019*	*Evolution 2019/2018 en % et M€*	
923	Dette et autres opérations financières	34,500	39,770	0,153	5,27
	S/Total chapitres non ventilées	**34,500**	**39,770**	**0,153**	**5,27**

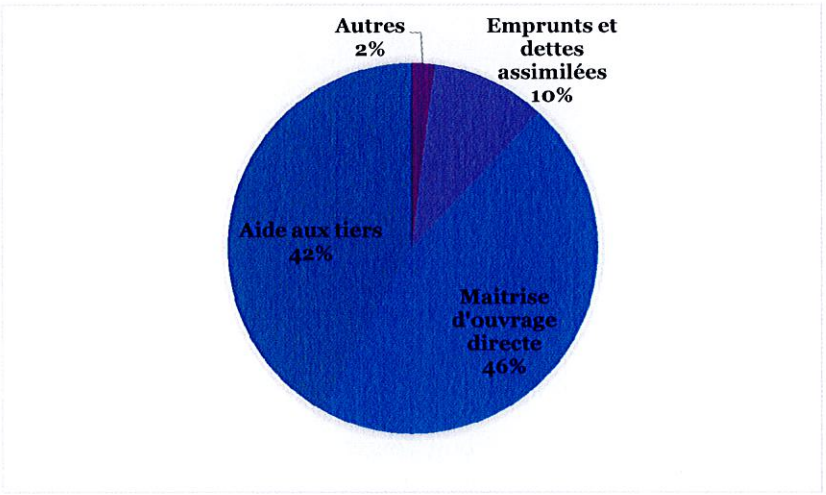
2-2-2 Présentation des dépenses réelles d'investissement par nature :

Le tableau ci-dessous présente la balance par nature des dépenses réelles de la section d'investissement ainsi que l'évolution constatée de BP à BP.

Chapitre	Intitulé	BP 2018	BP 2019	Evol 2019/2018 en % et en M€	
16	Emprunts et dettes assimilées	34,500	34,020	-1,39%	-0,480
20	Immobilisations incorporelles	10,654	21,463	101,45%	10,809
204	Subventions d'équipement versées	149,431	149,373	-0,04%	-0,058
21	Immobilisations corporelles	25,303	34,951	38,13%	9,648
23	Immobilisations en cours	128,244	106,690	-16,81%	-21,554
27	Autres immobilisations financières	6,772	7,469	10,29%	0,697
	Total Dépenses réelles	**354,904**	**353,966**	**-0,26%**	**-0,938**

Structure des dépenses d'investissement, une priorité donnée aux dépenses sous maîtrise d'ouvrage :

Ainsi au BP 2019, les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :



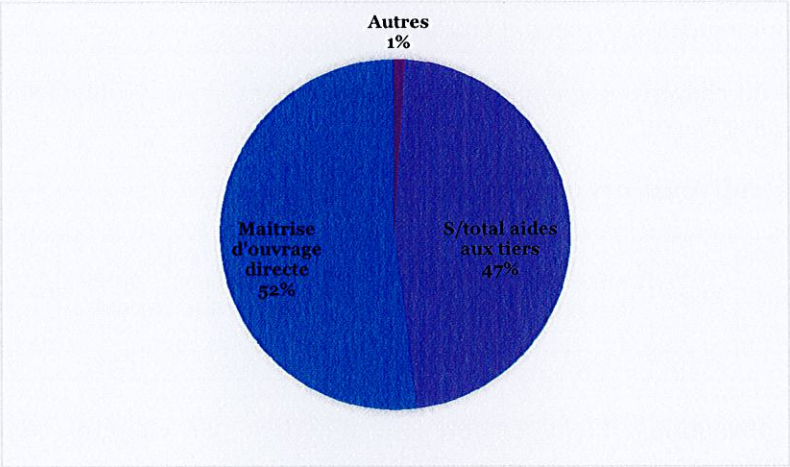
Intitulé	BP 2018	BP 2019	Evol 2019/2018 en % et en M€	
Emprunts et dettes assimilées	34,500	34,020	-1,39%	-0,480
Maîtrise d'ouvrage directe	164,201	163,104	-0,67%	-1,097
Aides aux tiers	149,431	149,373	-0,04%	-0,058
Autres	6,772	7,469	10,29%	0,697
Total Dépenses réelles	**354,904**	**353,966**	**-0,26%**	**-0,938**

Pour mémoire, en 2018, les aides aux tiers représentaient 52% des dépenses et les opérations sous maîtrise d'ouvrage directe 47 %.

On peut remarquer que la tendance est inversée cette année. En fait, les aides aux tiers mobilisent 47 % des dépenses totales, soit 5 points de moins, avec un volume de 149.373 M€, au bénéfice des opérations sous maîtrise d'ouvrage directe qui occupent une place prioritaire avec 52 % des crédits et un volume dédié de 163.104 M€.

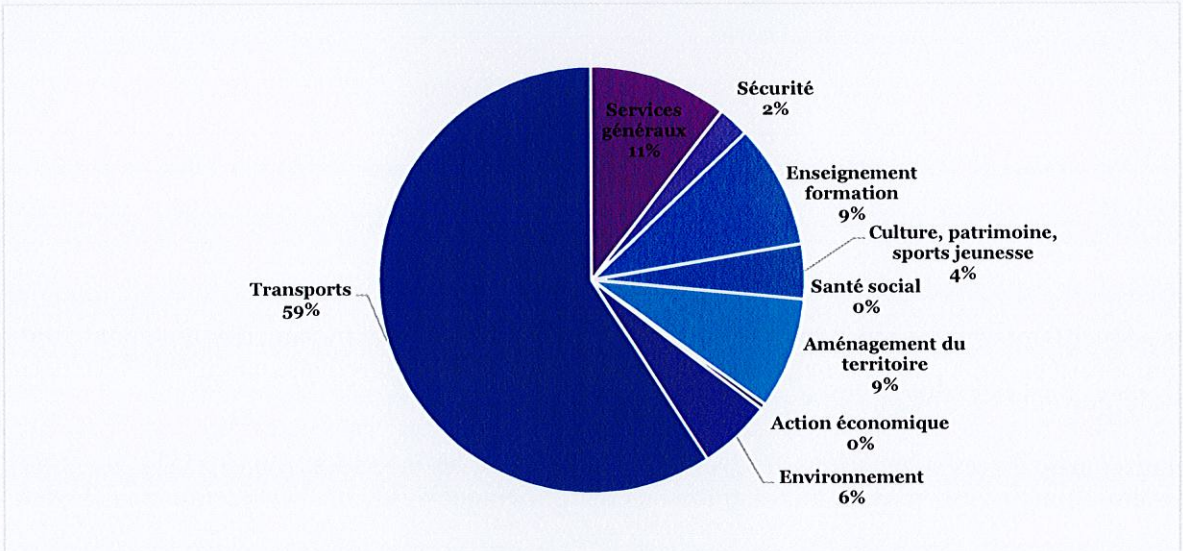
La répartition des crédits circonscrits aux dépenses ventilées est la suivante :

Intitulé	BP 2018	BP 2019	Evol 2019/2018 en % et en M€	
Maîtrise d'ouvrage directe	164,201	163,104	-0,67%	-1,097
Fonds européens	15,000	11,000	-26,67%	-4,000
Agences et offices	40,270	30,056	-25,36%	-10,214
Autres subventions	94,161	108.317	15,03%	14,156
S/Total aides aux tiers	*149,431*	*149,373*	*-0,04%*	*-0,058*
Autres	6,772	1,719	-74,62%	-5,053
Total Dépenses ventilées	**320,404**	**314,196**	**-1,94%**	**-6,266**



Les dépenses de Maîtrise d'ouvrage directe par chapitre fonctionnel :

	Services généraux	Sécurité	Enseignement formation	Culture, patrimoine, sports jeunesse	Santé social	Aménagement du territoire	Action économique	Environnement	Transports	Total
Maitrise d'ouvrage directe	17,200	3,850	15,320	6,777	0,025	13,764	0,700	8,989	96,479	163,104



Le secteur des transports absorbe 59 % des dépenses de maîtrise d'ouvrage directe et constitue de loin le premier poste d'investissement en la matière. Il porte sur les investissements effectués au titre de la voirie, du réseau ferré, des ports et aéroports et des transports non urbains et scolaires.

Les services généraux occupent le deuxième poste avec 11 % des crédits dédiés à l'acquisition de matériel, mobilier et à la construction ou l'entretien des bâtiments administratifs autres que les établissements culturels lesquels mobilisent 4 % des crédits. S'agissant des équipements nécessaires en matière de prévention des incendies, ils représentent 2 % des dépenses.

Le chapitre de l'environnement, avec 6 % des dépenses comptabilisent les travaux en matière d'hydraulique.

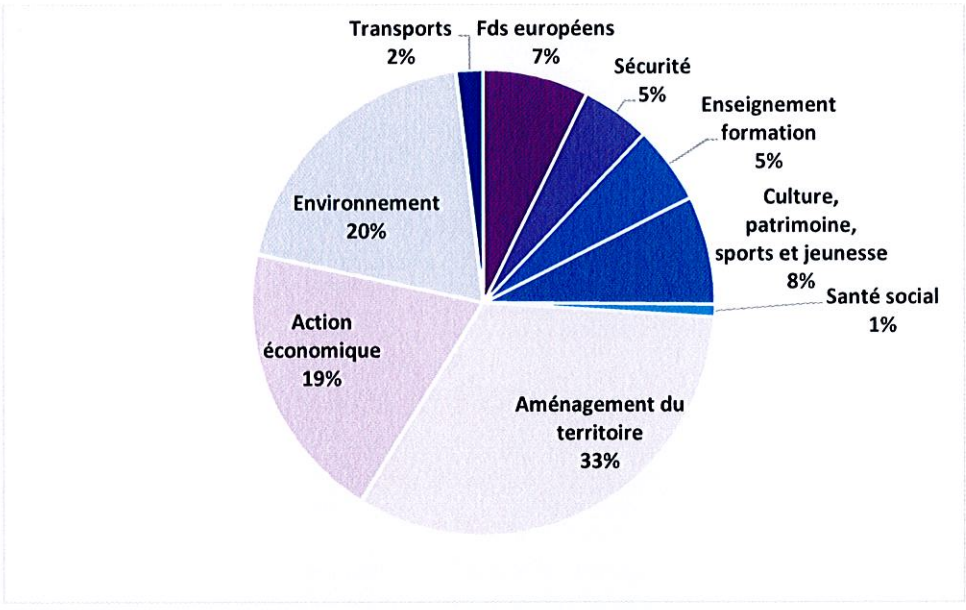
Le secteur de l'enseignement enregistre 9 % de ces dépenses qui sont destinées à la construction, à l'entretien, à l'équipement des lycées et collèges.

Il en est de même du chapitre « aménagement du territoire » dont les dépenses financeront le réseau haut débit de la Corse.

Les dépenses de subventions d'équipement

	Fds européens	Sécurité	Enseignement formation	Culture, patrimoine, sports et jeunesse	Santé social	Aménagement du territoire	Action économique	Environnement	Transports	Total
Aides aux tiers	11,000	7,200	8,082	11,254	1,281	49,098	29,130	29,544	2,784	149,373

L'ensemble des subventions d'équipement sont réparties par chapitre conformément au graphique ci-dessous :



Les subventions versées aux communes et EPCI pour financer leur travaux d'équipement sont comptabilisées pour partie, au chapitre « aménagement du territoire » et constituent la part la plus importante de crédits, soit 33 %.

L'autre partie de ces subventions, à savoir celle concernant les opérations au titre de l'eau et de l'assainissement, est portée au chapitre « environnement » lequel représente 20 % des

subventions d'équipement. Les participations versées à l'OEHC et à l'OEC sont également imputées sur ce chapitre.

L'action économique occupe la troisième place avec un pourcentage de 19 %. Ces dépenses correspondent d'une part, aux subventions versées par l'ADEC mais également aux dotations d'investissement versées à l'ODARC, l'ATC et l'ADEC au titre des actions menées sur le territoire chacun dans leur domaine respectif.

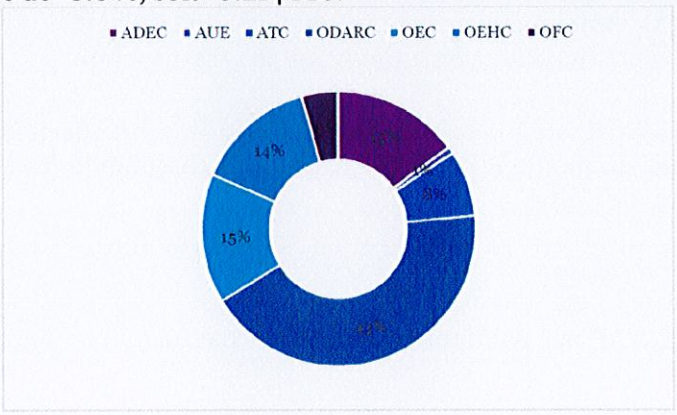
Le secteur de la culture du patrimoine et du sport absorbe 8 % de ces subventions lesquelles sont versées aux communes, EPCI, ou associations.

L'enseignement, avec 5 %, regroupe l'ensemble des subventions d'équipement versées aux EPLE ou aux centres de formation professionnelle.

Le secteur de la « sécurité » enregistre 5 % de ces dépenses, exclusivement destinées au SIS.
Les subventions d'investissement versées aux agences et offices sont décrites dans le tableau suivant et représentent 23.5 % :

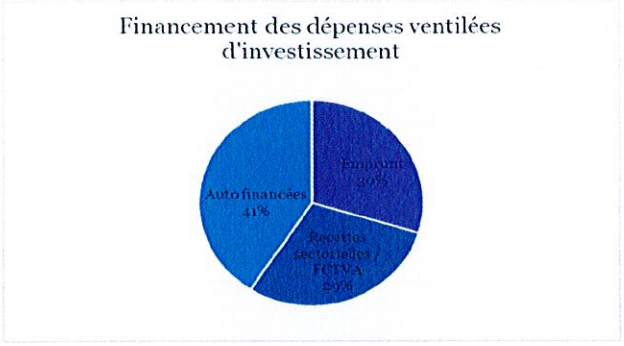
Agences - Offices	BP 2018	BP 2019	Evol en %	Evol en M€
ADEC	4,500	5,250	16,67%	0,750
AUE	0,170	0,278	63,53%	0,108
ATC	3,200	2,700	-15,63%	-0,500
ODARC	15,500	15,000	-3,23%	-0,500
OEC	5,400	5,328	-1,33%	-0,072
OEHC	5,000	5,000	0,00%	0,000
OFC	1,500	1,500	0,00%	0,000
Total	**35,270**	**35,056**	**-0,61%**	**-0,214**

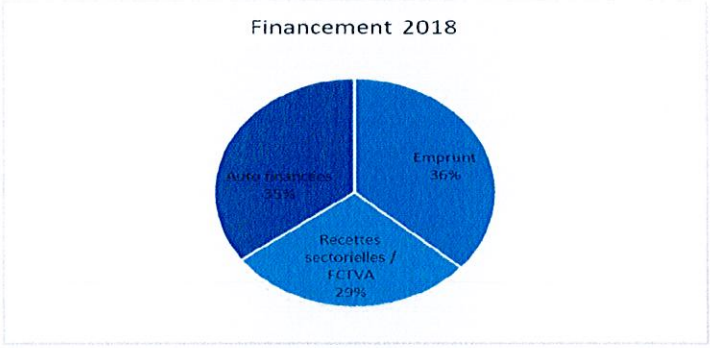
Ces dépenses dédiées au financement des actions menées par ces satellites sont proposées légèrement à la baisse de -0.6 %, soit -0.214 M€.



2-2-3 Le financement des dépenses ventilées, forte amélioration de l'épargne brute :

Le schéma du financement des 314 M€ de dépenses ventilées d'investissement.
Comparée à 2018, la part de l'autofinancement augmente au profit du recours à l'emprunt qui diminue de 6 points.
L'augmentation de l'épargne brute est à l'origine de cette évolution favorable.





C. Les autorisations de programme et d'engagement :

1. La photographie du stock d'autorisations de programme et d'engagement de la collectivité de Corse au 31 Décembre 2018 :

Il convient, à titre liminaire, de préciser qu'il n'y a pas eu de décision modificative de toilettage sur l'exercice 2018. Néanmoins des réflexions ont été engagées et permettront au cours du premier semestre de proposer une optimisation des stocks.

1-1 En section d'investissement, une augmentation des stocks à maîtriser :

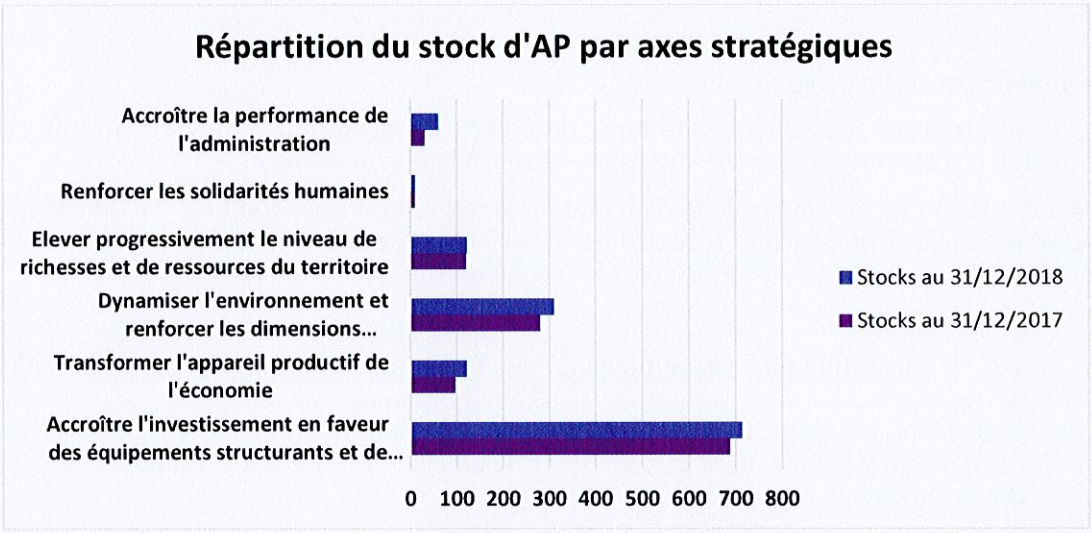
- Pour mémoire, au 31/12/2017, le stock consolidé d'autorisations de programme (AP) était de 1 226.190 M€ réparti ainsi par entité et par axe stratégique :
  - Collectivité Territoriale de Corse : 784.266 M€
  - Conseil Départemental de la Corse du Sud : 285.922 M€
  - Conseil Départemental de la Haute Corse : 156.002 M€

- Au 31 décembre 2018, compte tenu des AP ouvertes en 2018 affectées à hauteur de 88 %, soit 375.365 M€, du montant total des réalisations comptabilisées à 264.5 M€, le stock d'AP s'établit à 1.335 Mds€.

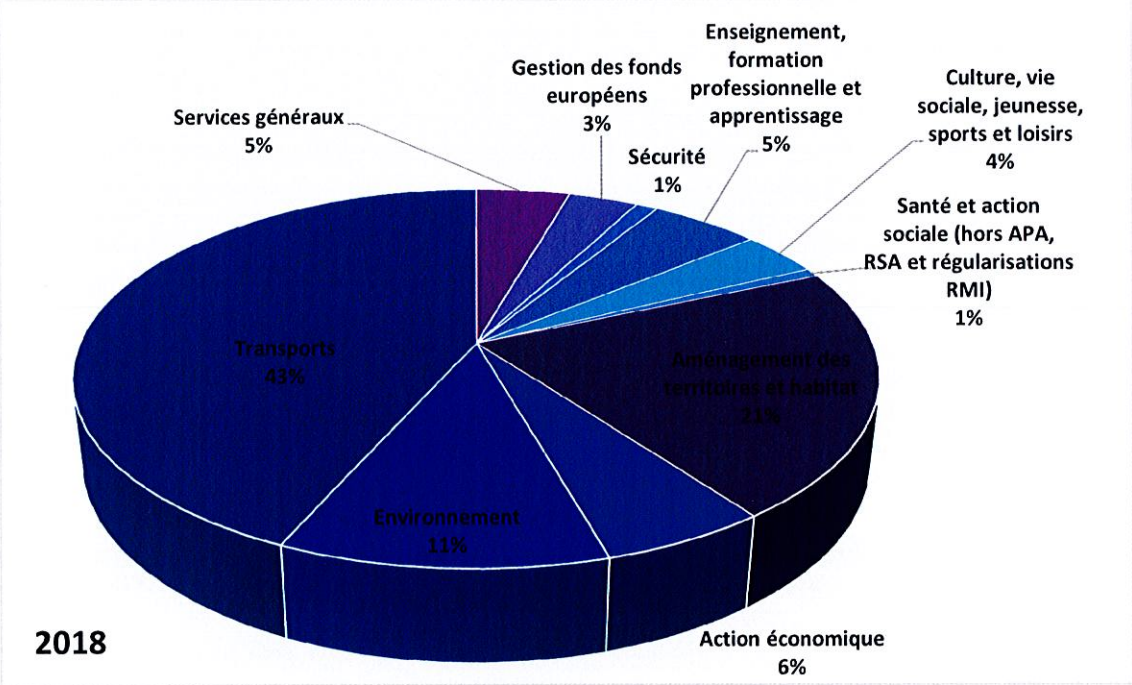
Ainsi le stock progresse entre 2017 et 2018 de + 9 %, soit un volume de + 111 M€.

La ventilation du stock d'AP par politiques publiques et par chapitres fonctionnels se présente comme suit :

Codes	Axes Stratégiques	Stocks au 31/12/2017	Stocks au 31/12/2018	Evol n-1	Part du stock 2018 par axes stratégiques
N1	Accroître l'investissement en faveur des équipements structurants et de l'offre de services	687,469	713,199	3,74%	53,43%
N2	Transformer l'appareil productif de l'économie	96,282	120,611	25,27%	9,03%
N3	Dynamiser l'environnement et renforcer les dimensions soutenables et équitables du développement	279,83	309,959	10,77%	23,22%
N4	Elever progressivement le niveau de richesses et de ressources du territoire	119,59	121,145	1,30%	9,07%
N5	Renforcer les solidarités humaines	9,799	9,685	-1,16%	0,73%
N6	Accroître la performance de l'administration	31,071	60,342	94,21%	4,52%
	TOTAL	**1224,04**	**1334,94**	**9,06%**	**100%**



Chapitres	Libellés	Stocks au 31/12/2017	Stocks au 31/12/2018	Evol n-1	Part du stock 2018 par chapitres
900	Services généraux	30,47	59,521	95,34%	4,46%
900-5	Gestion des fonds européens	33,554	44,487	32,58%	3,33%
901	Sécurité	6,145	13,761	123,94%	1,03%
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	75,347	70,547	-6,37%	5,28%
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	44,019	50,464	14,64%	3,78%
904	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI)	9,799	9,687	-1,14%	0,73%
905	Aménagement des territoires et habitat	277,724	283,869	2,21%	21,26%
906	Action économique	62,763	76,22	21,44%	5,71%
907	Environnement	135,621	148,972	9,84%	11,16%
908	Transports	548,599	577,413	5,25%	43,25%
	TOTAL	**1 224,041**	**1 334,941**	**9,06%**	**100,00%**



Le ratio de couverture s'établit à 5.

Il est important de préciser compte tenu, de la part majoritaire des opérations sous maîtrise d'ouvrage directe (60 %), que ce ratio est conforme à la norme admise.

Cependant, afin de maintenir voire d'améliorer ce ratio, il est important de contenir le montant des AP nouvelles lequel se doit d'être dimensionné en adéquation avec d'une part, les capacités de réalisation des services et d'autre part les capacités financières de la Collectivité.

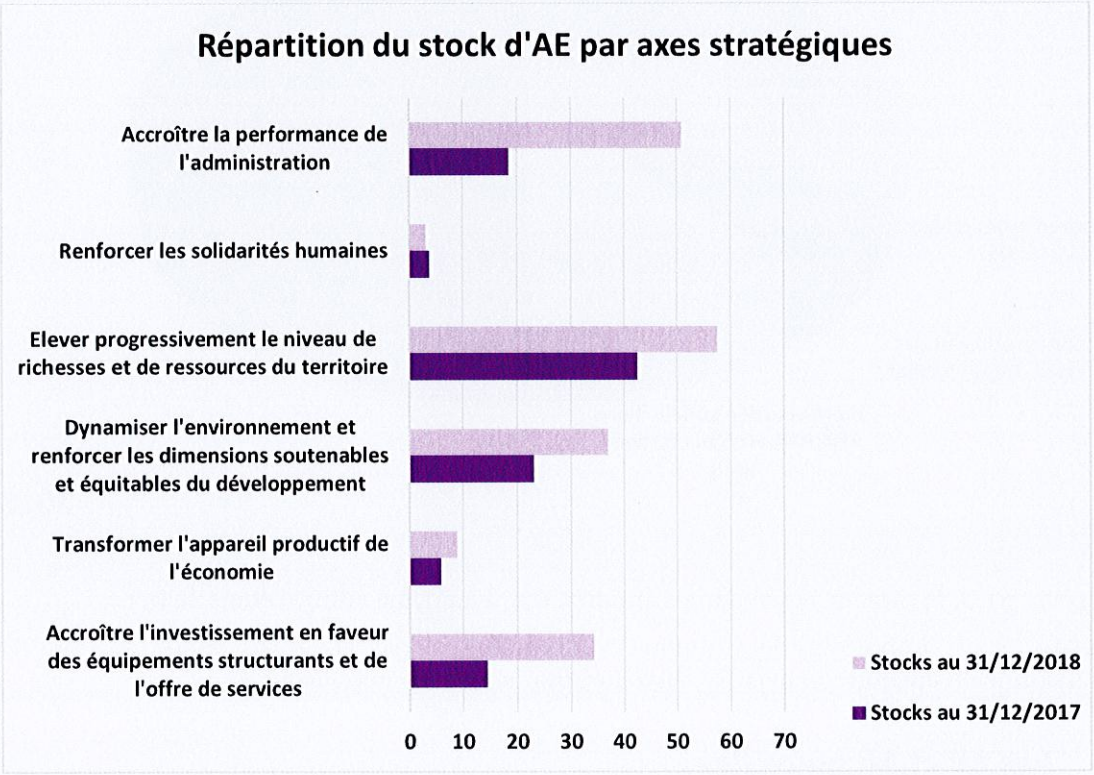
1-2 En section de fonctionnement : une forte augmentation du stock à surveiller

- Pour mémoire, au 31/12/2017, le stock consolidé d'autorisations d'engagement (AE) était de 107.991 M€ provenant essentiellement de l'ex CTC, du fait du mode de gestion des départements :
  - Collectivité Territoriale de Corse : 102.310 M€
  - Conseil Départemental de la Corse du Sud : 5.681 M€
- Au 31 décembre 2018, compte tenu des AE ouvertes en 2018 affectées à hauteur de 95 %, soit 542 M€, du montant total des réalisations comptabilisées à 458 M€, le stock d'AE s'élève à 192 M€.

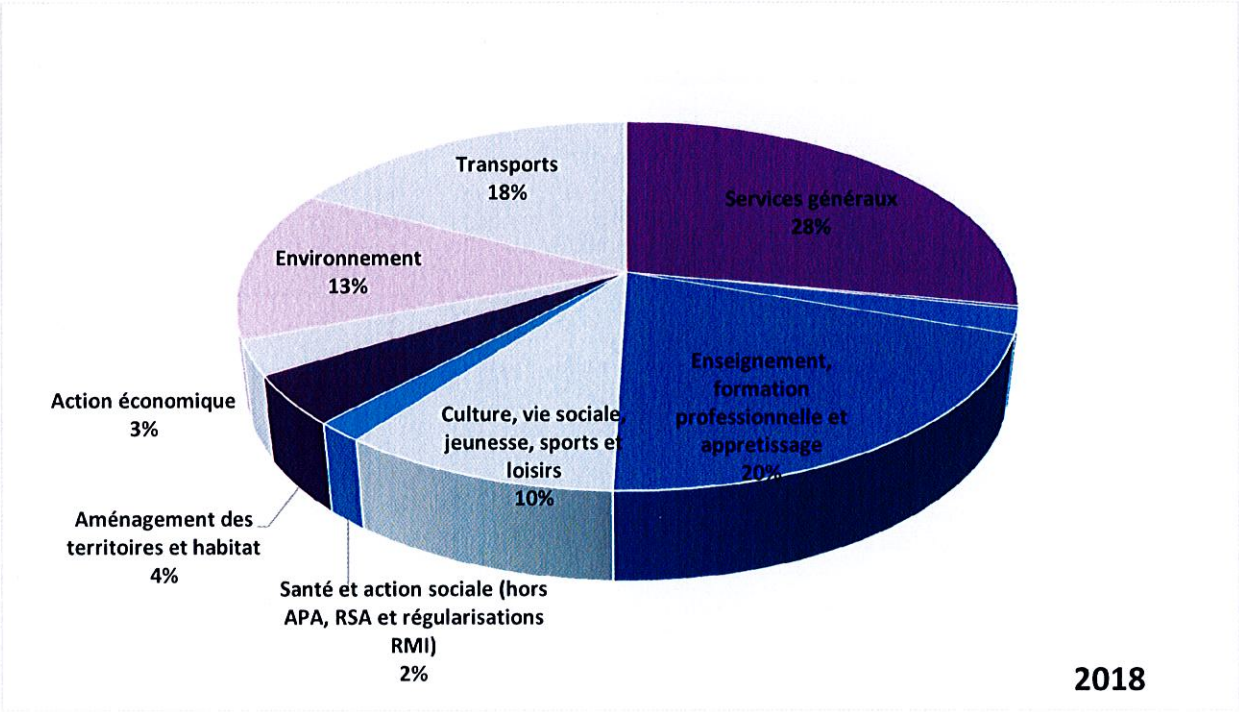
La forte progression de ce stock entre 2017 et 2018 s'explique par l'harmonisation des modes de gestion des dépenses réelles ventilées de fonctionnement.

La ventilation du stock d'AE par politiques publiques et par chapitres fonctionnels se présente comme suit :

Codes	Axes Stratégiques	Stocks au 31/12/2017	Stocks au 31/12/2018	Evol n-1	Part du stock 2018 par axes stratégiques
N1	équipements structurants et de l'offre de services	14,454	34,252	136,97%	17,84%
N2	Transformer l'appareil productif de l'économie	5,841	8,965	53,48%	4,67%
N3	Dynamiser l'environnement et renforcer les dimensions soutenables et équitables du développement	23,113	37,031	60,22%	19,28%
N4	Elever progressivement le niveau de richesses et de ressources du territoire	42,424	57,643	35,87%	30,02%
N5	Renforcer les solidarités humaines	3,729	3,230	-13,38%	1,68%
N6	Accroître la performance de l'administration	18,430	50,910	176,23%	26,51%
	TOTAL	**107,991**	**192,031**	**77,82%**	**100,00%**



Chapitres	Libellés	Stocks au 31/12/2017	Stocks au 31/12/2018	Evol n-1	Part du stock par chapitres
930	Services généraux	19,284	53,668	178,30%	17,86%
930-5	Gestion des fonds européens	0,432	0,507	17,36%	0,40%
931	Sécurité	-	4,169		
932	Enseignement, formation professionnelle et appretissage	34,071	38,605	13,31%	31,55%
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	8,209	18,703	127,84%	7,60%
934	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI)	3,729	3,230	-13,38%	3,45%
935	Aménagement des territoires et habitat	2,195	8,283	277,36%	2,03%
936	Action économique	4,514	5,709	26,47%	4,18%
937	Environnement	21,560	25,658	19,01%	19,96%
938	Transports	13,997	33,499	139,33%	12,96%
	TOTAL	**107,991**	**192,031**	**77,82%**	**100,00%**



Au 31/12/2018, le ratio de couverture s'établit à 0,4. La norme admise étant de 0,3.

En 2019, il est important de contenir le montant des AE nouvelles lequel se doit d'être dimensionné en adéquation avec les capacités financières de la Collectivité.

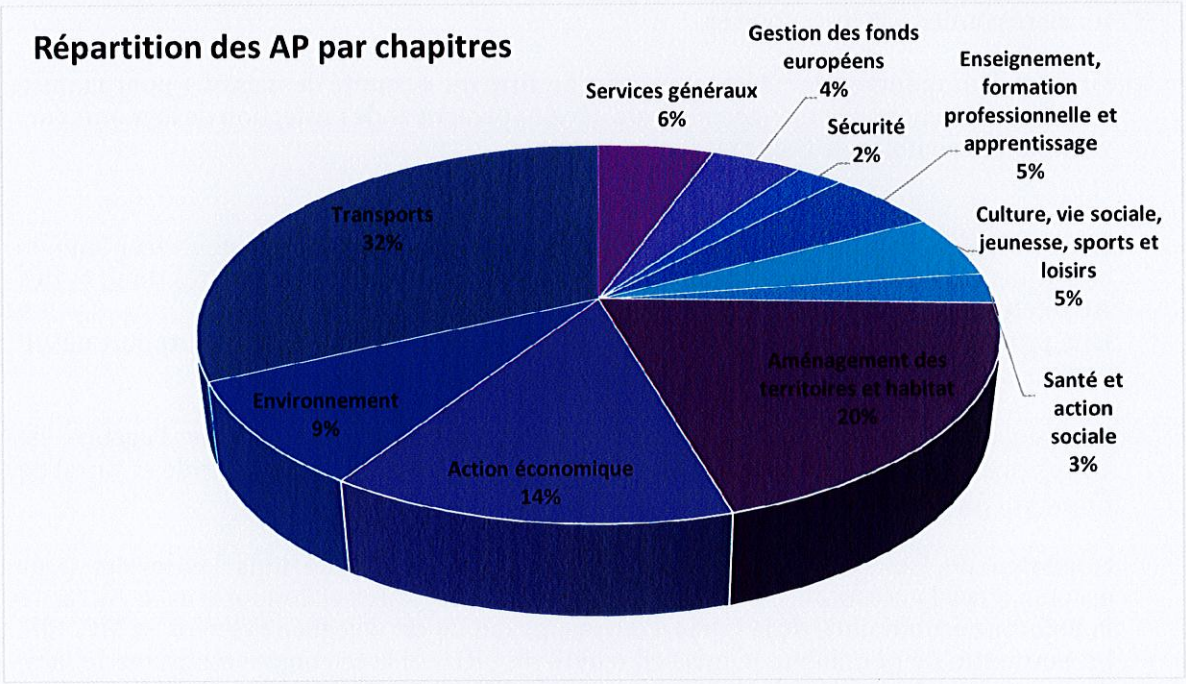
2. Les AP et AE nouvelles :

2-1 Un montant en augmentation de 8.65 % d'AP nouvelles :

Le montant des AP nouvelles proposées s'établit à 346.329 M€. Il est en hausse de 8.65 % par rapport aux ouvertures d'AP portées au BP 2018.

La ventilation des AP nouvelles par chapitres fonctionnels se présente comme suit :

Chapitres	Libellés	AP votées au BP 2018	AP votées au BP 2019	Evol n-1	Part des AP 2019 par chapitres
900	Services généraux	17,547	19,05	8,57%	5,50%
900-5	Gestion des fonds européens	19	15	-21,05%	4,33%
901	Sécurité	7,178	8,28	15,35%	2,39%
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	15,71	18,153	15,55%	5,24%
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	15,934	18,318	14,96%	5,29%
904	Santé et action sociale	0,998	9,042	806,01%	2,61%
905	Aménagement des territoires et habitat	51,169	68,92	34,69%	19,90%
906	Action économique	39,883	47,083	18,05%	13,59%
907	Environnement	37,935	30,828	-18,73%	8,90%
908	Transports	112,41	110,655	-1,56%	31,95%
	Dépenses imprévues	1	1	0,00%	0,29%
	TOTAL	**318,764**	**346,329**	**8,65%**	**100,00%**



La répartition des AP nouvelles par chapitre fonctionnel, telle que définie dans le graphique ci-dessus appelle l'analyse qui suit :

- La compétence « transports » mobilise la part la plus importante, soit 32 % avec un volume de 110.655 M€ répartis à hauteur de 66 M€ au niveau des opérations routières (40 M€ au titre des routes ex départementales répartis à part égale entre le Pumonte et le Cismonte au niveau des deux départements et 26 M€ des routes ex territoriales).

  Le poste voirie est particulièrement important dans le budget 2019, et se décline à la fois en investissements nouveaux mais également en maintenance du patrimoine.

  L'activité portuaire nécessite l'inscription d'une AP de 27.455 M€ essentiellement destinée au financement des travaux de réparation des ouvrages maritimes du port de Bastia.

Le réseau ferré mobilise un volume d'AP de 11 M€ réparti au niveau des opérations suivantes : Transfert dépôt de Bastia à Casamozza (4.5 M€), Mise à niveau du périurbain d'Aiacciu (1M€) et diverses opérations d'aménagements et mise en accessibilité des points d'arrêts du réseau programmées sur l'ensemble du territoire (5 M€).

- L'aménagement du territoire demeure également une priorité au regard du montant d'AP proposée à hauteur de 68.92 M€ représentant 20 % des AP totales.

  La part la plus importante de ces AP, soit 42 M€, est dédiée à l'aide aux communes, et EPCI.

  Le secteur de l'habitat mobilise près de 16 M€ permettant la mise en œuvre d'une politique volontariste dont le nouveau cadre sera adopté en 2019. Il visera à accroître et diversifier l'offre locative des logements sociaux, à redynamiser les centres anciens, à maintenir les populations en milieu rural et à renforcer l'attractivité des territoires ruraux et enfin à agir en faveur des populations les plus défavorisées.

  Une enveloppe de 2.5 M€ vient compléter ce dispositif dans le cadre de la stratégie foncière confiée à l'Office foncier.

  Une AP d'un montant de 7 M€ est inscrite au titre du « comité de massif » pour la mise en œuvre du schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne, voté par l'Assemblée de Corse en février 2017.

- L'AP prévue pour le financement des actions relevant du développement économique constitue le troisième poste avec un montant dédié de 47.083 M€, soit près de 14 % des AP totales.
  Une progression de près de 18 %, soit 7 M€ est d'ailleurs enregistrée par rapport au BP 2018 pour lequel le montant des AP nouvelles s'établissait à 39.883 M€.

  Les actions relevant de ce secteur d'intervention sont menées par l'agence de Développement Economique de la Corse, l'Office de Développement Agricole et Rural de Corse et l'Agence du Tourisme de la Corse.

  S'agissant de l'ADEC, agence de développement disposant de tous les leviers pour accompagner la création et le développement des entreprises et conduire avec efficacité la politique économique de la Corse, l'enveloppe qui lui est déléguée s'élève à 22 M€. Elle lui permettra de poursuivre la mise en œuvre du SRDE2i avec comme ambition de faire du Riacquistu Ecunomicu è Suciale une réalité. Elle est en nette progression par rapport à 2018 où elle s'établissait à 17.706 M€.

  Les AP destinées au secteur de l'agriculture représentent un volume de 18.800 M€, en progression de 13 %, soit un montant de + 2.23 M€ par rapport au BP 2018 (16.577 M€). Cette enveloppe s'inscrit dans le cadre stratégique défini par l'Assemblée de Corse à travers les priorités de politique publique mises en avant et s'articulant à travers le Plan de Développement Régional de la Corse 2014-2020 (PDRC).

- Le volume d'autorisations dédié au secteur environnemental, avec une inscription d'AP nouvelle de 30.828 M€, (Pour mémoire BP 2018 37.935 M€), soit 8.96 % des AP totales, traduit l'engagement fort de la collectivité dans ce secteur.

  La politique menée en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement mobilise une enveloppe d'AP conséquente, soit 12 M€ (pour mémoire BP 2018 24.500 M€) matérialisée au travers, notamment, des subventions accordées aux communes et EPCI

(10 M€) et des opérations conduites par l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse (2 M€).

Près de 2 M€ sont destinés à la gestion des espaces naturels sensibles.

L'office de l'environnement de la Corse, en charge de la politique environnementale, se voit déléguer une enveloppe d'AP d'un montant de 6.5 M€ qui permettra de mener à bien les missions prioritaires à savoir, la gestion des déchets, la rénovation du patrimoine bâti, la prévention du risque inondation, le soutien au secteur de la pêche ...

Dans le secteur de l'énergie, 3.8 M€ seront consacrés à la mise en œuvre de l'objectif TEE1 « transition énergétique et changement climatique » du contrat de plan Etat Région 2015-2020. Les actions prévues participent à la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Elles consistent à améliorer l'efficacité énergique dans les bâtiments, à favoriser le développement des énergies renouvelables et à accompagner les démarches de territoires « énergie-air-climat ».

- Une part de 5 % avec un montant correspondant de 18.3 M€ est réservée aux actions menées dans le secteur culture (7.6 M€), patrimoine (6 M€), sports et jeunesse (6.3 M€).

- L'enseignement et la formation professionnelle mobilise 18 M€ destinés à hauteur de 7.6 M€ à l'enseignement supérieur dont 3.4 M€ réservés à l'université de Corse. 9 M€ financeront, l'enseignement secondaire et contribueront à l'entretien, la construction, la maintenance et l'équipement général des lycées et collèges. Les AP restantes seront ventilées à hauteur de 0.800 M€ pour financer l'équipement des centres de formation et 0.5 M€ pour assurer la promotion et la diffusion de la langue corse.

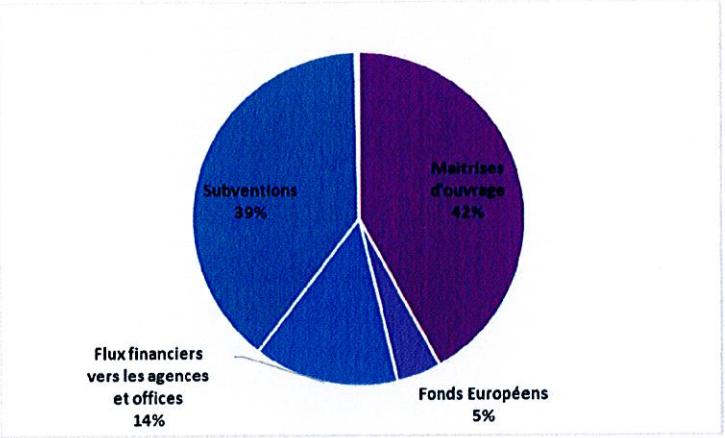
- La programmation des dossiers relevant du PO FEDER FSE 2014-2020 nécessite l'inscription d'une AP de 15 M€.

- Les AP rattachées au chapitre « services généraux » proposées à hauteur de 19 M€, soit 5.5% des AP totales, contribueront à l'achat de mobilier, matériel et outillage pour 4.4 M€. L'entrée en phase travaux d'opérations d'aménagement, de rénovation, de réhabilitation, de mise aux normes d'opérations de bâtiments (site Ripert, Musée de la Corse, Musée d'Aleria, Caserne Padoue, Paesolu d'Aitone ...) mobilisera une enveloppe de 5.5 M€. La mise à niveau en matière de sécurité nécessite une inscription de 2.5 M€ et 5 M€ pour l'informatique et la téléphonie.

- Une enveloppe d'AP de 9 M€ est prévue pour financer les actions relevant du secteur sanitaire et social. Elle est destinée à la politique partenariale avec les hôpitaux publics, les réseaux de santé et les opérateurs du logement en faveur du retour ou du maintien des personnes âgées à domicile. A noter que ce secteur est en nette augmentation par rapport à l'inscription du BP 2018 laquelle s'établissait à 0.948 M€.

- La Corse est soumise, à des degrés divers, à des risques importants d'incendie de forêt, dû essentiellement à sa végétation continue. Les interventions de la collectivité s'inscrivent dans cette problématique et le chapitre « sécurité-incendie » fait état d'une inscription à hauteur de 8.28 M€ consacrée à la « prévention contre les incendies » dont une partie est prévue au titre de la contribution de la CdC aux dépenses d'investissement des SIS. Les actions directement menées par la collectivité en matière d'aménagement, d'équipement et de surveillance des forêts afin de prévenir les incendies seront financées à hauteur de 1.98 M€.

La répartition par nature de dépenses s'établit comme suit :



Cette répartition permettra d'augmenter les ressources sectorielles sur les prochains exercices de la Collectivité de Corse (FCTVA, cofinancements).

Le ratio de couverture théorique :

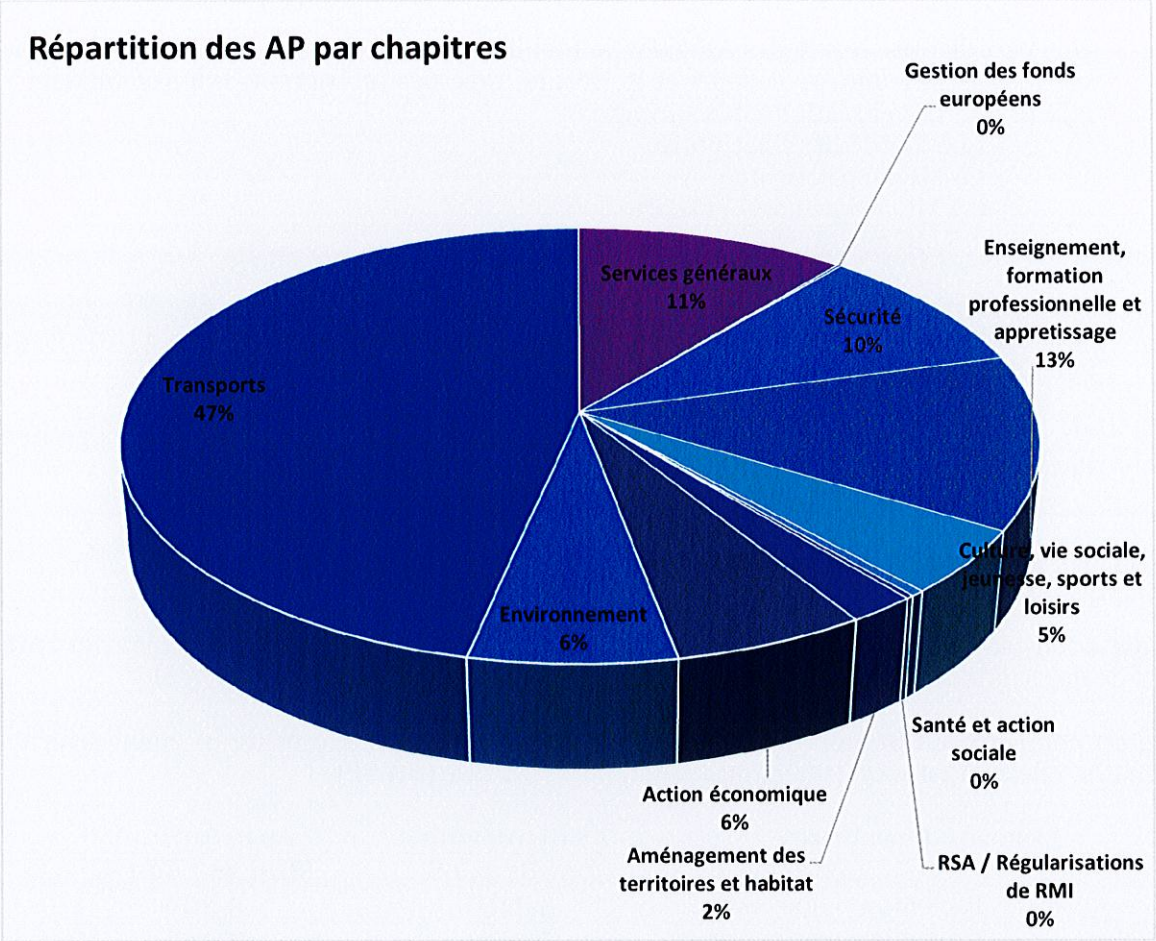
Le ratio de couverture théorique au 31/12/2019, calculé sur la base d'une réalisation de CP de 290 M€, montant prévisionnel porté dans la prospective pour les années 2020 et suivantes, s'établit à 4.7.

2-2 Une ouverture d'AE nouvelles en augmentation de plus de 6% :

Le montant des AE nouvelles proposées s'établit à 544.976 M€. Il est en hausse de 6.20% par rapport aux ouvertures d'AE portées au BP 2018.

La ventilation des AE nouvelles par chapitres fonctionnels se présente comme suit :

Chapitres	Libellés	AE votées au BP 2018	AE votées au BP 2019	Evol n-1	Part des AE 2019 par chapitres
930	Services généraux	39,723	59,743	50,40%	10,96%
930-5	Gestion des fonds européens	1,600	0,802	-49,88%	0,15%
931	Sécurité	45,922	52,319	13,93%	9,60%
932	Enseignement, formation professionnelle et appretissage	62,990	70,230	11,49%	12,89%
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	28,299	25,812	-8,79%	4,74%
934	Santé et action sociale	2,979	2,241	-24,77%	0,41%
934-3	APA	0,723		-100,00%	0,00%
934-4	RSA / Régularisations de RMI	2,603	1,274	-51,06%	0,23%
935	Aménagement des territoires et habitat	9,906	11,664	17,75%	2,14%
936	Action économique	32,888	32,069	-2,49%	5,88%
937	Environnement	33,532	34,352	2,45%	6,30%
938	Transports	250,942	253,395	0,98%	46,50%
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,075	0,075	0,00%	0,01%
	Dépenses imprévues	1,000	1,000	0,00%	0,18%
	TOTAL	**513,182**	**544,976**	**6,20%**	**100,00%**



La répartition des dépenses ventilées par chapitre fonctionnel, telle que définie dans le graphique ci-dessus met en évidence :

- La part importante des AE mobilisées au titre des transports qui représente 46.50% des AE nouvelles totales, dont les 3/4 au titre de la dotation de continuité territoriale versées à l'Office des Transports de la Corse. Les AE mobilisées pour la DSP ferroviaire et les transports scolaires représentent un volume substantiel de 46.200 M€.

- L'importance accordée à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage dont les propositions d'AE nouvelles s'établissent à 70.230 M€, soit 12.89% des AE globales, réparties comme suit :
  - 31.2 M€ dédiés à la formation professionnelle,
  - 25.4 M€ à l'enseignement supérieur,
  - 9.3 M€ à l'enseignement secondaire,
  - 3.2 M€ à la langue corse.

- Un montant de 59.743 M€ d'AE proposées sur le chapitre dédié aux services généraux, consacrées principalement au fonctionnement de la structure et à l'entretien des bâtiments administratifs.

- Le volume considérable d'AE mobilisées sur le chapitre sécurité, ce notamment pour le fonctionnement des Services d'Incendie et de Secours, avec 52.319 M€, soit 9.61 % des AE totales.

- Une ouverture équivalente de crédits au titre de l'environnement et de l'action économique, avec des inscriptions qui s'établissent entre 34.532 M€ et 32.069 M€, soit environ 6 % des AE totales. Notons que plus de 80% des AE nouvelles proposées sur ces chapitres sont des flux financiers à destination des agences et offices.

- Une part de près de 5 % des AE globales mobilisées sur le chapitre dédié à la culture, la vie sociale, la jeunesse, le sport et les loisirs, avec des inscriptions qui s'établissent à 25.812 M€. La ventilation est la suivante :
  - 13.6 M€ dédiés à la culture,
  - 1.9 M€ au patrimoine,
  - 9.2 M€ à la jeunesse et sport,
  - 0.6 M€ aux Musées.

- Un montant d'AE inscrit au titre de l'aménagement des territoires de 11.664 M€, soit 2.14 % des AE globales, dont 40% au profit de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse.

- Un volume d'AE ouvertes dans le secteur de l'action sociale (3.515 M€) et de la gestion des fonds européens (0.8 M€).

D. La dette de la collectivité de Corse :

La dette consolidée des trois collectivités locales fusionnée s'élevait à 809 M€ au 1er janvier 2018 date de naissance de la Collectivité de Corse. Au 1er janvier 2019, elle s'élève à 775 M€.

Elle est composée de 61 emprunts et 1 contrat revolving réparti auprès de 10 établissements prêteurs. Elle comporte également un produit de couverture (SWAP).

Eléments de synthèse	Au 01/01/2019	Au 01/01/2018
Dette globale :	775 385 542 €	**809 307 622 €**
Taux moyen hors swap :	3.34%	**3.33%**
Taux moyen avec swap :	3.45%	**3.44%**
Durée résiduelle moyenne (1) :	22 ans et 2 mois	**23 ans**
Durée de vie moyenne (2) :	**12 ans et 1 mois**	**12 ans et 7 mois**

(1) : La durée résiduelle est la durée restant à courir sur l'emprunt, exprimée en année.
(2) : La durée de vie est la période qui sépare l'émission de l'emprunt de son remboursement.

1 L'emprunt d'équilibre : 93. 285 M€

Le budget 2019 propose l'inscription d'un emprunt de 93.285 M€ qui sera mobilisé autant que de besoin au rythme de l'exécution budgétaire. Cet emprunt correspond à 314M€ de dépenses d'investissement sectorielles.

Avec le remboursement en capital de la dette prévu en 2019, le besoin de financement s'établit à 59.805 M€.

Le budget supplémentaire permettra d'ajuster ce montant selon l'effectivité des réalisations et les demandes effectuées par les porteurs de projets financés.

Cet emprunt contribuera à hauteur de 30 % au financement des dépenses ventilées d'investissement en complément des recettes sectorielles et de l'épargne.

Ce niveau d'emprunt calibré au plus juste s'inscrit dans la trajectoire financière exposée aux orientations budgétaires laquelle garantit un niveau de solvabilité correcte situant la Collectivité de Corse dans la moyenne admise.

2 Des ratios d'analyse :

Ces ratios sont généralement comparés aux valeurs moyennes nationales calculées par strate de collectivités.
La Collectivité de Corse, collectivité unique, née de la fusion de deux départements et d'une région, ne dispose plus de ces repères. En effet, les compétences cumulées qu'elle exerce la différencie des régions et des départements.

Dette / Epargne brute	4.6
Dette / Recettes réelles de Fonctionnement*	63.34%
Intérêts / Recettes réelles de fonctionnement	2.5%
Annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	5.6%

Encours dette par habitant :

Il est calculé en rapportant l'encours de la dette à la population et permet d'apprécier le niveau d'endettement de la Collectivité. Il s'établit à 2 262.25 € / habitant

Le décret du 31 décembre 2015 autorise la prise en compte du fonds de soutien dans le calcul de ce ratio, lequel est ramené à 2 028.98 € / habitant.

Ce ratio doit être analysé à partir de la capacité de désendettement qui mesure la capacité de la collectivité à honorer ses engagements et qui demeure aujourd'hui dans un seuil acceptable.

La capacité de désendettement s'élève à 4.14 ans.

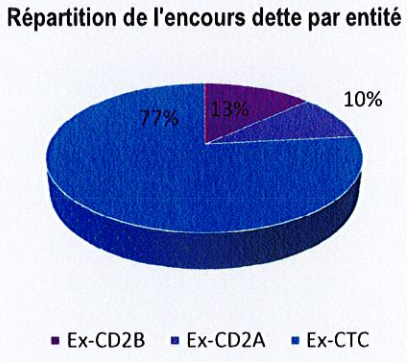
3 Les caractéristiques de la dette :

L'encours

Il s'établit au 1er janvier à 775 M€ ; après application des décrets publiés le 31/12/2015 qui permettent aux collectivités ayant recours au fonds de soutien, dans le cadre des emprunts toxiques, de minorer de leurs ratios financiers relatifs à l'endettement le montant de l'aide allouée par ce dispositif de soutien est porté à 764M€.

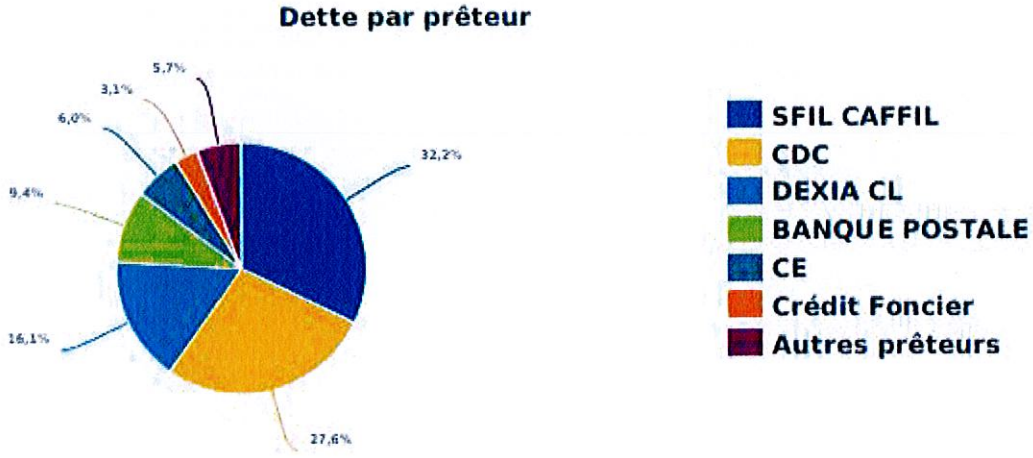
Les deux ratios concernés sont : l'encours de la dette par habitant et le taux d'endettement.

Il est réparti par ex-entité conformément au graphe ci-dessous :



La Dette par prêteur :

L'encours est constitué d'un éventail de prêteurs et réparti conformément au graphe et tableau ci-dessous :



Prêteur	CRD
SFIL CAFFIL	248 141 379 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	216 906 731 €
DEXIA CL	124 214 772 €
BANQUE POSTALE	72 233 333 €
CAISSE D'EPARGNE	46 276 613 €
CREDIT FONCIER DE FRANCE	23 585 024 €
Autres prêteurs	44 027 690 €
Ensemble des prêteurs	**775 385 542 €**

La Dette par type de risque :

La Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales a défini une double échelle de cotation des risques inhérents à la dette des collectivités.

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée :

- le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt
- la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

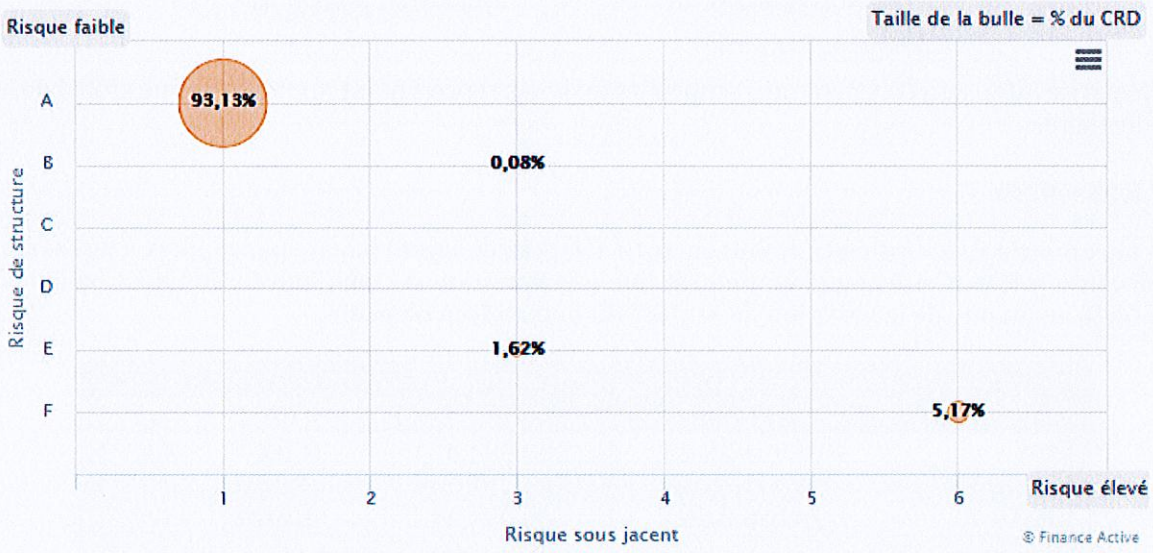
Le décret n° 2014-984 du 28 août 2014 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services départementaux d'incendie et de secours interdit la souscription de contrat dont l'indice sous-jacent est supérieur à 2 et au-delà de la structure C.

Il est à noter que les taux fixes ou taux variables simples (type Euribor + marge) sont enregistrés en A1, bien qu'ils ne soient pas des produits structurés. Cette classification en A1 permet de ne pas rejeter hors de la Charte les produits les plus simples et d'éviter ainsi toute confusion avec les produits interdits.

Montants par risque de taux :

A-1 Fixe	508 834 030 €
A-1 Variable	213 499 866 €
Sous total A-1 Fixe & Variable	***722 333 896 €***
B-1 Change	- €
B-3 Change	654 664 €
E-3 Change	12 523 283 €
F-6 Change	39 873 699 €
Sous total Change	***53 051 645 €***

Le tableau ci-dessous cartographie les emprunts de la Collectivité de Corse en fonction de leur classification en %.

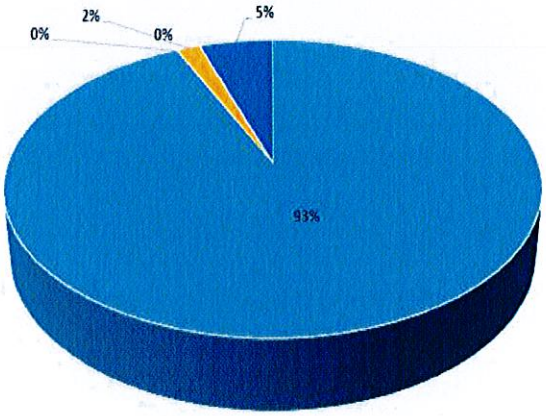


Cette classification permet donc d'informer du niveau de risque global pris par la collectivité sur la totalité de son encours. Ainsi, le risque de la Collectivité de Corse est réparti pour :

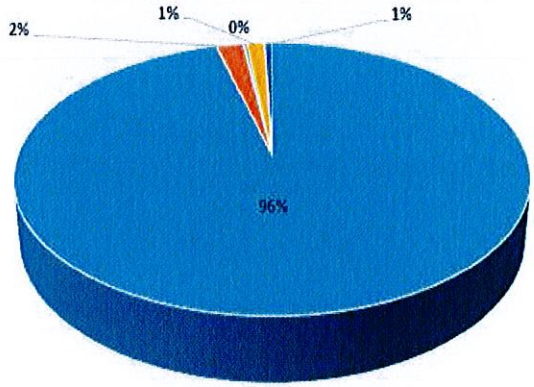
- 93.13 % en A1 Taux simples (fixe ou variable) sans risque,
- 1.70% en barrière simple sans effet de levier
- et **5.17%** indexé sur des parités de change (risque élevé). Ce dernier étant classé hors charte Gissler (6F), cela signifie qu'aujourd'hui ce type de contrat ne pourrait plus être proposé à la collectivité.

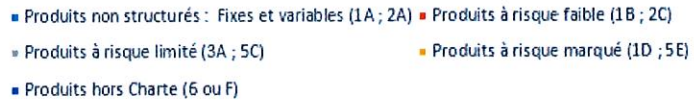
Les graphiques ci-dessous renseignent sur le risque de taux de la Collectivité de Corse comparé à l'ensemble des collectivités :

Collectivité de Corse



Ensemble des collectivités





Une partie infra sera consacrée aux emprunts toxiques représentant 5.17% du risque global de la collectivité.

Le taux moyen :

Le taux moyen ExEx Annuel s'établit en 2019 à 3,45%, en légère hausse par rapport à 2018 où il s'élevait à 3.16%, Cette augmentation est due à la variation du taux moyen de type Change de +1.05 % augmenté de la variation de +0.16% du taux moyen de pente.

Type	Encours 01/01/2019	Encours 01/01/2018	Taux Moyen 2019	Taux Moyen 2018
Fixe	**508 621 530 €**	527 582 994,47 €	**3.63%**	3.63 %
Variable	**57 812 500€**	60 212 500,00 €	**0.75%**	0.76 %
Livret A	**155 899 866 €**	157 409 275,45 €	**1.66%**	1.67 %
Barrière	-	200 000,00 €	-	3.41 %
Pente	**13 177 946 €**	14 647 310,32 €	**5.02%**	4.70 %
Change	**39 873 699 €**	41 593 903,07 €	**11.57%**	10.37 %

La durée de vie moyenne :

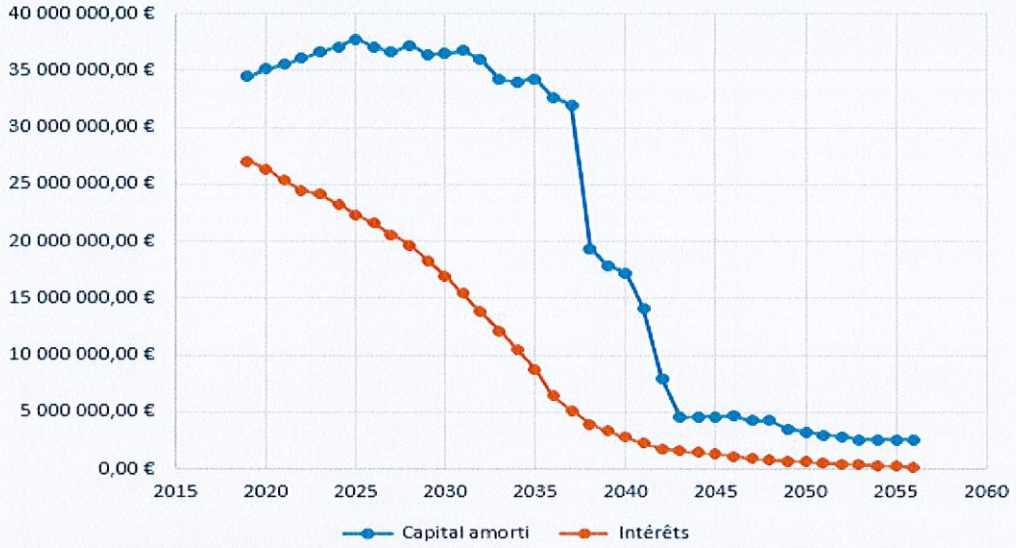
Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année).
La durée de vie moyenne représente donc la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.
Elle s'élève à 12 ans et 1 mois.

La durée de vie résiduelle :

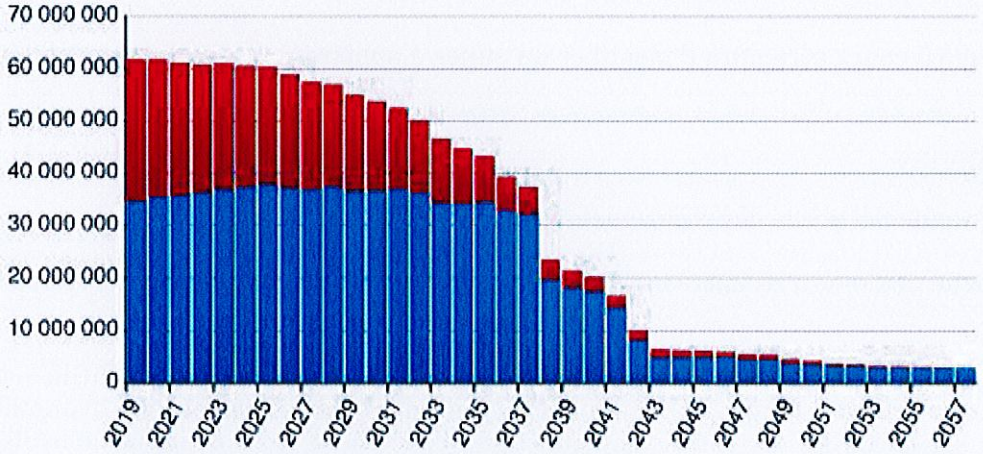
La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette. Elle s'élève à 22 ans et 2 mois.

Les flux de remboursement sur les exercices à venir :

Le capital amorti atteindra son pic en 2028 pour un montant approchant les 37 M€, le remboursement des intérêts sera dégressif comme indiqué dans les graphiques ci-dessous :



Profil d'extinction de la dette :



4 Catégories d'emprunts particulières :

Les SWAP :

Un swap de taux d'intérêt (en anglais : *Interest Rate Swaps* ou *IRS*) est un produit dérivé financier, dont l'appellation officielle en français est « contrat d'échange de taux d'intérêt ».

Les SWAP sont réalisés en général pour couvrir une opération risquée.
Le département de la Haute-Corse a procédé à un swap en décembre 2011 pour annuler une autre opération de swap qui comportait un taux payé basé sur un écart de devise et donc classé 6F.

L'emprunt support est le N° 169, réalisé auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Les caractéristiques de cet emprunt sont un capital restant dû au 1er janvier 2018 de 14.556 m€ et au taux de Euribor 3 mois + 0,05% Exact/360. Le taux échangé est de 5,24% Exact/360.

Emprunts « toxiques » :

Les emprunts dits toxiques, au nombre de 4, représentent un montant de 39 873 698.71 €, dont 32 807 698.71 € contractés en 3 emprunts auprès de Dexia-Crédit Local.

Ref emprunt	Etablissement	Risque	CDR 01/01/2019	Durée résiduelle	Index	Taux estimé au 01/01/2019	Capital	Intérêts
156-Refinancement	DEXIA-SFIL	F-6	12 325 923,65	16,42	Taux fixe 3.38% à barrière 0 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (3.38% /0.3/0)	3,52	465 000,00	433 243,30
159	Caisse Epargne	F-6	6 066 000,00	13,73	Taux fixe 2.92% à barrière 1 sur USD-CHF (2.92% /0.7/1)	3,93	633 000,00	238 466,29
165 REAM	DEXIA-SFIL	F-6	10 689 684,76	18,5	Taux fixe 4.5% à barrière 1.44 sur EUR-CHF (4.5% /0.5/1.44)	18,16	350 033,83	1 939 642,74
166 Réam	DEXIA-SFIL	F-6	10 792 090,30	19,75	Taux fixe 4.5% à barrière 1.44 sur EUR-CHF (4.5% /0.5/1.44)	18,22	326 380,74	1 964 974,15
			39 873 698,71				**1 774 414,57**	**4 576 326,48**

Le Conseil départemental n'a pas souhaité négocier avec l'établissement et bénéficier du fonds de soutien et a engagé une procédure contentieuse en cours.

Une analyse en cours permettra d'identifier les suites à apporter tant au niveau juridique que financier.

Dette garantie :

La dette garantie fait partie des engagements hors bilan.

La Collectivité de Corse a récupéré les garanties de 399 emprunts pour un capital restant dû de 258.47 M€.

Sur les 399 emprunts garantis, 7 concernent des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), 2 concernent la Compagnie Air Corsica, 1 porte sur l'office d'équipement hydraulique de la Corse, 1 sur la SAEML Corse bois énergie et 388 concernent des opérations de bailleurs de logements sociaux.

	Montant emprunté	Capital restant dû au 01/01/19	annuité 2019	
			Capital	**intérêts**
Bailleurs logements sociaux	312 703 191.92	235 517 967.37	11 221 406.43	5 623 448.87
Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux	15 738 270.57	13 679 717.66	448 572.29	317 196.34
Compagnie Air Corsica	21 017 040.41	6 349 071.85	1 955 909.12	73 936.40
OEHC - Office Hydraulique	4 125 000.00	1 915 293.61	235 235.98	81 559.59
SAEML Corse Bois Energie	1 100 000.00	1 008 376.58	47 176.77	19 965.86
TOTAL	**354 683 502.80**	**258 470 427.07**	**13 908 300.59**	**6 116 107.05**

5 Les frais financiers 2019 :

L'inscription globale des crédits au titre des charges financières s'établit à 63,09 M€ et représente 4.94% des dépenses réelles totales et 6.83% des dépenses réelles de fonctionnement.

En M€	2018	2019	Evolution
DRF	901.97	924.095	+22.13
Dépenses totales	1 256.9	1 278.06	+21.16
Charges financières	63.4	63.09	-0.31
Charges financières/DRF	7%	7%	-
Charges financières / Dépenses totales	5%	5%	-

Ils sont répartis à hauteur de :

- 39.77 M€ au titre du remboursement du capital au chapitre 923
- 23.32 M€, comptabilisés au chapitre 943, au titre des intérêts de la dette pour 22.4 M€ et autres frais bancaires liés pour 0,92 M€.

E. Les opérations d'ordre :

Les opérations d'ordre budgétaires se traduisent par l'émission de mandats et de titres d'un même montant et ne génèrent pas de flux financiers. Elles s'effectuent, soit à l'intérieur d'une même section, soit entre sections.

Leur montant, tel qu'inscrit au budget primitif 2019, s'élève à 303.372 M€ et est ventilé dans le tableau ci-dessous.

Chapitre	Compte	Libellé	Dépenses	recettes
926	139	Subventions d'équipement transférées	15 370 225,00	
926	198	Neutralisation	117 218 737,00	
926	28	Amortissement		162 261 937,00
926	4817	Étalement IRA		8 521 429,00
		Total investissement	**132 588 962,00**	**170 783 366,00**
946	6811	Amortissement	162 261 944,00	
946	6862	Étalement IRA	8 521 422,00	
946	7768	Neutralisation		117 218 737,00
946	777	Subventions d'équipement transférées		15 370 225,00
		Total fonctionnement	**170 783 366,00**	**132 588 962,00**
		Total général	**303 372 328,00**	**303 372 328,00**

Elles se décomposent ainsi :

Opérations d'ordre budgétaire de section à section :

Egales en dépenses et en recettes, ces opérations impactent l'équilibre des sections et l'autofinancement. En effet, le solde positif des opérations d'ordre budgétaire au sein de la section d'investissement contribue à l'autofinancement. Pour 2018, il s'élève à 38.194 M€.

Amortissement :

L'amortissement est une dépense obligatoire permettant de constater la diminution de la valeur d'une immobilisation du fait du temps, de l'usage ou de toute autre cause. Cet amoindrissement irréversible de la valeur du bien se traduit par une dépense de fonctionnement (chapitre 946) et une recette d'investissement (Chapitre 926) d'un même montant.

L'instruction budgétaire et comptable M57 précise que l'amortissement se calcule au prorata du temps prévisible d'utilisation à compter de la date de mise en service du bien.

Les crédits inscrits au budget au titre de l'amortissement s'élèvent à 162.263 M€.

Subventions d'équipement transférées :

Les subventions d'équipement reçues quand elles servent à financer un bien amortissable, sont dites "transférables". Elles font alors l'objet d'une reprise au compte de résultat qui s'effectue au même rythme que celui de l'amortissement du bien financé.
Cette reprise annuelle se traduit par une recette de fonctionnement (chapitre 946) et une dépense d'investissement (chapitre 926).

Les reprises de subventions s'élèvent à 15.370 M€.

Neutralisation :

L'impératif budgétaire d'équilibre des sections implique que la dotation aux amortissements, inscrite en dépense de fonctionnement, soit financée par un produit de même montant. Au regard de la volumétrie des dépenses comptabilisées au titre de l'amortissement, une collectivité pourrait se voir dans l'obligation de procéder à l'inscription de nouvelles recettes réelles afin de financer cette dépense d'ordre. La neutralisation des amortissements est un mécanisme comptable ayant pour objet de neutraliser cet impact budgétaire.

Son champ d'application pour la Collectivité de Corse résulte de l'article D4425-36 du Code général des collectivités territoriales. Aux termes de cet article, sont autorisées, la neutralisation de la dotation aux amortissements des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées, déduction faite du montant de la reprise annuelle des subventions d'équipement reçues pour le financement de ces biens. La neutralisation peut être totale, partielle ou nulle en fonction de l'option retenue par la collectivité. Sa comptabilisation est matérialisée par une recette de fonctionnement (chapitre 946) et une dépense d'investissement (chapitre 926).

La neutralisation totale représente 117.219 M€.

Étalement des indemnités de remboursement anticipé :

Les deux emprunts toxiques conclus par la Collectivité Territoriale de Corse, avec Dexia Crédit Local en 2007 et 2011, ont fait l'objet d'un refinancement lors des exercices 2015 et 2016.
Au regard de l'impact budgétaire élevé des indemnités de remboursement anticipé (IRA) dues lors de refinancements, les instructions budgétaires et comptables autorisent un étalement de charges.

Ce mécanisme comptable concerne les IRA capitalisées et/ou payées et se matérialise en deux phases :

- La comptabilisation des IRA
  En l'occurrence, les IRA comptabilisées en 2015 et 2016 s'élevaient respectivement à 67,3 M€ et 52 M€ soit un total de 119,3 M€. Cette opération a donné lieu à l'émission de mandats pour ce montant au compte 6681.
- L'étalement de la charge
  L'étalement des IRA permet de lisser la charge sur une période ne pouvant excéder la durée initiale de l'emprunt restant à courir. Il se traduit par une double opération d'ordre budgétaire. La première a permis de neutraliser le montant des IRA par l'émission d'un titre de 119,3 M€ au compte 796 mais aussi de comptabiliser le montant de la charge à répartir par l'émission d'un titre du même montant au compte 4817. La seconde a pour objet de rattacher à chaque exercice une part de la charge étalée, en l'espèce sur 14 ans. Pour comptabiliser cet étalement, il convient d'émettre un mandat au compte 6862 (chapitre 946) et un titre au compte 4817 (chapitre 926) pour le montant de la part annuelle de l'indemnité étalée.

En conséquence, il convient donc de procéder à l'inscription d'une opération d'ordre budgétaire de 8,521 M€.

<u>Virement de section à section :</u>

Budgété aux chapitre 951 en recettes d'investissement et au 953, en dépenses de fonctionnement, le virement de section s'élève à : 129.930 M€ présentant une augmentation de 4.3 %, soit un volume de + 5.352 M€, par rapport au BP 2018 où il s'établissait à 124,578 M€.

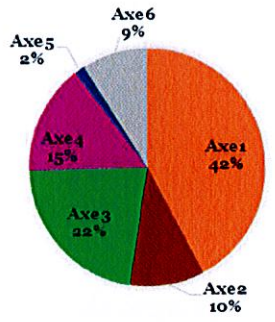
Partie II : Présentation des crédits budgétaires par politique publique

Les différents axes sont :

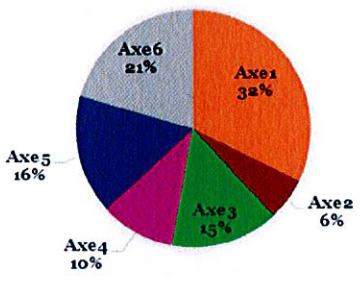
Axe stratégique 1 : Accroître l'investissement en faveur des équipements structurants et de l'offre de services
Axe stratégique 2 : Transformer l'appareil productif de l'économie
Axe stratégique 3 : Dynamiser l'environnement et renforcer les dimensions soutenables et équitables du développement
Axe stratégique 4 : Elever progressivement le niveau de richesses et de ressources du territoire
Axe stratégique 5 : Renforcer les solidarités humaines
Axe stratégique 6 : Accroître la performance de l'administration

Axe	Libellé	AP	CPI	AE	CPF	Total Autorisations	Total CP
Axe 1	Accroître l'investissement en faveur des équipements structurants et de l'offre de services	113 655 000,00	126 088 000,00	263 083 159,00	258 635 159,00	376 738 159,00	384 723 159,00
Axe 2	Transformer l'appareil productif de l'économie	61 500 000,00	42 400 000,00	29 135 000,00	27 717 000,00	90 635 000,00	70 117 000,00
Axe 3	Dynamiser l'environnement et renforcer les dimensions soutenables et équitables du développement	105 151 000,00	85 711 000,00	92 397 000,00	89 411 000,00	197 548 000,00	175 122 000,00
Axe 4	Elever progressivement le niveau de richesses et de ressources du territoire	36 721 000,00	41 745 000,00	96 842 000,00	81 596 000,00	133 563 000,00	123 341 000,00
Axe 5	Renforcer les solidarités humaines	9 042 000,00	1 306 000,00	3 334 580,00	192 379 980,00	12 376 580,00	193 685 980,00
Axe 6	Accroître la performance de l'administration	20 260 000,00	16 946 000,00	60 184 100,00	228 185 316,44	80 444 100,00	245 131 316,44
Total		346 329 000,00	314 196 000,00	544 975 839,00	877 924 455,44	891 304 839,00	1 192 120 455,44

Répartition des 891 M€ d'autorisations par axe



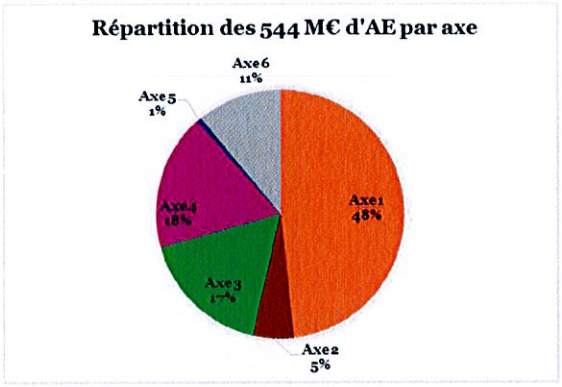
Répartition des 1,192 Mds€ de crédits de paiement par axe

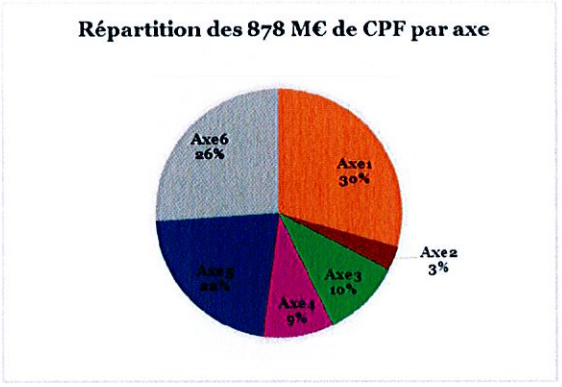


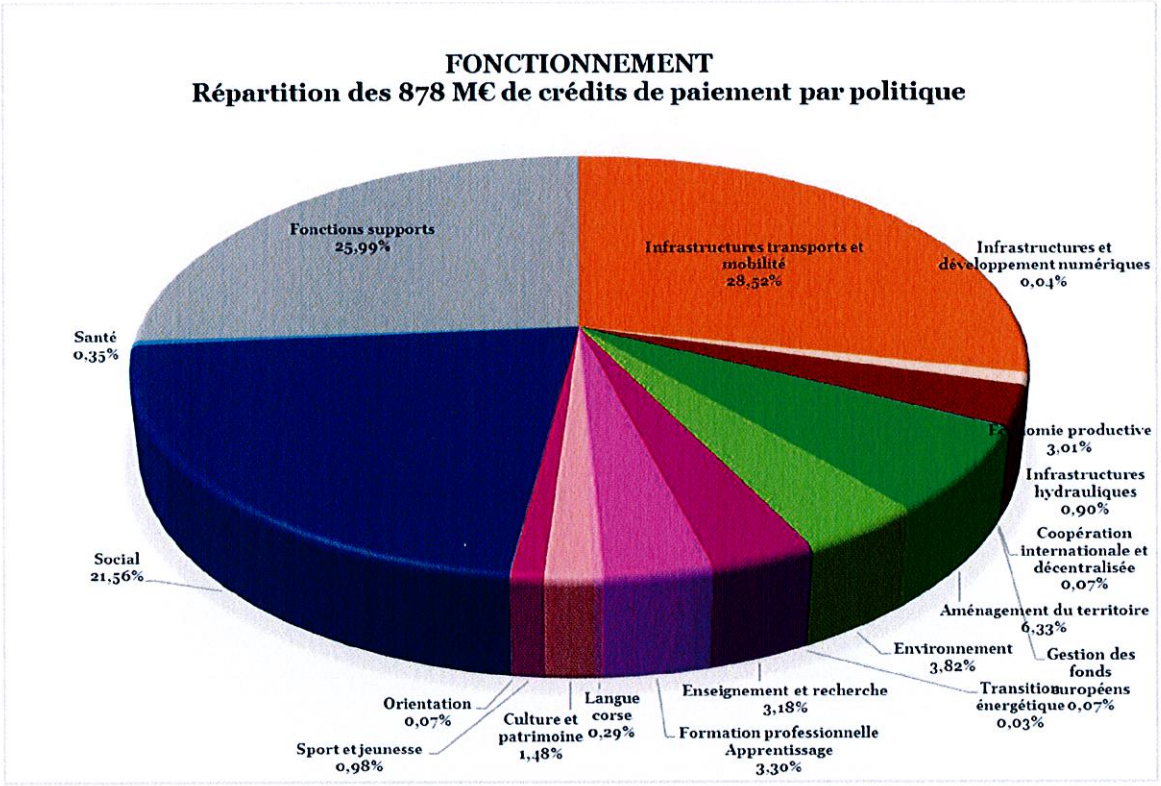
Politiques	Libellé	AP	CPI	AE	CPF
N111	*Continuité territoriale*			186 999 159,00	186 999 159,00
N112	*Voirie départementale*	44 000 000,00	45 240 000,00	11 350 000,00	7 728 000,00
N113	*Routes territoriales*	26 000 000,00	28 800 000,00	4 950 000,00	4 950 000,00
N114	*Infrastructures portuaires et aéroportuaires*	29 155 000,00	19 411 000,00	916 000,00	1 070 000,00
N115	*Réseau ferré*	11 000 000,00	6 000 000,00	23 100 000,00	23 100 000,00
N116	*Transports interurbains et scolaires*	500 000,00	500 000,00	26 530 000,00	26 530 000,00
N11	**Infrastructures de transports et mobilité**	**110 655 000,00**	**99 951 000,00**	**253 845 159,00**	**250 377 159,00**
N121	*Réseau très haut débit*	1 000 000,00	15 637 000,00	1 319 000,00	339 000,00
N12	**Infrastructures et développement numériques**	**1 000 000,00**	**15 637 000,00**	**1 319 000,00**	**339 000,00**
N131	*Maitrise de l'eau*	2 000 000,00	10 500 000,00	7 919 000,00	7 919 000,00
N13	**Infrastructures hydrauliques**	**2 000 000,00**	**10 500 000,00**	**7 919 000,00**	**7 919 000,00**
Axe 1	**Accroître l'investissement en faveur des équipements structurants et de l'offre de services**	**113 655 000,00**	**126 088 000,00**	**263 083 159,00**	**258 635 159,00**
N211	*Agriculture*	19 400 000,00	15 800 000,00	11 314 000,00	11 314 000,00
N212	*Forêt*	1 000 000,00	650 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
N213	*Action économique*	22 000 000,00	12 250 000,00	5 000 000,00	4 719 000,00
N214	*Tourisme*	4 100 000,00	2 700 000,00	9 150 000,00	8 230 000,00
N21	**Economie productive**	**46 500 000,00**	**31 400 000,00**	**27 664 000,00**	**26 463 000,00**
N221	*Coopération décentralisée*			*629 000,00*	*579 000,00*
N222	*Coopération internationale*			*20 000,00*	*20 000,00*
N22	**Coopération internationale et décentralisée**	**0,00**	**0,00**	**649 000,00**	**599 000,00**
N231	*Fonds européens*			*20 000,00*	*80 000,00*
N232	*Subvention globale*	*15 000 000,00*	*11 000 000,00*	*802 000,00*	*575 000,00*
N23	**Gestion des fonds européens**	**15 000 000,00**	**11 000 000,00**	**822 000,00**	**655 000,00**
Axe 2	**Transformer l'appareil productif de l'économie**	**61 500 000,00**	**42 400 000,00**	**29 135 000,00**	**27 717 000,00**
N311	*Urbanisme*	*200 000,00*	*278 000,00*	*4 722 000,00*	*4 675 000,00*
N312	*Foncier*	*2 500 000,00*	*1 500 000,00*		
N313	*Développement rural et territorial*	*7 793 000,00*	*4 554 000,00*	*2 907 000,00*	*1 678 000,00*
N314	*Aides aux communes et groupements*	*57 700 000,00*	*47 006 000,00*	*501 000,00*	*2 008 000,00*
N315	*Habitat Logement*	*15 800 000,00*	*8 212 000,00*	*200 000,00*	*182 000,00*
N316	*Logement*	*0,00*	*0,00*	*1 180 000,00*	*1 180 000,00*
N317	*Prévention contre les incendies*	*8 280 000,00*	*11 050 000,00*	*52 319 000,00*	*45 833 000,00*
N31	**Aménagement du territoire**	**92 273 000,00**	**72 600 000,00**	**61 829 000,00**	**55 556 000,00**
N321	*Actions en faveur de l'environnement*	*8 454 000,00*	*10 122 000,00*	*28 816 000,00*	*32 705 000,00*
N322	*Protection de l'environnement*	*624 000,00*	*499 000,00*	*1 462 000,00*	*845 000,00*
N32	**Environnement**	**9 078 000,00**	**10 621 000,00**	**30 278 000,00**	**33 550 000,00**
N331	*Energie*	*3 800 000,00*	*2 490 000,00*	*290 000,00*	*305 000,00*
N33	**Transition énergétique**	**3 800 000,00**	**2 490 000,00**	**290 000,00**	**305 000,00**
Axe 3	**Dynamiser l'environnement et renforcer les dimensions soutenables et équitables du développement**	**105 151 000,00**	**85 711 000,00**	**92 397 000,00**	**89 411 000,00**
N411	*Enseignement supérieur, recherche et diffusion*	*7 575 000,00*	*6 787 000,00*	*25 388 000,00*	*18 933 000,00*
N412	*Enseignement primaire et secondaire*	*9 020 000,00*	*15 400 000,00*	*9 300 000,00*	*8 950 000,00*
N41	**Enseignement et recherche**	**16 595 000,00**	**22 187 000,00**	**34 688 000,00**	**27 883 000,00**
N421	*Formation professionnelle et apprentissage*	*800 000,00*	*500 000,00*	*31 200 000,00*	*29 000 000,00*
N42	**Formation professionnelle et apprentissage**	**800 000,00**	**500 000,00**	**31 200 000,00**	**29 000 000,00**
N431	*Langue corse*	*750 000,00*	*680 000,00*	*4 500 000,00*	*2 560 000,00*
N43	**Langue corse**	**750 000,00**	**680 000,00**	**4 500 000,00**	**2 560 000,00**
N441	*Patrimoine*	*5 580 000,00*	*6 065 000,00*	*1 574 000,00*	*2 334 000,00*
N442	*Culture*	*5 095 000,00*	*5 000 000,00*	*13 304 000,00*	*9 500 000,00*
N443	*Musées, archives, BDP, centres cultures et FRAC*	*1 343 000,00*	*2 278 000,00*	*1 255 000,00*	*1 132 000,00*
N44	**Culture et patrimoine**	**12 018 000,00**	**13 343 000,00**	**16 133 000,00**	**12 966 000,00**
N451	*Sports*	*6 300 000,00*	*4 800 000,00*	*8 379 000,00*	*7 711 000,00*
N452	*Jeunesse*			*800 000,00*	*903 000,00*
N45	**Sport et jeunesse**	**6 300 000,00**	**4 800 000,00**	**9 179 000,00**	**8 614 000,00**
N461	*Cellule prospective*	*258 000,00*	*235 000,00*	*1 142 000,00*	*573 000,00*
N46	**Orientation**	**258 000,00**	**235 000,00**	**1142 000,00**	**573 000,00**
Axe 4	**Elever progressivement le niveau de richesses et de ressources du territoire**	**36 721 000,00**	**41 745 000,00**	**96 842 000,00**	**81 596 000,00**
N511	*Services sociaux*	*8 000 000,00*	*747 000,00*	*0,00*	*2 110 400,00*
N512	*Insertion - Lutte contre la précarité*			*1 274 000,00*	*46 864 500,00*
N513	*Personnes âgées*			*0,00*	*78 466 500,00*
N514	*Personnes handicapées*			*0,00*	*41 362 000,00*
N515	*Famille - Enfance*			*0,00*	*20 505 000,00*
N51	**Social**	**8 000 000,00**	**747 000,00**	**1274 000,00**	**189 308 400,00**
N521	*Santé - Services médico sociaux*	*1 042 000,00*	*559 000,00*	*2 060 580,00*	*3 071 580,00*
N52	**Santé**	**1042 000,00**	**559 000,00**	**2 060 580,00**	**3 071580,00**
Axe 5	**Renforcer les solidarités humaines**	**9 042 000,00**	**1 306 000,00**	**3 334 580,00**	**192 379 980,00**
N611	*Fonctionnement des instances*			*590 100,00*	*5 668 316,44*
N612	*Communication*			*2 434 000,00*	*3 724 000,00*
N613	*Finances*	*1 000 000,00*	*0,00*	*1 790 000,00*	*734 000,00*
N614	*Systèmes d'information*	*5 610 000,00*	*4 206 000,00*	*8 435 000,00*	*4 307 000,00*
N615	*Moyens généraux*	*5 370 000,00*	*4 490 000,00*	*25 610 000,00*	*17 080 000,00*
N616	*Ressources humaines*	*70 000,00*	*190 000,00*	*19 585 000,00*	*193 214 000,00*
N617	*Bâtiments*	*7 950 000,00*	*7 800 000,00*	*1 000 000,00*	*2 900 000,00*
N618	*Transformation*	*260 000,00*	*260 000,00*	*740 000,00*	*558 000,00*
N61	**Fonctions support**	**20 260 000,00**	**16 946 000,00**	**60 184 100,00**	**228 185 316,44**
Axe 6	Accroître la performance de l'administration	20 260 000,00	16 946 000,00	60 184 100,00	228 185 316,44
Total		**346 329 000,00**	**314 196 000,00**	**544 975 839,00**	**877 924 455,44**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les graphiques ci-dessous mettent en évidence la répartition des crédits de paiement par axe et par politique.

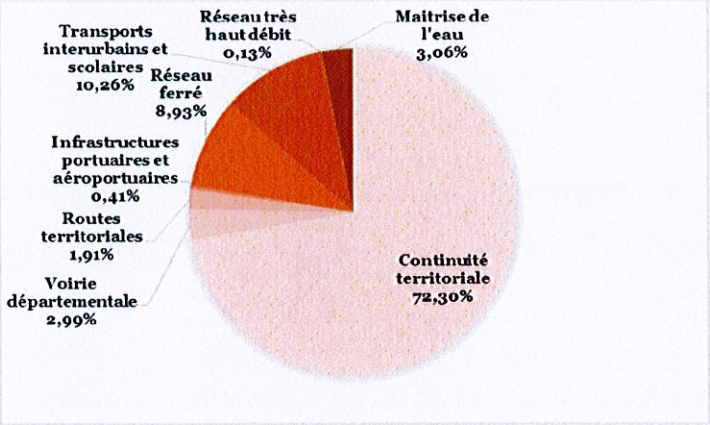




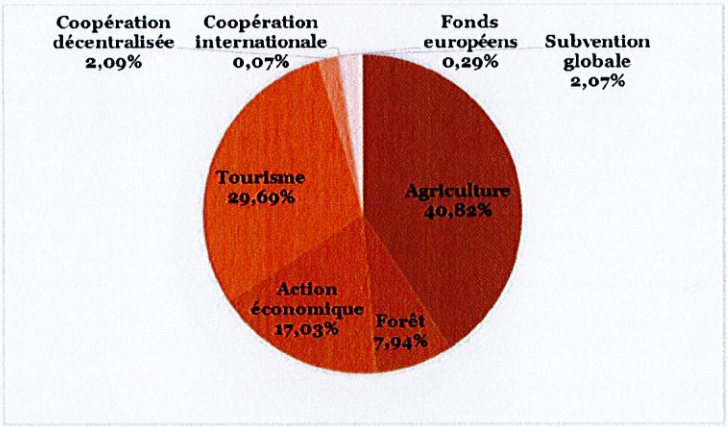


Par axe, les crédits se répartissent comme suit :

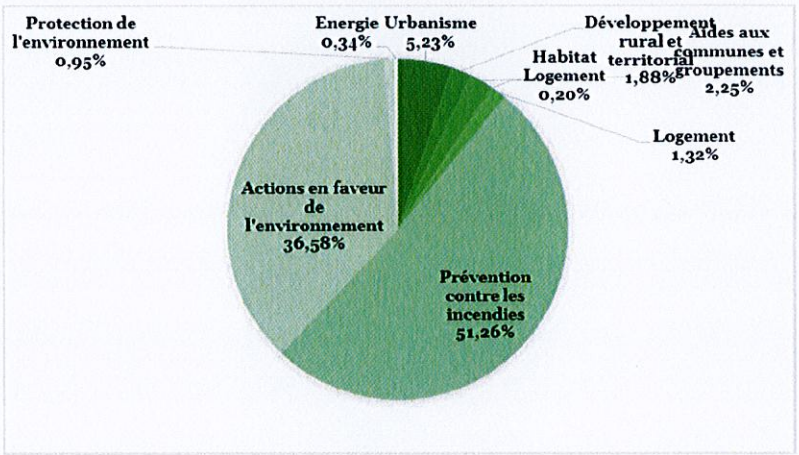
Axe stratégique 1 : Accroître l'investissement en faveur des équipements structurants et de l'offre de services

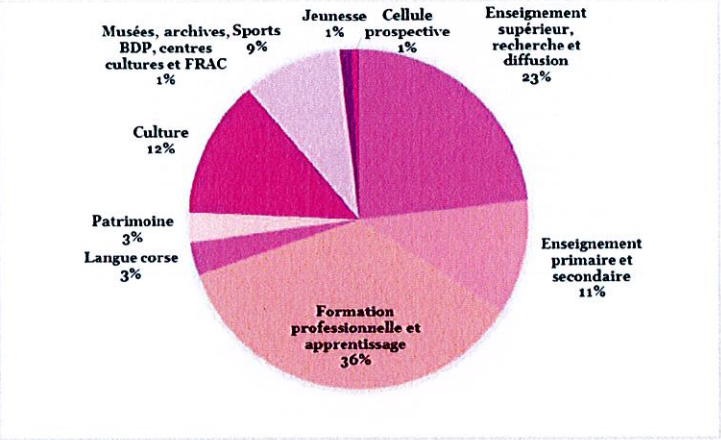


Axe stratégique 2 : Transformer l'appareil productif de l'économie



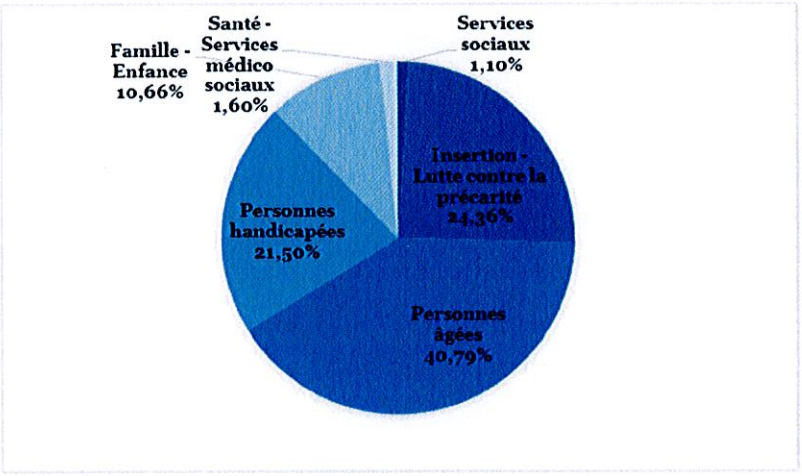
Axe stratégique 3 : Dynamiser l'environnement et renforcer les dimensions soutenables et équitables du développement

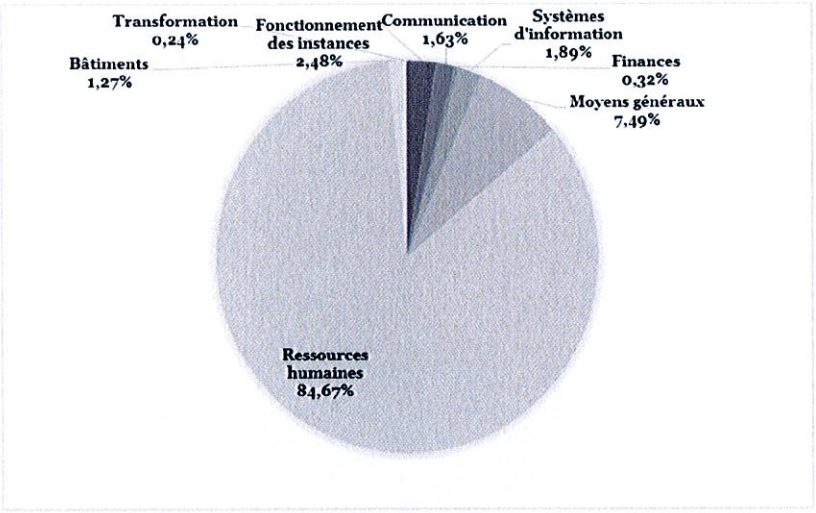




Axe stratégique 4 : Elever progressivement le niveau de richesses et de ressources du territoire

Axe stratégique 5 : Renforcer les solidarités humaines

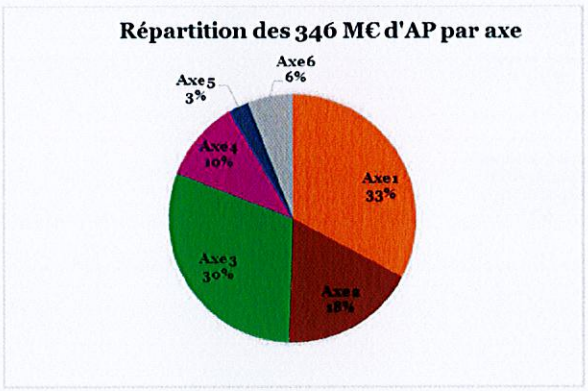


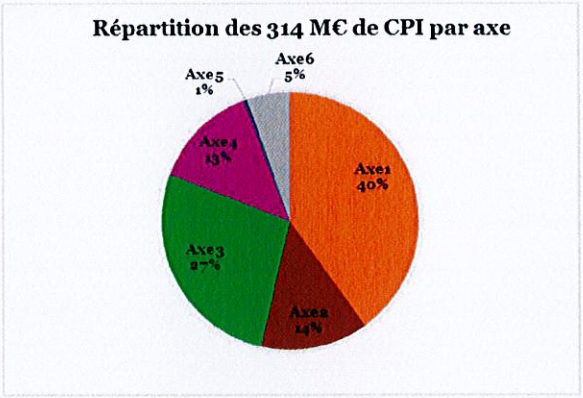


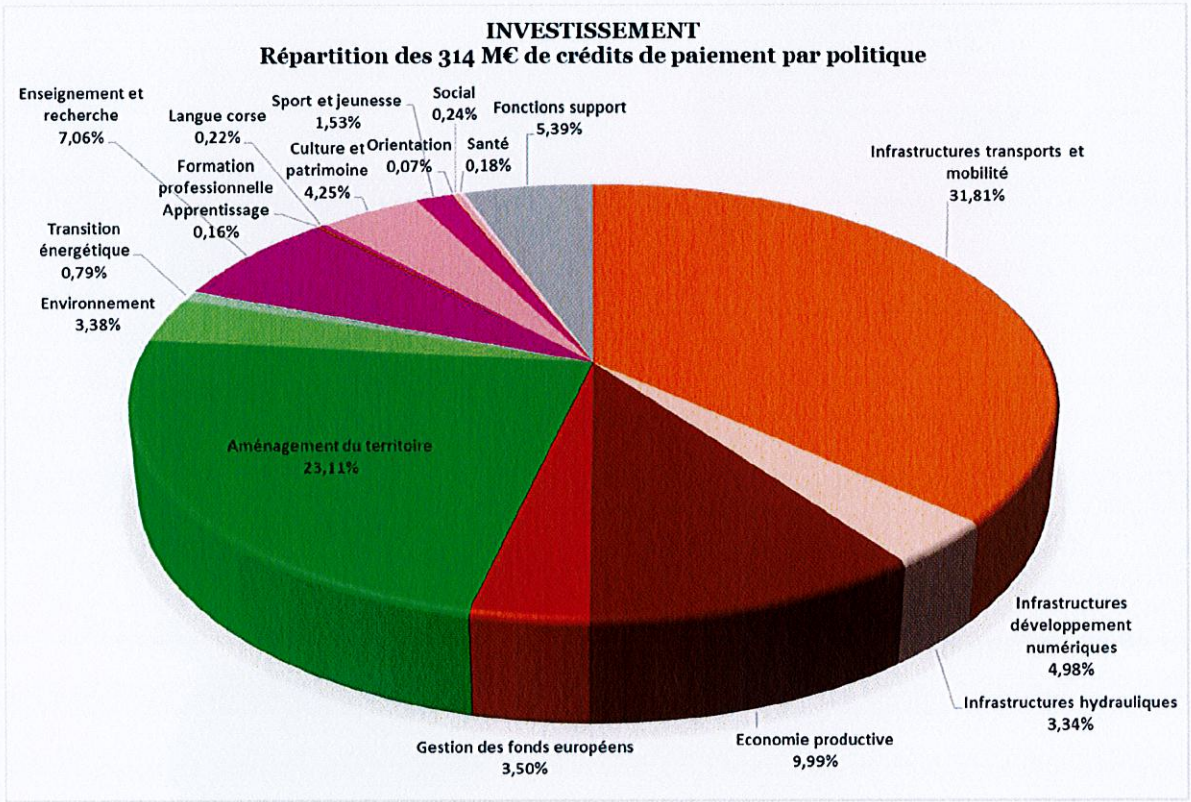
Axe stratégique 6 : Accroître la performance de l'administration

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les graphiques ci-dessous mettent en évidence la répartition des crédits de paiement par axe et par politique.

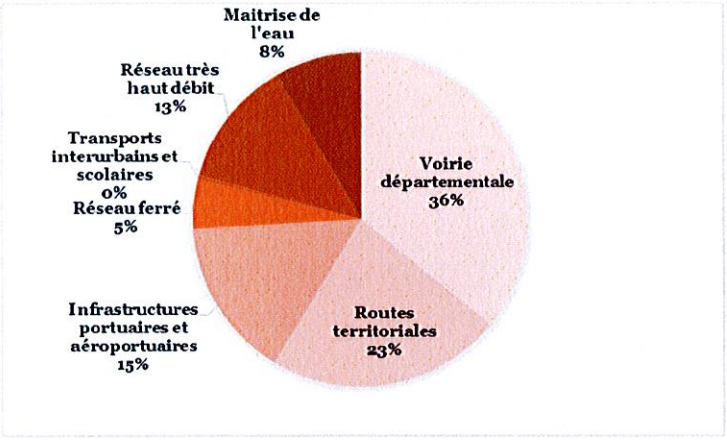


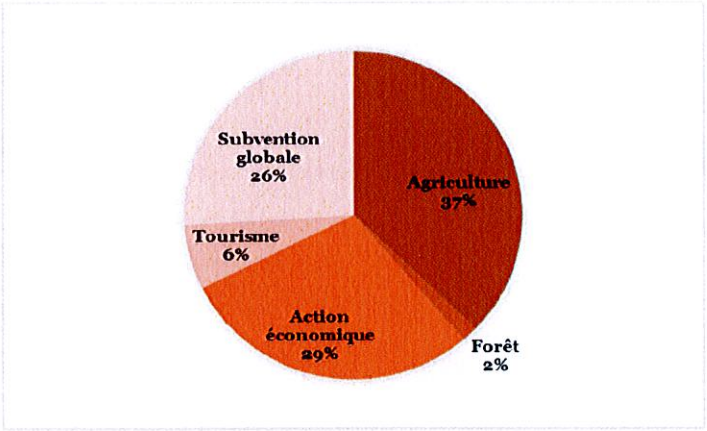




La répartition par axe est la suivante :

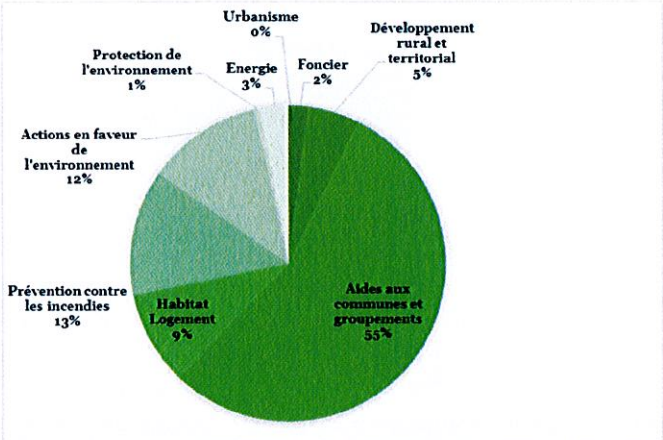
Axe stratégique 1 : Accroître l'investissement en faveur des équipements structurants et de l'offre de services



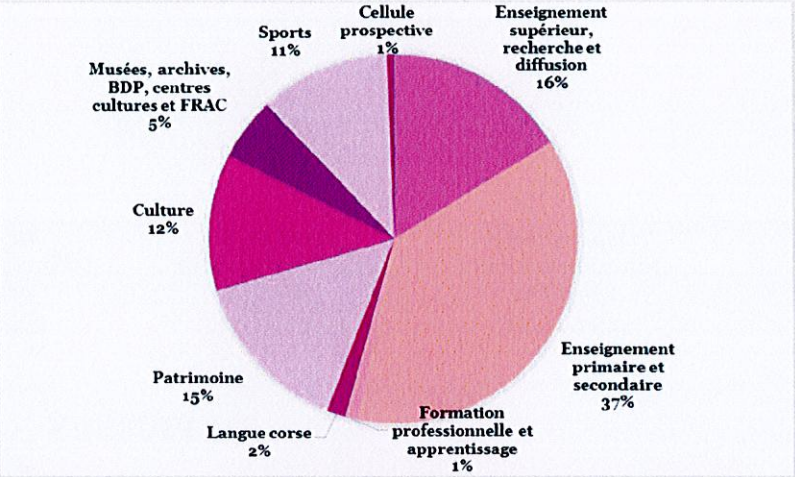


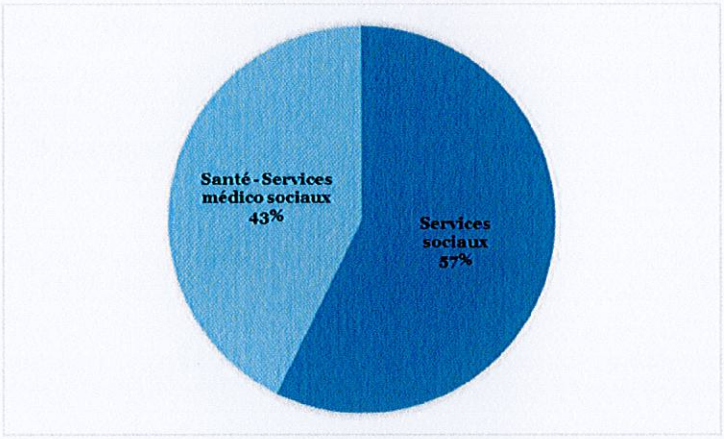
Axe stratégique 2 : Transformer l'appareil productif de l'économie

Axe stratégique 3 : Dynamiser l'environnement et renforcer les dimensions soutenables et équitables du développement



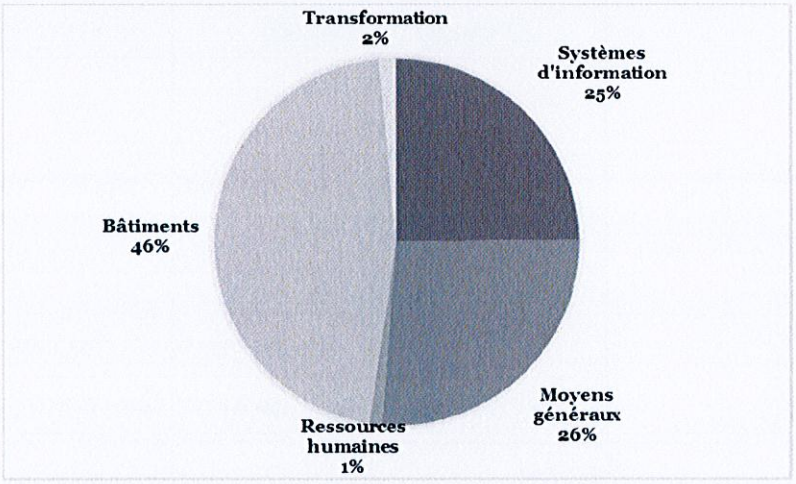
Axe stratégique 4 : Elever progressivement le niveau de richesses et de ressources du territoire





Axe stratégique 5 : Renforcer les solidarités humaines

Axe stratégique 6 : Accroître la performance de l'administration



Axe stratégique n°1 :

ACCROITRE L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET DE L'OFFRE DE SERVICES

Dépenses de fonctionnement ventilées	*Recettes de fonctionnement ventilées*	*Dépenses d'investissement ventilées*	*Recettes d'investissement ventilées*
258,635 M€	16,816 M€	126,088 M€	42,278 M€

DEPENSES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
113 655 000 €	**126 088 000 €**	**263 083 159 €**	**258 635 159 €**
TOTAL AUTORISATION	**376 738 159 €**	**TOTAL CP**	**384 723 159 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE	13 660 258,67 €	28 599 000 €	59 376 103 €
CP	5 566 265,06 €	1 800 000 €	59 905 000 €

POLITIQUE	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N11	Infrastructures de transports et mobilité	110 655 000 €	99 951 000 €	253 845 159 €	250 377 159 €
N12	Infrastructures et développement numériques	1 000 000 €	15 637 000 €	1 319 000 €	339 000 €
N13	Infrastructures hydrauliques	2 000 000 €	10 500 000 €	7 919 000 €	7 919 000 €
	TOTAL AXE STRATEGIQUE N1	**113 655 000 €**	**126 088 000€**	**263 083 159€**	**258 635 159 €**
TOTAL AXE STRATEGIQUE		**TOTAL AUTORISATION**	**376 738 159 €**	**TOTAL CP**	**384 723 159 €**

POLITIQUE : N11

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS ET MOBILITE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
110 655 000 €	**99 951 000 €**	**253 845 159 €**	**250 377 159 €**
TOTAL AUTORISATION	**364 500 159 €**	**TOTAL CP**	**350 328 159 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE	13 185 258,67 €	28 599 000 €	59 376 103 €
CP	5 252 265,06€	1 800 000 €	51 505 000 €

COMPETENCE	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N111	Continuité territoriale			186 999 159 €	186 999 159 €
N112	ex Voirie départementale	44 000 000 €	45 240 000 €	11 350 000 €	7 728 000 €
N113	Routes territoriales	26 000 000 €	28 800 000 €	4 950 000 €	4 950 000 €
N114	Infrastructures portuaires et aéroportuaires	29 155 000 €	19 411 000 €	916 000 €	1 070 000 €
N115	Réseau ferré	11 000 000 €	6 000 000 €	23 100 000 €	23 100 000 €
N116	Transports interurbains et scolaires	500 000 €	500 000 €	26 530 000 €	26 530 000 €
	TOTAL POLITIQUE N11	**110 655 000 €**	**99 951 000 €**	**253 845 159 €**	**250 377 159 €**
TOTAL POLITIQUE		**TOTAL AUTORISATION**	**364 500 159 €**	**TOTAL CP**	**350 328 159 €**

POLITIQUE : N11
COMPETENCE : N111
PROGRAMME : N1110

OFFICE DES TRANSPORTS DE LA CORSE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		186 999 159 €	**186 999 159 €**
TOTAL AUTORISATION	**186 999 159 €**	**TOTAL CP**	**186 999 159 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N1110C	OTC			186 999 159 €	186 999 159 €
	TOTAL PROGRAMME N1110			**186 999 159€**	**186 999 159 €**
TOTAL COMPETENCE N111		**TOTAL AUTORISATION**	**186 999 159 €**	**TOTAL CP**	**186 999 159 €**

Dans le cadre de ses compétences, la Collectivité de Corse définit, sur la base du principe de continuité territoriale destiné à atténuer les contraintes de l'insularité, les modalités d'organisation des transports maritimes et aériens entre l'île et toute destination de la France continentale, en particulier en matière de desserte et de tarifs.

A cet effet, l'Etat verse à la Collectivité de Corse un concours individualisé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation, intitulé « Dotation de Continuité Territoriale », dont le montant n'évolue plus depuis 2009.

La Dotation de Continuité Territoriale est intégralement versée à l'Office des Transports de la Corse (OTC).

Il vous est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme aussi bien en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement 186 999 159 €.

POLITIQUE : N11
COMPETENCE : N112

EX VOIRIE DEPARTEMENTALE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
44 000 000 €	**45 240 000 €**	**11 350 000 €**	**7 728 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**55 350 000 €**	**TOTAL CP**	**52 968 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou U.E) :

	Fonds européens	CPER	PEI
AP / AE	10 185 258,67 €		18 502 103 €
CP	2 228 650 €		14 740 000 €

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N1121	ex Voirie départementale	40 000 000 €	44 000 000 €	2 350 000 €	2 350 000 €
N1122	MTL - voirie	4 000 000 €	1 240 000 €	9 000 000 €	5 378 000 €
	TOTAL COMPETENCE N112	**44 000 000 €**	**45 240 000 €**	**11 350 000 €**	**7 728 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**55 350 000 €**	**TOTAL CP**	**52 968 000 €**

POLITIQUE : N11
COMPETENCE : N112
PROGRAMME : N1121

EX VOIRIE DEPARTEMENTALE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
40 000 000 €	**44 000 000 €**	**2 350 000 €**	**2 350 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**42 350 000 €**	**TOTAL C.P**	**46 350 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou U.E) :

	Fonds européens	CPER	PEI
AP / AE	10 185 258,67 €		18 502 103 €
CP	2 228 650 €		14 740 000 €

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N1121A	ex Voirie départementale	20 000 000 €	24 000 000 €	1 150 000 €	1 150 000 €
N1121B	ex Voirie départementale	20 000 000 €	20 000 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €
	TOTAL PROGRAMME N1121	**40 000 000 €**	**44 000 000 €**	**2 350 000 €**	**2 350 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**42 350 000 €**	**TOTAL CP**	**46 350 000 €**

N1121A :

En investissement, 2018 aura été la dernière année d'exécution de travaux au titre du PEI2.
Sur les 22 opérations initiales, 8 opérations seront encore concernées par des formalités de solde en 2019.

Six opérations financées par le PEI4 sont portés au budget. A noter que l'opération « déviation de Figari », dossier ne figurant que dans la liste complémentaire de l'annexe II à la convention du 20 décembre 2017, a finalement été pris en compte dans le cadre du PEI4, et sera exécutée sur l'exercice 2019 pour 10 millions d'euros.

Quatre opérations demandées en 2018 se poursuivront en 2019 (RD 81 entre le col du Listinconu et la Liscia, déviation de Figari, RD 72 Caldaniccia et RD 81 giratoire du Listinconu).
Les consultations pour 2 autres (RD 420 et RD 81 giratoire de A Balisaccia) ont été lancées en 2018. La première devrait aboutir au 1er semestre et la 2ème pour la rentrée de septembre 2019.

Parmi les opérations financées au titre du Feder, trois permettent la réalisation de travaux de 3 sections de la RD 111 entre le Sun et le Scudu, route des Sanguinaires à Aiacciu (PO Corse FEDER-FSEAXE 4E) et une concernant la RD 319 Capu Laurosu à Prupià (AXE 5).

Les travaux sur la section 1 de la RD 111 sont quasiment terminés et ceux de la section 2 sont bien avancés et s'achèveront en 2019. Les travaux sur la RD 319 sont aussi en cours de réalisation. 2019 pourrait également voir le lancement de l'opération RD 111 section 3.

Les recettes d'investissement sont constituées des subventions d'investissements versées par l'Etat et l'UE au titre du PO FEDER et du PEI. Elles ont été estimées pour 2019 à 7,7 M€.

Les recettes de fonctionnement devraient s'établir autour de 150 000 €.

N1121B :

Dans le Cismonte, il conviendra de programmer les études pour traiter les sections sévèrement affectées par les intempéries de 2015, 2016 et 2018. Le programme de modernisation commencera par une régénération de plusieurs itinéraires, et le désenclavement de plusieurs bassins de vie comme le Niolu (RD84) et le Boziu et Vallerustie (RD39).

D'autres opérations en cours seront poursuivies notamment sur les RD suivantes :
- RD 344 – PK 0 à 6,400 (cofinancée PEI), Commune de Ghisoni,
- RD 82 – Carrefour plaine d'Oletta (cofinancée FNADT)
- RD 231 – PK 0 à 2,430 – E Casevechje (cofinancée FNADT), Commune d'E Ville di Petrabugnu.

2019 devra être également consacrée à la mise en place des outils nécessaires à une meilleure maintenance. Plusieurs accords-cadres seront lancés au premier trimestre pour traiter rapidement des situations d'urgence.

Les dépenses inscrites en fonctionnement sur les programmes N1121A et N1121B permettront de financer les dépenses d'entretien de la route comprend notamment :

- Les emplois partiels sur chaussée, que ce soit au moyen de « point à temps » traditionnels ou par l'emploi de matériaux enrobés à chaud ou à froid,
- La réfection complète d'enduits superficiels, notamment sur des chaussées dont le revêtement est très usé,
- Le débroussaillage et le fauchage des accotements, voire même des talus de déblais et remblais,
- L'élagage,
- L'entretien des ouvrages hydrauliques, principalement les aqueducs et les fossés longitudinaux,
- Les dégagements d'éboulements,
- Les petites réparations en matière de maçonnerie,
- la viabilité hivernale, qui comprend le déneigement et les opérations de sablage.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme :

- 40 M€ en autorisations de programme et 44 M€ de crédits de paiement,
- 2,35 M€ en autorisations d'engagement et 2,35 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N11
COMPETENCE : N112
PROGRAMME : N1122

MTL - VOIRIE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
4 000 000 €	**1 240 000 €**	**9 000 000 €**	**5 378 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**13 000 000 €**	**TOTAL CP**	**6 618 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N1122A	MTL - voirie	2 000 000 €	700 000 €	5 000 000 €	2 728 000 €
N1122B	MTL - voirie	2 000 000 €	540 000 €	4 000 000 €	2 650 000 €
	TOTAL PROGRAMME N1122	**4 000 000 €**	**1 240 000 €**	**9 000 000 €**	**5 378 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**13 000 000 €**	**TOTAL CP**	**6 618 000 €**

Dans le cadre du programme N1122A, il vous est proposé d'inscrire en fonctionnement les crédits destinés (666 000 €) :

- à l'achat de carburants
- à la fourniture de petit équipement
- aux contrats de prestations de service
- aux locations mobilières
- à l'entretien du matériel roulant
- à l'entretien des matériels et mobiliers
- aux taxes et impôts sur les véhicules

De plus, ce programme participe à hauteur de 2 062 000 € au financement de la subvention d'équilibre du budget annexe du parc de la voirie qui s'élève à 3 362 000 €, le reste étant financé par le programme N1131.

D'autre part, en investissement les crédits permettront l'achat de matériel et outillage (véhicules, tronçonneuses, tracteurs 700 000 €).

Au titre du programme N1122B les crédits inscrits sont destinés en fonctionnement (2 650 000 €) à l'achat de carburants, de fournitures et aux contrats de prestations de service et aux contrats d'entretien. De plus ces crédits serviront à payer les contrôles techniques, les locations de véhicules ainsi que les taxes et impôts divers.

En investissement, les crédits prévus (540 000 €) sont prévus pour l'acquisition de matériels de transport et d'outillage.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme :

- 4 M€ en autorisations de programme et 1,24 M€ de crédits de paiement,
- 9 M€ en autorisations d'engagement et 5,378 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N11
COMPETENCE : N113

ROUTES TERRITORIALES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
26 000 000 €	**28 800 000 €**	**4 950 000 €**	**4 950 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**30 950 000 €**	**TOTAL CP**	**33 750 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE			
CP			19 800 000 €

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N1131	Réseau routier territorial – Matériel/Entretien	1 000 000 €	1 000 000 €	4 950 000 €	4 950 000 €
N1132	Réseau routier territorial - Travaux	25 000 000 €	27 300 000 €		
N1133	Réseau routier territorial - Subventions		500 000 €		
	TOTAL COMPETENCE N113	**26 000 000 €**	**28 800 000 €**	**4 950 000 €**	**4 950 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**30 950 000 €**	**TOTAL CP**	**33 750 000 €**

POLITIQUE : N11
COMPETENCE : N113
PROGRAMME : N1131

RESEAU ROUTIER TERRITORIAL – MATERIEL/ENTRETIEN

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
1 000 000 €	**1 000 000 €**	**4 950 000 €**	**4 950 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**5 950 000 €**	**TOTAL CP**	**5 950 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N1131C	Réseau routier territorial – Matériel/Entretien	1 000 000 €	1 000 000 €	4 950 000 €	4 950 000 €
	TOTAL PROGRAMME N1131	**1 000 000 €**	**1 000 000 €**	**4 950 000 €**	**4 950 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**5 950 000 €**	**TOTAL CP**	**5 950 000 €**

En fonctionnement, les crédits de ce programme permettent de prendre en charge les dépenses récurrentes et obligatoires suivantes :

- fournitures de voirie (produit absorbant, sel pour la VH, panneaux, ...),
- prestations d'entretien courant et de maintenance du réseau et de ces équipements,
- prestations de surveillance 24/24 du tunnel de Bastia,
- participation au budget annexe relatif au parc de la voirie (1 300 000 €),
- abonnements et divers (électricité, eau, ...).

En investissement, les crédits de ce programme permettent de prendre en charge les dépenses relatives à l'acquisition et/ou au renouvellement des moyens matériels nécessaires à la mise en œuvre des missions exécutées en régie par les personnels des services routiers : matériels roulants d'une part et matériels techniques d'autre part.

Il s'agit, pour les matériels roulants de l'ensemble des véhicules (véhicules légers, fourgons, camions, tracteurs-épareuses, balayeuses, engins de déneigement et salage, remorques ....) et, pour les matériels techniques, de l'ensemble des autres matériels (débroussailleuses à mains, tronçonneuses, broyeurs de végétaux, matériels spécifiques du laboratoire de Biguglia ...).

Ainsi, il vous est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme :

- 1 M€ en autorisations de programme et 1 M€ de crédits de paiement,
- 4,950 M€ en autorisations d'engagement et 4,950 M€ de crédits de paiement.

Les recettes de fonctionnement devraient s'établir autour de 450 000 €.

POLITIQUE : N11
COMPETENCE : N113
PROGRAMME : N1132

RESEAU ROUTIER TERRITORIAL - TRAVAUX

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
25 000 000 €	**27 300 000 €**		
TOTAL AUTORISATION	**25 000 000 €**	**TOTAL CP**	**27 300 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE			
CP			19 800 000 €

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N1132C	Réseau routier territorial - Travaux	25 000 000 €	27 300 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N1132	**25 000 000 €**	**27 300 000 €**		
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**25 000 000 €**	**TOTAL CP**	**27 300 000 €**

S'agissant d'Aiacciu, il est prévu de poursuivre les projets de désengorgement notamment par la création du barreau Alata - Lorettu, la création de la pénétrante Nord-Est Caldaniccia – Budiccione et la mise à 2x2 voies de la section Socordis-Mezzana.

Les travaux suivants seront poursuivis :

- La requalification de la rocade d'Aiacciu,
- Et la traverse de I Peri,

S'agissant de Bastia, il s'agit de poursuivre les actions engagées pour une meilleure accessibilité (création de la voie nouvelle Bastia-Furiani, lancement des études relatives à la dénivellation du carrefour de Tragone), et le lancement des principaux marchés de régénération du tunnel de Bastia, ouvrage indispensable à l'accessibilité du cœur de ville.
De même, il convient de tenir compte de la croissance démographique des communes du sud de Bastia, en relançant les études du prolongement de la nouvelle voie routière Borgu - U Vescuvatu, jusqu'à Tagliu è Isulacciu, couplées avec les études de faisabilité d' ouverture d'un tronçon de ligne de prolongement de la voie ferré selon l'axe Nord / Sud vers la Plaine Orientale.

Sur l'axe Aiacciu-Bastia de nouveaux créneaux de dépassement seront créés, sont également prévus l'achèvement de la rectification du virage de Funtanone di Vignale et la réalisation du carrefour dénivelé du giratoire de la Gravona sur la RT21.

Entre Aiacciu et Portivechju, les études de la déviation d'Ulmetu seront relancées, des créneaux de dépassement à Roccapina seront réalisés.
Entre Bastia et Portivechju, la déviation de Santa Lucia di Portivechju sera mise à l'étude.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 25 M€ en autorisations de programme et 27,3 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N11
COMPETENCE : N113
PROGRAMME : N1133

RESEAU ROUTIER TERRITORIAL - SUBVENTIONS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
	500 000 €		
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**500 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N1133C	Réseau routier territorial - Subventions		500 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N1133		**500 000 €**		
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**500 000 €**

Il s'agirait de poursuivre la participation de la Collectivité de Corse au financement du PPRT GDF SUEZ du Lorettu. Le coût total de l'opération est arrêté à 58 400 000 € incluant une participation maximale de la CDC à hauteur de 2 660 000 €.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 0,5 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N11
COMPETENCE : N114

INFRASTRUCTURES PORTUAIRES ET AEROPORTUAIRES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
29 155 000 €	**19 411 000 €**	**916 000 €**	**1 070 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**30 071 000 €**	**TOTAL CP**	**20 481 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE	300 000 €		30 100 000 €
CP	2 323 615,06 €		15 265 000 €

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N1141	Infrastructures Portuaires – Maîtrise d'ouvrage	27 455 000 €	3 231 000 €	740 000 €	720 000 €
N1142	Infrastructures Aéroportuaires – Maîtrise d'ouvrage	1 700 000 €	14 100 000 €		150 000 €
N1143	Ports - Subventions			176 000 €	200 000 €
N1144	Aéroports - Subventions		2 080 000 €		
	TOTAL COMPETENCE N114	**29 155 000 €**	**19 411 000 €**	**916 000 €**	**1 070 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**30 071 000 €**	**TOTAL CP**	**20 481 000 €**

POLITIQUE : N11
COMPETENCE : N114
PROGRAMME : N1141

INFRASTRUCTURES PORTUAIRES – MAITRISE D'OUVRAGE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
27 455 000 €	**3 231 000 €**	**740 000 €**	**720 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**28 195 000 €**	**TOTAL CP**	**3 951 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE	300 000 €		10 100 000 €
CP	2 323 615,06 €		2 000 000 €

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N1141B	Infrastructures Portuaires - Maîtrise d'ouvrage		400 000 €	190 000 €	300 000 €
N1141C	Infrastructures Portuaires – Maîtrise d'ouvrage	27 455 000 €	2 831 000 €	550 000 €	420 000 €
	TOTAL PROGRAMME N1141	**27 455 000 €**	**3 231 000 €**	**740 000 €**	**720 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**28 195 000 €**	**TOTAL CP**	**3 951 000 €**

N1141B :

Ce programme est consacré au financement des opérations suivantes :

- Diverses missions relatives à la remise en état de la jetée et du musoir du port de pêche d'Erbalunga (bathymétrie, diagnostics, AMO, études de maîtrise d'œuvre, CSPS) nécessaires à la définition puis la réalisation des travaux ;
- L'ensemble des travaux de confortements du port de pêche d'Erbalunga ;
- Un reprofilage de la mise à l'eau du port de pêche de Barcaghju ;
- Un diagnostic de l'éventuelle dangerosité de la falaise du port de Giottani (commune de Barrettali) ainsi que la mise en place d'inclinometres qui permettront la surveillance de cette falaise durant la période estivale ;
- La poursuite de la remise en état du système d'amarrage du port de Centuri ;

En fonctionnement, il s'agira de poursuivre le programme SEDITERRA (réception de divers livrables nécessaires à l'avancement de ce projet européen).

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 0,4 M€ de crédits de paiement, 0,190 M€ en autorisations d'engagement et 0,3 M€ de crédits de paiement.

Les recettes de fonctionnement devraient s'établir à 164 796 € au titre du FEDER.

N1141C :

En investissement, les crédits permettent le financement d'opérations d'infrastructures portuaires sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse telles que prévues au Plan Pluriannuel d'Investissement.

La programmation 2019, au titre des infrastructures portuaires doit permettre de poursuivre ou d'engager les opérations d'investissement suivantes :

- La poursuite des études (de modélisation et géotechniques) du plan de développement portuaire de Bastia ;
- Poursuite des études et lancement des consultations pour les travaux de réparation et confortement des ouvrages maritimes de Bastia ;
- La reconstruction du quai IV du port de Bunifaziu ;
- L'achèvement de travaux de confortement d'ouvrages des ports de pêche d'Aiacciu et de Bastia.

En fonctionnement, les opérations principales qui seront conduites concernent, outre le fonctionnement courant, les études de création de la réserve naturelle de Corse (portées par l'OEC) dans le cadre du projet de Grand Port Bastia Corse, ainsi que l'engagement de diverses prestations d'AMO juridiques, financières et techniques en prévision du renouvellement en 2020-2021 des DSP du port de commerce de Bastia et de pêche/plaisance Tino Rossi d'Aiacciu.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme :

- 27,455 M€ en autorisations de programme et 2,831 M€ de crédits de paiement.
- 0,55 M€ en autorisations d'engagements et 0,420 M€ de crédits de paiement.

Les recettes d'investissement sont constituées des subventions d'investissements versées par l'Etat au titre du PEI. Elles ont été estimées sur 2019 à 1,516 M€.

POLITIQUE : N11
COMPETENCE : N114
PROGRAMME : N1142

INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES – MAITRISE D'OUVRAGE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
1 700 000 €	**14 100 000 €**		**150 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**1 700 000 €**	**TOTAL CP**	**14 250 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou U.E) :

	Fonds européens	CPER	PEI
AP / AE			20 000 000 €
CP			13 265 000 €

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N1142C	Infrastructures Aéroportuaires - Maîtrise d'ouvrage	1 700 000 €	14 100 000 €		150 000 €
	TOTAL PROGRAMME N1142	**1 700 000 €**	**14 100 000 €**		**150 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**1 700 000 €**	**TOTAL CP**	**14 250 000 €**

En investissement, il s'agit notamment d'assurer la gestion des opérations d'infrastructures aéroportuaires sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse telles que prévues au Plan Pluriannuel d'Investissement.

En 2019, les objectifs retenus en matière d'infrastructures aéroportuaires conduisent à poursuivre ou à engager les opérations d'investissement suivantes :

- Les travaux de confortement et de mise aux normes de la piste de l'aéroport de Figari ;
- La finalisation des études et le lancement des travaux d'extension des parkings aviation générale et la création d'un deuxième taxiway de l'aéroport de Figari ;
- Les études de confortement et de mise aux normes de la piste de l'aéroport d'Aiacciu ;
- Le démarrage des travaux d'extension des parkings aviation générale et d'affaire de l'aéroport de Calvi ;
- Diverses acquisitions foncières.

En fonctionnement, il est prévu l'engagement de diverses AMO juridiques, financières et techniques en prévision du renouvellement en 2020 des DSP des 4 aéroports de Corse.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme :
- 1,700 M€ en autorisations de programme et 14,100 M€ de crédits de paiement ;
- Aucune nouvelle autorisation d'engagement et 0,150 M€ de crédits de paiement.

Les recettes d'investissement sont constituées des subventions d'investissements versées par l'Etat au titre du PEI. Elles ont été estimées sur 2019 à 6 M€.

POLITIQUE : N11
COMPETENCE : N114
PROGRAMME : N1143

PORTS – SUBVENTIONS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		176 000 €	**200 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**176 000 €**	**TOTAL CP**	**200 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N1143C	Ports - Subventions			176 000 €	200 000 €
	TOTAL PROGRAMME N1143			**176 000 €**	**200 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**176 000 €**	**TOTAL CP**	**200 000 €**

En fonctionnement, il est prévu, en 2019, la participation financière de la Collectivité pour le fonctionnement de trois capitaineries dans le Pumonte et, au travers de subventions à la CCIT Cismonte, aux travaux de modernisation du port de l'Isula.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 0,176 M€ en autorisations d'engagement et 0,200 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N11
COMPETENCE : N114
PROGRAMME : N1144

AEROPORTS – SUBVENTIONS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
	2 080 000 €		
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**2 080 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N1144C	Aéroports - Subventions		2 080 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N1144		**2 080 000 €**		
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**2 080 000 €**

Sur les 4 aéroports de Corse, les certificats nationaux de sécurité aéroportuaire ont été convertis en certificats européens de sécurité aéroportuaire au mois de décembre 2017. Dès lors, les exploitants et la Collectivité sont désormais soumis au respect des spécifications du règlement européen qui comportent des mesures complémentaires à celles de la réglementation nationale.

Ces certificats européens comprennent chacun un programme de mesures correctives à réaliser pendant leur durée de validité, dont des travaux de renforcement et de mise aux normes des aires de manœuvre (piste, taxiways et parkings avions) qui ont commencé à être mis en œuvre à partir de 2018 (aéroports de Figari et Bastia).

Les principales opérations d'investissement répondant à ces orientations ont été adoptées par l'Assemblée de Corse dans la délibération 17/120 AC du 27 avril 2017 approuvant le plan pluriannuel d'investissements relatif aux infrastructures de transport pour la période 2017-2026.

En 2019, il sera prévu, au travers de subventions aux exploitants, de participer financièrement aux travaux d'extension des parkings commerciaux et de mises aux normes des deux aéroports de Bastia et Calvi.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 2,080 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N11
COMPETENCE : N115
PROGRAMME : N1151

RESEAU FERRE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
11 000 000 €	**6 000 000 €**	**23 100 000 €**	**23 100 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**34 100 000 €**	**TOTAL CP**	**29 100 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE	2 700 000 €	28 599 000 €	10 774 000 €
CP	700 000 €	1 800 000 €	1 700 000 €

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N1151C	Réseau ferré	11 000 000 €	6 000 000 €	23 100 000 €	23 100 000 €
	TOTAL PROGRAMME N1151	**11 000 000 €**	**6 000 000 €**	**23 100 000 €**	**23 100 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**34 100 000 €**	**TOTAL CP**	**29 100 000 €**

Le budget d'investissement est destiné à permettre la programmation, dans de bonnes conditions, des opérations cofinancées au titre du CPER (22,5 M€), du volet intermodal du CPER (7,5 M€), du PEI 4 (25 M€) et du FEDER (8 M€).

Les objectifs retenus en matière de politique ferroviaire conduisent à poursuivre ou à engager au titre de l'exercice 2019 les opérations d'investissement suivantes :

- Les travaux sur le pont du Vechju, la régénération des trois tunnels (San Petru di Venacu, Poghju, Agazza) et la modernisation des passages à niveaux,
- La modernisation de la gare de Furiani dans la continuité des 5 gares bastiaises déjà modernisées,
- La poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre de la CCVU et de celle des passages à niveaux,
- Les travaux de confortement de parois rocheuses,
- La modernisation des gares et haltes du réseau ferré,
- L'ouverture d'un tronçon de ligne de chemin de fer reliant Casamozza a U Vescuvatu, s'inscrivant dans un schéma global de prolongement de la voie ferrée selon l'axe Nord / Sud vers la Plaine Orientale

Le volume d'AP est destiné à permettre l'engagement de la modernisation et de la mise en accessibilité des gares inscrit au PEI 4, ainsi que ceux relatifs à la mise en œuvre du transfert du dépôt de Bastia à Casamozza et à la mise en œuvre des haltes périurbaines ajacciennes, tous deux prévus dans le volet intermodal du CPER.

En fonctionnement, ce budget permettra la mise en œuvre de la DSP, de la contribution étudiante ainsi que le financement de l'audit de la SAEML et la réalisation des enquêtes de mobilité.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme :

- 11 M€ d'autorisations de programme et 6 M€ de crédits de paiement ;
- 23,100 M€ autorisation d'engagement et 23,100 M€ de crédits de paiement.

Les recettes d'investissement sont constituées des subventions d'investissements versées par l'Etat au titre du PEI et du CPER et par l'Europe au titre du FEDER. Elles ont été estimées à :

- 1 061 200 € au titre du PEI,
- 801 500 € au titre du CPER,
- 372 000 € au titre du FEDER.

Les recettes de fonctionnement devraient s'établir autour de 1 000 000 €.

POLITIQUE : N11
COMPETENCE : N116

TRANSPORTS INTERURBAINS ET SCOLAIRES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
500 000 €	**500 000 €**	**26 530 000 €**	**26 530 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**27 030 000 €**	**TOTAL CP**	**27 030 000 €**

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N1161	Transports non urbains		300 000 €	1 880 000 €	1 880 000 €
N1162	Transports scolaires	500 000 €	200 000 €	23 100 000 €	23 100 000 €
N1163	Transports handicapés			1 550 000 €	1 550 000 €
	TOTAL COMPETENCE N116	**500 000 €**	**500 000 €**	**26 530 000 €**	**26 530 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**27 030 000 €**	**TOTAL CP**	**27 030 000 €**

POLITIQUE : N11
COMPETENCE : N116
PROGRAMME : N1161

TRANSPORTS NON URBAINS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
	300 000 €	**1 880 000 €**	**1 880 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**1 880 000 €**	**TOTAL CP**	**2 180 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N1161C	Transports non urbains		300 000 €	1 880 000 €	1 880 000 €
	TOTAL PROGRAMME N1161		**300 000 €**	**1 880 000 €**	**1 880 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**1 880 000 €**	**TOTAL CP**	**2 180 000 €**

Le budget de fonctionnement permettra la poursuite de l'exploitation des lignes de transport régulier de voyageurs dans le Pumonte tel que défini dans le Schéma des transports routiers interurbains hérité de l'Ex-Conseil Départemental ainsi que la poursuite des études en vue de reconventionner et d'étendre le réseau routier de voyageurs au Cismonte.

10 services quotidiens et 6 lignes estivales de transport interurbain de voyageurs fonctionnent actuellement. L'exploitation des lignes quotidiennes se fait dans le cadre de marchés à bons de commande, celle des lignes dites estivales s'opérant dans le cadre de délégations de service public aux risques et périls du délégataire.

Les missions d'une part, et l'évolution du contexte, d'autre part, sont donc de nature à orienter nos projets annuels et pluriannuels. En 2019, sont prévues la relance des marchés pour l'exploitation des lignes de transport interurbain de voyageurs avec mise en accessibilité du réseau (matériel roulant et infrastructures) et la poursuite du déploiement de la billettique automatisée (investissement) ainsi que sa maintenance.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme :

- Aucune nouvelle autorisation de programme et 0,3 M€ de crédits de paiement ;
- 1,880 M€ en autorisations d'engagement et 1,880 M€ de crédits de paiement.

Le montant annuel des recettes commerciales encaissées s'établirait autour de 640 000 €.

POLITIQUE : N11
COMPETENCE : N116
PROGRAMME : N1162

TRANSPORTS SCOLAIRES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
500 000 €	**200 000 €**	**23 100 000 €**	**23 100 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**23 600 000 €**	**TOTAL CP**	**23 300 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N1162C	Transports scolaires	500 000 €	200 000 €	23 100 000 €	23 100 000 €
	TOTAL PROGRAMME N1162	**500 000 €**	**200 000 €**	**23 100 000 €**	**23 100 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**23 600 000 €**	**TOTAL CP**	**23 300 000 €**

Le budget de fonctionnement permettra la poursuite de l'exploitation des lignes de transport scolaire définies aux Plans des Transports scolaires du Cismonte et du Pumonte.

Ainsi, 383 (220 et 163) circuits fonctionnent actuellement dans le cadre de 296 (164 et 132) marchés à bons de commande ; 132 marchés viennent à échéance en juillet 2019, 100 autres en juillet 2020. Pour l'année scolaire 2018-2019, 8 000 élèves seront transportés quotidiennement. L'incidence financière pour la Collectivité sera à la hausse par rapport à 2018 compte tenu des révisions annuelles des prix des marchés prévues contractuellement mais aussi de la création de 4 lignes par l'Assemblée de Corse fin 2018.

Par ailleurs, le nouveau Règlement Territorial des Transports scolaires prévoit le versement d'une allocation de transport scolaire aux familles ne bénéficiant pas d'un transport organisé. Le montant de cette allocation est calculé, soit sur la base du kilométrage journalier effectué par un taux fixé à 0,25 € dans le cadre du transport concerné, soit sur la base du prix d'un billet aller-retour d'autobus ou de train lorsque ce mode de transport existe.

Enfin, conformément au Code des Transports (article L3111-9), l'organisation secondaire du transport d'élèves peut être déléguée à des communes, groupements de communes, syndicats sous la forme de conventions de délégation de compétence. Il existe aujourd'hui 22 (14 et 8) AO2 (dont la CAPA) qui conformément au Règlement des TS en vigueur seront subventionnées à hauteur de 50% de leurs dépenses.

En investissement, ce budget est destiné à permettre la poursuite de la mise en œuvre de la billettique sur les cars scolaires.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme :

- 0,5 M€ en autorisations de programme et 0,200 M€ de crédits de paiement ;
- 23,100 M€ en autorisations d'engagement et 23,100 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N11
COMPETENCE : N116
PROGRAMME : N1163

TRANSPORTS DE PERSONNES HANDICAPEES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		1 550 000 €	**1 550 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**1 400 000 €**	**TOTAL CP**	**1 400 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N1163A	Transports handicapés			450 000 €	450 000 €
N1163B	Transports handicapés			1 100 000 €	1 100 000 €
	TOTAL PROGRAMME N1163			**1 550 000 €**	**1 550 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**1 550 000 €**	**TOTAL CP**	**1 550 000 €**

N1163 A :

Les crédits inscrits au titre de ce programme doivent permettre la poursuite de la gestion des allocations de transports des élèves en situation de handicap sur le territoire du Pumonte.

Conformément aux articles R3111-4 à R3111-27 du code des Transports, sont pris en charge sur avis de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) compétente, les frais de transport des élèves et étudiants scolarisés en milieu ordinaire, qui, en raison de leur handicap, ne peuvent emprunter les moyens de transports en commun pour se rendre depuis leur domicile jusqu'à leur établissement scolaire. Cette aide peut, selon les cas, revêtir deux formes : le versement d'une allocation de transport, lorsque l'élève est transporté par la famille au moyen du véhicule personnel, ou le remboursement des frais engagés par la famille pour le transport de leur enfant par taxi, ambulance, véhicule PMR.

Pour 2019, la prévision est de 50 élèves en situation de handicap transportés.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme finançant les dépenses du Pumonte 0,450 M€ aussi bien en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement.

N1163B :

Ces crédits permettent la prise en charge de la gestion des allocations de transports des élèves en situation de handicap sur le territoire du Cismonte selon les modalités vues ci-dessus.

Conformément aux articles R3111-4 à R3111-27 du code des Transports, sont pris en charge sur avis de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) compétente, les frais de transport des élèves et étudiants scolarisés en milieu ordinaire, qui, en raison de leur handicap, ne peuvent emprunter les moyens de transports en commun pour se rendre depuis leur domicile jusqu'à leur établissement scolaire. Cette aide peut, selon les cas, revêtir deux formes : versement d'une allocation de transport telle que décrite ci-dessus, lorsque l'élève est transporté par la famille au moyen du véhicule personnel ; remboursement des frais engagés par la famille pour le transport de leur enfant par taxi, ambulance, véhicule PMR.

Pour 2019, la prévision est de 110 élèves en situation de handicap transportés.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 1,1 M€ en autorisations d'engagement et 1,1 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N12
COMPETENCE : N121

RESEAU TRES HAUT DEBIT

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
1 000 000 €	**15 637 000 €**	**1 319 000 €**	**339 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**2 319 000 €**	**TOTAL CP**	**15 976 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou U.E) :

	Fonds européens	CPER	PEI
AP / AE	475 000 €		
CP	314 000 €		2 900 000 €

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N1211	Infrastructures	600 000 €	15 022 000 €	590 000 €	194 000 €
N1212	Usages	400 000 €	615 000 €	729 000 €	145 000 €
	TOTAL COMPETENCE N121	**1 000 000 €**	**15 637 000 €**	**1 319 000 €**	**339 000 €**
TOTAL POLITIQUE N12		**TOTAL AUTORISATION**	**2 319 000 €**	**TOTAL CP**	**15 976 000 €**

POLITIQUE : N12
COMPETENCE : N121
PROGRAMME : N1211

INFRASTRUCTURES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
600 000 €	**15 022 000 €**	**590 000 €**	**194 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**1 190 000 €**	**TOTAL CP**	**15 216 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou U.E) :

	Fonds européens	CPER	PEI
AP / AE	50 000 €		
CP	130 000 €		2 900 000 €

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N1211C	Infrastructures	600 000 €	15 022 000 €	590 000 €	194 000 €
	TOTAL PROGRAMME N1211	**600 000 €**	**15 022 000 €**	**590 000 €**	**194 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**1 190 000 €**	**TOTAL CP**	**15 216 000 €**

Ce programme budgétaire couvre les opérations de la Collectivité de Corse consacrées aux réseaux de haut débit et très haut débit, à la téléphonie mobile et à l'inclusion numérique des territoires.

Ainsi ce budget prend en charge notamment :

- Le financement des 10 000 premières prises très haut débit qui seront déployées par la société délégataire CORSICA FIBRA conformément à la convention de délégation de service public qui lie la Collectivité de Corse à SFR Collectivités et du projet de réseau très haut débit pour la Corse (objectif : construction de 160.000 prises très haut débit en 5 ans) ;
- Le financement des travaux d'amélioration du débit dans les territoires ruraux concernant 23 sites commandés en 2018 dans le cadre des marchés 17SIROO003 et 17SIROO003 ;
- Le financement du réseau à très haut débit des lycées et collèges dans le cadre du marché 18DTNAC002 ;
- Le financement de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage sur les opérations menées par la Collectivité de Corse en matière d'infrastructures de télécommunication ;
- Le financement des travaux relatifs à l'élaboration du Schéma Directeur Territorial d'aménagement numérique de la Corse dans le cadre du marché 18DTNMA001 ;
- Une aide directe aux territoires victimes de fracture numérique ayant projetés des travaux d'aménagement complémentaires à ceux entrepris à grande échelle par la collectivité de Corse ;
- La mise en place d'une expérimentation SMART ISLAND sur un territoire pilote ;
- L'étude de nouvelles opportunités de liens fibre optique Corse continent.

POLITIQUE : N12
COMPETENCE : N121
PROGRAMME : N1212

USAGES RESEAU THD

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
400 000 €	**615 000 €**	**729 000 €**	**145 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**1 129 000 €**	**TOTAL CP**	**760 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou U.E):

	Fonds européens	CPER	PEI
AP / AE	425 000 €		
CP	184 000 €		

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N1212C	Usages Réseau THD	400 000 €	615 000 €	729 000 €	145 000 €
	TOTAL PROGRAMME N1212	400 000 €	615 000 €	729 000 €	145 000 €
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**1 129 000 €**	**TOTAL CP**	**760 000 €**

Ce programme est consacré à la mise en œuvre de la politique de transformation numérique en matière de services et d'usages numériques. Ce budget prend en charge notamment :

- La mise en place de nouveaux portails numériques fédérateurs autour des aspects valorisation de la langue corse, e citoyenneté, la médiation numérique....
- La construction d'une banque de données de biens communs numériques (langue, culture, environnement...) ;
- La gestion de l'identité de la Corse sur le net via le domaine .corsica et la démarche Emoji Corsica ;
- La gestion de l'Espace numérique de travail des lycées et collèges LEAI et sa nouvelle version ;

- La campagne 2019 du baromètre Corse numérique ;
- Le développement de la démarche opendata autour d'un portail renouvelé et d'une opération d'accompagnement et d'animation auprès des collectivités mais aussi des utilisateurs l'opendata ;
- Le renforcement de l'action en faveur de la médiation numérique auprès des plus défavorisé (distribution de chèques médiation) ;
- L'organisation de séminaires et de débats autour des enjeux du numériques.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme :

- 0,4 M€ en autorisations de programme et 0,615 M€ de crédits de paiement,
- 0,729 M€ en autorisations d'engagement et 0,145 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N13
COMPETENCE : N131

MAITRISE DE L'EAU

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
2 000 000 €	**10 500 000 €**	**7 919 000 €**	**7 919 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**9 919 000 €**	**TOTAL CP**	**18 419 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE			
CP			5 500 000 €

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N1310	OEHC	2 000 000 €	5 000 000 €	7 919 000 €	7 919 000 €
N1311	OEHC - Opérations sous maîtrise d'ouvrage CdC		5 500 000 €		
	TOTAL COMPETENCE N131	**2 000 000 €**	**10 500 000 €**	**7 919 000 €**	**7 919 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**9 919 000 €**	**TOTAL CP**	**18 419 000 €**

POLITIQUE : N13
COMPETENCE : N131
PROGRAMME : N1310

OEHC

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
2 000 000 €	**5 000 000 €**	**7 919 000 €**	**7 919 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**9 919 000 €**	**TOTAL CP**	**12 919 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N1310C	OEHC	2 000 000 €	5 000 000 €	7 919 000 €	7 919 000 €
	TOTAL PROGRAMME N1310	**2 000 000 €**	**5 000 000 €**	**7 919 000 €**	**7 919 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**9 919 000 €**	**TOTAL CP**	**12 919 000 €**

La dotation de fonctionnement allouée annuellement à l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse est une composante essentielle de son budget.

En effet, même si l'établissement dispose de ressources propres tirées essentiellement des ventes d'eau, le poids relatif de la dotation représente près d'un tiers du total de ses recettes de fonctionnement.

Cette participation permet à l'établissement de mener à bien ses missions de service public et d'exercer différentes activités commerciales n'entrant pas dans le champ concurrentiel.
La fonction d'aménagement hydraulique nécessite la mobilisation du bureau d'étude de l'office et de ses équipes de conduite de travaux, ainsi que le déploiement de moyens administratifs d'accompagnement importants.

Cela vise également, dans le domaine commercial non concurrentiel, la gestion des ouvrages affectés à l'eau brute (stockage, production et pour partie, distribution) qui reste assez fortement

déséquilibrée sur le plan économique, du fait notamment de la faiblesse des tarifs pratiqués et des coûts d'exploitation qu'elle génère.

L'essentiel de la dotation de fonctionnement est donc consacré au financement de ces missions et activités, pas ou peu génératrices de recettes.

La dotation qui devrait être allouée à l'OEHC s'élève à 7,919 M€.

Dans le cadre du déploiement de son nouveau modèle économique, BMI 18-23, l'OEHC assurera notamment les investissements suivants pour l'exercice 2019 :

- Mise en conformité de la station de la station de traitement Eau potable de SARTE : Le démarrage des travaux est prévu à la fin de l'année 2019.

- Réhabilitation de la station de pompage de Vergaghjola : Les travaux devraient être réalisés à plus de 50% à la fin de l'année 2019.

- UPEP de CALVI - Mise en œuvre d'une étape de flottation : Les travaux devraient être réalisés à environ 30% à la fin de l'année 2019.

- Mise en conformité réglementaire des barrages : les travaux de mise en conformité à mener sur les barrages sont en cours d'évaluation. A ce stade, il est difficile pour l'OEHC d'estimer le montant financier global dédié à cette problématique barrage comprenant pour l'essentiel la modification des évacuateurs de crues existants.
  Pour l'heure, il s'agit de diligenter les études et investigations préliminaires et de lancer les prestations de maîtrise d'œuvre. Ces opérations seront confiées à des bureaux d'études extérieurs agréés.
  Les principales opérations à mener sont les suivantes :
  - Barrage d'E COTULE : abattement du merlon rocheux
  - Barrage de l'ALISGIANI : études et travaux vannes déportées
  - Barrage de PERI : marché d'études pour la remise à niveau de la retenue

- Réseaux de distribution (extensions et densifications) – Programmes en cours tous secteurs

- Déplacements et remplacements de canalisations – Programmes en cours tous secteurs

Globalement, l'ensemble des réalisations menées sous maîtrise d'ouvrage de l'OEHC pourrait mobiliser environ 5M€ de crédits de paiements CdC sur 2019.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme :

- 2 M€ en autorisations de programme et 5 M€ de crédits de paiement,
- 7,919 M€ en autorisations d'engagement et 7,919 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N13
COMPETENCE : N131
PROGRAMME : N1311

OEHC - OPERATIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE CDC

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
	5 500 000 €		
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**5 500 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE			
CP			5 500 000 €

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N1311C	OEHC - Opérations sous maîtrise d'ouvrage CdC		5 500 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N1311		**5 500 000 €**		
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**5 500 000 €**

Les investissements sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité et les programmes cofinancés au titre du PEI seront poursuivis sur les différents secteurs de l'île. Les principales opérations qui seront menées en 2019 sont les suivantes :

- Amélioration de la qualité des eaux brutes du barrage d'E COTULE : les travaux devraient être achevés mi-2019.

- Renforcement de la canalisation de prise du FIUM'ORBU – Tranche 1 : le démarrage des travaux est prévu au cours du 1er semestre 2019.

- Construction de la nouvelle station de pompage de PERI : les travaux préalables devraient être achevés au cours du 1er semestre 2019. Dans le même temps, la construction de la station de pompage devrait débuter.

- Amélioration des transferts PON POC – 1ère tranche Surpresseur de TAGLIU ISULACCIU : le démarrage des travaux est programmé au cours du 1er semestre 2019. L'exécution de cette opération pourrait atteindre 75% d'ici la fin de l'année.

- Réhabilitation de la prise du GOLU : les travaux devraient débuter d'ici la fin du 1er semestre 2019.

- Amélioration des rendements de réseau du SUD-EST : les travaux pourraient être réalisés à près de 50% d'ici la fin de l'année.

- Amélioration des rendements de réseau de la PLAINE ORIENTALE SUD : le démarrage des travaux est programmé pour le 2nd semestre 2019.

- Réseaux structurants du NEBBIU (Extension) : le lancement de la 2ème phase des travaux est prévu pour le 2nd semestre.

- Télésurveillance et régulation de NOTA : les travaux devraient être achevés d'ici la fin de l'année.

- Etudes de faisabilité de la réserve de SAMBUCCU : le lancement des études est envisagé avant la fin de l'année.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 5,5 M€ de crédits de paiement.

Axe stratégique n°2

TRANSFORMER L'APPAREIL PRODUCTIF DE L'ECONOMIE

Dépenses de fonctionnement ventilées	*Recettes de fonctionnement ventilées*	*Dépenses d'investissement ventilées*	*Recettes d'investissement ventilées*
27,717 M€	*0,88 M€*	*42,400 M€*	*20,876 M€*

DEPENSES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**C.P.I**	**AE**	**CPF**
61 500 000 €	**42 400 000 €**	**29 135 000 €**	**27 717 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**90 635 000 €**	**TOTAL CP**	**70 117 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE	9 430 000 €		7 000 000 €
CP	6 493 356 €		750 000 €

POLITIQUE	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N21	Economie productive	46 500 000 €	31 400 000 €	27 664 000 €	26 463 000 €
N22	Coopération internationale et décentralisée			649 000 €	599 000 €
N23	Gestion des fonds européens	15 000 000 €	11 000 000 €	822 000 €	655 000 €
	TOTAL AXE STRATEGIQUE N2	**61 500 000 €**	**42 400 000 €**	**29 135 000 €**	**27 717 000 €**
TOTAL AXE STRATEGIQUE		**TOTAL AUTORISATION**	**90 635 000 €**	**TOTAL CP**	**70 117 000 €**

POLITIQUE : N21

ECONOMIE PRODUCTIVE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
46 500 000 €	**31 400 000 €**	**27 664 000 €**	**26 463 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**74 164 000 €**	**TOTAL CP**	**57 863 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE	9 430 000 €		7 000 000 €
CP	6 493 356 €		750 000 €

COMPETENCE	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N211	Agriculture	19 400 000 €	15 800 000 €	11 314 000 €	11 314 000 €
N212	Forêt	1 000 000 €	650 000 €	2 200 000 €	2 200 000 €
N213	Action économique	22 000 000 €	12 250 000 €	5 000 000 €	4 719 000 €
N214	Tourisme	4 100 000 €	2 700 000 €	9 150 000 €	8 230 000 €
	TOTAL POLITIQUE N21	**46 500 000 €**	**31 400 000 €**	**27 664 000 €**	**26 463 000 €**
TOTAL POLITIQUE		**TOTAL AUTORISATION**	**74 164 000 €**	**TOTAL CP**	**57 863 000 €**

POLITIQUE : N21
COMPETENCE : N211

AGRICULTURE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
19 400 000 €	**15 800 000 €**	**11 314 000 €**	**11 314 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**30 714 000 €**	**TOTAL CP**	**27 114 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE	4 630 000 €		
CP	5 724 751 €		

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N2110	ODARC – Structure	600 000 €	1 975 000 €	8 979 000€	8 979 000€
N2111	ODARC – Dvpt rural TOP UP 2014/2021	2 350 000 €	2 725 000 €		
N2114	ODARC – Opérations spécifiques	3 545 000 €	2 300 000 €		
N2115	ODARC – dvpt rural - hors FEADER et TOP UP	10 625 000 €	5 000 000 €	550 000 €	550 000 €
N2116	SMAC			1 785 000 €	1 785 000 €
N2118	ODARC – Dvpt rural FEADER 2014/2020	2 280 000 €	3 000 000 €		
N21190	Fonds Foncier Agricole		800 000 €		
	TOTAL COMPETENCE N211	**19 400 000 €**	**15 800 000 €**	**11 314 000 €**	**11 314 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**30 714 000 €**	**TOTAL CP**	**27 114 000 €**

Le budget de l'Odarc au titre de l'exercice 2019 s'inscrit dans le cadre stratégique défini par l'Assemblée de Corse à travers les quatre priorités de politique publique, à savoir :

- Protéger, maîtriser et mobiliser le foncier ;
- Intensifier la connaissance, renforcer la capacité d'innovation, accroître l'installation ;
- Orienter l'accompagnement public vers la production (notamment en structurant l'outil de production agricole), la qualité et l'efficience environnementale ;
- Consolider l'action territoriale.

Ces 4 axes s'articulent principalement autour de 6 priorités européennes de développement rural à travers le Plan de Développement rural de la Corse 2014-2020 (PDRC), dont la plus importante est la priorité 4- Restauration préservation et renforcement des écosystèmes, et la priorité 2- Amélioration de la viabilité et de la compétitivité des exploitations agricoles, et s'appuient sur le plan d'avenir 2015-2018 (soutien aux filières) cofinancé par France Agrimer.

Les objectifs-cibles à travers l'outil que constitue le PDRC sont :

- Le transfert de connaissances et l'innovation permettant de favoriser l'apprentissage, la formation ainsi que la diffusion des connaissances et de pratiques innovantes ;
- La viabilité et la compétitivité des exploitations agricoles afin des soutenir l'effort de structuration des entreprises du secteur agricole et de permettre le renouvellement générationnel en favorisant l'installation de jeunes agriculteurs ;
- Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, la transformation et la commercialisation des produits agricoles, en encourageant l'émergence de démarches de qualité sur les productions à forte typicité ;
- Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à la production et à la forêt en protégeant notamment l'environnement, en maintenant des pratiques et des systèmes de cultures favorables à la biodiversité, et en gérant de manière plus raisonnée nos ressources naturelles ;
- L'efficacité énergétique des énergies renouvelables afin d'améliorer l'utilisation de la ressource eau et de stimuler l'exploitation et la valorisation de la ressource forestière locale ;
- Promouvoir le développement économique des zones rurales en favorisant la diversification non agricole, en soutenant les projets de coopération Leader et en améliorant le cadre de vie dans les territoires ruraux.

POLITIQUE : 21
COMPETENCE : 211
PROGRAMME : N2110

ODARC – STRUCTURE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
600 000 €	**1 975 000 €**	**8 979 000 €**	**8 979 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**9 579 000 €**	**TOTAL CP**	**10 954 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N2110C	ODARC – Structure	600 000 €	1 975 000 €	8 979 000 €	8 979 000 €
	TOTAL PROGRAMME N2110	**600 000 €**	**1 975 000 €**	**8 979 000 €**	**8 979 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**9 579 000 €**	**TOTAL CP**	**10 954 000 €**

La Dotation de fonctionnement a pour vocation de financer les dépenses de fonctionnement propre (hors interventions) de l'Office qui sont tendanciellement constituées à 70 % de dépenses de personnel. A ce titre les effectifs du personnel titulaire retenus au budget primitif 2019 s'établissent à 119 postes prévus budgétairement à l'identique de l'exercice 2018. Concernant les personnels non titulaires il est prévu des Contrats à Durée Déterminée afin de pallier les éventuelles absences du personnel titulaire et surcroît d'activité ainsi que des Contrats d'Apprentissage.

La dotation de fonctionnement 2019 de l'Office à hauteur de 8 979 000 € reste identique à celles obtenues lors des exercices 2017 et 2018.

Les opérations d'investissement inscrites au programme N1163 permettent le financement d'investissement courant et d'opération au titre de la promotion des territoires :

- renouvellement des logiciels et matériels informatiques (Gestion Electronique Documentaire, serveurs informatiques, développements logiciels liés à la fonction d'organisme payeur...) ;

- travaux d'isolation des bâtiments et d'électricité, de remplacement des menuiseries extérieures au siège social de l'Office avec assistance à maîtrise d'ouvrage suivant les conclusions d'un diagnostic énergétique réalisé en 2017 ;

- poursuite de la mise en place de la signalétique des Routes des Sens Authentiques sur les 8 territoires insulaires dédiés.

Concernant les stations expérimentales :

Sur le site d'Altiani, les investissements projetés en 2019 consistent notamment à améliorer les infrastructures existantes, de construire un ponceau afin de sécuriser l'accès à l'aval de la station, d'agrandir le bâtiment caprin afin d'accueillir un troupeau de chèvres en race corse et de poursuivre les opérations de démaquisage et de clôtures à des fins d'expérimentation.
Il s'agit également de créer un atelier d'expérimentation-transformation charcutière et de réhabiliter la verraterie.

Sur le site de Migliacciaru, destiné à devenir un pôle de compétences en filière fourrages et céréales, il est prévu des opérations d'aménagement de terrains, de réhabilitation du bâti existant et la création d'un hangar agricole, avec assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il vous est proposé pour 2019 d'inscrire dans le cadre de ce programme, pour l'investissement 600 000 € en autorisations de paiement et 1 975 000 € en crédits de paiement, et pour le fonctionnement 8 979 000 € aussi bien en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement.

POLITIQUE : N21
COMPETENCE : N211
PROGRAMME : N2111

ODARC – DEVELOPPEMENT RURAL TOP UP 2014/2021

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
2 350 000 €	**2 725 000 €**		
TOTAL AUTORISATION	**2 350 000 €**	**TOTAL CP**	**2 725 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE	2 350 000 €		
CP	2 725 000 €		

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N2111C	ODARC – Dvpt rural TOP UP 2014/2021	2 350 000 €	2 725 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N2111	**2 350 000 €**	**2 725 000 €**		
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**2 350 000 €**	**TOTAL CP**	**2 725 000 €**

Les fonds dits « Top Up » mobilisables dans le cadre du PDRC 2014-2020 ont pour objectif de venir compléter les fonds CDC mis en contre partie du FEADER. Les crédits CDC prévus à la maquette financière du programme s'articulent autour d'un panel de mesures relevant du développement et de la structuration des exploitations agricoles, des actions de développement

en milieu rural, des investissements au bénéfice des zones forestières et relatifs à l'amélioration de leur viabilité, de la reconstitution du potentiel de production agricole endommagé.

Il vous est proposé au titre de 2019 d'inscrire dans le cadre de ce programme, pour l'investissement 2 350 000 € en autorisations de programme et 2 725 000 € en crédits de paiement.

POLITIQUE : N21
COMPETENCE : N211
PROGRAMME : N2114

ODARC – OPERATIONS SPECIFIQUES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
3 545 000 €	**2 300 000 €**	**550 000 €**	**550 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**4 095 000 €**	**TOTAL CP**	**2 850 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N2114C	ODARC – Opérations spécifiques	3 545 000 €	2 300 000 €	550 000 €	550 000 €
	TOTAL PROGRAMME N2114	**3 545 000 €**	**2 300 000 €**	**550 000 €**	**550 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**4 095 000 €**	**TOTAL CP**	**2 850 000 €**

1 - Appui aux SAFER et mobilisation du foncier : 350 000 €

Au regard de l'état du marché foncier à usage agricole (indivision occupation des sols sans titre, faiblesse des aménagements fonciers,...), cet appui a pour objectif de soutenir l'action d'opérateurs fonciers afin qu'ils puissent dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers, protéger l'environnement, les paysages et les ressources naturelles, et accompagner le développement de l'économie locale.

Cet appui a également vocation à compléter les interventions de la CDC au travers du PDRC et des fonds Hors Feader et hors Top up dans le domaine du soutien aux associations foncières autorisées qui sont des outils d'aménagement foncier et de développement à disposition des territoires et des collectivités locales.

Une véritable dynamique s'est en effet instaurée depuis quelques années sous l'impulsion de l'Odarc et de plus en plus de communes ou structures intercommunales s'inscrivent dans une démarche de création d'associations foncières de propriétaires, seul véritable outil juridique permettant de mobiliser un foncier morcelé, indivis mais également non titré.

L'accompagnement de ces acteurs ayant une volonté d'aménagement et de développement de leur territoire est pour la CDC et l'Odarc une priorité.

2 - Dispositif de gestion de crise : 1 400 000 €

L'ODARC est régulièrement confronté à des demandes individuelles ou collectives d'agriculteurs ayant eu à subir d'importantes dégradations de leurs outils de production suite à des évènements climatiques, sanitaires ou accidentels qui remettent en cause la pérennité de leurs exploitations. Le dispositif de défense sanitaire contre la paratuberculose mobilise 260 000 € de crédits.

3 – Campagne de contrôles SIGC- tranche 2019 : 150 000 €

A la lumière des textes réglementaires, le champ des missions confiées à l'ODARC, en tant qu'organisme payeur du Feader, s'est élargi à une compétence « contrôle » pleine et entière des aides du PDRC 2014-2020.

Comme les contrôles surfaciques du premier pilier de la PAC (gestion conservée par l'Etat et réalisés par l'ASP) peuvent impacter les mesures surface du deuxième pilier, l'ODARC se voit dans « l'obligation », dans un souci de cohérence, de déléguer les contrôles à l'Agence de Services et de Paiement, afin que le même organisme assure les deux contrôles. La Commission Européenne incite par ailleurs à ce que les surfaces contrôlées au titre du premier pilier, le soient aussi au titre du deuxième pilier de la PAC dont la CDC est Autorité de Gestion.

4 – Garantie bancaire-Jeunes Agriculteurs : 335 000 €

Le fonds de garantie vise à faciliter l'accès au crédit des jeunes agriculteurs durant les cinq premières années de leur installation. Il est nécessaire au titre de l'exercice 2019 de poursuivre la mise en œuvre de ce dispositif, animé par l'association CAPI, pour laquelle il faut prévoir un appui financier, la responsabilité financière du fonds de garantie relevant de France Active Garantie.

L'analyse des rapports d'activité antérieurs de cette structure a confirmé la pertinence de cet outil de financement de l'agriculture.

5 – Prêts d'honneur-Jeunes Agriculteurs : 335 000 €

Ce fonds vise également à faciliter l'accès au crédit des jeunes agriculteurs à travers l'obtention de prêts d'honneur durant les cinq premières années de leur installation. La gestion du dispositif qui doit se poursuivre au regard de sa pertinence est assurée par la structure CAPI dont il faut poursuivre l'accompagnement.

6 – Salon international de l'agriculture 2020 : 550 000 €

Le Salon International de l'Agriculture s'est tenu fin février à Paris, Porte de Versailles.

La Collectivité de Corse et l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse y étaient présents aux côtés des Chambres d'Agriculture afin de promouvoir l'agriculture insulaire et les produits du terroir, et donner au grand public une image positive de la Corse.

Depuis le SIA 2017, l'ODARC organise ce salon en partenariat avec les Chambres d'Agriculture. Ainsi, compte tenu du calendrier inhérent à l'organisation de cet événement, un certain nombre

d'engagements juridiques accompagnés de versements d'acomptes sont à prévoir sur 2019 pour le SIA 2020 (réservation espaces, agence de communication, standiste, nuitées...).

7 - Aide à la promotion : 625 000 €

Ces opérations sont indispensables à l'équilibre général de l'image commerciale des productions agricoles et rurales insulaires à travers notamment la promotion des filières agricoles qui n'ont pas encore obtenu de certification (fruits et légumes, agneau, veau, fromages fermiers...), la promotion générique et la sensibilisation des différents publics à la diversité de l'agriculture corse et à ses spécificités. Parallèlement, l'actualisation des Routes des Sens Authentiques sur les 8 territoires constitués et leur promotion seront mises en œuvre.

8 – Amélioration foncière : 260 000 €

Il s'agit d'un dispositif en collaboration avec la SAFER qui consiste en la mise en valeur de terrains agricoles.

9 – Certification « bois de Corse » : 90 000 €

Cette opération s'articule autour du rachat de la marque « bois de Corse ». L'animation de cette marque s'opérera auprès des entreprises en développant des opérations pilotes.

Il s'agira aussi de poursuivre les démarches permettant l'accréditation auprès de la COFRAC, et d'organiser des actions de communication à destination des maîtres d'ouvrage publics.

Il vous est proposé pour 2019 d'inscrire dans le cadre de ce programme, pour l'investissement 3 545 000 € en autorisations de programme et 2 300 000 € en crédits de paiements, et en fonctionnement 550 000 € en autorisations d'engagement et 550 000 € en crédits de paiement.

POLITIQUE : N21
COMPETENCE : N211
PROGRAMME : N2115

ODARC – DEVELOPPEMENT RURAL HORS FEADER ET TOP UP

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
10 625 000 €	**5 000 000 €**		
TOTAL AUTORISATION	**10 625 000 €**	**TOTAL CP**	**5 000 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N2115C	ODARC – Dvpt rural hors FEADER et TOP UP	10 625 000 €	5 000 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N2115	**10 625 000 €**	**5 000 000 €**		
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**10 625 000 €**	**TOTAL CP**	**5 000 000 €**

Ce programme qui est dédié au Hors-Feader et Hors Top Up soutient principalement l'information et la diffusion des connaissances scientifiques, l'outil de production et les actions collectives de filières qui s'inscrivent sur les axes qualité, identité et promotion des produits certifiés, et cela dans le cadre du plan d'avenir 2019, dont les objectifs prioritaires sont :

- D'améliorer qualitativement et quantitativement la production,
- D'augmenter le niveau de technicité des exploitations,
- De développer la qualité des produits,
- De diminuer l'impact environnemental des pratiques,
- D'améliorer l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles,
- De promouvoir les productions sous signes officiels de qualité,

Cet axe devra également permettre de répondre aux besoins de modernisation de l'exploitation agricole de Sartè. En effet, malgré la qualité du travail produit, cette exploitation rencontre des difficultés croissantes à répondre à l'exigence d'exemplarité, de modernité et de référence tout en étant équilibrée financièrement. Celle-ci nécessite donc des investissements en termes de modernisation et d'équipement pour faciliter la transmission des connaissances auprès des

apprenants et correspondre à l'image promotionnelle de vitrine de l'agriculture corse et des métiers s'y rattachant.

L'axe « hors feader et hors Top Up » permettra également de créer sur le site de Cupabia, une exploitation de référence en race caprine corse, transposable pour les futures installations, qui serve à la fois de modèle mais également d'outil de formation. Ce site paraît être le lieu adéquat de par ses potentialités foncières mais également au regard de sa proximité avec le Lycée Agricole de Sartè. Le troupeau constitué à Cupabia permettra également d'élever des chevrettes à destination des jeunes agriculteurs qui souhaiteraient s'installer en race corse.

D'autre part, concernant l'axe formation il est prévu de mettre en œuvre le Contrat de Coopération Professionnel Agricole.

De plus, un plan de potabilisation de l'eau des ateliers fermiers va être mis en place au travers d'un système d'aides simplifiées pour les exploitations déjà équipées. Pour les futurs projets d'adduction en eau potable, une meilleure prise en compte des coûts d'ingénierie sera intégrée au dossier de l'exploitant afin qu'il fasse le meilleur choix possible et qu'il soit accompagné dans sa démarche.

Il est aussi prévu une opération de relance de l'arboriculture traditionnelle. Les vergers correspondants ont longtemps eu un rôle économique fort pour les populations rurales. Aujourd'hui, ces vergers ont quasiment tous disparus. Or, leurs intérêts sont nombreux : écologique et environnemental (biodiversité, pare-feu…), économique (valorisation circuits-courts, variétés locales typiques résistantes…), touristique (attrait patrimonial et paysager…)
Le dispositif doit permettre aux communes de rénover voire de créer des vergers d'arboriculture fruitière de montagne (type pommier, poirier, cerisier, amandier, châtaignier… variétés à définir – anciennes/locales).

Il vous est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme, pour l'investissement 10 625 000 € en autorisations de programme et 5 000 000 € en crédits de paiements pour l'exercice 2019.

POLITIQUE : N21
COMPETENCE : N211
PROGRAMME : N2116

SMAC

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		1 785 000 €	**1 785 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**1 785 000 €**	**TOTAL CP**	**1 785 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N2116C	SMAC			1 785 000 €	1 785 000 €
	TOTAL PROGRAMME N2116			**1 785 000 €**	**1 785 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**1 785 000 €**	**TOTAL CP**	**1 785 000 €**

Le Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse (SMAC) a été créé, suite à une volonté politique affirmée de soutenir et promouvoir le développement des filières d'élevage insulaires (délibération de l'Assemblée de Corse du 17 avril 2003), par arrêté de Monsieur le Préfet de Corse du 3 juillet 2003. Les membres du Syndicat sont les collectivités propriétaires des abattoirs, la CDC, la Chambre régionale d'agriculture et l'ODARC. Il gère six abattoirs dans toute la Corse. Diverses délibérations ont fixé la contribution de la Collectivité à ce syndicat :

- Une part statutaire de l'ordre de 500 000 € par an, qui permet le soutien au fonctionnement de cet organisme,
- Une part variable de l'ordre de 900 000 €, qui vient prendre en charge une partie du coût propre de l'abattage.

Par ailleurs, l'ex CD2B participait au fonctionnement du Syndicat à hauteur de 385 000 €. Il est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme : 1,785 M€ aussi bien en autorisation d'engagement qu'en crédits de paiement.

POLITIQUE : N21
COMPETENCE : N211
PROGRAMME : N2118

ODARC – DEVELOPPEMENT RURAL FEADER 2014/2020

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
2 280 000 €	**3 000 000 €**		
TOTAL AUTORISATION	**2 280 000 €**	**TOTAL CP**	**3 000 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE	2 280 000 €		
CP	3 000 000 €		

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N2118C	ODARC – Dvpt rural FEADER 2014/2020	2 280 000 €	3 000 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N2118	**2 280 000 €**	**3 000 000 €**		
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**2 280 000 €**	**TOTAL CP**	**3 000 000 €**

L'axe « Feader » doit permettre notamment d'intensifier les efforts de soutien financier à destination :

- Des investissements physiques permettant la structuration des exploitations agricoles, et de procéder aux aménagements de l'espace à vocation agricole, pastoral, hydraulique et forestier ;
- Des exploitations agricoles et des entreprises en phase de développement et en permettant de soutenir en particulier l'installation des jeunes agriculteurs ;
- L'amélioration des forêts avec en particulier les opérations relevant de la sylviculture et des exploitations forestières.

Il vous est proposé pour l'exercice 2019 d'inscrire dans le cadre de ce programme, pour l'investissement 2 280 000 € en autorisations de programme et 3 000 000 € en crédits de paiement.

POLITIQUE : N21
COMPETENCE : N212
PROGRAMME : N2121

FORET

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
1 000 000 €	**650 000 €**	**2 200 000 €**	**2 200 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**3 200 000 €**	**TOTAL CP**	**2 850 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N2121C	Forêt	1 000 000 €	650 000 €	2 200 000 €	2 200 000 €
	TOTAL PROGRAMME N2121	**1 000 000 €**	**650 000 €**	**2 200 000 €**	**2 200 000 €**
TOTAL COMPETENCE 212		**TOTAL AUTORISATION**	**3 200 000 €**	**TOTAL CP**	**2 850 000 €**

Le programme de travaux d'investissements 2019 pour les forêts de la Collectivité a plusieurs objectifs :

- L'amélioration et la rénovation du réseau d'infrastructures forestières notamment par un marché à bon de commande pour l'entretien mécanisé des voiries forestières,
- Equipements d'accueil du public en forêt (Bonifatu en particulier),
- Travaux d'exploitation forestière (toutes forêts territoriales),
- Travaux d'équipement des forêts contre les incendies (toutes forêts territoriales),
- Divers travaux, dont interventions sur les maisons forestières et travaux d'urgence.

En matière de fonctionnement, les besoins du service relèvent :

- d'obligations légales, tels que le versement à l'Office national des forêts des frais de garderie et de la contribution au maintien du régime forestier,
- l'aide accordée aux communes forestières pour le financement de leur contribution au maintien du régime forestier,
- du financement de la sylviculture, de l'entretien et de diverses interventions dans les forêts territoriales.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme 3,2 M€ en autorisations de programme et 2,85 M€ en crédits de paiement.

POLITIQUE : N21
COMPETENCE : N213

ACTION ECONOMIQUE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
22 000 000 €	**12 250 000 €**	**5 000 000 €**	**4 719 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**27 000 000 €**	**TOTAL CP**	**16 969 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.):

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE	4 800 000 €		7 000 000 €
CP	768 605 €		750 000 €

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N2130	ADEC	7 000 000€	5 250 000 €	4 700 000 €	4 700 000 €
N2131	ADEC – Actions régionales aux entreprises	8 000 000€	5 500 000 €	300 000 €	19 000 €
N2132	ADEC – Outils financiers	7 000 000 €	1 500 000 €		
	TOTAL COMPETENCE N213	**22 000 000 €**	**12 250 000 €**	**5 000 000 €**	**4 719 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**27 000 000 €**	**TOTAL CP**	**16 969 000 €**

POLITIQUE : N21
COMPETENCE : N213
PROGRAMME : N2130

ADEC

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
7 000 000 €	**5 250 000 €**	**4 700 000 €**	**4 700 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**11 700 000 €**	**TOTAL CP**	**9 950 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N2130C	ADEC	7 000 000€	5 250 000 €	4 700 000€	4 700 000 €
	TOTAL PROGRAMME N2130	**7 000 000€**	**5 250 000 €**	**4 700 000€**	**4 700 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**11 700 000 €**	**TOTAL CP**	**9 950 000 €**

Pour l'exercice 2019 l'ADEC va poursuivre la mise en œuvre du SRDE2i qui constitue désormais le cadre prescriptif de l'action économique de la Collectivité de Corse, établir un premier bilan d'exécution des orientations identifiées comme prioritaires et, via la consultation préalable de son comité de suivi technique, procéder à une éventuelle révision du document en lien avec les orientations des politiques publiques à venir, au premier rang desquelles la politique de cohésion post 2020.

Le SRDEII, adopté par l'Assemblée de Corse et approuvé par arrêté préfectoral, s'applique à toutes les activités économiques ainsi que toutes les collectivités infrarégionales sans distinction.

Le SRDE2i dispose en son sein des indicateurs d'évaluation et de résultat des actions portées, et fait l'objet d'un bilan annuel dressé devant l'Assemblée de Corse.

- En ce qui concerne le fonctionnement.

La demande de dotation en fonctionnement porte sur un montant de 4 700 000 € soit 200 000 € (-4%) de moins par rapport à 2018. Avec cette dotation l'ADEC continuera, à coût constant, à assurer les missions que l'Assemblée de Corse lui a confiées notamment la poursuite de la mise en œuvre du SRDE2I et de toutes les déclinaisons qui ont été adoptées par l'Assemblée au cours de l'année 2017. La baisse de cette dotation s'explique également par la poursuite en 2019 de la politique de GPEC mise en place au sein de l'ADEC.

Pour permettre le déroulement des agents à l'ancienneté il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- La suppression d'un poste de catégorie C ;
- La suppression de deux postes de catégorie A suite aux démissions intervenues en 2018 ;
- La création de deux postes de catégories A pour un chargé d'affaire et un chargé de communication.

L'ADEC est une agence particulière dans le concert des agences de développement des régions françaises. Il convient de conserver cette particularité qui en fait une agence intégrée qui dispose de tous les leviers pour accompagner la création et le développement des entreprises et conduire avec efficacité la politique économique de la Corse. Quatre évolutions majeures méritent d'être envisagées :

- Repenser sa gouvernance et son organisation en achevant le mouvement initié sous la précédente mandature. L'ADEC doit être un ensemblier dans des politiques directement liées au développement économique et doit donc pouvoir assurer au nom de la CdC le pilotage de ces politiques (ingénierie financière, filières, international, innovation dans le secteur privé, emploi, aménagement économique des territoires). L'organigramme de l'Agence sera donc revu à cet effet et donnera un nouvel élan à l'ADEC ;
- Renforcer l'effort de transparence et de contrôle de l'utilisation des aides publiques aux entreprises pour assurer la bonne utilisation de l'€uro public dans l'économie. Il appartient aussi à l'Agence de veiller à l'utilisation des deniers publics par toutes les structures soutenues financièrement dans le secteur de l'action économique, tout comme veiller de manière renforcée à éviter les conflits d'intérêts ainsi que les risques de fraude tout en renforçant sa capacité d'ingénierie des aides et son expertise dans le domaine de la règlementation économique ;
- Mettre la communication au cœur des politiques publiques pour faire en sorte que tous les acteurs économiques, tous les porteurs de projets, tous les territoires, toutes les entreprises puissent avoir un égal et libre accès à l'information sur les aides dont ils peuvent bénéficier pour mener à bien leurs projets.

Le SRDE2I impose également à l'ADEC des défis nouveaux pour sa mise en œuvre opérationnelle.

Porter et déployer, de concert, de nouvelles orientations stratégiques dans un contexte d'évolutions institutionnelles et mutations économiques continues, nécessite en effet un changement radical de logique d'action et l'appropriation de réflexions nouvelles :

- Recherche de performance accrue dans un contexte de raréfaction des finances publiques pour rendre compte de son impact, efficacité et efficience en termes de dynamique économique et de compétitivité des entreprises ;
- Recherche d'une synergie plus grande entre économie et tourisme, initier à ce titre un rapprochement stratégique avec l'ATC, notamment dans le secteur particulier de l'accompagnement des entreprises, pour une véritable structuration de cet écosystème au regard des orientations du schéma (innovation touristique).
- Recherche de synergies entre innovation et internationalisation, pour faire de la Corse un territoire immergé et leader dans la transition numérique, favoriser l'implantation et le développement d'un véritable écosystème, favoriser et intensifier la coopération

en matière de R&D et d'Innovation pour en faire bénéficier les PME dont les dépenses dédiées demeurent très faibles.

- Examen des conditions dans lesquelles les compétences résiduelles de l'Etat en matière de développement économique (actuellement exercées par la DIRECCTE) pourraient être transférées à l'ADEC, pour définitivement décloisonner l'accompagnement des entreprises et agir pour proposer des solutions innovantes en matière de politique d'emplois pour endiguer la progression du chômage.
- Affirmation d'un positionnement dans le traitement des mutations économiques, en amont en matière de veille et d'anticipation qui renvoie plus globalement à l'intelligence économique territoriale, en aval dans l'accompagnement des entreprises et des territoires ;
- Recherche d'une intégration effective des entreprises dans la gouvernance de l'agence (PME et grands comptes) dans la cadre d'une réflexion pilotée via des groupes de travail, pour éviter toute rupture entre le projet économique de l'agence et les besoins réels des territoires et des entreprises. Possible captation de financements privés.

Des réflexions que viendront également percuter rapidement les enjeux liés aux négociations à venir de politiques publiques, au premier rang desquelles les négociations de la politique de cohésion post 2020, dont le contexte budgétaire et fiscal durablement contraint va encore accentuer l'exigence d'efficacité, d'efficience et donc de priorisation des actions en faveur de la compétitivité des entreprises et des territoires.

- En ce qui concerne l'intervention

Depuis 2017, l'ADEC dispose d'un budget d'intervention qui lui permet d'individualiser et de payer une partie des aides économiques que l'Assemblée de Corse lui a déléguée. Tout comme en 2018, les crédits d'intervention dédiés aux aides économiques seront inscrits sur le budget d'intervention de l'ADEC. Cela permettra de mettre en œuvre l'ensemble des dispositifs d'aides adoptés par l'Assemblée de Corse qui constituent la déclinaison du SRDE2I notamment IMPRESA SÌ, U PATTU IMPIEGU, U PATTU INNUVAZIONE, CORS'EXPORT et CORS'ECO-SOLIDAIRE 3 –SVILUPPU SUCIALE E SULIDARITA

Les crédits inscrits sur ce programme permettront à la fois d'engager de nouveaux crédits sur le budget 2019 mais également de pouvoir payer les subventions qui ont été engagées sur les exercices antérieurs, qui représentent un stock au 31/12/2018 d'environ 5 M €.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme :

- 7 M€ en autorisations de programme et 5,25 M€ de crédits de paiement,
- 4,7 M€ en autorisations d'engagement et 4,7 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N21
COMPETENCE : N213
PROGRAMME : N2131

ADEC – ACTIONS REGIONALES AUX ENTREPRISES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
8 000 000 €	**5 550 000 €**	**300 000 €**	**18 605 €**
TOTAL AUTORISATION	**8 300 000 €**	**TOTAL CP**	**5 568 605 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE	4 800 000 €		
CP	768 605 €		

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N2131C	ADEC – Actions régionales aux entreprises	8 000 000€	5 550 000 €	300 000 €	18 605 €
	TOTAL PROGRAMME N2131	**8 000 000€**	**5 550 000 €**	**300 000 €**	**18 605 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**8 300 000 €**	**TOTAL CP**	**5 568 605 €**

Le budget de l'action économique de la COLLECTIVITÉ DE CORSE continuera à porter les mesures qui ne peuvent être assurées par le budget d'intervention de l'ADEC. Il s'agit notamment des dispositifs :

- PREZA 2 (Zones d'Activités)
- U PATTU RISTRITURAZZIONE dédié à la restructuration des entreprises
- Cofinancement des projets FEDER et FSE.
- Le dispositif NACRE.
- Le partenariat avec l'incubateur régional INIZIA.
- Le dispositif PROSSIMA (dynamisation du commerce et de l'artisanat - 4ème convention PEI dédiée au TPE&PME).
- La structuration des filières.
- Convention de partenariat avec les chambres Consulaires et EPCI définies par le SRDE2I.

Les crédits inscrits sur programme permettront de mettre en œuvre ces dispositifs d'aides mais également de pouvoir assurer la réalisation des dossiers qui ont été programmés durant les exercices antérieurs qui représentent un stock au 31/12/2018 d'environ 13. M €.

Le SRDE2I, avec comme ambition politique de faire du *Riacquistu Economicu è Suciale* une réalité, place la diversification du tissu économique, la recherche d'équilibres et de mécanismes de justice et de solidarité au cœur du nouveau modèle de développement à impulser.

Dans ce cadre, Il réaffirme des axes d'orientation et en décline de nouveaux, en lien notamment avec la politique d'internationalisation :

- *Innovation et compétitivité*, pour augmenter l'effort en R&D, développer le numérique, l'innovation dans le privé, stimuler la production industrielle locale, ou encore favoriser l'insertion des jeunes à haut niveau de qualification ;

- *Attractivité et rayonnement*, pour renforcer la présence de la Corse dans les politiques de coopérations européennes et transfrontalières, refonder la politique de transports extérieurs et les liens touristiques, créer un réseau d'investisseurs privés, renforcer le soutien à l'export et le rayonnement économique ;

- *Structuration et animation des écosystèmes*, pour consolider les écosystèmes en émergence ou en développement afin de renforcer leur résilience aux chocs extérieurs et en faire des atouts de premier plan pour la compétitivité d'une île en économie ouverte ;

- *Stabilité et mutation*, pour mieux accompagner les entreprises dans leurs difficultés, les aider à anticiper les mutations de tout ordre, faciliter leur accès au financement et simplifier les dispositifs d'aides à l'emploi et à l'investissement ;

- *Équilibres territoriaux et foncier économique*, pour porter une politique d'aménagement équilibrée du territoire ;

- *Inclusion économique et sociale*, pour concentrer les aides à l'emploi sur les publics en difficulté et augmenter le taux de participation au marché du travail ;

- *Economie Sociale et Solidaire et innovation sociale*, pour structurer la gouvernance de l'ESS et faire de l'innovation sociale un levier de croissance

Cette approche désormais globale et inclusive du SRDE2I en fait la matrice de l'action de la Collectivité de Corse, mais aussi des collectivités et institutions en matière de politique économique sur l'ensemble du territoire. A ce titre, il assure un rôle central de pilotage et de

mise en œuvre de la politique territoriale, et confirme l'ADEC comme l'outil stratégique de la Collectivité de Corse en matière d'action économique.

Pour que l'action économique soit toujours en phase avec les attentes et les besoins des opérateurs, des acteurs, des institutionnels, des territoires et surtout des entrepreneurs il conviendra de dresser un bilan du SRDE2i et proposer, si besoin est, une actualisation sans doute nécessaire.

Pour l'heure et pour la période 2019-2021, la Collectivité de Corse doit relever cinq défis majeurs pour permettre de favoriser la croissance et l'emploi. Il s'agit donc pour l'action économique qu'elle :

- Contribue à apporter une réponse à l'urgence sociale
- Apporte des réponses aux besoins des territoires
- Favorise toujours plus l'innovation et la compétitivité
- Encourage l'ouverture à l'international
- Simplifie la vie des entrepreneurs en poursuivant la réforme des mécanismes de soutien aux entreprises.

Parallèlement il convient que l'ADEC poursuive sa transformation pour s'adapter à ses nouvelles missions et aux attentes des porteurs de projets.
Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme :

- 8 M€ en autorisations de programme et 5,55 M€ de crédits de paiement,
- 0,3 M€ en autorisations d'engagement et 18 605 € de crédits de paiement.

POLITIQUE : N21
COMPETENCE : N213
PROGRAMME : N2132

ADEC – OUTILS FINANCIERS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
7 000 000 €	**1 500 000 €**		
TOTAL AUTORISATION	**7 000 000 €**	**TOTAL CP**	**1 500 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE			7 000 000 €
CP			750 000 €

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N2132C	ADEC – Outils financiers	7 000 000 €	1 500 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N2132	**7 000 000 €**	**1 500 000 €**		
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**7 000 000 €**	**TOTAL CP**	**1 500 000 €**

Ce programme est exclusivement dédié à abonder les dispositifs d'ingénierie financière qui sont cofinancer par la Collectivité de Corse aussi bien dans le cadre du PEI que dans le cadre du SRDE2I.

Les crédits inscrits sur ce programme se décomposent de la manière suivante :

- 5 M€ (en AP) qui correspondent à la tranche 2019 du cofinancement de la Collectivité de Corse dans le cadre de la 4ème convention PEI dédiée au TPE&PME conformément aux

conclusions des Assisses Territoriales des TPE et des PME. Il est à noter que la part Etat sera par la suite versée à la Collectivité de Corse.

- 2 M € (en AP) qui correspondent aux crédits dédiés à la mise en œuvre d'un dispositif de prêts à taux zéro par les Chambres de Commerces et d'Industries au profit de leurs ressortissants. Ce dispositif répond également aux orientations de la 4ème convention Pei et sera donc cofinancée par l'Etat et la CdC.

Ainsi, en complément des objectifs traditionnels de la politique de cohésion (développement durable, innovation, soutien des PME, formation et insertion, etc.) qui restent éminemment pertinents, les écrits et travaux préparatoires aux nouveaux programmes pointent d'ores et déjà en majeur :

- La promotion des coopérations territoriales en Europe. Au regard de l'implication des régions et des enjeux financiers majeurs pour la France (plus d'un milliard d'euros), il importe de poursuivre les dynamiques engagées qui constituent des leviers importants d'investissement dans des espaces stratégiques à fort potentiel économique ou environnemental (massifs, espaces maritimes) et d 'intégration politique au travers de projets bénéficiant aux populations de part et d'autre des frontières.
- La consolidation de l'approche territoriale intégrée, qui doit représenter un saut qualitatif dans la mise en œuvre des programmes européens en favorisant la combinaison de plusieurs facteurs :
    - Une approche multisectorielle (économique, sociale, environnementale) sur des thématiques cibles pour lesquelles les territoires disposent d'avantages comparatifs ;
    - Une approche adaptée aux réalités et spécificités infrarégionales (zones rurales, zones littorales, lien urbain-rural, etc.) ;
    - Une approche stratégique autour d'enjeux partagés ;
    - Une approche multi acteurs et multi niveaux (public-privé, Régions-autres niveaux de collectivités territoriales).

L'enjeu étant d'apporter une réponse pertinente aux exigences renforcées de spécialisation intelligente des territoires pour tendre vers une concentration thématique des interventions sur un nombre limité de priorités, et maximiser ainsi les effets de la politique de cohésion sur un territoire identifié pour produire le meilleur retour sur investissement.

Il est essentiel de rappeler l'attachement aux stratégies territoriales de spécialisation intelligente, non pas entendue comme la seule émergence de secteurs et écosystèmes à forte intensité technologique, mais aussi comme l'identification et la valorisation de secteurs ou de domaines d'activité économique à forte croissance potentielle.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 7 M€ en autorisations de programme et 1,5 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N21
COMPETENCE : N214
PROGRAMME : N2140

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
4 100 000 €	**2 700 000 €**	**9 150 000 €**	**8 230 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**13 250 000 €**	**TOTAL CP**	**10 930 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N2140C	ATC	4 100 000 €	2 700 000 €	9 150 000 €	8 230 000 €
	TOTAL PROGRAMME N2140	**4 100 000 €**	**2 700 000 €**	**9 150 000 €**	**8 230 000 €**
TOTAL COMPETENCE N214		**TOTAL AUTORISATION**	**13 250 000 €**	**TOTAL CP**	**10 930 000 €**

L'objectif principal poursuivi, transcrit dans la feuille de route du tourisme présentée à l'Assemblée de Corse lors de la session d'avril 2018, consiste à enclencher un processus vertueux de destination touristique durable par un processus de transition écologique, numérique et règlementaire impactant de manière profonde l'industrie touristique insulaire.

Cette feuille de route décline, dans un calendrier, un certain nombre d'actions à mettre en œuvre pour emprunter le chemin tracé dont il convient bien entendu de tenir compte dans le budget.

En matière de frais de fonctionnement de l'établissement, l'Agence du tourisme se conforme parfaitement aux instructions générales de la Collectivité en s'inscrivant, cette année encore, dans une logique de stabilité.

En matière d'actions de promotion, celles-ci, seront renforcées et chercheront, en effet de levier, à maximiser les partenariats. Les formes d'action seront bien entendu dans la ligne de la feuille de route qui vise à positionner clairement la Corse en tant que destination préservée et d'île verte en Méditerranée. En matière d'investissement, les soutiens de l'établissement s'inscrivent parfaitement dans les axes du règlement des aides au tourisme en vigueur qui, pour mémoire, priorise les projets de nature à étaler dans le temps et dans l'espace l'activité et qui encouragent, en effet de levier, les investissements professionnels avec un dispositif d'avances remboursables.

INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	AP	CP	AE	CP
Personnel			4 350 000	4 350 000
Administration générale			850 000	850 000
Promotion & Communication – actions sur les marchés internationaux et promotion des filières			2 800 000	2 200 000
Centre de Ressources, Etudes, Portail, bases de données -...			450 000	380 000
Soutien aux événementiels en Corse,			200 000	200 000
Aides aux actions de promotion des OT et partenariats territoires			350 000	200 000
Programmes de coopération UE-contribution projets hors RH affectée			150 000	50 000
Projets publics structurants – subvention aux investissements	1 300 000	600 000		
Aides directes au développement économique subventions opérateurs privés	700 000	400 000		
Aides aux filières et contenus d'offres	400 000	125 000		
Professionnalisation des acteurs et innovation subvention porteurs projets	200 000	75 000		
Dispositif avances remboursables – outil financier	1 500 000	1 500 000		
TOTAL COMPETENCE	4 100 000	2 700 000	9 150 000	8 230 000

PROJETS PUBLICS STRUCTURANTS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CPI	AE	CPF
1 300 000 €	**600 000 €**	**0 €**	**0 €**

TOTAL AUTORISATIONS	**1 300 000 €**	**TOTAL CP**	**600 000 €**

Ce volet, essentiellement orienté vers les porteurs de projets publics, se réfère au Règlement des Aides de l'Agence du Tourisme dans son axe 1 qui concerne : d'une part, les aides directes aux projets de territoires portés par les « micro-régions » nouvellement configurées (loi NOTRe), les projets devant répondre à des conditions préalablement arrêtées, d'autre part, les aides directes aux projets de mise en tourisme de sites naturels ou patrimoniaux d'intérêt territorial ou plus local.

Il intègre les dispositifs d'appel à projets tel celui voté en décembre 2018 par l'Assemblée de Corse visant à soutenir les investissements des collectivités locales dans les aires de camping-cars de nature à créer, en l'absence d'offre existante, les conditions d'accueil de cette forme de camping en évitant les nuitées en pleine nature.
La ligne de crédit ouverte permet également d'être mobilisée sur ce dispositif en complément de dossiers des porteurs de projets publics éligibles au FEDER.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre, dans le cadre de ce programme 600 000 € en crédits de paiement au chapitre 906 : ACTION ECONOMIQUE, Fonction 633 : DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.

AIDES DIRECTES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CPI	AE	CPF
700 000 €	400 000 €	0 €	0 €

TOTAL AUTORISATIONS	700 000 €	TOTAL CP	400 000 €

Cette aide directe est essentiellement fléchée vers les projets d'hébergement en espace rural et de montagne (hôtellerie, meublés professionnels classés) conformément au Règlement des Aides dans son axe 2.

Les consommations devraient être plus significatives en 2019 dès lors qu'un certain nombre d'études financées sur l'année précédente devraient se traduire en réalisation et donc investissement,
Elle intègre également le dispositif visé plus haut permettant aux campings et notamment en espace rural et de montagne d'investir dans l'accueil de camping-cars.

Ces aides participent à l'étalement du tourisme dans l'intérieur (selon zonage Padduc) dans l'objectif d'y fixer des flux de séjours en soutenant l'hébergement touristique.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre, dans le cadre de ce programme 400 000€ en crédits de paiement au chapitre 906 : ACTION ECONOMIQUE, Fonction 633 : DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.

AIDES AUX FILIERES ET CONTENUS D'OFFRES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CPI	AE	CPF
400 000 €	125 000 €	0 €	0 €

TOTAL AUTORISATIONS	400 000 €	TOTAL CP	125 000 €

Cette enveloppe budgétaire est adossée à l'axe 3 du Règlement des Aides qui consacre le soutien à la mise en tourisme de projets s'insérant dans des filières définies comme stratégiques, porteuses de contenus d'offres d'étalement, telles que : patrimoine et culture, mise en tourisme

de productions locales, tourisme d'affaires, tourisme actif de pleine nature et tourisme nautique.

L'organisation de l'ATC en Cluster qui sera parfaite en 2019 devrait concourir, par une coordination sectorielle renforcée autour de l'établissement, à développer les projets de mise en tourisme de certaines offres dans ces filières.

Le budget 2019 intègre ainsi une accélération des soutiens aux investissements des opérateurs inscrits dans ces filières spécialisées qui permettent également une diffusion spatiale des flux touristiques sur le territoire.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre, dans le cadre de ce programme 125 000 € en crédits de paiement au chapitre 906 : ACTION ECONOMIQUE, Fonction 633 : DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.

PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS ET INNOVATION

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CPI	AE	CPF
200 000 €	75 000 €		

TOTAL AUTORISATIONS	200 000 €	TOTAL CP	75 000 €

Ce volet correspond à l'axe 4 du Règlement des Aides et intègre à la fois l'aide au conseil et à l'ingénierie projet, les soutiens aux actions innovantes engagées par les porteurs de projets ainsi que les mesures de soutien à la création d'emplois pérennes de cadres du tourisme dans les entreprises.
L'agence du tourisme, au-delà des dispositifs d'ingénierie qu'elle mobilise elle-même, soutient le conseil et l'expertise auprès de tiers, sollicités par les porteurs de projets.
La construction d'un Tourisme living lab coordonné par l'établissement, tel que prévue dans la feuille de route, et la mise en œuvre de projets transversaux innovants portés par l'Agence du tourisme devraient encourager les porteurs de projets à mobiliser ce dispositif essentiel à leur réussite.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre, dans le cadre de ce programme 75 000 € en crédits de paiement au chapitre 906 : ACTION ECONOMIQUE, Fonction 633 : DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.

DISPOSITIF AVANCES REMBOURSABLES - OUTIL FINANCIER

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CPI	AE	CPF
1 500 000 €	1 500 000 €	0 €	0 €

TOTAL AUTORISATIONS	1 500 000 €	TOTAL CP	1 500 000 €

Les avances remboursables qui soutiennent les investissements des structures touristiques seront poursuivies.
Compte tenu de l'effet de levier et de la réussite de cette mesure qui participe de la montée en qualité de l'offre, il conviendra de mobiliser en 2019 1,5 millions d'euros tel que prévu par convention dans la programmation pluriannuelle. Une réflexion sur la possibilité d'intégrer le crédit-bail immobilier dans ce dispositif vertueux dès lors que le porteur de projet rembourse les sommes avancées dans le temps, est prévue être engagée.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre, dans le cadre de ce programme 1 500 000 € en crédits de paiement au chapitre 906 : ACTION ECONOMIQUE, Fonction 633 : DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.

FONCTIONNEMENT PROPRE DE L'ATC

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CPI	AE	CPF
0 €	0 €	5 200 000 €	5 200 000 €

TOTAL AUTORISATIONS	5 200 000 €	TOTAL CP	5 200 000 €

L'enveloppe dédiée au fonctionnement propre de l'établissement est identique à celle de 2018 avec les frais de personnel qui s'élèvent à 4 350 000 € (salaires et charges comprises pour 50 postes en CDI et trois contrats d'apprentissage). En 2019, comme en 2018, ils seront impactés par les départs à la retraite et les primes conventionnelles allouées et le fait que certains emplois disponibles, qui font défaut aujourd'hui, seront pourvus pour un fonctionnement optimum de l'établissement.

Les frais généraux de fonctionnement (administration générale) qui s'élèvent à 850 000 € sont proposés également à périmètre constant. Ils intègrent cette année quelques aménagements techniques tels que l'aménagement de bureaux et de la salle de réunion au rez-de-chaussée de l'établissement et quelques équipements indispensables comme la visio-conférence. Ces aménagements prévus en 2018 ont été différés sur 2019.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre, dans le cadre de ce programme 5 200 000 € en crédits de paiement au chapitre 936 : ACTION ECONOMIQUE, Fonction 60 : SERVICES COMMUNS.

PROMOTION & COMMUNICATION

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CPI	AE	CPF
0 €	0 €	2 800 000 €	2 200 000 €

TOTAL AUTORISATIONS	2 800 000 €	TOTAL CP	2 200 000 €

Les actions de promotions qui intègrent une partie digitale et social média seront renforcées cette année pour tenir compte du contexte concurrentiel. Pour optimiser ce budget qui reste faible au regard des concurrents, l'Agence du tourisme continuera à développer des

partenariats qui se matérialisent par la participation financière de tiers institutionnels, transporteurs et opérateurs aux campagnes de promotion nationales et internationales.

L'abondement du budget sera couvert par de nouvelles recettes issues du produit de la taxe de séjour additionnelle dont le principe d'affectation à l'Agence du tourisme a été acté. Ce renforcement des actions est prévu se retrouver sur les territoires par des opérations de promotion et communication partenariales avec les micro-régions au travers des offices intercommunaux ainsi qu'une mise en avant des évènements ayant pouvoir d'attraction qui s'y déroulent.

Par ailleurs des actions spécifiques seront développées pour la mise en avant des filières sur des marchés très ciblés préalablement définies avec les professionnels dans les clusters.

Enfin les actions budgétées sont prévues tenir compte dans les choix opérés au niveau des marchés des connexions aériennes et maritimes avec notre île et notamment celles disponibles hors pleine saison d'été.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre, dans le cadre de ce programme 2 200 000 € en crédits de paiement au chapitre 936 : ACTION ECONOMIQUE, Fonction 633 : DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.

SOUTIEN AUX EVENEMENTIELS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
0 €	**0 €**	**200 000 €**	**200 000 €**

TOTAL AUTORISATIONS	**200 000 €**	**TOTAL CP**	**200 000 €**

Ce dispositif est intégré au Règlement des Aides au Tourisme voté par l'Assemblée de Corse dans sa session du 29 juillet 2016. Il est destiné à accompagner l'organisation d'évènements et d'animations sur les territoires dès lors qu'ils sont en phase avec les filières stratégiques retenues et se déroulent hors pleine saison. Les évènementiels soutenus couvrent tous les domaines retenus dans le règlement.

Cette logique de soutien aux évènements concourt à conférer des contenus de séjours en particulier hors saison estivale, une critérisation permettant d'apprécier les retombées des manifestations tant en terme d'image qu'en terme d'étalement d'activité dans le temps et d'en moduler les montants d'aides alloués.

Il vous est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 200 000 € en crédits de paiement au chapitre 936 : ACTION ECONOMIQUE, Fonction 633 : DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.

OBSERVATION, CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION, BASES DE DONNEES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CPI	AE	CPF
0 €	0 €	450 000 €	380 000 €

TOTAL AUTORISATION	450 000 €	TOTAL CP	380 000 €

Pour le centre de ressources, l'année 2019 verra, après les marchés publics lancés fin 2018, la refonte du système d'informations touristiques qui méritait d'être repensé et conçu en open source. De la même manière, un nouveau site internet, plus actuel dans ses fonctionnalités et plus performant parce qu'adapté aux technologies évolutives, est venu se substituer en fin d'année 2018 au portail existant.

Ces 2 chantiers déterminants justifient des budgets spécifiques de développement portés sur l'exercice 2019. Certains de ces projets seront pris en charge en partie sur des programmes européens et ouvriront donc à contrepartie financière.
Le budget intègre également la réalisation de cahiers techniques et thématiques qui serviront de repère aux acteurs du tourisme.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre, dans le cadre de ce programme 380 000 € en crédits de paiement au chapitre 936 : ACTION ECONOMIQUE, Fonction 633 : DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.

AIDES AUX OT ET PARTENAIRES DES TERRITOIRES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CPI	AE	CPF
0 €	0 €	350 000 €	200 000 €

TOTAL AUTORISATIONS	350 000 €	TOTAL CP	200 000 €

Cette enveloppe budgétaire comprend :

- les aides directes aux Offices de Tourisme classés de Corse selon les dispositions prévues au Règlement des Aides au Tourisme (axe 1 – mesure 2) au travers d'une grille d'analyse multicritères avec une majoration pour ceux non pourvus de façade littorale,
- le soutien prévu également au Règlement des Aides à la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative au travers d'un programme d'actions concertées.
- les actions d'accompagnement des territoires dans leurs projets.

Il vous est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 200 000 € en crédits de paiement au chapitre 936 : ACTION ECONOMIQUE, Fonction 633 : DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.

PROGRAMMES DE COOPERATION UE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CPI	AE	CPF
0 €	0 €	150 000 €	50 000 €

TOTAL AUTORISATIONS	150 000 €	TOTAL CP	50 000 €

L'établissement souhaite poursuivre son engagement dans les programmes de coopération qui, certes font l'objet de remboursement de dépenses, mais demandent pour être engagés des autorisations de programmes budgétaires.

Il conviendra d'allouer une enveloppe nécessaire pour pouvoir candidater et engager l'établissement avec ses partenaires transfrontaliers au-delà des seuls aspects d'allocation de ressources humaines internes dont le budget général de fonctionnement mentionné plus haut est prévu être valorisé dans les programmes.

Il vous est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 50 000 € en crédits de paiement au chapitre 936 : ACTION ECONOMIQUE, Fonction 633 : DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.

POLITIQUE : N22

COOPERATION INTERNATIONALE ET DECENTRALISEE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		649 000 €	**599 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**649 000 €**	**TOTAL CP**	**599 000 €**

COMPETENCE	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N221	Coopération décentralisée			629 000 €	579 000 €
N222	Coopération internationale			20 000 €	20 000 €
	TOTAL POLITIQUE N22			**649 000 €**	**599 000 €**
TOTAL POLITIQUE		**TOTAL AUTORISATION**	**649 000 €**	**TOTAL CP**	**599 000 €**

POLITIQUE : N22
COMPETENCE : N221

COOPERATION DECENTRALISEE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		629 000 €	**579 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**629 000 €**	**TOTAL CP**	**579 000 €**

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N2211	Programme Eurodyssée			31 000 €	31 000 €
N2212	Assistance technique FEDER			300 000 €	150 000 €
N2213	Italie France Maritime			50 000 €	50 000 €
N2214	INNOLAB ++			110 000 €	110 000 €
N2216	Coopération décentralisée			88 000 €	88 000 €
N2217	Interreg MED				100 000 €
N2218	EUROP'ACT			50 000 €	50 000 €
	TOTAL COMPETENCE N221			**629 000 €**	**579 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**629 000 €**	**TOTAL CP**	**579 000 €**

POLITIQUE : N22
COMPETENCE : N221
PROGRAMME : N2211

PROGRAMME EURODYSSEE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		31 000 €	**31 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**31 000 €**	**TOTAL CP**	**31 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N2211C	Programme Eurodyssée			31 000 €	31 000 €
	TOTAL PROGRAMME N2211			**31 000 €**	**31 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**31 000 €**	**TOTAL CP**	**31 000 €**

La Collectivité de Corse a instauré comme priorité son engagement en faveur des jeunes en conduisant et finançant plusieurs projets sur la mobilité internationale des jeunes insulaires.

Des projets tels qu'EURODYSSEE (programme d'échanges destiné aux jeunes de 18 à 32 ans à la recherche d'un emploi) ou encore MOBIGHJOVANI (actions facilitant l'information et l'orientation des jeunes sur l'ensemble des dispositifs de mobilité déployés en Corse) permettront de coordonner le travail des différents acteurs dans le domaine de la mobilité.

Ainsi, pour l'année 2019 il est prévu d'accueillir des stagiaires et d'ouvrir ce dispositif de mobilité aux apprentis.

Des crédits sont ainsi être prévus pour honorer les bourses d'accueil, le supplément locatif et les cours de langue des jeunes européens.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme 31 000 € d'autorisations d'engagement et 31 000 € en crédits de paiement sur les AE 2019.

POLITIQUE : N22
COMPETENCE : N221
PROGRAMME : N2212

ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		300 000 €	**150 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**300 000 €**	**TOTAL CP**	**150 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N2212C	Assistance technique FEDER			300 000 €	150 000 €
	TOTAL PROGRAMME N2212			**300 000 €**	**150 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**300 000 €**	**TOTAL CP**	**150 000 €**

L'assistance technique a pour objet le financement des dépenses relatives à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à la communication du Programme Opérationnel (PO) FEDER - FSE 2014-2020 dont la Collectivité de Corse est autorité de gestion.

Conformément aux lignes directrices de la Commission européenne, il est prévu de financer des actions de communication. L'exercice 2019 marque également le lancement des évaluations liées à la mise en œuvre du cadre de performance de la programmation 2014-2020.

La Collectivité de Corse souhaite aussi mettre en place des formations et un appui juridique afin de renforcer l'expertise des services dans le domaine de la gestion des fonds européens. Pour mener à bien ces missions, un volume important de crédits d'assistance technique est indispensable. Ces actions feront l'objet d'un remboursement par le PO FEDER-FSE 2014-2020.

Il vous est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme, pour le fonctionnement 300 000 € en autorisations d'engagement et 150 000 € en crédits de paiement.

POLITIQUE : N22
COMPETENCE : N221
PROGRAMME : N2213

ITALIE France MARITIME

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		50 000 €	**50 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**50 000 €**	**TOTAL CP**	**50 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N2213C	Italie France Maritime			50 000 €	50 000 €
	TOTAL PROGRAMME N2213			**50 000 €**	**50 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**50 000 €**	**TOTAL CP**	**50 000 €**

S'agissant du programme de coopération transfrontalière INTERREG Maritime 2014-2020, la Collectivité de Corse reconduite dans son rôle d'Autorité Nationale doit supporter des dépenses d'assistance technique, qui seront financées à 85% par le FEDER, et prendre en charge le lancement d'études correspondantes.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme, 50 000 € aussi bien en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement.

POLITIQUE : N22
COMPETENCE : N221
PROGRAMME : N2214

INNOLAB ++

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		110 000 €	**110 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**110 000 €**	**TOTAL CP**	**110 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N2214C	Innolab ++			110 000 €	110 000 €
	TOTAL PROGRAMME N2214			**110 000 €**	**110 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**110 000 €**	**TOTAL CP**	**110 000 €**

S'agissant du projet INNOLABS++ financé dans le cadre du programme de coopération Italie-France Maritime 2007-2013 et dont la Collectivité de Corse était Cheffe de file, il est impératif de verser le reliquat de FEDER destiné à la Région Ligurie pour enfin clôturer l'opération.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme, 110 000 € aussi bien en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement.

POLITIQUE : N22
COMPETENCE : N221
PROGRAMME : N2216

COOPERATION DECENTRALISEE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		88 000 €	**88 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**88 000 €**	**TOTAL CP**	**88 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N2216C	Coopération décentralisée			88 000 €	88 000 €
	TOTAL PROGRAMME N2216			**88 000 €**	**88 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**88 000 €**	**TOTAL CP**	**88 000 €**

Dans le cadre de la préparation des programmes après 2020, ces crédits permettront à la Collectivité de Corse de poursuivre son travail de lobbying auprès de l'Union européenne et de continuer de porter d'une voix forte, les revendications pour l'adoption de mesures concrètes en faveur des îles.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme, 88 000 € aussi bien en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement.

POLITIQUE : N22
COMPETENCE : N221
PROGRAMME : N2217

INTERREG MED

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
			100 000 €
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**100 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N2217C	Interreg MED				100 000 €
	TOTAL PROGRAMME N2217				**100 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**100 000 €**

La Collectivité de Corse partenaire d'un projet de coopération intitulé « FinMED » financé dans le cadre du programme MED, devra mettre en œuvre des actions de sensibilisation relatives à l'innovation dans l'économie verte.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme, 100 000 € en crédits de paiement.

POLITIQUE : N22
COMPETENCE : N221
PROGRAMME : N2218

EUROP'ACT

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		50 000 €	**50 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**50 000 €**	**TOTAL CP**	**50 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N2218C	EUROP'ACT			50 000 €	50 000 €
	TOTAL PROGRAMME N2218C			**50 000 €**	**50 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**50 000 €**	**TOTAL CP**	**50 000 €**

Le programme d'Assistance Technique National EUROP'ACT a approuvé un projet commun Corse/PACA, d'appui aux missions dévolues à l'Autorité Nationale du programme INTERREG Italie-France Maritime. Dans ce cadre, la Collectivité devra établir une convention de partenariat avec la Région PACA et lui reverser le FEDER au prorata des dépenses que cette dernière réalisera.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme, 50 000 € aussi bien en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement.

POLITIQUE : N22
COMPETENCE : N222
PROGRAMME : N2221

COOPERATION INTERNATIONALE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		20 000 €	**20 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**20 000 €**	**TOTAL CP**	**20 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N2221C	Coopération internationale			20 000 €	20 000 €
	TOTAL PROGRAMME N2221			**20 000 €**	**20 000 €**
TOTAL COMPETENCE N222		**TOTAL AUTORISATION**	**20 000 €**	**TOTAL CP**	**20 000 €**

Au titre de l'exercice 2019, il est prévu d'élaborer une stratégie en matière de coopération internationale afin de renforcer la présence de la Corse à l'international. Des crédits sont prévus pour finaliser cette stratégie et permettre le financement d'actions dans le domaine de la coopération internationale.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme 20 000 € d'autorisations d'engagement et 20 000 € en crédits de paiement.

POLITIQUE : N23

GESTION DES FONDS EUROPEENS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
15 000 000 €	**11 000 000 €**	**822 000 €**	**655 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**15 822 000 €**	**TOTAL CP**	**11 655 000 €**

COMPETENCE	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N231	Fonds européens			20 000 €	80 000 €
N232	Subvention globale	15 000 000 €	11 000 000 €	802 000 €	575 000 €
	TOTAL POLITIQUE N23	**15 000 000 €**	**11 000 000 €**	**822 000 €**	**655 000 €**
TOTAL POLITIQUE		**TOTAL AUTORISATION**	**15 822 000 €**	**TOTAL CP**	**11 655 000 €**

POLITIQUE : N23
COMPETENCE : N231
PROGRAMME : N2311

ASSISTANCE TECHNIQUE PDRC

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		20 000 €	**80 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**20 000 €**	**TOTAL CP**	**80 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N2311C	Assistance technique PDRC			20 000 €	80 000 €
	TOTAL PROGRAMME N2311			**20 000 €**	**80 000 €**
TOTAL COMPETENCE N231		**TOTAL AUTORISATION**	**20 000 €**	**TOTAL CP**	**80 000 €**

La Collectivité de Corse, autorité de gestion du Programme de Développement Rural de la Corse 2014-2020, a en charge le pilotage et la gestion des dépenses d'assistance technique de ce programme. Ainsi, l'assistance technique permettra de contribuer au financement des actions afférentes à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à l'information, et au contrôle des interventions de ce programme.
Parmi les actions à financer au titre de l'exercice 2019, la mise en œuvre des actions de communication du programme et le lancement des évaluations.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme, pour le fonctionnement 20 000 € en autorisation d'engagement et 60 000 € en crédits de paiement sur des AE antérieures et 20 000 € en crédits de paiement sur les AE 2019.

POLITIQUE : N23
COMPETENCE : N232
PROGRAMME : N2322

PROGRAMME FEDER FSE 2014/2020

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
15 000 000 €	**11 000 000 €**	**802 000 €**	**575 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**15 802 000 €**	**TOTAL CP**	**11 575 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N2322C	Prog. FEDER FSE 2014/2020	15 000 000 €	11 000 000 €	802 000 €	575 000 €
	TOTAL PROGRAMME N2322	**15 000 000 €**	**11 000 000 €**	**802 000 €**	**575 000 €**
TOTAL COMPTENCE N232		**TOTAL AUTORISATION**	**15 802 000 €**	**TOTAL CP**	**11 575 000 €**

Au titre de l'année 2019, la CdC devra atteindre un seuil de dégagement d'office qui consiste pour chaque autorité de gestion à présenter à la Commission européenne un état d'avancement des certifications des dépenses liées au programme sur un exercice comptable N+3.

La prochaine échéance du dégagement d'office s'applique à compter du 31/12/2019 soit plus 30 M€ de crédits FEDER-FSE en cumulé à justifier (soit 11M€ de FEDER FSE pour l'année 2019).

Pour atteindre cet objectif, il convient pour l'année 2019 de renforcer la programmation des dossiers et la consommation des crédits relevant du Programme Opérationnel (PO) FEDER FSE 2014-2020. Ainsi des projets pertinents d'un volume financier conséquent seront programmés et dont la réalisation opérationnelle s'étalera sur plusieurs les exercices budgétaires suivants.

L'inscription d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement au titre de ce budget sera nécessaire afin de respecter le profil de consommation annuelle des enveloppes financières allouées à la Corse et éviter toute perte de crédits.

Une demande de crédits complémentaires sera effectuée au budget supplémentaire si le montant des dossiers déposés par les maîtres d'ouvrage et ayant reçu un avis favorable s'avère supérieur à cette estimation.

Concernant les recettes, la CdC a déjà perçu plusieurs préfinancements initiaux sur le PO FEDER FSE 2014-2020.

Les recettes complémentaires s'effectueront en fonction des certifications produites par les services soit 11M€ sur le PO FEDER FSE.

La prévision de recettes sera ajustée au regard de l'effectivité des certifications.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme pour la partie fonctionnement 802 000 € d'autorisations d'engagement et 200 000 € en crédits de paiement sur les AE antérieures ainsi que 375 000 € en crédits de paiement sur les AE 2019.

Pour la partie investissement, il est proposé l'inscription de 15 000 000 d'AP et 11 000 000 € de CP dont 8 500 000€ sur les AP antérieures ainsi que 2 500 000 € en crédits de paiement sur les AP 2019.

Axe stratégique n°3

DYNAMISER L'ENVIRONNEMENT ET RENFORCER LES DIMENSIONS SOUTENABLES ET EQUITABLES DU DEVELOPPEMENT

Dépenses de fonctionnement ventilées	*Recettes de fonctionnement ventilées*	*Dépenses d'investissement ventilées*	*Recettes d'investissement ventilées*
89,411 M€	9,607 M€	85,711 M€	1,710 M€

DEPENSES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
105 151 000 €	**85 711 000 €**	**92 397 000 €**	**89 411 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**197 548 000 €**	**TOTAL CP**	**175 122 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE	1 623 763,61 €	5 957 840 €	2 500 000 €
CP	1 021 669,38 €	8 602 361,52 €	1 000 000 €

POLITIQUE	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N31	Aménagement du territoire	92 273 000 €	72 600 000 €	61 829 000 €	55 556 000 €
N32	Environnement	9 078 000 €	10 621 000 €	30 278 000 €	33 550 000 €
N33	Transition énergétique	3 800 000 €	2 490 000 €	290 000 €	305 000 €
	TOTAL AXE STRATEGIQUE N3	**105 151 000 €**	**85 711 000 €**	**92 397 000 €**	**89 411 000 €**
TOTAL AXE STRATEGIQUE		**TOTAL AUTORISATION**	**197 548 000 €**	**TOTAL CP**	**175 122 000 €**

POLITIQUE : N31

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
92 273 000 €	**72 600 000 €**	**61 829 000 €**	**55 556 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**154 102 000 €**	**TOTAL CP**	**128 156 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE	1 623 763,61 €	4 007 840 €	2 500 000 €
CP	1 021 669,38 €	7 387 361,52 €	1 000 000 €

COMPETENCE	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N311	Urbanisme	200 000 €	278 000 €	4 722 000 €	4 675 000 €
N312	Foncier	2 500 000 €	1 500 000 €		
N313	Développement rural et territorial	7 793 000 €	4 554 000 €	2 907 000 €	1 678 000 €
N314	Aides aux communes et groupements	57 700 000 €	47 006 000 €	501 000€	2 008 000 €
N315	Habitat logement	15 800 000 €	8 212 000 €	200 000 €	182 000 €
N316	Logement			1 180 000 €	1 180 000 €
N317	Prévention contre les incendies	8 280 000 €	11 050 000 €	52 319 000 €	45 833 000 €
	TOTAL POLITIQUE N31	**92 273 000 €**	**72 600 000 €**	**61 829 000 €**	**55 556 000 €**
TOTAL POLITIQUE N31		**TOTAL AUTORISATION**	**154 102 000€**	**TOTAL CP**	**128 156 000€**

POLITIQUE : N31
COMPETENCE : N311

URBANISME

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
200 000 €	**278 000 €**	**4 722 000 €**	**4 675 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**4 922 000 €**	**TOTAL CP**	**4 953 000 €**

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3110	Agence de l'urbanisme	100 000 €	278 000 €	4 122 000 €	4 122 000 €
N3111	AUE - Etudes et recherches	100 000 €		600 000 €	553 000 €
	TOTAL COMPETENCE N311	**200 000 €**	**278 000 €**	**4 722 000 €**	**4 675 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**4 922 000 €**	**TOTAL CP**	**4 953 000 €**

POLITIQUE : N31
COMPETENCE : N311
PROGRAMME : N3110

AGENCE DE L'URBANISME

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
100 000 €	**277 500 €**	**4 122 000 €**	**4 122 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**4 222 000 €**	**TOTAL CP**	**4 399 500 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3110C	Agence de l'urbanisme	100 000 €	277 500 €	4 122 000 €	4 122 000 €
	TOTAL PROGRAMME N3110	**100 000 €**	**277 500 €**	**4 122 000 €**	**4 122 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**4 222 000 €**	**TOTAL CP**	**4 399 500 €**

Le programme N3110 correspond au budget de fonctionnement propre de l'AUE.

Sur la partie fonctionnement, les besoins exprimés correspondent à un montant de 4 122 000 € en AE comme est CP qui serviront à payer les charges générales liées au bon fonctionnement de l'agence c'est-à-dire notamment les salaires et charges des 43 salariés, les loyers, les fournitures de bureau, les frais de communication.

Sur la partie investissement, les dépenses en CPI prévues sont constituées essentiellement de renouvellement de matériel informatique et de mobilier en prévision du déménagement.
Le montant d'AP demandé est seulement de 100 000 € alors que les CP s'élèvent à 277 500 € sur cette section.

POLITIQUE : N31
COMPETENCE : N311
PROGRAMME : N3111

AUE ETUDES ET RECHERCHES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
100 000 €		**600 000 €**	**553 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**700 000 €**	**TOTAL CP**	**553 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3111C	AUE – Etudes recherches	100 000 €		600 000 €	553 000 €
	TOTAL PROGRAMME N3111	**100 000 €**		**600 000 €**	**553 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**700 000 €**	**TOTAL CP**	**553 000 €**

Le programme 3111 correspond aux budgets mobilisés sur le financement d'études et de recherches dans les secteurs de l'urbanisme comme de l'énergie.

Sur les 553 K€ de CP, 410 K€ serviront au paiement d'études lancées avant 2019 telles que :

- Territorialisation du PADDUC
- Etude pour la révision de la PPE
- Projet ORELI

Les 143 K€ de CP restants permettrons le paiement des nouvelles AE 2019 (600 K€) que l'AUE prévoit d'engager à savoir :

- définition des formes urbaines et leurs extensions (loi littoral, loi montagne...)
- définition d'un schéma d'aménagement des plages (critères environnementaux, urbanistiques et architecturaux...)

- colloque « les formes urbaines et leurs extensions en Corse »
- déplacement pédagogiques des élus et techniciens des collectivités
- salon dédié à l'aménagement du territoire
- révision du SRCAE
- montage juridiques et financier financement des EnR
- études « air énergie climat », OREGES, hydrogène, éolien en mer, puits de carbone
- réalisation d'une étude pour l'indépendance énergétique de la Corse à l'horizon 2030 par les ENR : l'étude devra porter plus particulièrement sur :
    - les potentialités de la Corse en matière d'ENR, lui permettant d'atteindre l'indépendance énergétique à l'horizon 2030 ;
    - la structuration de la recherche expérimentale et du développement dans le domaine des ENR en Corse ;
    - l'acceptabilité sociale et les perspectives d'emploi des ENR dans l'île ;
    - le recensement des entreprises susceptibles d'accompagner les expérimentations et le déploiement des nouvelles structures ;
    - elle devra être livrée au plus tard au début du second semestre 2019.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme pour le fonctionnement 600 000 € en autorisations d'engagement et 553 000 € en crédits de paiement et 100 000 € en autorisations de programme pour l'investissement.

POLITIQUE : N31
COMPETENCE : N312
PROGRAMME : N3120

OFFICE FONCIER DE LA CORSE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
2 500 000 €	**1 500 000 €**		
TOTAL AUTORISATION	**2 500 000 €**	**TOTAL CP**	**1 500 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE			2 500 000 €
CP			1 500 000 €

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N3120C	Office Foncier de la Corse	2 500 000 €	1 500 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N3120	**2 500 000 €**	**1 500 000 €**		
TOTAL COMPETENCE N312		**TOTAL AUTORISATION**	**2 500 000 €**	**TOTAL CP**	**1 500 000 €**

Créé par la Loi ALUR, l'Office Foncier constitue un outil original sui generis qui n'est ni un établissement public foncier de l'Etat ni un établissement public foncier local. Il dispose donc d'un cadre qui lui est propre. Pour autant le législateur, en créant un outil particulier, n'a pas pour autant soustrait l'OFC aux règles nationales applicables.

Après deux années de plein exercice l'Office Foncier commence à disposer de réserves foncières non négligeables dont les premières reventes vont s'effectuer à compter de 2019 permettant ainsi à l'Office de retrouver des capacités d'action.

En 2019 les actions de l'Office Foncier se répartiront sur trois plans distincts mais complémentaires.

-I- L'intensification de l'action de l'Office Foncier de la Corse en faveur du logement social

Le foncier joue un rôle déterminant dans la production de logement notamment social. Afin d'augmenter la production du nombre de logement, une réponse coordonnée est nécessaire, ainsi toutes les parties prenantes doivent se mobiliser autant dans le secteur public (politique, agences et offices...) que dans le secteur privé (les bailleurs, les aménageurs, les financeurs...).

L'Office Foncier de la Corse pour mieux répondre à cette attente a engagé en 2018 la révision de son document stratégique, le programme pluriannuel d'interventions (PPI), dont l'adoption aura lieu au premier trimestre 2019. Dans ce cadre, il a notamment rencontré l'ensemble des bailleurs sociaux officiant sur le territoire insulaire.

Ainsi une des priorités d'action de l'Office est la production de logement, notamment celle de logement social, d'une part en adéquation avec la construction offre garantissant un véritable parcours résidentiel et d'autre part dans un souci fort d'adaptation programmatique, en réponse aux carences de l'offre et aux besoins locaux des ménages.
Afin d'inciter à la production de logements sociaux, le dispositif de décote foncière, adopté par le Conseil d'Administration de l'Office, permet l'application d'une minoration foncière s'appliquant à la rétrocession. En effet la collectivité bénéficiaire de cette décote pourra se voir rétrocéder le bien à un prix de revient actualisé comprenant un prix d'acquisition du bien minoré. Cette décote est financée par les fonds PEI.

Enfin la signature d'une convention cadre entre l'Office Foncier de la Corse et la CAPA le 28 novembre 2018 prévoit notamment le développement du parc locatif social sur le territoire de la CAPA et prioritairement sur les communes déficitaires ou susceptibles de le devenir à moyen terme pour un montant global d'environ 5 millions d'euros.

-II- Le développement des dispositifs conventionnels cadre avec les EPCI

La stratégie foncière se doit d'être développée à l'échelle des EPCI afin de maîtriser les sites nécessaires au développement de l'EPCI en matière de logement, d'économie, d'équipements... Ainsi l'intervention de l'Office Foncier de la Corse doit être favorisée et se matérialiser par la signature de convention cadre avec les EPCI souhaitant mettre en place une politique foncière sur le long terme et favoriser les projets de territoire. Ces conventions se déclineront en conventions opérationnelles.

L'Office Foncier de la Corse, a dans le cadre de la révision de son Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) rencontré la quasi-totalité des EPCI insulaires et poursuit ces rencontres afin d'inciter à la conclusion de convention cadre.

La signature de ce type de convention induira une augmentation du nombre d'intervention de l'Office Foncier de la Corse et donc de l'utilisation des fonds TSE et PEI.

Ainsi afin de couvrir ce programme ambitieux l'Office Foncier de la Corse sera amené, si la CAPA déclenche son programme et la CAB présente le sien, à demander des crédits complémentaires au cours de l'exercice 2019.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme pour la partie investissement 2,5 M€ d'autorisations d'engagement et 1,5 M€ en crédits de paiement.

POLITIQUE : N31
COMPETENCE : N313

DEVELOPPEMENT RURAL ET TERRITORIAL

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
7 793 000 €	**4 554 000 €**	**2 907 000 €**	**1 678 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**10 700 000 €**	**TOTAL CP**	**6 232 000 €**

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3131	Vie associative	793 000 €	554 000 €	1 357 000 €	600 000 €
N3132	Développement territorial			450 000 €	478 000 €
N3133	Comité de Massif	7 000 000 €	3 000 000 €	600 000 €	100 000 €
N3134	Syndicat départemental des énergies		1 000 000 €	500 000 €	500 000 €
	TOTAL COMPETENCE N313	**7 793 000 €**	**4 554 000 €**	**2 907 000 €**	**1 678 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**10 700 000 €**	**TOTAL CP**	**6 232 000 €**

POLITIQUE : N31
COMPETENCE : N313
PROGRAMME : N3131

VIE ASSOCIATIVE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
793 000 €	**554 000 €**	**1 357 000 €**	**600 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**2 150 000 €**	**TOTAL CP**	**1 154 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3131A	Vie associative	533 000 €	376 000 €	600 000 €	290 000 €
N3131B	Vie associative	260 000 €	178 000 €	757 000 €	310 000 €
	TOTAL PROGRAMME N3131	**793 000 €**	**554 000 €**	**1 357 000 €**	**600 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**2 150 000 €**	**TOTAL CP**	**1 154 000 €**

Dans le cadre de l'action publique de proximité attendue sur les territoires, il convient de soutenir et de valoriser l'action même du territoire pour concourir au développement local et notamment à travers le soutien au mouvement associatif. Il s'agit de soutenir l'émergence au sein des territoires d'initiatives publiques ou privées, collectives ou individuelles dans une logique de projets de vie des territoires (ou projets de vie dans les territoires ou encore de territoires de projets), de qualité de vie garante de l'attractivité des territoires.

Il convient ainsi de réaffirmer le soutien aux associations pour renforcer le lien social dans la présentation de leurs projets et leurs demandes de financement.

Ce soutien s'effectuera dans le cadre du règlement d'aide aux associations voté par l'Assemblée de Corse en 2018 qui tient compte à la fois des principes législatifs et réglementaires en vigueur et des spécificités des domaines de compétences de la Collectivité de Corse. Les aides concernées par ce programme viseront un objectif de lien social et de solidarité territoriale ainsi que le maintien et le développement d'une offre d'activités variées en milieu rural pour un montant total de 2 150 000 € d'autorisations et de 1 154 000 € de crédits de paiement.

POLITIQUE : N31
COMPETENCE : N313
PROGRAMME : N3132

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		450 000 €	**478 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**450 000 €**	**TOTAL CP**	**478 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3132A	Développement territorial			450 000 €	450 000 €
N3132C	Développement territorial				28 000 €
	TOTAL PROGRAMME N3132			**450 000 €**	**478 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**450 000 €**	**TOTAL CP**	**478 000 €**

Ce programme a pour objectif de soutenir l'émergence au sein des territoires d'initiatives publiques ou privées, collectives ou individuelles dans une logique de projets de vie des territoires (ou projets de vie dans les territoires ou encore de territoires de projets), de qualité de vie garante de l'attractivité des territoires. Ainsi il vise au maintien et au développement d'une offre d'activités variées en milieu rural. Il s'agira ici de contribuer à la mise en place d'une offre d'activités au sein des territoires tenant compte des attentes de ceux-ci identifiés dans le cadre d'une politique faisant appel à une gouvernance le plus large possible. L'objectif général est de donner une accessibilité la plus grande possible à un programme d'actions à l'ensemble des habitants des territoires.

De plus, ce programme est destiné dans cette même perspective à financer les demandes de subvention associatives portant sur l'organisation des foires rurales et artisanales de Corse. Pour ce faire, la Collectivité de Corse bénéficie de crédits du FNADT Montagne (crédits en provenance de l'Etat de 200 000 €).

A ce titre, il vous est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme : 450 000 € en autorisation d'engagement et 478 000 € en crédits de paiement.

POLITIQUE : N31
COMPETENCE : N313
PROGRAMME : N3133

COMITE DE MASSIF

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
7 000 000 €	**3 000 000 €**	**600 000 €**	**100 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**7 600 000 €**	**TOTAL CP**	**3 100 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3133C	Comité de Massif	7 000 000 €	3 000 000 €	600 000 €	100 000 €
	TOTAL PROGRAMME N3133	**7 000 000 €**	**3 000 000 €**	**600 000 €**	**100 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**7 600 000 €**	**TOTAL CP**	**3 100 000 €**

Le schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne a été voté par l'Assemblée de Corse en février 2017. Celui-ci est notamment mis en œuvre à travers un règlement des aides voté en octobre 2017. Ce règlement fera l'objet d'une modification au cours du 1er semestre 2019 afin de préciser les dispositifs d'aides et concourir ainsi de manière plus efficace aux besoins des porteurs de projets. Celui-ci permettra ainsi de financer les opérations portées par les bénéficiaires sur les quatre grands axes stratégiques du SADPM qui sont :

- Développer les réseaux et les infrastructures (routes/rail, téléphonie et numérique, réseaux d'eau agricole/potable, assainissement, logements, énergies renouvelables-MDE...) ;
- Améliorer l'accès aux services de base (notamment services d'éducation, de formation, et de santé) ;
- Renforcer les activités et les systèmes réceptifs touristiques durables et la gestion des sites naturels de montagne ;
- Soutenir les activités agropastorales et les productions primaires.

Les assises de la montagne 2019 qui ont eu lieu en début d'année dans le Fiumorbu ont permis de soulever la problématique des estives à travers la présentation des travaux du groupe de

travail mis en place en 2018. Par ailleurs, ces assises ont été l'occasion d'évoquer la thématique du thermalisme, notamment en présentant les travaux de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme : 7,6 M€ en autorisations de programme et 3,1 M€ en crédits de paiement.

POLITIQUE : N31
COMPETENCE : N313
PROGRAMME : N3134

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
	1 000 000 €	**500 000 €**	**500 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**500 000 €**	**TOTAL CP**	**1 500 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3134A	Syndicat départemental des énergies		1 000 000 €	500 000 €	500 000 €
	TOTAL PROGRAMME N3134		**1 000 000 €**	**500 000 €**	**500 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**500 000 €**	**TOTAL CP**	**1 500 000 €**

Le Syndicat de l'Energie est un syndicat mixte ouvert composé de l'ensemble des communes du Pumonte (à l'exception d'AIACCIU et PRUPIA) et de la Collectivité de Corse.

Il a en charge l'organisation de la distribution et de la fourniture d'électricité, la construction des ouvrages permettant la diffusion du haut débit et du très haut débit sur le territoire des communes.

Pour 2019, il est proposé l'inscription en fonctionnement de crédits de paiement d'un montant de 0,5 M€ et de 0,5 M€ en autorisations d'engagement ainsi qu' 1 M€ en investissement destinés au renforcement des réseaux électriques.

POLITIQUE : N31
COMPETENCE : N314

AIDES AUX COMMUNES ET GROUPEMENTS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
57 700 000 €	**47 006 000 €**	**501 000€**	**2 008 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**58 201 000 €**	**TOTAL CP**	**47 014 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou U.E) :

	Fonds européens	CPER	PEI
AP / AE		4 000 000 €	
CP		700 000 €	

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3141	Equipements collectifs	2 700 000 €	1 000 000 €		
N3142	Voirie équipements – Equipements collectifs communaux	35 000 000 €	32 860 000 €	41 000 €	1 908 000 €
N3143	Chartes urbaines – Politique de la ville – ANRU et PRU	2 000 000 €	2 216 000 €		
N3144	AEP – Assainissement	10 000 000 €	8 400 000 €		
N3145	Aménagement rural		30 000 €		
N3146	Fonds de territorialisation	8 000 000 €	2 500 000 €	460 000 €	100 000 €
	TOTAL COMPETENCE N314	**57 700 000 €**	**47 006 000 €**	**501 000 €**	**2 008 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**58 201 000 €**	**TOTAL CP**	**49 014 000 €**

POLITIQUE : N31
COMPETENCE : N314
PROGRAMME : N3141

EQUIPEMENTS COLLECTIFS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
2 700 000 €	**1 000 000 €**		
TOTAL AUTORISATION	**2 700 000 €**	**TOTAL CP**	**1 000 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3141C	Equipements collectifs	2 700 000 €	1 000 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N3141	**2 700 000 €**	**1 000 000 €**		
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**2 700 000 €**	**TOTAL CP**	**1 000 000 €**

Ce programme permettra le financement des opérations d'investissement des communes et groupements de communes victimes des intempéries et classés en état de catastrophe naturelle.

Il vous est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme : 2,7 M€ en autorisations de programme et 1 M€ en crédits de paiement.

POLITIQUE : N31
COMPETENCE : N314
PROGRAMME : N3142

EQUIPEMENTS COLLECTIFS COMMUNAUX

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
35 000 000 €	**32 860 000 €**	**41 000 €**	**1 908 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**35 041 000 €**	**TOTAL CP**	**34 768 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3142A	Equipements collectifs communaux	4 000 000 €	11 000 000 €	41 000 €	1 908 000 €
N3142B	Equipements collectifs communaux	6 000 000 €	4 860 000 €		
N3142C	Equipements collectifs communaux	25 000 000 €	17 000 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N3142	**35 000 000 €**	**32 860 000 €**	**41 000 €**	**1 908 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**35 041 000 €**	**TOTAL CP**	**34 768 000 €**

En 2019, la Collectivité de Corse continuera à soutenir les communes et les groupements de communes dans leurs projets d'équipements. Le règlement transitoire, voté en juin 2018, présente des ajustements et de nettes améliorations qui ont permis de prendre en compte les demandes des communes et des intercommunalités, notamment en précisant le cadre et les domaines d'interventions. Les nouveaux dispositifs comme le fonds de Solidarité Territoriale, ou encore le Fonds de Territorialisation, ont permis de répondre favorablement aux besoins des communes et groupements de communes.

L'année 2019 permettra d'affiner ce règlement transitoire, notamment en y intégrant les politiques sectorielles destinées aux communes et groupements de communes.

Pour 2019, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme : 35 M€ en AP, 32,86 M€ en CPI, 0,041 M€ en AE et 1,908 M€ en CPF.

POLITIQUE : N31
COMPETENCE : N314
PROGRAMME : N3143

CHARTES URBAINES – POLITIQUE DE LA VILLE – ANRU et PRU

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
2 000 000 €	**2 216 000 €**		
TOTAL AUTORISATION	**2 000 000 €**	**TOTAL CP**	**2 216 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou U.E) :

	Fonds européens	CPER	PEI
AP / AE		1 500 000 €	
CP		200 000 €	

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N3143C	Chartes urbaines – Politique de la ville – ANRU et PRU	2 000 000 €	2 216 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N3143	**2 000 000 €**	**2 216 000 €**		
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**2 000 000 €**	**TOTAL CP**	**2 216 000 €**

Ce programme permettra le financement des opérations d'investissement prévues par les conventions ANRU passées avec les villes d'Aiacciu, Bastia et Portivechju (PRQAD, NPRU, etc...). Il permet également d'intervenir en faveur des opérations qui s'inscrivent dans le cadre du volet urbain du Contrat de plan Etat/Région 2015/2020.

Il est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 2 M€ en autorisations de programme et 2,216 M€ en crédits de paiement.

POLITIQUE : N31
COMPETENCE : N314
PROGRAMME : N3144

AEP – ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
10 000 000 €	**8 400 000 €**		
TOTAL AUTORISATION	**10 000 000 €**	**TOTAL CP**	**8 400 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3144A	AEP – Assainissement	5 000 000 €	2 800 000 €		
N3144B	AEP – Assainissement	5 000 000 €	2 800 000 €		
N3144C	AEP – Assainissement		2 800 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N3144	**10 000 000 €**	**8 400 000 €**		
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**10 000 000 €**	**TOTAL CP**	**8 400 000 €**

Il est proposé d'inscrire globalement 10 000 000 € en autorisations de programme répartis équitablement par département et 8 400 000 € en crédits de paiement d'investissement (3144A/3144B/3144C) pour participer au financement des projets retenus essentiellement dans le cadre du PEI et du contrat DEPT/Agence/CdC (XI programme en cours de validation 2019-2024).

POLITIQUE : N31
COMPETENCE : N314
PROGRAMME : N3145

AMENAGEMENT RURAL

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
	30 000 €		
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**30 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3145A	Aménagement rural		30 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N3145		**30 000 €**		
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**30 000 €**

Il vous est proposé l'inscription de crédits de paiement pour un montant de 30 000 € afin de solder les opérations en cours.

POLITIQUE : N31
COMPETENCE : N314
PROGRAMME : N3146

FONDS DE TERRITORIALISATION

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
8 000 000 €	**2 500 000 €**	**460 000 €**	**100 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**8 460 000 €**	**TOTAL CP**	**2 600 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou U.E) :

	Fonds européens	CPER	PEI
AP / AE		2 500 000 €	
CP		500 000 €	

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N3146C	Fonds de territorialisation	8 000 000 €	2 500 000 €	460 000 €	100 000 €
	TOTAL PROGRAMME N3146	**8 000 000 €**	**2 500 000 €**	**460 000 €**	**100 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**8 460 000 €**	**TOTAL CP**	**2 600 000 €**

Ce programme permet le financement d'opérations portées par les communes et groupements de communes ayant un rayonnement insulaire ou micro-régional. Le fonds de territorialisation a donc vocation à faire émerger et cofinancer des projets émanant des territoires dont le rayonnement et le bénéfice pour les habitants dépassent le seul cadre géographique de la commune ou des EPCI, permettant ainsi aux décideurs locaux concernés de définir un choix équilibré en matière d'infrastructures et d'équipements dont les habitants d'un territoire peuvent disposer.

Les crédits en fonctionnement permettent de financer les besoins des collectivités publiques en matière d'ingénierie (études, etc...).
Par ailleurs, une partie de ces crédits constitueront la contrepartie de la CDC au titre des opérations du volet territorial du CPER.

Il est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 8 000 000 d'euros en autorisation de programme et 2 500 000 d'euros en crédits de paiement d'investissement. 460 000 euros seront également inscrits en autorisation d'engagement et 100 000 euros en crédits de paiement de fonctionnement.

POLITIQUE : N31
COMPETENCE : N315
PROGRAMME : N3151

HABITAT LOGEMENT

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
15 800 000 €	**8 212 000 €**	**200 000 €**	**182 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**16 000 000 €**	**TOTAL CP**	**8 294 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3151A	Habitat Logement	2 500 000 €	2 012 000 €		32 000 €
N3151B	Habitat Logement	2 500 000 €	200 000 €		
N3151C	Habitat Logement	10 800 000 €	6 000 000 €	200 000 €	150 000 €
	TOTAL PROGRAMME N3151	**15 800 000 €**	**8 212 000 €**	**200 000 €**	**182 000 €**
TOTAL COMPETENCE N315		**TOTAL AUTORISATION**	**16 000 000 €**	**TOTAL CP**	**8 294 000 €**

En 2019, la collectivité de Corse va amplifier sa politique volontariste en faveur de l'habitat et du logement par l'adoption d'un nouveau cadre d'intervention qui visera :

- A accroître et à diversifier l'offre locative des logements sociaux ;
- A redynamiser les centres anciens ;
- A maintenir les populations en milieu rural et à renforcer l'attractivité des territoires ruraux ;
- A agir en faveur des populations les plus défavorisées.

Un plan d'actions sera adossé à cette stratégie et déclinera les outils mobilisables en matière :

- De financement du logement social HLM ;
- De soutien aux politiques d'aménagement et du logement au niveau communal et intercommunal ;
- De soutien et d'encadrement de l'initiative privée en matière de logement par des dispositifs d'aides à l'accession à la propriété ainsi qu'au parc privé.

En 2019, il vous est proposé l'ouverture d'une AP de 15,8 M€ (8,6 M€ en 2018).

Ce qui traduit l'ambition de la Collectivité de Corse de mener une politique globale, cohérente et efficace en faveur du logement, notamment pour les publics les plus fragiles.

POLITIQUE : N31
COMPETENCE : N316
PROGRAMME : N3161

INVESTIR POUR LE LOGEMENT

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		1 180 000 €	**1 180 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**1 180 000 €**	**TOTAL CP**	**1 180 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3161A	Investir pour le logement			680 000 €	680 000 €
N3161B	Investir pour le logement			500 000 €	500 000 €
	TOTAL PROGRAMME N3161			**1 180 000 €**	**1 180 000 €**
TOTAL COMPETENCE N316		**TOTAL AUTORISATION**	**1 180 000 €**	**TOTAL CP**	**1 180 000 €**

La part départementale de la taxe d'aménagement est destinée à financer d'une part la politique de protection des espaces naturelles sensibles et d'autre part les dépenses d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

Une AE de 1 180 000 € et des CP à même hauteur pour le financement du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) (680 000 € pour le Pumonte et 500 000 € pour le Cismonte).

POLITIQUE : N31
COMPETENCE : N317

PREVENTION CONTRE LES INCENDIES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
8 280 000 €	**11 050 000 €**	**52 319 000 €**	**45 833 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**60 599 000 €**	**TOTAL CP**	**56 883 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE	1 623 763,61 €	7 840 €	
CP	1 021 669,38 €	387 361,52 €	

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3170	SDIS	4 300 000 €	7 200 000 €	44 783 000 €	44 203 000 €
N3171	Prévention des incendies	1 980 000 €	2 840 000 €	1 536 000 €	630 000 €
N3173	MTL CFM	2 000 000 €	1 010 000 €	6 000 000 €	1 000 000 €
	TOTAL COMPETENCE N317	**8 280 000 €**	**11 050 000 €**	**52 319 000 €**	**45 833 000 €**
TOTAL COMPETENCE N317		**TOTAL AUTORISATION**	**60 599 000 €**	**TOTAL CP**	**56 883 000 €**

POLITIQUE : N31
COMPETENCE : N317
PROGRAMME : N3170

SDIS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
4 300 000 €	**7 200 000 €**	**44 783 000 €**	**44 203 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**49 083 000 €**	**TOTAL CP**	**51 403 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3170A	SDIS		800 000 €	21 200 000 €	21 200 000 €
N3170B	SDIS	4 300 000 €	6 400 000 €	23 583 000 €	23 003 000 €
	TOTAL PROGRAMME N3170	**4 300 000 €**	**7 200 000 €**	**44 783 000 €**	**44 203 000 €**
TOTAL PROGRAMME N3170		**TOTAL AUTORISATION**	**49 083 000 €**	**TOTAL CP**	**51 403 000 €**

La loi relative à la modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, dans sa version modifiée du 1er mai 2012, définit le périmètre de la sécurité civile et notamment le fonctionnement des services d'incendie et de secours.

Elle confirme la Collectivité de Corse comme principal contributeur des services d'incendie et de secours. Ainsi en 2019, la contribution de la Collectivité de Corse au budget des deux services d'incendie et de secours s'élèvera à 21,2 M€ pour le Pumonte et 23,003 M€ pour le Cismonte.

Les crédits de paiement en investissement s'élèvent à 0,8 M€ pour le Pumonte et 6,4 M€ pour le Cismonte. Par ailleurs, en application de la loi, les services d'incendie et de secours et la Collectivité de Corse se sont engagés dans une démarche conventionnelle qui permettra aux SIS de construire une politique publique de sécurité civile efficace et donnera à la Collectivité de Corse une visibilité réelle sur l'évolution de sa participation financière.

POLITIQUE : N31
COMPETENCE : N317
PROGRAMME : N3171

PREVENTION DES INCENDIES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
1 980 000 €	**2 840 000 €**	**1 536 000 €**	**630 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**3 470 000 €**	**TOTAL CP**	**3 516 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE	1 623 763,61 €	7 840 €	
CP	1 021 669,38 €	387 361,52 €	

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3171A	Prévention des incendies	30 000 €	1 200 000 €	1 336 000 €	430 000 €
N3171B	Prévention des incendies	1 950 000 €	1 640 000 €	200 000 €	200 000 €
	TOTAL PROGRAMME N3171	**1 980 000 €**	**2 840 000 €**	**1 536 000 €**	**630 000 €**
TOTAL PROGRAMME N3171		**TOTAL AUTORISATION**	**3 470 000 €**	**TOTAL CP**	**3 516 000 €**

La compétence de la Collectivité de Corse dans ce domaine est héritée de celle des ex-conseils départementaux. Elle est issue de l'article L.3232-5 du code général des collectivités territoriales aux termes duquel la Collectivité peut financer ou mettre en œuvre des actions d'aménagement, d'équipement et de surveillance des forêts afin de prévenir les incendies.

Dans ce cadre et telles que prévues à l'organigramme transitoire qui a reçu un avis favorable du CT de notre collectivité en mars 2018, les missions des forestiers-sapeurs y sont déclinées en :

- Entretien des ouvrages DFCI existants
- Création d'ouvrages neufs DFCI
- Développement du pastoralisme
- Participation aux opérations de surveillance et de lutte contre les feux de forêt
- Contribution au dispositif de viabilité hivernale

Ainsi, en matière d'investissement pour 2019, la collectivité de Corse poursuit son engagement dans ce domaine pour la création d'ouvrage de DFCI avec 1,17 M€ de crédits de paiement pour le Pumonte et pour la modernisation du parc d'engins de travaux des forestiers-sapeurs avec 1,64 M€ de crédits de paiement pour le Cismonte. Ces investissements sont en grande partie cofinancées par l'Etat-ministère de l'agriculture et par le FEADER au titre de la mesure 8.3 DFCI du PDRC jusqu'à 80% du montant hors taxes des dépenses.

En matière de fonctionnement, en partenariat avec PACA, Sardaigne, Toscane et Ligurie, la Collectivité de Corse a fait acte de candidature au troisième appel à projets du Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020 (financement FEDER). Cette candidature porte sur 3 projets distincts pour un montant global de dépense de 979 430,98 € TTC, financée à 85% des montants HT. Le début d'exécution est prévu en mai 2019 pour se dérouler sur une période de 3 ans.

Par ailleurs, l'implication des forestiers sapeurs dans le dispositif de surveillance et de lutte contre les incendies est cofinancée à hauteur de 1,1 M€ par l'Etat-ministère de l'agriculture et pour la part des travaux d'entretien réalisés dans le Pumonte à hauteur de 1,29 M€ par le FEADER au titre de la mesure 8.3 DFCI du PDRC.

POLITIQUE : N31
COMPETENCE : N317
PROGRAMME : N3173

MTL CFM

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
2 000 000 €	**1 010 000 €**	**6 000 000 €**	**1 000 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**8 000 000 €**	**TOTAL CP**	**2 010 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3173A	MTL CFM	2 000 000 €	1 010 000 €	6 000 000 €	1 000 000 €
	TOTAL PROGRAMME N3173	**2 000 000 €**	**1 010 000 €**	**6 000 000 €**	**1 000 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**8 000 000 €**	**TOTAL CP**	**2 010 000 €**

Les crédits prévus concernent en fonctionnement notamment :

- Les achats de fournitures pour les ateliers et de carburants
- Les divers contrats de prestations de services
- Les fournitures de petit équipement
- Les locations mobilières
- L'entretien du matériel roulant
- L'entretien des mobiliers
- Les taxes et impôts sur les véhicules

En investissement les crédits concernent l'acquisition de :

- Matériel et outillage technique (tronçonneuses, débroussailleuses...)
- Matériel de transport (véhicules tractoristes, camions...)
- Matériel de chantiers (chargeuse, gyrobroyeur, tracteurs....).

Il est prévu d'inscrire dans cette compétence les crédits de paiement destinés aux dépenses d'investissement des moyens logistiques (au total 1 010 000 €) dont ceux mis en œuvre pour le conservateur de la forêt méditerranéenne au titre des opérations cofinancées CFM 2017 (566 600 €) et CFM 2018 (299 000 €).

POLITIQUE : N32

ENVIRONNEMENT

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
9 078 000 €	**10 621 000 €**	**30 278 000 €**	**33 550 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**39 356 000 €**	**TOTAL CP**	**44 171 000 €**

COMPETENCE	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N321	Actions en faveur de l'environnement	8 454 000 €	10 122 000 €	28 816 000 €	32 705 000 €
N322	Protection de l'environnement	624 000 €	499 000 €	1 462 000 €	845 000 €
	TOTAL POLITIQUE N32	**9 078 000 €**	**10 621 000 €**	**30 278 000 €**	**33 550 000 €**
TOTAL POLITIQUE		**TOTAL AUTORISATION**	**39 356 000 €**	**TOTAL CP**	**44 171 000 €**

POLITIQUE : N32
COMPETENCE : N321

ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
8 454 000 €	**10 122 000 €**	**28 816 000 €**	**32 705 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**37 270 000 €**	**TOTAL CP**	**42 827 000 €**

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3210	OEC – PNRC	6 500 000 €	5 328 000 €	21 610 000 €	20 605 000 €
N3211	Pépinière de Castellucciu	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
N3212	Actions ENR		110 000 €		
N3213	Plan de développement des ENR		700 000 €		5 000 €
N3214	Laboratoire d'analyse			3 905 000 €	3 905 000 €
N3215	Sites ENS	980 000 €	3 600 000 €	1 230 000 €	1 629 000 €
N3216	Littoral	24 000 €	234 000 €	21 000 €	226 000 €
N3218	MTL ENS	900 000 €	100 000 €	2 000 000 €	240 000 €
N3219	ENS				6 045 000 €
	TOTAL COMPETENCE N321	**8 454 000 €**	**10 122 000 €**	**28 816 000 €**	**32 705 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**37 270 000 €**	**TOTAL CP**	**42 827 000 €**

POLITIQUE : N32
COMPETENCE : N321
PROGRAMME : N3210

OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE - PNRC

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
6 500 000 €	**5 328 000 €**	**21 610 000 €**	**20 605 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**28 110 000 €**	**TOTAL CP**	**25 933 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3210C	OEC - PNRC	6 500 000 €	5 328 000 €	21 610 000 €	20 605 000 €
	TOTAL PROGRAMME N3210	**6 500 000 €**	**5 328 000 €**	**21 610 000 €**	**20 605 000 €**
TOTAL PROGRAMME N3210		**TOTAL AUTORISATION**	**28 110 000 €**	**TOTAL CP**	**25 933 000 €**

N3210 C :

Les tableaux ci-après récapitulent les demandes en AP/AE/CPI/CPF pour 2019 ainsi que la variation par rapport aux crédits accordés par la CDC en 2018 :

BUDGET/EXERCICE	AP 2018	DEMANDE AP 2019	*Variation 2018/2019*	AE 2018	DEMANDE AE 2019	*Variation 2018/2019*
OEC	6 600 000 €	6 500 000 €	*-1.5%*	16 000 000 €	16 410 000[1]€	*+2.56%*
(Dont Dotation FG)				*12 900 000 €*	*12 900 000 €*	=
TOTAL	**6 600 000 €**	**6 500 000 €**	*-1.5%*	**16 000 000 €**	**16 410 000 €**	*+ 2.56%*

BUDGET EXERCICE	CPI 2018	CPI 2019	*% 2018/2019*	CPI/AP ant	CPF 2018	CPF 2019	*% 2018/2019*	*CPF/AE ant*
OEC	5 400 000 €	5 328 000 €	*-1.35%*	4 977 000 €	15 750 000 €	15 405 000 €	*-2.19%*	2 470 635 €
(Dont Dotation FG)					*12 900 000 €*	*12 900 000 €*	=	
TOTAL	**5 400 000 €**	**5 328 000 €**	*-1.35%*		15 750 000 €	15 405 000 €	*-2.19%*	

[1] 3 510 000€ d'AE pour l'action des services techniques de l'OEC.

Concernant le PNRC, les demandes de crédits de fonctionnement 2019 en AE/CPF sont identiques à celles effectuées en 2018, à savoir :

- AE : 5 200 000 €
- CPF : 5 200 000 €

En matière d'investissement, les demandes de crédits 2019 en AP/CPI pour le PNRC sont identiques à celles effectuées les années précédentes, à savoir :

- AP : 305 000 €
- CPI : 305 000 €

Les crédits de fonctionnement et d'investissement (AE/AP/CP) antérieurement versés par les deux ex départements n'ont pas été intégrés dans la présente demande.

Compte tenu de ces éléments, le montant total des crédits nécessaires pour l'OEC est le suivant :

- AE : 21 610 000 €
- CPF : 20 605 000 €
- AP : 6 500 000 €
- CPI : 5 328 000 €

Globalement :

- Les demandes en AP et AE sont stables par rapport à 2018 ;
- Les demandes de CPI sont stables, *4 977 000 € des CPI demandés concernent les AP antérieures ;*
- Les demandes de CPF diminuent de 2.19% par rapport à 2018, *2 470 635 € des crédits demandés au titre des actions techniques seront imputés sur les AE antérieures ;*
- Les demandes en AE/AP/CP pour le PNRC sont équivalentes à celles effectuées les années précédentes (4 400 000 € en fonctionnement et 305 000 € en investissement).

Les demandes de crédits effectuées dans le cadre des orientations budgétaires 2019 permettront à l'OEC de mener à bien ses différentes missions dans une multiplicité de domaines d'intervention. Elles lui permettront également d'assurer des compétences nouvelles comme la gestion de la réserve naturelle du Ritondu et la gestion de la réserve naturelle du Cap Corse et de mettre en œuvre de nouveaux projets tels que celui concernant la gestion des flux de fréquentation dans les espaces naturels.

Pour 2019, les dossiers prioritaires concernent :

- Les déchets (1 530 000 € d'AP, 1 692 500 € CPI, 350 000 € d'AE et 680 000 € de CPF) : financement des EPCI pour l'acquisition des véhicules de collecte, l'achat de containers OM, l'aménagement de points de collecte sélectifs, aides complémentaires

pour la mise en œuvre du compostage sélectif dans les territoires ruraux. Mise en œuvre du « plan de communication déchets » et études diverses en matière d'économie circulaire ;

- La rénovation du patrimoine bâti et la mise en œuvre de la convention relative à l'aménagement esthétique des réseaux électriques et téléphoniques en Corse (1 350 000 € d'AP, 1 670 000 € en CPI, 78 000 € d'AE, 88 250 € en CPF) : aides aux collectivités pour la restauration du petit patrimoine, sentiers du patrimoine (BASTELICA) etc... et chartes paysagères du grand site de la Conca d'Oru et de l'Alta Rocca ;
- La prévention du risque inondation (722 600 € d'AP, 1 219 600 € CPI, 300 000 € d'AE et 86 500 € CPF) : versement de la contrepartie CTC pour les dossiers FEDER dans le cadre du PAPI, poursuite des opérations identifiées dans le SAGE, poursuite d'opérations pluriannuelles concernant l'alternative aux pesticides par exemple ;
- Le soutien au secteur de la pêche et de l'aquaculture (510 000 € en AP/ 374 000 € en CPI, 480 000 € en AE et 230 000 € en CPF) : mise en œuvre du FEAMP, actions financées dans le cadre du RCEN). A noter que suite à la tempête ADRIAN, 250 000 € d'AE/CPF seront nécessaires pour la mise en place du dispositif d'aide exceptionnel aux victimes. Le total des AE dans ce domaine est donc évalué à 730 000 € et celui des CPF à 480 000 € ;
- Mise en place du projet concernant la gestion des flux de fréquentation dans les espaces naturels : Ce projet vise à concilier accueil du public, satisfaction des usagers et préservation du patrimoine paysager en se basant sur la quantification et la qualification de la fréquentation des différents sites. Afin de pouvoir mettre en place ce projet, il sera nécessaire de recruter 24 saisonniers et 2 chefs d'équipe et de prévoir les équipements de montagne (271 000 € en charges de personnel et 30 000 € de charges relatives aux équipements et habillement de montagne inclues dans la demande concernant la dotation de fonctionnement général de l'établissement). L'achat des éco compteurs et des véhicules pourra être effectuée sur le budget 2018 de l'OEC (investissement) ;
- Le fonctionnement du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate : Conformément à la délibération 17/039 du 12/07/2017 actant la création du service PNMCCA et à la convention de partenariat CDL/AFB/OEC relative à la gestion de l'interface terre-mer du PNMCCA (délibération 18/034), l'AFB et l'OEC doivent mettre en commun leurs moyens humains, techniques et financiers pour concourir au fonctionnement du PNMCCA. A ce titre, les salaires de 4 agents de l'OEC+1/2 ETP OEC ainsi que la participation de l'établissement au titre de diverses charges courantes telles que la location des bureaux, la location et l'entretien des véhicules... doivent être intégrés dans les demandes, ce qui représente, 200 000€ en AE/CPF. De plus, l'OEC souhaite réévaluer sa participation pour l'exercice 2019 à hauteur de 50% (et non plus 25%), ce

qui nécessitera 200 000 € supplémentaires en AE/CPF pour 2019. Ainsi au total 400 000 € de crédits en AE et CPF sont sollicités pour la participation de l'OEC au fonctionnement du PNMCCA.

Demande particulière concernant les crédits transitant par le budget OEC :
En plus des différentes actions identifiées, l'OEC doit demander la participation reversée au PNRC (crédits transitant par le budget de l'OEC) pour un montant de 4 400 000 € en AE et CPF. En investissement, la demande s'établit à 305 000 € en AP et 305 000 € en CPI.

Il en est de même concernant le Conservatoire du Littoral : chaque année, l'OEC reverse 160 000 € au CDL pour l'aménagement des terrains. La demande s'élève donc dans ce cadre, comme en 2018, à 160 000 € en AP/CPI.
Rappelons qu'en comptabilisant les sommes antérieurement versées par les deux départements, le montant s'élevait à 500 000 € pour l'aménagement des terrains du CDL.

En 2019, l'OEC assurera la gestion de la réserve naturelle du Cap Corse (Finuchjarola), à ce titre, la part anciennement versée par le CD 2B pour la gestion de cette réserve est demandée à la CDC à hauteur de 21 000 €. Au total, les demandes de crédits pour la réserve naturelle du Cap Corse s'élèvent à 74 000 € (53 000 € gestion habituelle OEC+20 000 € pour les saisonniers+21 000 € ex CD 2B).

Enfin, la somme de 215 000€ anciennement versée par le CG 2A à l'OEC au vu de la *convention de délégation de gestion du domaine du CDL* sur les communes de BUNIFAZIU, FIGARI, MUNACIA D'AUDDE, PIANOTTULI CALDARELLU et PORTIVECHJU, doit désormais être reversée par la CdC ; ces crédits sont intégrés dans les demandes en AE/CPF.

Les compétences de l'OEC concernant la gestion des espaces protégés mobiliseront également une part importante des crédits sollicités au titre de 2019 et ce, d'autant plus que l'OEC sera aussi gestionnaire de la réserve naturelle du Cap Corse et de la réserve naturelle du Ritondu. Pour l'exercice de cette compétence, 808 250 € d'AP/1 268 250 € CPI et 717 500 € d'AE/ 689 500 € en CPF. Le coût individualisé pour la réserve du Cap Corse s'élèverait à 74 000 € et, à 120 000 € pour la réserve du Ritondu.
En 2019, l'OEC poursuivra aussi les différents projets de coopération européenne tels ALIEM/PROTERINA/MAREGOT/GRITACCES/ISOS/MOONFISH ou encore PLASTIC BUSTERS nécessitant d'inscrire la contrepartie OEC en AE/AP/CP (généralement 15% OEC/85% FEDER).
Outre ses multiples interventions relevant de la valorisation et de la protection de l'environnement, l'OEC envisage, en 2019, de renouveler les postes de travail et les outils

bureautiques ainsi que de faire évoluer les systèmes d'information. Cela nécessitera 120 000 € de crédits en investissement et 90 000 € de crédits en fonctionnement.
De plus, l'OEC envisage la remise en état des locaux ainsi que l'accessibilité à internet et les travaux de mise aux normes électrique sur le site de la RUNDINARA en 2019, donc, 200 000 € de crédits en AP/CPI devront pouvoir être mobilisés à cet effet.

Concernant le fonctionnement général de l'établissement, 12 900 000 € en AE/CPF seront nécessaires. Le montant demandé est identique à celui accordé par la CDC à l'établissement en 2018.

D'après le prévisionnel établi, le montant de la masse salariale pour l'exercice 2019 s'élèverait à 11 600 000 €.
La mise en œuvre du projet concernant la «gestion des flux de fréquentation dans les espaces naturels» nécessitera le recrutement de 24 agents en CDD (saisonniers) sur une période de 4 mois et de 2 chefs d'équipe en CDI. Le budget prévisionnel s'établit à 271 000 € pour les dépenses de personnel relevant de cette action.
La gestion de la réserve du Ritondu nécessitera probablement aussi le recrutement de 3 «gardes mer», 1 «garde terre» et 1 «responsable scientifique» ce qui représente un budget «dépenses de personnel» d'un montant de 120 000 €.

Au total, les dépenses de personnel devraient représenter 11 991 000 € sur les 12 900 000 € demandés au titre de la dotation du fonctionnement général de l'établissement.

POLITIQUE : N32
COMPETENCE : N321
PROGRAMME : N3211

PEPINIERE DE CASTELLUCCIU

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
50 000 €	**50 000 €**	**50 000 €**	**50 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**100 000 €**	**TOTAL CP**	**100 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3211C	Pépinière de Castellucciu	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
	TOTAL PROGRAMME N3211	**50 000 €**	**50 000 €**	**50 000 €**	**50 000 €**
TOTAL PROGRAMME N3211		**TOTAL AUTORISATION**	**100 000 €**	**TOTAL CP**	**100 000 €**

La loi 2014/1170 en date du 15 octobre 2014, d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt a transféré à l'ex CTC la compétence en matière de production et de multiplication de plants forestiers et autres végétaux. Le décret n° 2015.388 du 3 avril 2015 a fixé ce transfert au 1er juillet 2015 et la convention de transfert Etat/CTC a été signée le 10 juillet 2015. Les agents de la pépinière ont opté pour le statut de fonctionnaire territorial, et ont été intégrés à l'ex CTC à compter du 1er janvier 2016.
La Commission consultative sur l'évaluation de transfert de charges s'est réunie en novembre 2015 et a validé les projets d'arrêtés ministériels concernant le montant du droit à compensation résultant pour l'ex Collectivité Territoriale de Corse. Pour les dépenses de fonctionnement, le montant de la compensation a été fixé à 50 000 €.

Il est également proposé de procéder à l'inscription de 100 000 € en investissement pour :

- procéder à des travaux de modernisation de la pépinière (rénovation de serres, aménagement des locaux...),
- mettre en place une alimentation en eau à partir d'un réservoir présent à proximité du site (réfection du réservoir, mise en place de l'adduction...).

Il vous est proposé d'inscrire 100 000 € aussi bien en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement dans le cadre ce de programme.

POLITIQUE : N32
COMPETENCE : N321
PROGRAMME : N3212

ACTIONS ENR

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
	110 000 €		
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**110 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3212C	Actions ENR		110 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N3212		**110 000 €**		
TOTAL PROGRAMME N3212		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**110 000 €**

Le programme N3212 correspond aux crédits affectés avant 2018 et couvre le même périmètre d'actions que le programme N3311.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme 110 000 € en CPI.

POLITIQUE : N32
COMPETENCE : N321
PROGRAMME : N3213

PLAN DE DEVELOPPEMENT DES ENR

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
	700 000 €		**5 000 €**
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**705 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N3213C	Plan de développement des ENR		700 000 €		5 000 €
	TOTAL PROGRAMME N3213		**700 000 €**		**5 000 €**
TOTAL PROGRAMME N3213		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**705 000 €**

Le programme 3213 correspond aux crédits affectés avant 2018 et couvre le Contrat de Plan Etat-Région comme le programme 3310. Il n'y a donc pas de demande d'AP. Les CP demandés sont destinés à couvrir essentiellement des projets solaires thermiques, de rénovation de l'éclairage public en cours d'achèvement. Les CPF permettront le paiement d'une fin d'opération d'animation.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme 700 000 € en CPI et 5 000 € en CPF.

POLITIQUE : N32
COMPETENCE : N321
PROGRAMME : N3214

LABORATOIRES D'ANALYSES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		4 200 000 €	**4 200 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**4 200 000 €**	**TOTAL CP**	**4 200 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3214A	Laboratoires d'analyses			2 800 000 €	2 800 000 €
N3214B	Laboratoires d'analyses			1 400 000 €	1 400 000 €
	TOTAL PROGRAMME N3214			**4 200 000 €**	**4 200 000 €**
TOTAL PROGRAMME N3214		**TOTAL AUTORISATION**	**4 200 000 €**	**TOTAL CP**	**4 200 000 €**

Le périmètre d'activité des Laboratoires d'Analyses de la CdC est très large : de la santé animale à l'environnement en passant par l'hygiène et la chimie alimentaire, le contrôle sanitaire des eaux de consommation et de baignade. Les Laboratoires sont un outil d'expertise qui répond aux exigences du monde industriel et agricole, notamment en matière de prévention sanitaire.

Cependant, les deux Laboratoires interviennent sur un marché étroit et principalement à la demande des services publics. Comme pour de nombreuses activités, il existe des seuils de rentabilité que l'on peut quantifier :

- la population pour l'eau, l'hygiène alimentaire, les eaux usées, etc...
- le cheptel pour la prophylaxie.

Or, les marchés corses sont largement en dessous des seuils de rentabilité pour presque toutes ces activités.

C'est un point important à considérer car notre Collectivité doit se prononcer, dans le cadre des budgets annexes, sur l'octroi d'une participation pour compenser le manque de rentabilité et le manque d'initiative en secteur privé mais aussi pour assurer un développement local à un coût compétitif. Aussi, les laboratoires de la Collectivité de Corse assurent un rôle important dans le domaine de la sécurité sanitaire et disposent de trois secteurs d'activités d'analyses :

1) Eaux- Environnement ;
2) Hygiène Alimentaire ;
3) Biologie Vétérinaire ;

La libéralisation de nombreux marchés d'analyses comme le marché des analyses du contrôle sanitaire des eaux, l'ouverture de marchés à des laboratoires privés et le recours à la mise en concurrence des laboratoires génère une forte concurrence et une pression à la baisse des tarifs d'analyses.

Les deux laboratoires effectuent des missions de service public, mais interviennent aussi également sur le secteur concurrentiel.

Une mission d'audit et de conseil stratégique a été demandée par les deux laboratoires afin de disposer d'une connaissance plus précise des équilibres financiers des laboratoires par secteur, des coûts de revient des analyses et de leur positionnement vis-à-vis de la concurrence.

Cette étude visera donc à :

- Réaliser un diagnostic sur la situation de la tarification actuelle des laboratoires en différenciant les activités relevant du secteur public et celles relevant du secteur concurrentiel au travers de la mise en place d'une comptabilité analytique ;
- Proposer des outils de gestion pour le pilotage du laboratoire ;
- Positionner les prestations du laboratoire par rapport à la concurrence ;
- Identifier les axes d'amélioration possibles.

Pour 2019, il vous est proposé une ouverture d'une autorisation d'engagement d'un montant de 4 200 000 euros (dont 2 800 000 € pour le Labo 2A et 1 400 000 pour le Labo 2B) et l'inscription de crédits de paiement à la même hauteur.

POLITIQUE : N32
COMPETENCE : N321
PROGRAMME : N3215

SITES ESPACES NATURELS SENSIBLES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
980 000 €	**3 600 000 €**	**1 230 000 €**	**1 629 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**2 210 000 €**	**TOTAL CP**	**5 229 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3215A	Sites ENS	800 000 €	3 420 000 €	660 000 €	1 059 000 €
N3215B	Sites ENS	180 000 €	180 000 €	570 000 €	570 000 €
	TOTAL PROGRAMME N3215	**980 000 €**	**3 600 000 €**	**1 230 000 €**	**1 629 000 €**
TOTAL PROGRAMME N3215		**TOTAL AUTORISATION**	**2 210 000 €**	**TOTAL CP**	**5 229 000 €**

Espaces Naturels Sensibles (secteur Pumonte)

La loi N°85-729 du 18 juillet 1985 a institué les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et a confié aux Départements et donc aujourd'hui à la CdC la compétence de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels en mettant en œuvre une politique de protection , de gestion et d'ouverture au public des ENS.

Les ENS concernés sont, soit propriété de la CdC (23 sites couvrant 5089 ha), soit propriété du Conservatoire du Littoral (77 sites couvrant 19568 ha). Les actions de protection, d'aménagement, de gestion et de valorisation qui sont mises en œuvre le sont en régie et par le biais d'un conventionnement avec le Conservatoire du Littoral et d'autres partenaires.

Il est proposé pour 2019 la poursuite de partenariat avec :

- L'OEC pour lui déléguer la gestion des sites de l'Extrême-sud et l'attribution annuelle d'une subvention de fonctionnement de 215 000 € et d'investissement de 50 000 €.
- Le Syndicat ELISA pour la gestion partagée des sites du Sartenais (158 000 € en fonctionnement et 34 000 € en investissement pour l'acquisition d'un bateau et la création d'un site internet).

Parmi les actions récurrentes figurent également :

- La contribution à la gestion en régie des sites NATURA 2000 donnant lieu à des subventions de l'Etat à hauteur de 48 700 € ;
- La contribution à la gestion du Grand Site de France « Iles Sanguinaires-Pointe de la Parata ». La participation de la CDC, membre du Syndicat, s'élève pour 2019 à 200 000 € ;
- L'aménagement des sites littoraux (CDL) à hauteur de 542 833 € dont 494 853 € au titre des reports (à titre d'exemples : fortin de Girolata, Puntiglione commune de Cargèse, Capicciulu commune de Bunifaziu et Ricantu commune d'Aiacciu...) et 48 000 € pour l'aménagement du site de Caspiu commune de Partinellu ;
- L'aménagement des sites de Capitellu (218 153 €) et de Cupabia (32 000 €) ;
- La maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site des deux églises à Carghjese et des forêts de la CDC de Conca et Coti-Chjavari pour 40 000 €.

Espaces Naturels Sensibles (secteur Cismonte)

Le « Syndicat Mixte du grand site de la Conca d'Oru, vignoble de Patrimoniu – Golfe de Saint-Florent » a été constitué par arrêté en date du 29 novembre 2017 afin d'élaborer, de mettre en œuvre, d'animer et de gérer un projet de préservation et de mise en valeur du grand site de la Conca d'Oru.
Au titre de son action en faveur des espaces naturels remarquables, la Collectivité de Corse membre du syndicat participe à son financement à hauteur de 80%. La contribution de la Collectivité pour l'année 2019 a été estimée en fonctionnement à 570 000 euros et en investissement à 180 000 euros.

Il est proposé afin de valoriser et de coordonner, la politique au niveau régional des espaces naturels sensibles, de recourir à une prestation de service afin de construire le Schéma Régional des ENS (SRENS). Véritable outil stratégique de développement du territoire, celui-ci permettra de fixer les grandes orientations à moyen et long terme notamment en matière de : (1) définition d'une stratégie foncière et de maillage du territoire en tenant compte des enjeux de préservation ; (2) mise en œuvre d'une stratégie différenciée d'aménagement des sites, d'optimisation et planification de la gestion; (3) promotion de la gouvernance ; (4) de développement la connaissance et d'animation des sites ; (5) de communication.

Enfin, la gestion des espaces littoraux et maritimes du Conservatoire du littoral nécessite afin de mener à bien ses missions, d'acquérir du matériel adapté au territoire. L'acquisition d'un moyen nautique permettra de faciliter et de renforcer la présence et l'action des services.

Espaces de Pleine Nature

L'organisation et la mise en place des Espaces de Pleine Nature constitue une composante essentielle des politiques d'aménagement et de développement des territoires en complémentarité avec les différentes politiques publiques déjà menées ou à mettre en place sur les territoires :milieux naturels, environnement, action territorialisée, mobilité, éducation, culture. Elles doivent permettre de rendre accessible ces espaces au public le plus large possible, tout en respectant les milieux et en valorisant le patrimoine associé et en permettant un développement économique des territoires.

La mise en place d'une telle démarche doit se traduire par une structuration au plus près des territoires afin de permettre leur développement. Cette structuration devra s'appuyer sur un ou plusieurs schémas territoriaux des Espaces, Sites de Pleine Nature sur la base de diagnostics et la définition d'orientations règlementaires qui permettront, à terme, de pérenniser l'offre proposée. La mise en place sur les territoires de ces orientations s'appuiera sur des structures et dispositifs existants.

Il convient en premier lieu de garantir la continuité des actions dans le domaine des APN menées jusqu'ici par les Départements, notamment par la poursuite de la réalisation d'un programme d'aménagement et de mise en valeur de sentiers de randonnée pédestre dans le Pumonte comportant des travaux d'aménagement et de sécurisation, la réalisation de passerelles non carrossables, et la mise en place de panneaux patrimoniaux et directionnels pour un montant total de 2,2 M€.

POLITIQUE : N32
COMPETENCE : N321
PROGRAMME : N3216

LITTORAL

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
24 000 €	**234 000 €**	**21 000 €**	**226 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**45 000 €**	**TOTAL CP**	**460 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3216B	Littoral	24 000 €	234 000 €	21 000 €	226 000 €
	TOTAL PROGRAMME N3216	**24 000 €**	**234 000 €**	**21 000 €**	**226 000 €**
TOTAL PROGRAMME N3216		**TOTAL AUTORISATION**	**45 000 €€**	**TOTAL CP**	**460 000 €**

La Collectivité assure, en concertation avec ses partenaires institutionnels, la gestion des terrains acquis et aménagés par le Conservatoire du littoral (Cdl), soit pour le territoire du Cismonte Corse plus de 9 000 hectares répartis sur les rivages oriental et occidental.

Programme N3216B – Littoral (gestion des espaces naturels sensibles – secteur Cismonte et éducation à l'environnement et au développement durable)
La création de la Collectivité unique requiert pour une gestion optimisée du territoire une hiérarchisation des actions, une réorganisation de l'activité (harmonisation des pratiques de gestion, redécoupage des secteurs etc...) et une adaptation des moyens techniques et humains (réflexion sur les moyens humains et matériels, professionnalisation des agents etc...). Les crédits inscrits en 2019 en investissement et fonctionnement visent à mener une gestion optimisée des espaces du Conservatoire du littoral (environ 8000 hectares dans le Cismonte).

En section fonctionnement : Les crédits sont destinés à l'acquisition de matériels (clôtures, ganivelles, etc...) nécessaires au maintien de la qualité paysagère des sites, des aménagements mais également aux suivis scientifiques en régie ou en collaboration avec des organismes tels que l'OEC, l'Ifremer ou l'Università di Corsica.

Concernant les prestations de service : les crédits 2019, interviennent dans la mise en œuvre du marché balisages de l'Agriate (en cours), ainsi que dans le lancement de trois nouvelles procédures : gestion du platelage du ponton du Lotu (2 ans), déplacements du radeau destiné aux larolimicoles sur l'étang d'Urbinu (1 an) et la rédaction de fiches techniques dédiées à l'entretien éco responsable des sites. Cette dernière opération recevant un financement de 80 % de la part de l'Etat (Convention financière Territoire à Energie Positive – Croissance Verte).

L'entretien des embouchures des étangs de Plaine orientale (Urbinu et Palu) afin de maintenir le bon état écologique des milieux et le maintien des activités traditionnelles fait également l'objet d'un marché de prestation de service (en cours).

De plus, la Collectivité dans le cadre de la surveillance du massif de l'Agriate, met en œuvre des patrouilles équestres. Ces patrouilles permettent d'assurer une surveillance forte du territoire et de marquer une présence du gestionnaire au sein d'un espace naturel protégé dont la fréquentation ne cesse d'augmenter. Ces patrouilles sont inscrites dans le dispositif opérationnel annuel « feux de forêts ».

Enfin, dans l'Agriate, un hameau de pagliaghji (paillers de Ghignu) fait fonction depuis les années 1990 d'hébergement d'étape sur le sentier du littoral. La Collectivité de Corse assure la gestion de cet hébergement qui accueille environ 2 500 personnes par an. Il est nécessaire de prévoir des crédits pour assurer l'entretien des équipements. Le recours à des prestations de service permettra d'assurer le fonctionnement du nouveau système d'eau potable et la gestion des réservations par un système dématérialisé et sécurisé.

Enfin, la Collectivité mène une politique d'éducation à l'environnement et au développement durable dans le cadre d'actions de sensibilisation à l'environnement à destination du grand public et des scolaires. Ces actions sont réalisées en collaboration avec les associations et les structures publics en charge de l'éducation et de l'environnement sur les espaces naturels classés et/ou sensibles dont elle a la gestion ou en est propriétaire. Afin de diversifier les supports de communication, une campagne photographique dédiée aux métiers, au patrimoine environnemental et à l'évolution du site de la Réserve Naturelle de l'Etang de Biguglia a été lancée fin 2018. Elle fera l'objet d'une exposition au sein de l'écomusée du fortin et utilisée sur des documents de communication.

En section investissement : Les crédits inscrits en 2019 sont destinés notamment à l'acquisition d'une barge électrique pour les étangs de plaine orientale (64 000 euros) afin d'assurer la gestion de ces milieux fragiles et le cofinancement d'opérations d'aménagement du Conservatoire du littoral (144 000 euros): travaux de requalification paysagère et d'accueil du public sur les sites de Crovani (Calinzana) et d'Urbinu (A Ghisunaccia) et actions sur le littoral de la Marana dans le cadre du programme Adapto.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 167 000 € (Taxe Barnier, Convention d'usages, Locations Ghignu). Celles relatives à l'investissement devraient s'élever à 297 000 € (TEP-CV).

POLITIQUE : N32
COMPETENCE : N321
PROGRAMME : N3218

MTL - ENS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
900 000 €	**100 000 €**	**2 000 000 €**	**240 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**2 900 000 €**	**TOTAL CP**	**340 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3218A	MTL ENS	900 000 €	100 000 €	2 000 000 €	240 000 €
	TOTAL PROGRAMME N3218	**900 000 €**	**100 000 €**	**2 000 000 €**	**240 000 €**
TOTAL PROGRAMME N3218		**TOTAL AUTORISATION**	**2 900 000 €**	**TOTAL CP**	**340 000 €**

L'action de ce programme concerne la logistique mobilisée pour la protection et la mise en valeur des ENS.

Les crédits de fonctionnement sont destinés à l'achat de carburant, de petit équipement, aux contrats d'entretien du matériel roulant et à des prestations de services ; ils servent également aux locations de véhicules et taxes et impôts sur les véhicules. En investissement les crédits sont prévus pour les achats de matériel et outillage et de véhicules de transport de personnels.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme 100 000 € en CPI et 240 000 € en CPF, ainsi que 0,9 M€ en AP et 2 M€ en AE.

POLITIQUE : N32
COMPETENCE : N322

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
624 000 €	**499 000 €**	**1 462 000 €**	**845 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**2 086 000 €**	**TOTAL CP**	**1 344 000 €**

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3221	Protection des milieux aquatiques	555 000 €	386 000 €	92 000 €	275 000 €
N3223	Lutte anti vectorielle	65 000 €	68 000 €	420 000 €	420 000 €
N3224	Génie sanitaire écologique	4 000 €	45 000 €	150 000 €	150 000 €
N3225	Mise en œuvre du SDAGE et PBACC			800 000 €	
	TOTAL COMPETENCE N322	**624 000 €**	**499 000 €**	**1 462 000 €**	**845 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**2 086 000 €**	**TOTAL CP**	**1 344 000 €**

POLITIQUE : N32
COMPETENCE : N322
PROGRAMME : N3221

PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
555 000 €	**386 000 €**	**92 000 €**	**275 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**647 000 €**	**TOTAL CP**	**661 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3221A	Protection des milieux aquatiques	300 000 €	203 000 €	60 000 €	60 000 €
N3221B	Protection des milieux aquatiques	255 000 €	183 000 €	32 000 €	215 000 €
	TOTAL PROGRAMME N3221	**555 000 €**	**386 000 €**	**92 000 €**	**275 000 €**
TOTAL PROGRAMME N3221		**TOTAL AUTORISATION**	**647 000 €**	**TOTAL CP**	**661 000 €**

N3221A :

La politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques repose sur un socle de compétences de la Collectivité de Corse consolidé par la loi NOTRe, à savoir l'appui au développement des territoires ruraux, la solidarité territoriale, ainsi que la compétence en matière d'espaces naturels sensibles. Ainsi « au-delà des prescriptions réglementaires qui s'imposent à tous », une des ambitions consiste à mettre le plus possible en cohérence les politiques de l'eau et d'aménagement du territoire. Aussi, l'ambition d'intégration est à double détente : il s'agit d'abord d'intégrer les diverses composantes de la gestion des eaux et des milieux aquatiques, mais aussi de dépasser ce cadre qui demeure sectoriel pour aller vers une véritable prise en compte de l'ensemble des enjeux territoriaux liés à l'eau.

En section de fonctionnement, les crédits inscrits pour 2019 d'un montant de 60 000 € sont dédiés à la réalisation d'inventaires écologiques et à des opérations de valorisation des milieux aquatiques tel qu'un inventaire flore sur le site de Tanchiccia/Pistigliolu, l'extension au niveau

3 du label « sites rivières sauvages » du fleuve Taravo, la conception de panneaux pédagogique « label sites rivières sauvages » et l'édition de prospectus d'accueil pour le site de Tanchiccia/Pistigliolo. Les crédits seront également dédiés aux fournitures de petit équipement pour les travaux réalisés en régie ainsi qu'aux besoins nécessaires pour mener à bien la mission d'assistance technique, fournie par la Collectivité de Corse à la commune ou l'EPCI éligible, dans le domaine de la protection des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

En investissement, les crédits inscrits pour 2019 d'un montant de 203 000 € permettront de poursuivre d'une part l'aménagement, pour l'accueil du public, du site naturel sensible de l'étang de Tanchiccia/Pistigliolo (mise en place d'éco-compteurs) et d'autre part son plan de gestion écologique (lutte contre l'érosion de dunes). Les crédits seront également dédiés à la poursuite du programme de travaux de restauration, d'entretien et de valorisation du bassin versant du Taravo (gestion des embâcles, des déchets, construction d'un belvédère et fourniture et pose de panneaux « label site rivière sauvage », de panneaux de recommandations et d'interdictions ...).

N3221B :

Les crédits de fonctionnement et d'investissement inscrits au budget 2019 de la Collectivité au titre de la gestion de la réserve naturelle du Chjurlinu visent à mener à bien les différentes missions de conservation, de protection, d'entretien et de valorisation de cet espace remarquable. Les actions à entreprendre émanent des documents de planification que sont le plan de gestion III de la réserve naturelle et les documents d'objectifs Natura 2000.

La réalisation de certaines actions est conditionnée à l'obtention d'autres financements extérieurs. Ainsi, la collectivité s'impliquera dans la mise en œuvre d'un programme de coopération autour de la gouvernance des lagunes intitulé RETRALAGs qui s'inscrit dans le cadre du programme européen INTERREG IFM 2014-2020.

En fonctionnement, les crédits inscrits sont notamment dédiés à la mise en œuvre de prestation de service ; dans le cadre d'une part du programme It-France maritime travers du projet RETRALAG, la Collectivité entend mener une étude relative aux flux polluants issus du bassin versant. D'autre part, dans le cadre du renouvellement du plan de gestion piscicole de l'étang de Biguglia afin de mettre en adéquation pêche traditionnelle et préservation de la ressource piscicole. Les crédits seront également dédiés à l'entretien du matériel nécessaire aux suivis écologiques, du matériel scientifique, des outils espaces verts et du matériel de navigation et au fonctionnement du laboratoire d'écologie.

En investissement, les crédits inscrits permettront notamment de poursuivre l'aménagement du parc de Fornacina (propriété de la Collectivité) en périphérie de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia. Ces crédits permettront également de mener une étude paysagère ainsi qu'une étude d'impact afin de restaurer et de prolonger le sentier de découverte de la rive est de l'étang de Biguglia. Des crédits seront alloués pour le développement d'une application smartphone afin de géolocaliser les différents sentiers de la Réserve naturelle et identifier les espèces présentent sur le site ou le renouvellement de la signalétique autour de la réserve naturelle.

Au titre des recettes, dans le cadre du programme Européen INTERREG IFM 2014-2020– projet Retralags, le co-financement à hauteur de 85 % de HT permettra l'inscription d'une recette de 52 000 €. Le programme européen life+envoll, qui a pris fin le 31 décembre 2018, génèrera quant à lui une recette de 79 500 €. Enfin, l'encaissement des entrées de l'écomusée du Fortin et la vente des produits de la boutique, entraineront une recette supplémentaire.

POLITIQUE : N32
COMPETENCE : N322
PROGRAMME : N3223

LUTTE ANTI VECTORIELLE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
65 000 €	**68 000 €**	**420 000 €**	**420 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**485 000 €**	**TOTAL CP**	**488 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3223A	Lutte anti vectorielle	50 000 €	51 000 €	180 000 €	180 000 €
N3223B	Lutte anti vectorielle	15 000 €	17 000 €	240 000 €	240 000 €
	TOTAL PROGRAMME N3223	**65 000 €**	**68 000 €**	**420 000 €**	**420 000 €**
TOTAL PROGRAMME N3223		**TOTAL AUTORISATION**	**485 000 €**	**TOTAL CP**	**488 000 €**

La lutte anti vectorielle contribue, au côté d'autres acteurs de santé publique, à minimiser les risques d'endémisation ou d'épidémisation, à diminuer la transmission d'agents pathogènes par des vecteurs, à gérer les épidémies de maladies à vecteurs, le tout dans un cadre stratégique formalisé.

Elle inclue la lutte biocide, la lutte génétique, la protection individuelle, l'action sur l'environnement, l'éducation sanitaire, la mobilisation sociale et l'évaluation permanente de toutes ces méthodes.

Pour 2019, les crédits de paiement en dépenses de fonctionnement s'élèvent à 420 000 €. Elles sont destinées notamment à :

- La location d'avion et d'hélicoptère pour l'épandage aérien
- La location d'engins
- L'acquisition de divers petits matériels
- L'acquisition de produits biologiques et adulticides
- La réparation et l'entretien de matériels de pulvérisation
- La cotisation à l'ADEGE

En investissement, les crédits de paiement s'élèvent à 68 000 € notamment pour l'acquisition de matériels techniques et de matériels spécifiques pour la lutte anti-vectorielle, l'achat de kits pédagogiques pour les scolaires.

POLITIQUE : N32
COMPETENCE : N322
PROGRAMME : N3224

GENIE SANITAIRE ECOLOGIQUE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
4 000 €	**45 000 €**	**150 000 €**	**150 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**154 000 €**	**TOTAL CP**	**195 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3224B	Génie sanitaire écologique	4 000 €	45 000 €	150 000 €	150 000 €
	TOTAL PROGRAMME N3224	**4 000 €**	**45 000 €**	**150 000 €**	**150 000 €**
TOTAL PROGRAMME N3224		**TOTAL AUTORISATION**	**154 000 €**	**TOTAL CP**	**195 000 €**

Depuis plusieurs années, le territoire du Cismonte a structuré la lutte contre les moustiques avec un système préalable de diagnostic fonctionnel des différents canaux hydrauliques de la Plaine Orientale mais également de certains marais littoraux.

En fonction de ces diagnostics, d'importantes opérations de réhabilitation et de restauration sont effectuées en régie par le service de génie sanitaire dont le coût de fonctionnement s'élève en 2019 à 150 000 euros.

En investissement, il est proposé l'inscription de crédits de paiement d'un montant de 45 000 euros, notamment pour l'entretien et la maintenance.

POLITIQUE : N32
COMPETENCE : N322
PROGRAMME : N3225

MISE EN ŒUVRE SDAGE ET PBACC

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		800 000 €	
TOTAL AUTORISATION	**800 000 €**	**TOTAL CP**	

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3225C	Mise en œuvre du SDAGE et PBACC			800 000 €	
	TOTAL PROGRAMME N3225			**800 000 €**	
TOTAL PROGRAMME N3225		**TOTAL AUTORISATION**	**800 000 €**	**TOTAL CP**	

Les travaux de révision du SDAGE 2015-2021 portés par le Comité de Bassin de Corse, Conca di Corsica, ont débuté et peuvent nécessiter l'approfondissement et/ou le développement de connaissances sur les milieux aquatiques et leur fonctionnement afin de mieux planifier notre politique de l'eau et d'améliorer les dispositions à mettre en œuvre.

Cette révision intervient dans un contexte de changement climatique prégnant et les conclusions du Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique élaboré en 2018 par le Comité de Bassin ont permis de définir une feuille de route et des préconisations que notre Collectivité se doit de porter et d'animer à l'échelle insulaire :

- Construction d'ici à 2022 d'un outil partagé et d'une base de données consolidée et pérenne, afin d'établir un diagnostic solide avec des indicateurs de suivi de l'ensemble des milieux aquatiques insulaires et des pressions qui s'y exercent ;
- Etude en 2019 sur l'opportunité du recours à la désalinisation ;
- Animation et études pour accompagner la définition de la stratégie d'action et l'élaboration des règles de partage de l'eau ;
- Campagnes de prospection de nouvelles ressources potentielles souterraines ;
- Démarches d'expertise et de prospective sur le fonctionnement des milieux aquatiques et la ressource en eau ;

- Identification des systèmes d'assainissement où il pourrait être opportun de faire de la Réutilisation des Eaux Usées Traitées ;
- Inventaire des techniques et pratiques innovantes ;
- Identification des usages et filières devant engager des changements ou réorganisations.../...

Ces actions seront lancées par notre Collectivité en qualité de maître d'ouvrage dans le cadre du partenariat avec l'Agence de l'eau au titre de son 11ème programme d'intervention.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme, 800 000 € en Autorisations d'Engagement pour permettre de mener des actions et études nécessaires d'une part au suivi et à la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et d'autre part à l'animation et à la mise en œuvre du Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC) dans le domaine de l'eau sur les territoires insulaires.

POLITIQUE : N33
COMPETENCE : N331

ENERGIE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
3 800 000 €	**2 490 000 €**	**290 000 €**	**305 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**4 090 000 €**	**TOTAL CP**	**2 795 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou U.E) :

	Fonds européens	CPER	PEI
AP / AE		1 950 000 €	
CP		1 215 000 €	

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3310	Contractualisation CPER CDC ADEME	1 800 000 €	1 060 000 €	150 000 €	155 000 €
N3311	Mise en œuvre du cadre de compensation territorial CDC EDF	2 000 000 €	1 430 000 €	140 000 €	150 000 €
	TOTAL COMPETENCE N331	**3 800 000 €**	**2 490 000 €**	**290 000 €**	**305 000 €**
TOTAL POLITIQUE N33		**TOTAL AUTORISATION**	**4 090 000 €**	**TOTAL CP**	**2 795 000 €**

POLITIQUE : N33
COMPETENCE : N331
PROGRAMME : N3310

CONTRACTUALISATION CPER CDC ADEME

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
1 800 000 €	**1 060 000 €**	**150 000 €**	**155 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**1 950 000 €**	**TOTAL CP**	**1 215 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou U.E) :

	Fonds européens	CPER	PEI
AP / AE		1 950 000 €	
CP		1 215 000 €	

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3310C	Contractualisation CPER CdC ADEME	1 800 000 €	1 060 000 €	150 000 €	155 000 €
	TOTAL PROGRAMME N3310	**1 800 000 €**	**1 060 000 €**	**150 000 €**	**155 000 €**
TOTAL PROGRAMME N3310		**TOTAL AUTORISATION**	**1 950 000 €**	**TOTAL CP**	**1 215 000 €**

Le programme N3310 correspond à l'objectif TEE1 « transition énergétique et changement climatique »du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020. Les actions soutenues via le CPER participent à la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Les AP (1,8M€) et AE (0,15 €) demandées correspondent au niveau d'engagement fixé par le Contrat de Plan pour la mise en œuvre des actions suivantes :

- Améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments
  - L'objectif est d'une part de contribuer à rendre les bâtiments existants et neufs très performants énergétiquement et à promouvoir des usages économes. Afin de permettre la sélection des projets des appels à projets « bâtiments basse consommation » vont être relancés en 2018.

- Favoriser le développement des énergies renouvelables
  - Les énergies renouvelables thermiques – Bois énergie Les actions identifiées dans le cadre de la programmation Pluriannuelle de l'Energie doivent conduire à l'augmentation significative de la valorisation du bois comme combustible. Cela passe principalement par le développement des chaufferies collectives.
  - Les énergies renouvelables thermiques – Solaire thermique Cette mesure concerne essentiellement les installations d'eau chaude solaire dans les bâtiments liés au tourisme (hôtels, campings) et l'habitat collectif.
  - Les énergies renouvelables électriques - La PPE confirme bien l'enjeu de cette filière pour le mix énergétique de la Corse et le développement des territoires ruraux. L'hydraulicité de la Corse justifie d'équiper certains sites avec des petites installations de production d'électricité connectées au réseau.

- Accompagner les démarches de territoires « Energie-Air-Climat »
  - Ces actions doivent inciter les Collectivités à s'engager dans des démarches intégrées (Plan climat énergie air territoriaux, territoires à énergie positive pour la croissance verte).
  - La rénovation de l'éclairage public : des Appels à projets permettront de détecter et sélectionner des opérations qui offrent un très fort potentiel de gain énergétique.

Les CP demandés sur ce programme sont essentiellement destinés au soutien des opérations de rénovation de l'éclairage public lancées en 2018. Les CPF demandés sont en particulier destinés au soutien des actions du réseau des EIE.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme :

- Pour l'investissement : en AP 1 800 000 € et 1 060 000 € en CPI
- Pour le fonctionnement : en AE 150 000 € et 155 000 € en CPF

POLITIQUE : N33
COMPETENCE : N331
PROGRAMME : N3311

CADRE DE COMPENSATION TERRITORIAL CDC EDF

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
2 000 000 €	**1 430 000 €**	**140 000 €**	**150 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**2 140 000 €**	**TOTAL CP**	**1 580 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N3311C	Mise en œuvre du cadre de compensation territorial CDC EDF	2 000 000 €	1 430 000 €	140 000 €	150 000 €
	TOTAL PROGRAMME N3311	**2 000 000 €**	**1 430 000 €**	**140 000 €**	**150 000 €**
TOTAL PROGRAMME N3311		**TOTAL AUTORISATION**	**2 140 000 €**	**TOTAL CP**	**1 580 000 €**

Les AP demandées s'élèvent à 2M€ et les AE à 0,14M€.
Ces crédits sont dédiés à la mise en œuvre de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Les particuliers demeurent la cible principale du programme 3311 consacré prioritairement aux actions lancées dans le cadre de la convention avec EDF. A ces actions s'ajoutent des crédits régionaux hors conventionnement nécessaires au soutien des actions en faveur de la mobilité et des énergies renouvelables :

- ORELI aides aux particuliers
- Promotion du chauffe-eau solaire individuel
- Amélioration des performances de l'éclairage public
- Développement de l'utilisation des coupes veilles intelligents
- Promotion du chauffage et eau chaude sanitaire solaire avec appoint gaz
- Isolation résidentiel et rénovation
- Développement bois-énergie
- Soutien au CASA
- Soutien au Vélo à Assistance Electrique (Hors convention)
- Soutien au photovoltaïque (Hors convention)

Les CP demandés sur ce programme (1,43 M€) sont essentiellement destinés au soutien des opérations initiées en 2018.
Les CPF demandés (0,15 M€) sont en particulier destinés au soutien des actions portées par Qualit'air Corse.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme :

- Pour l'investissement : 2 000 000 € en AP et 1 430 000 € en CPI
- Pour le fonctionnement : 140 000 € en AE et 150 000 € en CPF

Axe stratégique n°4

ELEVER PROGRESSIVEMENT LE NIVEAU DE RICHESSES ET DE RESSOURCES DU TERRITOIRE

Dépenses de fonctionnement ventilées	Recettes de fonctionnement ventilées	Dépenses d'investissement ventilées	Recettes d'investissement ventilées
81,596 M€	12,545 M€	41,745 M€	4,370 M€

DEPENSES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
36 721 000 €	**41 745 000 €**	**96 842 000 €**	**81 596 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**133 563 000 €**	**TOTAL CP**	**123 341 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE	4 200 000 €	1 945 000 €	
CP	3 000 000 €	1 373 000 €	5 694 500 €

POLITIQUE	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N41	Enseignement et recherche	16 595 000 €	22 187 000 €	34 688 000 €	27 883 000 €
N42	Formation professionnelle Apprentissage	800 000 €	500 000 €	31 200 000 €	29 000 000 €
N43	Langue corse	750 000 €	680 000 €	4 500 000 €	2 560 000 €
N44	Culture et patrimoine	12 018 000 €	13 343 000 €	16 133 000 €	12 966 000 €
N45	Sport et jeunesse	6 300 000 €	4 800 000 €	9 179 000 €	8 614 000 €
N46	Orientation	258 000 €	235 000 €	1 142 000 €	573 000 €
	TOTAL AXE STRATEGIQUE N4	**36 721 000 €**	**41 745 000 €**	**96 842 000 €**	**81 596 000 €**
TOTAL AXE STRATEGIQUE		**TOTAL AUTORISATION**	**133 563 000 €**	**TOTAL CP**	**123 341 000 €**

POLITIQUE : N41

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
16 595 000 €	**22 187 000 €**	**34 688 000 €**	**27 883 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**51 283 000 €**	**TOTAL CP**	**50 070 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE			
CP			5 600 000 €

COMPETENCE	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N411	Enseignement supérieur, recherche et diffusion	7 575 000 €	6 787 000 €	25 388 000 €	18 933 000 €
N412	Enseignement primaire et secondaire	9 020 000 €	15 400 000 €	9 300 000 €	8 950 000 €
	TOTAL POLITIQUE N41	**16 595 000 €**	**22 187 000 €**	**34 688 000 €**	**27 883 000 €**
TOTAL POLITIQUE		**TOTAL AUTORISATION**	**51 283 000€**	**TOTAL CP**	**50 070 000 €**

POLITIQUE : N41
COMPETENCE : N411

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET DIFFUSION

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
7 575 000 €	**6 787 000 €**	**25 388 000 €**	**18 933 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**32 963 000 €**	**TOTAL CP**	**25 720 000 €**

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4110	ESPE - Travaux		50 000 €		
N4111	Université travaux		550 000 €		
N4112	Recherche scientifique	3 100 000 €	2 500 000 €	5 350 000 €	1 100 000 €
N4113	Formations supérieures	150 000 €		2 700 000 €	2 370 000 €
N4114	Formations sanitaires sociales supérieures	40 000 €	132 000 €	4 258 000 €	4 258 000 €
N41140	Bourses sanitaires et sociales			1 228 000 €	1 228 000 €
N4115	Réussite et Vie étudiante	250 000 €	70 000 €	2 088 000 €	1 802 000 €
N4116	Accompagnement éducatif territorial	200 000 €	50 000 €	800 000 €	300 000 €
N4117	Matrice Université de Corse	3 385 000 €	3 385 000 €	7 714 000 €	7 714 000 €
N4118	Etudes et expertises			50 000 €	11 000 €
N4119	Diffusion CST2I	450 000 €	50 000 €	1 200 000 €	150 000 €
	TOTAL COMPETENCE N411	**7 575 000 €**	**6 787 000 €**	**25 388 000 €**	**18 933 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**32 963 000 €**	**TOTAL CP**	**25 720 000 €**

POLITIQUE : N41
COMPETENCE : N411
PROGRAMME : N4110

ESPE - TRAVAUX

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
	50 000 €		
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**50 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4110C	ESPE - Travaux		50 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N4110		**50 000 €**		
TOTAL PROGRAMME N4110		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**50 000 €**

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre, dans le cadre de ce programme 50 000 € en CPI pour les opérations de rénovation du bâtiment de l'ESPE situé à Aiacciu.

POLITIQUE : N41
COMPETENCE : N411
PROGRAMME : N4111

UNIVERSITE TRAVAUX

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
	550 000 €		
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**550 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N4111C	Université Travaux		550 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N4111		**550 000 €**		
TOTAL PROGRAMME N4111		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**550 000 €**

Les opérations relatives à la poursuite de la mise en œuvre du programme prévisionnel des investissements voté par l'AC en décembre 2011 :

- ✓ Le lancement des études pour l'extension de l'IUT (sur la base d'un programme actualisé suite aux dernières évolutions demandées par l'Université). Le lancement du concours de maîtrise d'œuvre se fera dès l'approbation du programme par l'AC.
- ✓ Par ailleurs, une opération sous maîtrise d'ouvrage Université avec financement CdC actuellement en cours : la construction de l'UMR LISA.

Ainsi, dans le cadre ce de programme, il vous est proposé d'inscrire 50 000 € en CPI.

POLITIQUE : N41
COMPETENCE : N411
PROGRAMME : N4112

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
3 100 000 €	**2 500 000 €**	**5 350 000 €**	**1 100 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**8 450 000 €**	**TOTAL CP**	**3 600 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4112C	Recherche scientifique	3 100 000 €	2 500 000 €	5 350 000 €	1 100 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4112	**3 100 000 €**	**2 500 000 €**	**5 350 000 €**	**1 100 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4112		**TOTAL AUTORISATION**	**8 450 000 €**	**TOTAL CP**	**3 600 000 €**

En section d'investissement, les AP positionnées visent à poursuivre et renforcer le programme de recherche collaborative notamment au travers de projets tels que Gerhyco, Goliat, Langue et Culture Corses, etc. Ces projets portant sur des questions cruciales pour le territoire tant sur le plan environnemental, que sociétal ou culturel doivent être soutenus et encouragés.

En section de fonctionnement, les autorisations d'engagement sollicitées couvrent à la fois l'allocation territoriale doctorale au regard du dispositif voté par l'Assemblée de Corse, que la contractualisation des plateformes de recherches implantées sur le territoire et qui, en attendant de pouvoir entrer plus avant dans le transfert, nécessitent d'être soutenues. Une étude visant à optimiser l'accompagnement de ces dernières dans un champ plus économique sera d'ailleurs lancée en 2019.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme :

Pour l'investissement : 3 100 000 € en AP et 2 500 000 € en CPI
Pour le fonctionnement : 5 350 000 € en AE et 1 100 000 € en CPF

POLITIQUE : N41
COMPETENCE : N411
PROGRAMME : N4113

FORMATIONS SUPERIEURES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
150 000 €		**2 700 000 €**	**2 370 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**2 850 000 €**	**TOTAL CP**	**2 370 000 €**

SS PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4113C	Formations supérieures	150 000 €		2 700 000 €	2 370 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4113	**150 000 €**		**2 700 000 €**	**2 370 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4113		**TOTAL AUTORISATION**	**2 850 000 €**	**TOTAL CP**	**2 370 000 €**

Conformément aux articles L.4424-3 et L.4424-4 de la loi du 22 janvier 2002 précédemment cités :
La Collectivité de Corse finance, par convention, les actions de formations complémentaires de l'Université de Corse, du CNAM et du lycée agricole de Sartè.
Dans le cadre de ce programme et en conformité avec la loi « liberté de choisir son avenir professionnel », il s'agit de financer pour la dernière année les conventions passées avec les sept Centres de Formation d'Apprentissage (CFA).
En section d'investissement, les AP inscrites couvrent l'équipement nécessaire au déploiement des formations dans le supérieur.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme :

Pour l'investissement : 150 000 € en AP
Pour le fonctionnement : 2 700 000 € en AE et 2 370 000 € en CPF

POLITIQUE : N41
COMPETENCE : N411
PROGRAMME : N4114

FORMATIONS SANITAIRES SOCIALES SUPERIEURES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
40 000 €	**132 000 €**	**4 258 000 €**	**4 258 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**4 298 000 €**	**TOTAL CP**	**4 390 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4114C	Formations sanitaires sociales supérieures	40 000 €	132 000 €	4 258 000 €	4 258 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4114	**40 000 €**	**132 000 €**	**4 258 000 €**	**4 258 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4114		**TOTAL AUTORISATION**	**4 298 000 €**	**TOTAL CP**	**4 390 000 €**

Depuis la loi de transfert de compétences de 2004, la Collectivité de Corse a la compétence pour financer les formations qu'elle agrée dans le champ du sanitaire et du social, article 49 à 58 et 73 de la loi.

Il s'agit donc de poursuivre :

- dans le sanitaire, le financement des deux IFSI, des IFAS et IFAP, ainsi que les formations ambulanciers ;
- honorer la convention avec la Région Paca, pour la formation de kinésithérapeutes ;
- pour le social, les formations dispensées par l'IFRTS.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme :

Pour l'investissement : 40 000 € en AP et 132 000 € en CPI
Pour le fonctionnement : 4 258 000 € en AE et 4 258 000 € en CPF

POLITIQUE : N41
COMPETENCE : N411
PROGRAMME : N41140

BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		1 228 000 €	**1 228 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**1 228 000 €**	**TOTAL CP**	**1 228 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N41140C	Bourses sanitaires et sociales			1 228 000 €	1 228 000 €
	TOTAL PROGRAMME N41140			**1 228 000 €**	**1 228 000 €**
TOTAL PROGRAMME N41140		**TOTAL AUTORISATION**	**1 228 000 €**	**TOTAL CP**	**1 228 000 €**

Depuis la loi de transfert de 2004, la Collectivité de Corse a la compétence pour financer les étudiants et élèves inscrits dans les formations sanitaires et sociales qu'elle agrée, article L. 4383-3, L. 4151 -7 du code de la santé, et article L.451-2 du code de l'action sociale et des familles.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme pour le fonctionnement 1 228 000 € en AE et également en CPF.

POLITIQUE : N41
COMPETENCE : N411
PROGRAMME : N4115

REUSSITE ET VIE ETUDIANTE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
250 000 €	**70 000 €**	**2 088 000 €**	**1 802 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**2 338 000 €**	**TOTAL CP**	**1 872 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4115C	Réussite et Vie étudiante	250 000 €	70 000 €	2 088 000 €	1 802 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4115	**250 000 €**	**70 000 €**	**2 088 000 €**	**1 802 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4115		**TOTAL AUTORISATION**	**2 338 000 €**	**TOTAL CP**	**1 872 000 €**

Les études ne se limitent pas à l'acquisition des connaissances, c'est pourquoi la toute nouvelle Collectivité de Corse est désireuse de mettre en œuvre un véritable parcours d'excellence et de définir une véritable politique afin de développer sur le territoire une vie étudiante de qualité. Ainsi la Collectivité de Corse souhaite soutenir les étudiants en difficulté, ainsi que la mobilité, mais également reconnaître et encourager l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou citoyenne. Relever le défi de la réussite étudiante pour tous, reste un enjeu majeur pour la Collectivité de Corse.

Il s'agit ici de permettre l'élaboration et la validation du nouveau schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante tout en favorisant l'instruction et la programmation de mesures découlant du schéma territorial transitoire d'aide aux étudiants, adopté par délibération 18/268 AC du 27 juillet 2018.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme :

- Pour l'investissement : 250 000 € en AP et 70 000 € en CPI
- Pour le fonctionnement : 2 088 000 € en AE et 1 802 000 € en CPF.

POLITIQUE : N41
COMPETENCE : N411
PROGRAMME : N4116

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF TERRITORIAL

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
200 000 €	**50 000 €**	**800 000 €**	**300 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**1 000 000 €**	**TOTAL CP**	**350 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4116C	Accompagnement éducatif territorial	200 000 €	50 000 €	800 000 €	300 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4116	**200 000 €**	**50 000 €**	**800 000 €**	**300 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4116		**TOTAL AUTORISATION**	**1 000 000 €**	**TOTAL CP**	**350 000 €**

La Collectivité de Corse, en partenariat avec les opérateurs territoriaux, souhaite développer et proposer un programme d'actions éducatives en faveur des élèves, de l'école primaire à l'Université, avec comme objectif de contribuer à la construction de leur citoyenneté, de renforcer leur formation et de leur donner plus d'atouts pour leur insertion professionnelle. La Collectivité de Corse souhaite favoriser la coopération entre les acteurs de l'éducation dans leur diversité. Aider un jeune à se construire en tant qu'individu, professionnel et citoyen, favoriser son autonomie, son épanouissement et son engagement incite ainsi à articuler les apprentissages de l'éducation formelle et les ressources de l'éducation non formelle. En effet, celles-ci sont de nature à révéler des compétences et des appétences, à offrir des prises où reprendre confiance et accrocher cette estime de soi si essentielle pour croire en ses capacités et consentir aux efforts nécessaires. Les 200 000€ d'autorisations de programmes couvriront l'équipement des écoles et des associations. En section de fonctionnement, les AE correspondent au lancement d'un projet d'action éducative et d'autres appels à projets.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme :

- Pour l'investissement : 200 000 € en AP et 50 000 € en CPI
- Pour le fonctionnement : 800 000 € en AE et 300 000 € en CPF.

POLITIQUE : N41
COMPETENCE : N411
PROGRAMME : N4117

MATRICE UNIVERSITE DE CORSE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
3 385 000 €	**3 385 000 €**	**7 714 000 €**	**7 714 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**11 099 000 €**	**TOTAL CP**	**11 099 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4117C	Matrice Université de Corse	3 385 000 €	3 385 000 €	7 714 000 €	7 714 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4117	**3 385 000 €**	**3 385 000 €**	**7 714 000 €**	**7 714 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4117		**TOTAL AUTORISATION**	**11 099 000 €**	**TOTAL CP**	**11 099 000 €**

L'Article L4424-4 du CGCT stipule :

« La Collectivité de Corse, construit, équipe et entretient les établissements d'enseignement supérieur à la carte prévue à l'article L .4424-3. L'Etat assure à ces établissements les moyens financiers directement liés à leurs activités pédagogiques et de recherche. »
Conformément à ces textes et dans l'attente de la finalisation de la convention tripartite Etat/CdC/Université de Corse 2018/2022, les montants programmés en 2018 seront reconduits en 2019 et majorés de la mise en continuité d'opérations pour les montants suivants :

- Pour l'investissement : 3 385 000 € en AP et 3 385 000 € en CPI correspondant à la DGE
- Pour le fonctionnement : 7 714 000 € en AE et 7 714 000 € en CPF correspondant à la DGF

POLITIQUE : N41
COMPETENCE : N411
PROGRAMME : N4118

ETUDES ET EXPERTISES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		50 000 €	**11 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**50 000 €**	**TOTAL CP**	**11 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4118C	Etudes et expertises			50 000 €	11 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4118			**50 000 €**	**11 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4118		**TOTAL AUTORISATION**	**50 000 €**	**TOTAL CP**	**11 000 €**

Un montant de 50 000 € est prévu afin de pouvoir solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage sur une problématique spécifique du secteur de la « Recherche et de la Diffusion ». Le sujet d'étude qui reste à déterminer, conformément aux différents chantiers prévus dans le cadre du SESRI 2017-2022, pourrait être en lien avec la mise en œuvre du « CCESRd », l'instance consultative dédiée à ce secteur, ou encore l'expertise scientifique des projets.

Une étude sera menée sur le thème prioritaire de la capacité de transfert et de valorisation des laboratoires de recherche publics présents sur le territoire, et qui ont pour certains atteints la maturité scientifique nécessaire.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme pour le fonctionnement 50 000 € en AE et 11 000 € en CPF.

POLITIQUE : N41
COMPETENCE : N411
PROGRAMME : N4119

DIFFUSION CST2I

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
450 000 €	**50 000 €**	**1 200 000 €**	**150 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**1 650 000 €**	**TOTAL CP**	**200 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4119C	Diffusion CST2I	450 000 €	50 000 €	1 200 000 €	150 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4119	**450 000 €**	**50 000 €**	**1 200 000 €**	**150 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4119		**TOTAL AUTORISATION**	**1 650 000 €**	**TOTAL CP**	**200 000 €**

Au sujet de la culture scientifique et de la diffusion des savoirs, si les objectifs du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ont consisté à développer la qualité et à renforcer la lisibilité du dispositif hexagonal, la Collectivité de Corse s'est toujours attachée, après en avoir favorisé sa promotion, à approfondir la démocratisation territoriale de l'accès à la culture scientifique et de rendre accessible cette culture scientifique en impliquant tous les acteurs de la CSTI et le public dans sa globalité, dans une dynamique de réseau, en prenant bien évidemment en considération les spécificités du territoire. Les montants sollicités couvriront le lancement des appels à projets, l'organisation d'ateliers et l'ensemble des actions en lien avec la mise en œuvre de la politique de culture scientifique, technique, industrielle et de l'innovation.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme :

- Pour l'investissement : 450 000 € en AP et 50 000 € en CPI
- Pour le fonctionnement : 1 200 000 € en AE et 150 000 € en CPF

POLITIQUE : N41
COMPETENCE : N412

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
9 020 000 €	**15 400 000 €**	**9 300 000 €**	**8 950 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**18 320 000 €**	**TOTAL CP**	**24 350 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE			
CP			5 600 000 €

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N4121	Travaux de bâtiments	4 420 000 €	9 500 000 €		
N4122	Maintenance générale	1 200 000 €	1 300 000 €	800 000 €	850 000 €
N4123	Mise en sécurité sureté		300 000 €		
N4124	Numérique éducatif	100 000 €	100 000 €		
N4125	Performance énergétique		500 000 €		
N4126	Restauration scolaire	100 000 €	200 000 €		
N4127	Equipements sportifs		500 000 €		
N4128	FCT général des EPLE			7 400 000 €	7 000 000 €
N4129	Equipement général des EPLE	3 200 000 €	3 000 000 €		
N41290	Actions éducatives et culturelles du 2nd degré			1 100 000 €	1 100 000 €
	TOTAL COMPETENCE N412	**9 020 000 €**	**15 400 000 €**	**9 300 000 €**	**8 950 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**18 320 000 €**	**TOTAL CP**	**24 350 000 €**

POLITIQUE : N41
COMPETENCE : N412
PROGRAMME : N4121

TRAVAUX DE BATIMENTS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
4 420 000 €	**9 500 000 €**		
TOTAL AUTORISATION	**4 420 000 €**	**TOTAL CP**	**9 500 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE			
CP			5 600 000 €

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N4121C	Travaux de bâtiments	4 420 000 €	9 500 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N4121	**4 420 000 €**	**9 500 000 €**		
TOTAL PROGRAMME N4121		**TOTAL AUTORISATION**	**4 420 000 €**	**TOTAL CP**	**9 500 000 €**

Les travaux de réhabilitation, rénovation et grosses maintenance à la charge du propriétaire.

Pour l'année 2019, la CdC poursuivra les opérations en cours, et lancera les opérations nouvelles correspondant au Programme Pluriannuel d'Investissements voté par l'Assemblée de Corse en novembre 2018.

Opérations de construction nouvelle :

- Collège du Stilettu et cuisine centrale Aiacciu : achèvement et mise en service à la rentrée 2019.

Opérations de réhabilitation en phase travaux :

- Collège Simon Vinciguerra : aménagements pédagogiques
- Collège Saint Joseph : rénovation façade Est
- CT Montesoru : construction du nouveau pôle des sciences
- Lycée Giocante de Casabianca : remplacement des menuiseries extérieures
- LP Jules Antonini : réfection de la toiture des ateliers
- Lycée Maritime de Bastia : restructuration bâtiment Internat en Externat
- Collège JF Orabona : Extension et aménagements pédagogiques

Opérations en phase étude :

- CT Montesoru : mise en accessibilité
- CS Laetitia : mise en accessibilité
- CS Fesch : réhabilitation des façades
- CEA de Borgu : extension internat
- Lycée Maritime de Bastia : Surélévation des ateliers
- Lycée Maritime de Bastia : création internat dans le bâtiment F de la CT de Montesoru
- CS Paoli Corti : mise en accessibilité et aménagements pédagogiques
- Collège de Baleone : construction pôle sciences et réhabilitation

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme pour l'investissement 4 420 000 € en AP et 9 500 000 € en CPI.

POLITIQUE : N41
COMPETENCE : N412
PROGRAMME : N4122

MAINTENANCE GENERALE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
1 200 000 €	**1 300 000 €**	**800 000 €**	**850 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**2 000 000 €**	**TOTAL CP**	**2 150 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4122C	Maintenance générale	1 200 000 €	1 300 000 €	800 000 €	850 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4122	1 200 000 €	1 300 000 €	800 000 €	850 000 €
TOTAL PROGRAMME N4122		**TOTAL AUTORISATION**	**2 000 000 €**	**TOTAL CP**	**2 150 000 €**

Les travaux d'entretien et de maintenance qui regroupent :

- La maintenance du patrimoine scolaire pour garantir le bon usage des biens immobiliers et éviter les dégradations irréversibles ;
- Les réparations dans le cadre d'interventions pour maintenance corrective versée dans le cadre d'une subvention globale annuelle calculée sur la base d'un pourcentage, arrêté chaque année, de la dotation annuelle de fonctionnement allouée à l'établissement.

POLITIQUE : N41
COMPETENCE : N412
PROGRAMME : N4123

MISE EN SECURITE SURETE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
	300 000 €		
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**300 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N4123C	Mise en sécurité sureté		300 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N4123		**300 000 €**		
TOTAL PROGRAMME N4123		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**300 000 €**

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre, dans le cadre de ce programme 300 000 € en CP d'investissement pour :

- les travaux à la charge du propriétaire suite aux prescriptions des commissions de sécurité incendie ;
- les travaux de sûreté dans le cadre des mesures Vigipirate et en application des Plans Particuliers de Mise en Sécurité.

POLITIQUE : N41
COMPETENCE : N412
PROGRAMME : N4124

NUMERIQUE EDUCATIF

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
100 000 €	**100 000 €**		
TOTAL AUTORISATION	**100 000 €**	**TOTAL CP**	**100 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N4124C	Numérique éducatif	100 000 €	100 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N4124	**100 000 €**	**100 000 €**		
TOTAL PROGRAMME N4124		**TOTAL AUTORISATION**	**100 000 €**	**TOTAL CP**	**100 000 €**

La poursuite de l'effort d'adaptation des lycées et collèges aux contraintes pédagogiques liées aux nouvelles technologies notamment par la mise en place d'une politique en matière de câblages multifonctions et de déploiement généralisé de bornes Wifi.

Par ailleurs, à la suite du diagnostic mené sur le niveau des infrastructures existantes, afin de permettre le déploiement de l'ENT (espace numérique de travail), de premières opérations de mise à niveau seront menées dans les établissements concernés par la montée en charge de l'utilisation de l'ENT.

Ainsi, il vous est proposé d'inscrire 100 000 € en AP et aussi en CPI dans le cadre de ce programme.

POLITIQUE : N41
COMPETENCE : N412
PROGRAMME : N4125

PERFORMANCE ENERGETIQUE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
	500 000 €		
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**500 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N4125C	Performance énergétique		500 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N4125		**500 000 €**		
TOTAL PROGRAMME N4125		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**500 000 €**

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre, dans le cadre de ce programme 500 000 € en CP d'investissement :

- les études liés à l'amélioration des performances énergétiques des EPLE, par la mise en place de systèmes de régulation, la rénovation des chaufferies, avec passage à la biomasse chaque fois que cela est possible.

- Les études lancées concernent divers établissements pour le remplacement des chaudières biomasse et la transformation du mode de production : lycée de la Plaine, LP Jules Antonini,

- Par ailleurs, les premières études d'amélioration globale de la performance énergétique des bâtiments ont été lancées en 2018 ou vont l'être en 2019 : collège Pascal Paoli l'Isula, LEPA U Rizzanese Sartè, Cité Scolaire Clémenceau Sartè, ...

POLITIQUE : N41
COMPETENCE : N412
PROGRAMME : N4126

RESTAURATION SCOLAIRE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
100 000 €	**200 000 €**		
TOTAL AUTORISATION	**100 000 €**	**TOTAL CP**	**200 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4126C	Restauration scolaire	100 000 €	200 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N4126	**100 000 €**	**200 000 €**		
TOTAL PROGRAMME N4126		**TOTAL AUTORISATION**	**100 000 €**	**TOTAL CP**	**200 000 €**

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre, dans le cadre de ce programme 100 000 € en AP et 200 000 € en CP d'investissement.

Ce programme concerne les travaux liés aux mises aux normes des cuisines scolaires en relation avec les services vétérinaires, ainsi que le remplacement des matériels vétustes et hors-service des cuisines.

Il concerne également les études pour la transformation des cuisines des collèges de Baleone et de Purtichju dans le cadre de l'ouverture de la cuisine centrale du Stilettu.

POLITIQUE : N41
COMPETENCE : N412
PROGRAMME : N4127

EQUIPEMENTS SPORTIFS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
	500 000 €		
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**500 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N4127C	Equipements sportifs		500 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N4127		**500 000 €**		
TOTAL PROGRAMME N4127		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**500 000 €**

Il vous est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 500 000 € en CPI pour les études et travaux liés aux équipements sportifs des EPLE :

- Lycée JP de Rocca Serra : travaux de réfection du plateau sportif
- Collège Maria Ghjentile : Etudes couverture plateau sportif
- Collège de Purtichju : Reprise plateau sportif
- Complexe sportif de l'Arinella : travaux dans le cadre de la convention CAB/CdC.

POLITIQUE : N41
COMPETENCE : N412
PROGRAMME : N4128

FONCTIONNEMENT GENERAL DES EPLE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		7 400 000 €	**7 000 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**7 400 000 €**	**TOTAL CP**	**7 000 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4128C	Fonctionnement général des EPLE			7 400 000 €	7 000 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4128			**7 400 000 €**	**7 000 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4128		**TOTAL AUTORISATION**	**7 400 000 €**	**TOTAL CP**	**7 000 000 €**

Ce programme est destiné à financer :

1°- La dotation annuelle de fonctionnement des établissements d'enseignement public du second degré (dépenses obligatoires de viabilisation, d'entretien des locaux et des équipements, d'hygiène et de sécurité, d'administration et d'enseignement...),

2°- La participation obligatoire aux dépenses de fonctionnement matériel afférentes à l'externat des 4 collèges et lycées privés sous contrat d'association avec l'Etat : principe de parité inscrite dans les textes,

3°- La participation obligatoire aux dépenses de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des établissements d'enseignement privé issue de la loi 2004-809 du 13 août 2004.

4°- L'ouverture du nouveau collège du Stilettu,

5°-Le financement de l'hébergement et du transport des internes du LPMA vers le couvent St Hyacinthe en attendant la reconstruction de l'internat

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme pour le fonctionnement : 7 400 000 € en AE et 7 000 000 € en CPF.

POLITIQUE : N41
COMPETENCE : N412
PROGRAMME : N4129

EQUIPEMENT GENERAL DES EPLE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
3 200 000 €	**3 000 000 €**		
TOTAL AUTORISATION	**3 200 000 €**	**TOTAL CP**	**3 000 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4129C	Equipement général des EPLE	3 200 000 €	3 000 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N4129	**3 200 000 €**	**3 000 000 €**		
TOTAL PROGRAMME N4129		**TOTAL AUTORISATION**	**3 200 000 €**	**TOTAL CP**	**3 000 000 €**

Cette ligne permet d'assurer une politique d'équipement conforme aux objectifs éducatifs. Elle intègre pour l'année 2019 :

- le plan annuel d'équipement des 46 lycées, collèges y compris Stilettu et EREA en équipements courants, mobiliers, équipements techniques et scientifiques, équipements informatiques
- l'aide à l'investissement et à l'équipement des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat dans les limites prévues par la loi
- le futur plan tablettes numériques 2019.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme pour l'investissement : 3 200 000 € en AP et 3 000 000 € en CPI.

POLITIQUE : N41
COMPETENCE : N412
PROGRAMME : N41290

ACTIONS EDUCATIVES ET CULTURELLES DU 2ND DEGRE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		1 100 000 €	**1 100 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**1 100 000 €**	**TOTAL CP**	**1 100 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N41290C	Actions éducatives et culturelles du 2nd degré			1 100 000 €	1 100 000 €
	TOTAL PROGRAMME N41290			**1 100 000 €**	**1 100 000 €**
TOTAL PROGRAMME N41290		**TOTAL AUTORISATION**	**1 100 000 €**	**TOTAL CP**	**1 100 000 €**

Le programme N41290C est affecté à l'aide aux projets éducatifs et culturels en faveur des élèves relevant de l'enseignement du second degré.

Les actions financées bénéficient d'un accompagnement aux titres de :

- Politiques volontaristes de la CdC, figurant dans les contrats d'objectifs et de moyens avec les EPLE : ouverture des établissements sur l'extérieur (PAESE, projets éducatifs innovants, projets d'éducation à l'alimentation, apprentissage à la citoyenneté, ...) ;
- Compétences découlant de l'article L 4424.7 du CGCT : sensibilisation et éducation artistiques des jeunes (ateliers artistiques, opération théâtre,...) ;
- Préconisation du volet éducatif du schéma de développement de la montagne Corse et des « Attelli d i a Cultura » (dotations pour l'accès aux ressources culturelles sur le territoire, ou pour les séjours en immersion dans les métiers montagnards) ;
- Aide aux associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, à travers leurs programmes en faveur des collèges et lycées (concours scolaires).

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme pour le fonctionnement : 1 100 000 € en AE et 1 100 000 € en CPF.

POLITIQUE : N42
COMPETENCE : N421

FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
800 000 €	**500 000 €**	**31 200 000 €**	**29 000 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**32 000 000 €**	**TOTAL CP**	**29 500 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE	4 200 000 €		
CP	3 000 000 €		

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N4211	Formation professionnelle et apprentissage	800 000 €	500 000 €	27 000 000 €	26 000 000 €
N4212	FP-FSE			4 200 000 €	3 000 000 €
	TOTAL COMPETENCE N421	**800 000 €**	**500 000 €**	**31 200 000 €**	**29 000 000 €**
TOTAL POLITIQUE N42		**TOTAL AUTORISATION**	**32 000 000 €**	**TOTAL CP**	**29 500 000 €**

POLITIQUE : N42
COMPETENCE : N421
PROGRAMME : N4211

FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
800 000 €	**500 000 €**	**27 000 000 €**	**26 000 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**27 800 000 €**	**TOTAL CP**	**26 500 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4211C	Formation professionnelle et apprentissage	800 000 €	500 000 €	27 000 000 €	26 000 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4211	**800 000 €**	**500 000 €**	**27 000 000 €**	**26 000 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4211		**TOTAL AUTORISATION**	**27 800 000 €**	**TOTAL CP**	**26 500 000 €**

Dans le cadre de ses compétences en matière de Formation Professionnelle et d'Apprentissage, la Collectivité de Corse :

- Définira la carte des formations en apprentissage, et interviendra dans le fonctionnement des centres de formation d'apprentis,
- Participera à l'équipement des centres de formation d'apprentis, et versera des aides aux employeurs d'apprentis,
- Mettra en place des actions destinées à dynamiser l'apprentissage en complément de la formation des apprentis et du fonctionnement des centres de formation d'apprentis,
- Mettra en place sur tout le territoire une programmation de formation destinée aux demandeurs d'emploi, notamment dans le cadre du plan investissement compétences (PIC),
- Proposera un programme d'actions de formation destiné aux détenus dans les différents établissements pénitenciers de l'île.

Dans le secteur des formations sanitaires et sociales, elle prendra en charge le fonctionnement des instituts de formation, et attribuera des bourses aux élèves.

La Collectivité de Corse interviendra de manière volontariste, afin de renforcer la formation professionnelle des actifs en emploi, salariés et chefs d'entreprises.

Elle organisera et coordonnera l'action du service public de l'orientation et interviendra pour accompagner les publics jeunes et adultes au travers de différents outils d'accompagnement et d'aide à l'insertion.

Elle soutiendra le fonctionnement d'outils d'aide à la décision.

Il vous proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme :

- En investissement : 800 000 € en autorisations de programme et 500 000 € en crédits de paiement,
- en fonctionnement : 27 M€ en autorisations d'engagement et 26 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N42
COMPETENCE : N421
PROGRAMME : N4212

FORMATION PROFESSIONNELLE - FSE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		4 200 000 €	**3 000 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**4 200 000 €**	**TOTAL CP**	**3 000 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE	4 200 000 €		
CP	3 000 000 €		

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4212C	FP - FSE			4 200 000 €	3 000 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4212			**4 200 000 €**	**3 000 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4212		**TOTAL AUTORISATION**	**4 200 000 €**	**TOTAL CP**	**3 000 000 €**

Il vous est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme en fonctionnement 4,2 M€ en autorisations d'engagement et 3 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N43
COMPETENCE : N431

LINGUA CORSA

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
750 000 €	**680 000 €**	**4 500 000 €**	**2 560 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**5 250 000 €**	**TOTAL CP**	**3 240 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE		1 945 000 €	
CP		1 160 000 €	

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N4311	Formation	500 000 €	480 000 €	3 200 000 €	1 650 000 €
N4312	Conseil linguistique			500 000 €	410 000 €
N4313	Diffusion linguistique	250 000 €	200 000 €	800 000 €	500 000 €
	TOTAL COMPETENCE N431	**750 000 €**	**680 000 €**	**4 500 000 €**	**2 560 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**5 250 000 €**	**TOTAL CP**	**3 240 000 €**

POLITIQUE : N43
COMPETENCE : N431
PROGRAMME : N4311

FURMAZIONE & INSIGNAMENTU

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
500 000 €	**480 000 €**	**3 200 000 €**	**1 650 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**3 700 000 €**	**TOTAL CP**	**2 130 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE		1 945 000 €	
CP		1 160 000 €	

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4311C	Formation et enseignement	500 000 €	480 000 €	3 200 000 €	1 650 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4311	**500 000 €**	**480 000 €**	**3 200 000 €**	**1 650 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4311		**TOTAL AUTORISATION**	**3 700 000 €**	**TOTAL CP**	**2 130 000 €**

L'éducation et la formation constituent le socle et la priorité absolue pour la réussite du Plan de développement.

Populations scolaires :

En application du Statut de la Corse, la Convention de mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement de la langue corse a été signée le 2 novembre 2016 avec l'Etat, reprenant l'objectif de généralisation de l'enseignement bilingue. C'est dans cet optique

que le « Conseil Académique et Territorial » prévu par la convention langue corse a été mis en place le 22 janvier de cette année. Cette instance a pour ambition de doter la Collectivité et l'Education Nationale d'un véritable outil de cogestion appelé de leurs vœux par les deux partenaires.

S'agissant de l'enseignement bilingue, quatre axes ont été actés dans le CPER avec des moyens pour la langue corse qui ont été considérablement accrus plus spécialement au service de la formation des enseignants à la langue corse avec la mise en place d'un Grand Plan de Formation des enseignants du premier degré. Il faut souligner le caractère inédit de cette action inédite : l'Académie dispose de 20 postes de remplacement (équivalent temps plein, occupés par des contractuels) et finance la formation, la Collectivité De Corse assure pour sa part la logistique des stages. Ainsi, pour la nouvelle session 2018/2019 du GPDF la Collectivité de Corse a augmenté la prise en charge financière des frais de déplacement et d'hébergement des stagiaires et des remplaçants afin de leur offrir les meilleures conditions pour accomplir leur formation.

Le Contrat de Plan Etat-Région et la convention Langue Corse qui en découlent sont des outils fondamentaux nécessaires au développement de l'enseignement de la et en Langue Corse dans l'Académie de Corse. Dans cette contractualisation, l'Etat intervient en priorité sur la formation des enseignants, les autres axes sont financés majoritairement par la Collectivité De Corse. Ainsi les quatre axes opérationnels autour desquels s'effectue cette contractualisation sont :

- Les centres de séjours en immersion, à partir desquels la Collectivité veut impulser une dynamique pour encourager et démocratiser cette pratique, notamment prévoyant le développement et la création de nouveaux centres sur le territoire permettant un accès facilité à toutes les classes, où qu'elles soient.
- La production, édition et diffusion de documents et de ressources pédagogiques : renforcement du partenariat CANOPE pour les trois prochaines années et aides aux éditeurs ;
- L'aide au développement des sites bilingues : échanges avec les régions de méditerranée romane, dotation aux filières du 1er et du 2d degré ; développement d'une action culturelle fondée sur la culture corse s'appuyant sur l'utilisation de la langue corse.
- L'aide au développement de l'immersion à partir de l'école maternelle

Ainsi, dans sa proposition de Budget Primitif, l'Exécutif fait de l'équipement linguistique une de ses priorités avec des projets de nouveaux centres d'immersion (longs séjours) et une demande d'inscription de 200 k€ supplémentaires pour la réalisation d'un nouveau centre d'immersion avec le soutien du schéma de massif qui a également inscrit des moyens financiers importants à cette opération, 1,3 M€.
Toujours dans le domaine de l'équipement est faite une nouvelle demande supplémentaire de 50 k€ de crédits correspondant à la montée en charge, de la convention CANOPE /Collectivité de Corse avec l'élaboration et le vote en Assemblée d'une convention-cadre très ambitieuse et transversale, faisant intervenir, la culture, le patrimoine, la formation et la langue corse.

La problématique de l'équipement linguistique implique également la diversification des ressources en langue corse à disposition du public. Ainsi, plusieurs projets et conventions ont trait à l'audiovisuel ; l'édition d'outils par le CANOPE Corse (convention renouvelée) mais également d'éditeurs ; les projets liés aux nouvelles technologies ; les ouvrages jeunesse.
Des projets de formation au doublage en langue corse ont été soutenus financièrement par la Collectivité en 2018 et des réalisations également soutenues par la Collectivité devraient voir le jour en 2019.

Les ateliers de pratique artistiques en langue corse continuent leur développement, diffusant l'utilisation de la langue comme «outil».

Adultes :

Les actions de formation des adultes seront renforcées par l'appel d'offres et le soutien aux formations d'adultes sur les territoires, ainsi que le soutien aux actions de formation en immersion des associations.

La certification des adultes sera soutenue à nouveau et renforcée par un marché renouvelé avec le GRETA, qui le dispense. À ce titre est prise en charge notamment la certification des stagiaires de formations financées par la CDC.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme : 500 000 € en AP et 480 000 € en CPI ; et 3,2 M€ en AE et 1,65 M€ en CPF.

POLITIQUE : N43
COMPETENCE : N431
PROGRAMME : N4312

CONSEIL LINGUISTIQUE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		500 000 €	**410 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**500 000 €**	**TOTAL CP**	**410 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4312C	Conseil linguistique			500 000 €	410 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4312			**500 000 €**	**410 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4312		**TOTAL AUTORISATION**	**500 000 €**	**TOTAL CP**	**410 000 €**

Cette année est d'une importance capitale pour le cunsigliu linguisticu puisqu'elle devrait voir l'installation du Cunsigliu di a Lingua, un temps en sommeil et dont la structuration et le fonctionnement ont été revus. Cette réactivation du Cunsigliu correspond également à une demande de plus en plus forte en matière d'équipement linguistique, et ancre définitivement le Cunsigliu di a Lingua dans sa mission d'aide à la normativisation de la langue nécessaire et indispensable.

Ainsi, plusieurs travaux dores et déjà initiés, tels que la convention toponymie IGN/CDC adossée à un marché et ayant pour objet la restitution de 30 000 termes en langue corse ; les travaux sur la terminologie et les demandes via la charte de la langue, notamment, ou le plan Media, de lexiques disciplinaires ; le développement de la littérature en langue corse et son accès au plus grand nombre ; sont tout autant de missions pour lesquels le Cunsigliu di a Lingua sera sollicité.

Ainsi après l'adoption par l'Assemblée de Corse d'une nouvelle structuration et d'un nouveau fonctionnement, la mise en route du Cunsigliu sera une des priorités pour 2019. Si la rémunération des membres des commissions, un temps évoquée, n'est plus une condition sine

qua non de la mise en route de cette mission, il n'en demeure pas moins qu'un budget doit être attribué au cunsigliu. Celui-ci est couvrira les frais de fonctionnement nécessaires à la réalisation des travaux du Cunsigliu di a Lingua.

Si le cunsigliu linguisticu a pour ambition de contribuer à l'équipement linguistique, il conserve et poursuit sa mission de mise en œuvre d'actions de promotion de la langue corse, visant à inciter le public à l'apprentissage et à la pratique de la langue ainsi qu'à mobiliser les acteurs en visant à diffuser les connaissances et à promouvoir les actions pérennes et structurantes.

Cette mission de promotion revêt plusieurs formes : a festa di a lingua ; linguimondi ; les prix littéraires et autres prix (Fazi) visant à récompenser l'excellence dans le domaine de la langue corse.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme : 500 000 € en AE et 410 000 € en CP.

POLITIQUE : N43
COMPETENCE : N431
PROGRAMME : N4313

DIFFUSION LINGUISTIQUE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
250 000 €	**200 000 €**	**800 000 €**	**500 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**1 050 000 €**	**TOTAL CP**	**700 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4313C	Diffusion linguistique	250 000 €	200 000 €	800 000 €	500 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4313	**250 000 €**	**200 000 €**	**800 000 €**	**500 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4313		**TOTAL AUTORISATION**	**1 050 000 €**	**TOTAL CP**	**700 000 €**

La mission principale de ce programme est d'œuvrer au renforcement de la visibilité et de l'usage normalisé de la langue corse auprès de tous les acteurs de la société corse.
Il s'agit prioritairement d'aider à l'équipement linguistique, et plus précisément au service de la formation et l'observation. S'agissant de la formation, le manque d'outils modernes nous commande d'impulser une dynamique, comme la création d'un MOOC pour l'apprentissage du corse pour débutants par exemple. Une action d'équipement au service de l'observation, est également envisagée avec la mise en place d'une enquête sociolinguistique (la précédente date de 2012).
Un autre projet-phare de l'Exécutif consiste à impulser une dynamique autour de la pratique en immersion de la langue corse dans la société, par la mise en œuvre d'un nouveau dispositif « Casa di a Lingua ». Ce dispositif « Casa di a lingua" sera soumis au vote de l'Assemblée avec un modèle de convention et le passage par un appel à projets. Ce dispositif sera uniquement consacré à la promotion et au soutien d'actions en immersion.

L'objectif est de promouvoir l'immersion et d'aider à la développer dans la société. Ainsi, le convention Casa Di a Lingua, dont une première expérimentation avait eu lieu dans le cadre du plan de développement linguistique 2007-2013, a été reprise et repensée pour le développement exclusif d'activités en immersion (linguistiques ou non). Ce dispositif fera l'objet d'une convention-cadre qui sera déclinée localement après appel à projets sur différents

territoires. Dans un second temps ces structures pourront se constituer en réseau. Les dépenses éligibles à ces projets, concernent la prise en charge d'interventions (animateurs ou formateurs), de déplacements (sorties thématiques en immersion), ou de frais de location de salles par exemple. Le conventionnement constituerait un engagement financier pour la Collectivité de 50 k€ pour une casa di a lingua. L'ambition est d'arriver à avoir 4 projets case di a lingua pour un montant global de 200k€.
Un autre domaine autour duquel se structure l'action du service difusione sucetale et relevant également de l'équipement linguistique est celui des médias. Le plan média & Lingua Corsa a permis de donner plus de visibilité à la langue corse dans les médias locaux et une dynamique s'est installée au vu des nouveaux projets qui ont été soumis. Après une année d'exécution, une première évaluation a conduit à envisager plusieurs évolutions, à savoir des conventions pluriannuelles (3 ans) mais également une un cadre plus élaboré avec d'une partie une aide consacrée à la réalisation et la diffusion d'émissions en langue corse. Il sera proposé aux médias un soutien financier (plafonné à 15 k€) pour la mise en place de formation en langue corse en interne. Cette initiative a été évaluée à hauteur de 100 k€ supplémentaires pour l'ensemble des médias que nous soutenons et qui font partie du plan (environ une dizaine).
S'agissant de la petite-enfance, toujours dans l'objectif d'équipement linguistique, une application langue corse smartphone et tablette pour les moins de six ans devrait voir le jour en fin d'année. Un autre volet du développement de la langue corse dans la petite-enfance est celui de la qualification des personnels travaillant dans les structures d'accueil. Il convient de mettre en place des actions de formation et de certification pour les personnels des structures d'accueil de la petite-enfance.

Enfin, le service poursuit son travail d'accompagnement des collectivités et des acteurs de la société insulaire dans leur volonté d'employer la langue corse au quotidien et de créer un véritable environnement linguistique, au travers de la charte de la langue. Ainsi, suite à l'adoption par l'Assemblée de Corse la nouvelle planification Lingua 2020 – « Per a nurmalisazione di a lingua corsa è u prugressu versu una sucetà bislingua » et au vu des besoins recensés auprès des collectivités publiques désireuses un effort devra être consenti afin d'accompagner au mieux les collectivités dans l'intégration de la langue corse en particulier par la mise en place d'une nouvelle charte de la langue corse « U Pattu Lingua Corsa ». Ce dispositif cible la prise en charge financière de la formation des agents, les frais de traduction de documents, et les coûts liés à la signalétique et à tout équipement linguistique. Dans cette optique d'accompagnement des collectivités seront également entreprises une recherche et la mise en œuvre d'outils d'aide à l'intégration de la langue corse à l'activité des collectivités publiques, dans le cadre des produits qui seront proposés avec la campagne de communication « Langue corse ».

Il vous proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme :

- En investissement : 250 000 € en autorisations de programme et 200 000 € en crédits de paiement ;
- en fonctionnement : 800 000 € en autorisations d'engagement et 500 000 € de crédits de paiement.

POLITIQUE : N44

CULTURE ET PATRIMOINE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
12 018 000 €	**13 343 000 €**	**16 133 000 €**	**12 966 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**28 151 000 €**	**TOTAL CP**	**26 309 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou U.E) :

	Fonds européens	CPER	PEI
AP / AE			
CP			94 500 €

COMPETENCE	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N441	Patrimoine	5 580 000 €	6 065 000 €	1 574 000 €	2 334 000 €
N442	Culture	5 095 000 €	5 000 000 €	13 304 000 €	9 500 000 €
N443	Musées, archives, BDP, centres cultures et FRAC	1 343 000 €	2 278 000 €	1 255 000 €	1 132 000 €
	TOTAL POLITIQUE N44	**12 018 000 €**	**13 343 000 €**	**16 133 000 €**	**12 966 000 €**
TOTAL POLITIQUE		**TOTAL AUTORISATION**	**28 151 000 €**	**TOTAL CP**	**26 309 000 €**

POLITIQUE : N44
COMPETENCE : N441

PATRIMOINE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
5 580 000 €	**6 065 000 €**	**1 574 000 €**	**2 334 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**7 154 000 €**	**TOTAL CP**	**8 399 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou U.E) :

	Fonds européens	CPER	PEI
AP / AE			
CP			94 500 €

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4411	Patrimoine Restauration	5 450 000 €	4 355 000 €	1 574 000 €	700 000 €
N4412	Bâtiments		1 200 000 €		
N4413	Devoir de mémoire - Archives	90 000 €	130 000 €		24 000 €
N4414	Mécénat - Patrimoine				10 000 €
N4415	Patrimoine – Etudes	40 000 €	80 000 €		
N4416	GRITACCESS Patrimoine		300 000 €		1 600 000 €
	TOTAL COMPETENCE N441	**5 580 000 €**	**6 065 000 €**	**1 574 000 €**	**2 334 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**7 154 000 €**	**TOTAL CP**	**8 399 000 €**

POLITIQUE : N44
COMPETENCE : N441
PROGRAMME : N4411

PATRIMOINE RESTAURATION

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
5 450 000 €	**4 355 000 €**	**1 574 000 €**	**700 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**7 024 000 €**	**TOTAL CP**	**5 055 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou U.E):

	Fonds européens	CPER	PEI
AP / AE			
CP			94 500 €

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4411A	Patrimoine Restauration	15 000 €	150 000 €	580 000 €	30 000 €
N4411C	Patrimoine Restauration	5 435 000 €	4 205 000 €	994 000 €	670 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4411	**5 450 000 €**	**4 355 000 €**	**1 574 000 €**	**700 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4411		**TOTAL AUTORISATION**	**7 024 000 €**	**TOTAL CP**	**5 055 000 €**

N4411A :

Les crédits demandés sont relatifs aux :

- Travaux d'urgence et de mise en sécurité du château de la Punta en investissement, demande de financement par le PEI à hauteur de 63%
- Financement des associations en fonctionnement.

N4411 C :

En investissement :

- Centre de conservation et de restauration du patrimoine mobilier de Corse, partie mobilier ;

- Conservation et restauration du patrimoine immobilier et mobilier de Corse, subventions pour la conservation et la restauration des patrimoines immobilier et mobilier classés et inscrits ;

- Opérations sur les sites archéologiques, aides aux associations archéologiques, recherche et inventaire du patrimoine ;

- Aides aux musées labélisés et opérations de mise en valeur du patrimoine (développement des NTIC, études et mises en valeur du patrimoine).

En fonctionnement :

- Etudes générales et aménagements qualitatifs sur des sites de la CdC, fonctionnement et exposition 2018 du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine Mobilier de Corse ;

- Fonctionnement des sites archéologiques, projet Collectif de Recherche ;

- Aides aux musées labélisés, aides aux associations pour la mise en valeur du patrimoine, opérations de mise en valeur du patrimoine : développement des NTIC, études et mises en valeur du patrimoine, publications, identité et ligne éditoriale, festival Aleria antica, journées nationales de l'archéologie, journées du patrimoine.

Il vous proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme :

- en investissement : 5 450 000 € en autorisations de programme et 4 355 000 € en crédits de paiement,
- en fonctionnement : 1 574 000 € en autorisations d'engagement et 700 000 € de crédits de paiement.

POLITIQUE : N44
COMPETENCE : N441
PROGRAMME : N4412

BATIMENTS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
	1 200 000 €		
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**1 200 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4412C	Bâtiments		1 200 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N4412		**1 200 000 €**		
TOTAL PROGRAMME N4412		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**1 200 000 €**

Ce budget sera destiné au financement des dépenses liées à la poursuite de l'opération en cours de mise en valeur du site Montlaur à Bunifaziu :

- Poursuite et achèvement des travaux de désamiantage et de démolition,
- Etudes pour les aménagements paysagers,
- Etudes et début des travaux de réfection de la toiture de la caserne génoise.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 1,2 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N44
COMPETENCE : N441
PROGRAMME : N4413

DEVOIR DE MEMOIRE - ARCHIVES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
90 000 €	**130 000 €**		**24 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**90 000 €**	**TOTAL CP**	**154 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4413A	Devoir de mémoire - Archives	35 000 €	110 000 €		20 000 €
N4413B	Devoir de mémoire - Archives	55 000 €	20 000 €		4 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4413	**90 000 €**	**130 000 €**		**24 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4413		**TOTAL AUTORISATION**	**90 000 €**	**TOTAL CP**	**154 000 €**

Fonctionnement et investissement du Service des archives et devoir de mémoire.

L'acquisition d'un numériseur est prévue en 2019, dont l'AP a été affectée en 2018.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 90 000 € en autorisations de programme et 49 000 € de crédits de paiement et pour le fonctionnement 24 000 € de crédits de paiement.

POLITIQUE : N44
COMPETENCE : N441
PROGRAMME : N4414

MECENAT PATRIMOINE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
			10 000 €
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**10 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4414C	Mécénat - Patrimoine				10 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4414				**10 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4414		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**10 000 €**

Impression de livrets et opérations de communication pour les opérations proposées par la Collectivité de Corse dans le cadre de la politique de mécénat.

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 40 000 €

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 10 000 € de crédits de paiement.

POLITIQUE : N44
COMPETENCE : N441
PROGRAMME : N4415

PATRIMOINE - ETUDES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
40 000 €	**80 000 €**		
TOTAL AUTORISATION	**40 000 €**	**TOTAL CP**	**80 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4415C	Patrimoine – Etudes	40 000 €	80 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N4415	**40 000 €**	**80 000 €**		
TOTAL PROGRAMME N4415		**TOTAL AUTORISATION**	**40 000 €**	**TOTAL CP**	**80 000 €**

Propositions d'études dans l'optique d'opérations de conservation, restauration et mise en valeur du patrimoine.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 40 000 € en autorisations de programme et 80 000 € en crédits de paiement.

POLITIQUE : N44
COMPETENCE : N441
PROGRAMME : N4416

GRITACCESS PATRIMOINE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
	300 000 €		**2 500 000 €**
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**2 800 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4416C	GRITACCESS Patrimoine		300 000 €		2 500 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4416		**300 000 €**		**2 500 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4416		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**2 800 000 €**

Le projet stratégique GRITACCESS, financé dans le cadre du Programme opérationnel de coopération transfrontalière Italie-France maritime et prévu sur 3 ans, permettra de restaurer des tours littorales et de développer, à partir de celles-ci, des itinéraires culturels et touristiques. Il permettra également de développer l'accessibilité aux musées.
L'objectif de ce projet, qui réunit 14 partenaires en Corse, Sardaigne, Toscane, Ligurie et PACA, est la création d'un grand itinéraire commun du patrimoine. La création d'une régie transfrontalière permettra, au-delà du projet, d'élargir l'itinéraire ou de le transposer à d'autres territoires.
Il générera un financement FEDER à hauteur de 85%.

La Collectivité de Corse, Cheffe de file du projet, recevra les contributions FEDER pour l'ensemble du partenariat et sera chargée de les reverser aux partenaires, ce qui nécessite des autorisations et des crédits de paiement importants.

Il vous est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme :

- en investissement : 0,3 M€ de crédits de paiement,
- en fonctionnement : 2,5 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N44
COMPETENCE : N442

CULTURE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
7 265 000 €	**5 000 000 €**	**13 304 000 €**	**9 500 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**18 399 000 €**	**TOTAL CP**	**14 500 000 €**

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4423	Culture	5 095 000 €	5 000 000 €	13 284 000 €	9 500 000 €
N4424	Mécénat - Culture			20 000 €	
	TOTAL COMPETENCE N442	**5 095 000 €**	**5 000 000 €**	**13 304 000 €**	**9 500 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**18 399 000 €**	**TOTAL CP**	**14 500 000 €**

POLITIQUE : N44
COMPETENCE : N442
PROGRAMME : N4423

CULTURE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
5 095 000 €	**5 000 000 €**	**13 284 000 €**	**9 500 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**18 397 000 €**	**TOTAL CP**	**14 500 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4423C	Culture	5 095 000 €	5 000 000 €	13 284 000 €	9 500 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4423	**5 095 000 €**	**5 000 000 €**	**13 284 000 €**	**9 500 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4423		**TOTAL AUTORISATION**	**18 379 000 €**	**TOTAL CP**	**14 500 000 €**

L'Assemblée de Corse a adopté en 2017 un nouveau cadre de l'action culturelle organisé autour de quatre axes majeurs : **INGRANDÀ INCU A CULTURA**, par l'apprentissage et l'éducation artistique et culturelle, la Culture devient facteur d'épanouissement et d'esprit critique ; **SVILUPPÀ A CREAZIONE**, par le soutien à la création artistique, qui met en mouvement la culture corse, riche d'influences multiples qu'elle sait intégrer et transformer ; **FÀ VEDE E FÀ CUNOSCE A CREAZIONE IN OGNI MOCHI È ALDILÀ** par le soutien à la promotion, il s'agit de permettre à la Corse d'affirmer l'originalité de sa culture en la faisant connaître et en pérennisant les liens qui l'unissent à d'autres cultures, **INTRAPRENDE INDE A CULTURA** par le soutien à l'attractivité du territoire, notre Collectivité donnera aux entreprises culturelles insulaires la possibilité d'être un moteur du développement économique de l'île ; et un règlement des aides permettant la mise en œuvre de cette politique.

Suite à la mise en place de la Collectivité de Corse en janvier 2018, une nouvelle Direction de la culture a été bâtie en intégrant les compétences fortes de l'ex Collectivité Territoriale de Corse ainsi que celles des départements, très investis dans le domaine de la lecture publique. Un nouveau règlement des aides a été adopté en Assemblée de Corse pour une feuille de route qui reste inchangée.

La Collectivité de Corse s'est dotée d'outils en phase avec ses ambitions et entend organiser le développement de la culture corse autour :

- De la mise en œuvre des textes structurants adoptés en 2017 : le schéma territorial de la formation initiale artistique pour 2017-2021, le nouveau règlement des aides Culture et les chartes territoriales des équipements culturels (festivals, pôles de formation et salles de spectacles) ;

- De la mise en œuvre de la dernière tranche du PEI au titre de l'aménagement culturel du territoire : il s'agira notamment de prioriser les investissements culturels en milieu rural, comme dans le Fiumorbu par exemple, avec la construction d'une école des arts à I Prunelli-di-Fiumorbu et d'une salle de spectacles A Ghisunaccia, mais également à Carghjese, pour l'équipement du nouveau centre culturel. Il s'agira également de prioriser le réaménagement des structures d'enseignement artistique avec la rénovation du Conservatoire à Aiacciu et à Bastia, au sein du Théâtre. Enfin, une attention particulière sera accordée à l'émergence de « tiers-lieux », salles intermédiaires propices à la création artistique et à l'éclosion de nouvelles esthétiques à l'instar du projet Providenza à Pieve ou Spartimusica à Bastia ;

- Du renforcement de ses propres institutions que sont le FRAC Corsica, la Cinémathèque territoriale, et le Centre d'art polyphonique-Mission voix. Ainsi, Le FRAC doit lancer le chantier de sa collection en 2019 qu'il doit également continuer de valoriser ; il doit être conforté pour accroître son rayonnement sur le territoire comme à l'extérieur. La Cinémathèque, avec un nouveau conservateur, pourra mettre en œuvre un nouveau projet d'établissement ; Le Centre d'art polyphonique mettra en œuvre dès février son projet de service et notamment sa politique de développement sur le territoire en concertation avec les acteurs culturels concernés ;

- Du renforcement des fonds à la création artistique, notamment pour ce qui concerne les arts de la scène (aides à la création de spectacle) et le secteur audiovisuel (aide à la production de documentaires et d'œuvres audiovisuelles). Il s'agit de structurer ces filières afin qu'elles puissent jouer le rôle de véritables filières industrielles, innovantes et pourvoyeuse d'emploi. Sur le secteur audiovisuel, cela se traduira par un appui des missions d'accueil du Corsica Pôle Tournage afin que la Corse continue d'attirer sur son sol des projets de tournages de longs métrages et bénéficie des retombées économiques et communicationnelles qui y sont associés ;

- Du développement de sa politique dans le domaine de la lecture publique en confortant ses établissements territoriaux à savoir les deux bibliothèques territoriales de prêt, le réseau des bibliothèques et médiathèques territoriales issues de la réforme territoriale, et une politique commune et concertée d'animation des territoires et de culture de proximité ;

- De mettre en œuvre en faveur des publics éloignés de la culture des opérations sur les territoires ruraux principalement en relation avec les communes et les intercommunalités ;

- De travailler à une meilleure transversalité entre la politique culturelle et la politique touristique via la conduite de rencontres et de séminaires incluant les acteurs culturels et les offices de tourisme et en filigrane, l'objet de rédiger des conventions transversales et pluripartites.

Sur le fond, il s'agira de réaffirmer que la culture, et nous ne le répétons jamais assez, est constitutive de notre identité, et qu'elle se doit donc d'occuper une place importante dans notre projet politique, que l'égalité d'accès à la Culture est un droit fondamental et qu'il appartient à l'ensemble des collectivités de le garantir.

Pour sa part, la Collectivité de Corse entend développer l'offre culturelle en veillant à ce que les initiatives s'intègrent dans une logique territoriale de mise en réseau et d'innovation.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme 5,095 M€ en AP et 5 M€ de CPI ainsi que 13,284 M€ en AE et 9,5 M€ de CPF.

POLITIQUE : N44
COMPETENCE : N442
PROGRAMME : N4424

MECENAT CULTURE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		20 000 €	
TOTAL AUTORISATION	**20 000 €**	**TOTAL CP**	

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4424C	Mécénat Culture			20 000 €	
	TOTAL PROGRAMME N4424			**20 000 €**	
TOTAL PROGRAMME N4424		**TOTAL AUTORISATION**	**20 000 €**	**TOTAL CP**	

La stratégie de communication mécénat, dans le cadre du rapport qui sera présenté à l'Assemblée de Corse, propose un plan média et la production des supports de communication et d'outils de campagne qui doivent être reliés aux moyens mis en œuvre par la communication institutionnelle de la CDC. Le service valorisation du Patrimoine viendra en soutien pour la valorisation des projets à mécéner et la direction des moyens généraux pour l'organisation évènementielle du lancement de la première campagne de mécénat en Juin/Juillet 2019.

Un premier marché passé en 2017 avec l'Agence MAKI prévoit la réalisation des supports qu'il faut finaliser d'ici le mois de mars 2019. Le Pôle Mécénat proposera une liste d'autres supports à réaliser ainsi que l'organisation d'un grand évènement pour le lancement de la première campagne mécénat dont la date reste à définir durant le mois de juillet 2019.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme 20 000 € en AE.

POLITIQUE : N44
COMPETENCE : N443

MUSEES ARCHIVES BDP CENTRES CULTURE ET FRAC

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
1 343 000 €	**2 278 000 €**	**1 255 000 €**	**1 132 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**2 598 000 €**	**TOTAL CP**	**3 410 000 €**

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4430	BDP	318 000 €	318 000 €	318 000 €	240 000 €
N4431	Centre Culturel Santa Lucia di Tallà		1 090 000 €		
N4432	Musée de la Corse	400 000 €	400 000 €	400 000 €	300 000 €
N4433	Musée de Livia	25 000 €	20 000 €	25 000 €	25 000 €
N4434	Musée de Sartè	45 000 €	40 000 €	50 000 €	50 000 €
N4435	FRAC	175 000 €	175 000 €	175 000 €	285 000 €
N4436	Cinémathèque territoriale	80 000 €	140 000 €	100 000 €	90 000 €
N4437	A Casa di Roccapina			34 000 €	34 000 €
N4438	Musée d'Aleria	200 000 €	80 000 €	130 000 €	85 000 €
N4439	Musée de Merusaglia	100 000 €	15 000 €	23 000 €	23 000 €
	TOTAL COMPETENCE N443	**1 343 000 €**	**2 278 000 €**	**1 255 000 €**	**1 132 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**2 598 000 €**	**TOTAL CP**	**3 410 000 €**

POLITIQUE : N44
COMPETENCE : N443
PROGRAMME : N4430

BDP

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
318 000 €	**318 000 €**	**318 000 €**	**240 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**636 000 €**	**TOTAL CP**	**558 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4430A	BDP	138 000 €	138 000 €	123 000 €	120 000 €
N4430B	BDP	180 000 €	180 000 €	195 000 €	120 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4430	**318 000 €**	**318 000 €**	**318 000 €**	**240 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4430		**TOTAL AUTORISATION**	**636 000 €**	**TOTAL CP**	**558 000 €**

N4430A :

- Le Service des Médiathèques du Pumonte (ex BDP CD2A) rattaché depuis la création de la CDC à la Direction de la Culture, a pour missions et compétences, d'encourager le développement de la lecture publique et de la culture dans les territoires notamment à travers son réseau de médiathèques et de bibliothèques. Si le vote du Budget Primitif permet de traduire financièrement l'ambition et la portée de telle ou telle politique publique, il doit être en 2019, pour le Service des Médiathèques du Pumonte, l'occasion de maintenir voire d'accentuer un niveau d'intervention conséquent dans les territoires.
- Ainsi les crédits alloués en 2019 en section d'investissement permettront d'une part de poursuivre l'enrichissement du fonds documentaire riche aujourd'hui de plus de 180 000 documents tous supports confondus (livres, dvd, cd, expositions, kamishibaï) pour les publics adulte et jeunesse fréquentant les structures de lecture (relais lecture/bibliothèques/médiathèques) implantées dans les territoires ruraux.

- Il est à noter que ces crédits alloués permettent également l'enrichissement des collections des 2 médiathèques territoriales de Cuzzà et Pitretu-Bicchisgià.

Les équipes de la Médiathèque du Pumonte auront également la charge de constituer le fonds documentaire de la médiathèque du futur pôle culturel de l'Alta Rocca basé sur la commune de Sta Lucia di Tallà, établissement qui devrait ouvrir ses portes dans le courant du 2nd semestre 2019.

L'année 2019 devrait permettre également la réalisation de deux prix littéraires à l'échelle régionale à savoir le Prix Leghje Eleghje d'une part, action prônant le développement la lecture auprès des jeunes scolaires, des sélections d'ouvrages sont ainsi offertes aux établissements partenaires de la démarche. D'autre part, l'action Un livre à la naissance qui consiste à offrir à chaque nouvelle famille un livre à lire à son enfant.

Enfin les crédits votés en section d'investissement doivent permettre à la marge, le renouvellement de mobilier bibliothèque mis à disposition du réseau de type rayonnages, poufs, chauffeuses pour les structures qui en feraient la demande. Ces crédits peuvent également couvrir les propres besoins internes du service en matière de remplacement de mobilier spécifique (rayonnages, chariots à livres, assises etc..).

En section de fonctionnement, les crédits alloués chaque année permettent d'une part l'achat de produits spécifiques nécessaires à la protection et à l'équipement des documents (ex : film protecteur, codes-barres etc..). D'autre part, des crédits sont dédiés au remplacement à l'identique de certains documents usagés ou abimés, à l'achat de ressources numériques et d'expositions culturelles faisant l'objet par la suite d'un prêt dans les médiathèques du réseau.

Une partie importante des crédits alloués en fonctionnement permettent la réalisation d'une programmation d'animation dynamique et volontaire tout au long de l'année et à destination des médiathèques du réseau.

Cela consiste à acheter des prestations de service de type, conférences, projections, heures du conte, lectures à voix haute, représentations théâtrales, ateliers d'écriture, ou encore des représentations musicales, autant d'actions qui permettent la constitution d'une véritable offre culturelle pour les territoires.

Enfin des crédits seront dédiés à la prise en charge des intervenants (ex : dépenses VHR) mobilisés dans le cadre de ces actions d'animation constitutives de la programmation culturelle.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme 138 000 € en AP et 138 000 € de CPI ainsi que 123 000 € en AE et 120 000 € de CPF.

N4430B :

Le budget 2019 de la Médiathèque Territoriale de Prêt du Cismonte (ex BDP2B) correspond :

En investissement, aux opérations d'acquisitions livres et multimédias (livres, CD, DVD, et livres lus) pour l'ensemble de sa desserte de lecture publique (Médiathèque Centre Corse, Médiathèque Castagniccia Mare è Monti, bibliothèques relais, dépôts livres et tournées bibliobus particuliers).

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme 180 000 € en AP et 180 000 € de CPF.

Et en fonctionnement, à la mise en œuvre principalement de la politique d'animations et de manifestations autour de tous les supports livres et multimédias, dispensant d'une offre d'animation structurée et enrichie comme suit :

- Poursuite de la mise en place d'un centre de ressources pour la création, la réalisation et la diffusion de supports d'animations (jeux de lecture, malles thématiques, ateliers autour d'expositions ....)
- Programmation 2019 de diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire (venues d'auteurs, illustrateurs, conteurs, comédiens, conférenciers, etc....)
- Continuité des manifestations, prix et opérations ponctuelles livres/lecture, mais également musique et cinéma, et des actions de partenariat (leghje eleghje, simana di a lingua corsa, fête de la nature, una nascita/un libru..., les partenariats avec la Ligue de l'Enseignement, Arte Mare, ou l'Office de l'Environnement dans le cadre du programme européen rando-culture et sentier du patrimoine, et al.)

De plus, et toujours en fonctionnement, au développement d'une meilleure visibilité sur la toile, viendra s'adjoindre l'engagement en direction de l'édition électronique et d'accès à différentes plateformes spécialisées (musique, cinéma, apprentissage...). Enfin, les dépenses en matière de fournitures bibliothéconomiques complètent et finalisent la section de fonctionnement de la Médiathèque Territoriale de Prêt du Cismonte (ex BDP2B).

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme 195 000 € en AE et 120 000 € de CPF.

POLITIQUE : N44
COMPETENCE : N443
PROGRAMME : N4431

CENTRE CULTUREL SANTA LUCIA DI TALLA

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
	1 090 000 €		
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**1 090 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4431A	Centre Culturel Santa Lucia di Tallà		1 090 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N4431		**1 090 000 €**		
TOTAL PROGRAMME N4431		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**1 09 000 €**

Ces dépenses d'investissement sont relatives au programme de restauration du couvent St François à Santa Lucia di Tallà. Ce projet qui allie tradition et modernité était inscrit à l'ancien schéma départemental d'action territorialisée en faveur de la lecture publique ; il est adossé à un bail emphytéotique conclu entre la commune et la Collectivité et consiste à implanter dans cet édifice une médiathèque et des espaces de pratiques socio-culturelles intégrant les nouvelles technologies.

Il vous proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme en investissement 1,09 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N44
COMPETENCE : N443
PROGRAMME : N4432

MUSEE DE LA CORSE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
400 000 €	**400 000 €**	**400 000 €**	**300 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**800 000 €**	**TOTAL CP**	**700 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4432C	Musée de la Corse	400 000 €	400 000 €	400 000 €	300 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4432	**400 000 €**	**400 000 €**	**400 000 €**	**300 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4432		**TOTAL AUTORISATION**	**800 000 €**	**TOTAL CP**	**700 000 €**

Programme d'activités 2019 du Musée de la Corse

Le Musée de la Corse présentera en 2019 une exposition sur les 600 ans de la citadelle de Corti, après le succès de « E figure di a Corsica ». Cette exposition permettra également d'initier une réflexion de mise en valeur globale du site (nid d'aigle, musée, caserne Padoue, etc.).

Les recettes prévisionnelles de la régie du Musée de la Corse s'élèvent à 220 000 €.

Ainsi, il vous proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 0,4 M€ de CPI et 0,3 M€ de CPF, ainsi que 0,4 M€ en AP et AE.

POLITIQUE : N44
COMPETENCE : N443
PROGRAMME : N4433

MUSEE DE LIVIA

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
25 000 €	**20 000 €**	**25 000 €**	**25 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**50 000 €**	**TOTAL CP**	**45 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4433A	Musée de Livia	25 000 €	20 000 €	25 000 €	25 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4433	**25 000 €**	**20 000 €**	**25 000 €**	**25 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4433		**TOTAL AUTORISATION**	**50 000 €**	**TOTAL CP**	**45 000 €**

Il s'agit des crédits dédiés au fonctionnement et au Programme d'activités 2019 du Musée de Livia.

Investissement : collections d'œuvres d'art, mobilier, restauration d'œuvres,
Fonctionnement : documentation, matériels divers, frais SACEM, impressions.

Il vous proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 20 000 € de CPI et 25 000 € de CPF ainsi que 25 000 € en AP et en AE.

POLITIQUE : N44
COMPETENCE : N443
PROGRAMME : N4434

MUSEE DE SARTE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
45 000 €	**40 000 €**	**50 000 €**	**50 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**95 000 €**	**TOTAL CP**	**90 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4434C	Musée de Sartè	45 000 €	40 000 €	50 000 €	50 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4434	**45 000 €**	**40 000 €**	**50 000 €**	**50 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4434		**TOTAL AUTORISATION**	**95 000 €**	**TOTAL CP**	**90 000 €**

Il s'agit des crédits destinés au fonctionnement et au Programme d'activités 2019 du Musée de Sartè.

Investissement : collections d'œuvres d'art, mobilier, restauration d'œuvres,
Fonctionnement : documentation, matériels divers, inventaire, impressions, transports de biens.

Les recettes prévisionnelles de la régie s'élèvent à 35 000 €.

Il vous proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 40 000 € de CPI et 50 000 € de CPF ainsi que 45 000 € en AP et 50 000 € en AE.

POLITIQUE : N44
COMPETENCE : N443
PROGRAMME : N4435

FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN - FRAC

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
175 000 €	**175 000 €**	**174 460 €**	**285 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**349 460 €**	**TOTAL CP**	**460 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4435C	FRAC	175 000 €	175 000 €	174 460 €	285 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4435	**175 000 €**	**175 000 €**	**174 460 €**	**285 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4435		**TOTAL AUTORISATION**	**349 460 €**	**TOTAL CP**	**460 000 €**

Le FRAC CORSICA mène ses missions fondamentales de diffusion et de médiation à partir de la collection d'art contemporain international qu'il constitue et gère. Celle-ci compte 520 œuvres et représente une valeur totale de 8 463 681 €. Elle jouit d'une réputation et d'une reconnaissance incontestables sur le réseau professionnel européen et au-delà, en raison de la pertinence des axes qu'elle développe en cohérence avec son territoire. Le FRAC CORSICA travaille à rendre accessible la création contemporaine au plus grand nombre. Son action est stimulante pour la jeune création. Les opérations de médiation sont diversifiées selon les publics. Avec l'Eduction Nationale des programmes sont étudiés et suivis. Ses partenariats avec les institutions de l'île (notamment le Palais Fesch et le Musée de Bastia) et à l'extérieur (particulièrement dans l'espace méditerranéen) ont permis la réalisation de projets inédits. Le FRAC participe aux expositions internationales menées avec Platform (regroupements des FRAC(s)) qui font rayonner les collections. De plus, l'institution prête de œuvres à de grand Musées sur le continents et à l'étranger. Comme tous les FRAC(s) le FRAC CORSICA soumet ses bilans d'activités et projets de programmation au Conseil du FRAC sans l'agrément duquel aucune activité ne peut être engagée.

La programmation du FRAC en 2018 a drainé 35 867 visiteurs : 20 134 hors les murs et 15 733 à Corti sans compter les touristes qui visitent l'esplanade du FRAC à Corti pendant la période

estivale, qui ont pu découvrir les œuvres en extérieur créées par l'artiste Leonardo Boscani en même temps que le paysage panoramique soit environ 17 000 visiteurs supplémentaires.

6 expositions ont été réalisées, 42 présentations d'œuvres, deux conférences, 1 workshop et une résidence d'artiste. Le FRAC a également participé au WEFRAC (week-end des FRAC(s)) avec la participation de la musicienne, chanteuse et comédienne Patrizia Poli. Les relations avec les institutions de Majorque, de Barcelone et de Sardaigne ont été confortées en vue de nouveaux échanges et d'opérations de soutien à la jeune création.

La presse locale et nationale a suivi et relayé avec intérêt l'ensemble du programme.

1- Fonctionnement

Le budget de fonctionnement prend en compte les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de la programmation présentée au Conseil du FRAC du 10 septembre 2018.

- Une exposition consacrée à la grande artiste italienne Grazia Toderi qui permettra de découvrir à Corti sous la forme d'une installation in situ, la remarquable œuvre vidéo acquise récemment : une œuvre qui plonge le spectateur dans un espace cosmique.

- Une exposition conçue et réalisée pour la Corse par l'artiste Stephen Dean, peintre et vidéaste qui inclura une création en extérieur d'Anne Deleporte. Cette exposition, comme celle de Grazia Toderi fera découvrir des aspects très intéressants de la création vidéo et notamment les relations qu'elle entretient avec la peinture.

- Une exposition d'œuvres de la collection au Bastion de France à Portivechju.

- Une exposition consacrée à la jeune création (Corse, Sardaigne, Catalogne) réalisée en partenariat avec les institutions de Sardaigne et de Catalogne (et/ou Majorque) pour favoriser les contacts et les échanges entre artistes et construire de futurs réseaux professionnels dynamiques.

Le FRAC participera à la manifestation WE FRAC et commencera à préparer les expositions de l'exercice 2020.

Il poursuivra son programme de résidences et la prospective pour des échanges.

Il participera à un groupe de travail réuni par Platform pour des échanges concrets avec l'Argentine.

Il réalisera des présentations d'œuvres qui pourront être encore plus fréquentes et diversifiées sur l'ensemble du territoire dès le renforcement du secteur de la médiation et la nomination d'un nouveau médiateur professionnel, expérimenté et dynamique qui devra remplacer le médiateur chevronné sur le départ.

Les FRAC(s) sont des structures dynamiques, réactives et en mouvement. C'est pourquoi leur programmation ne peut être statique ou restreinte à une seule exposition.

La somme globale (174 460 € en AE 2019) comprend tous les différents postes à prendre en compte ainsi que le prévisionnel des dépenses qui devront être prélevées sur le budget du FRAC pour le déplacement des personnalités (membres du Comité Technique, artistes, critiques, conférenciers).

Cette somme totale reste inférieure aux budgets de grosses expositions dans les musées.

L'arrivée en septembre, dans le service, d'un régisseur professionnel aguerri va permettre de dégager plus de temps pour l'activité éditoriale ainsi que le marché passé pour le graphisme de catalogues.

2- Investissement

a-Acquisition d'œuvres :

La somme annuelle consacrée aux acquisitions (170 000 €) est stable depuis 2011.En fin d'exercice 2018, il est apparu nécessaire de revoir et de compléter le parc de matériel technique pour une présentation plus précise des œuvres. 20 000 € sur la somme réservée pour les acquisitions, ont été affectés à cette opération nécessaire et réalisée grâce à l'expertise du régisseur. Il s'est agi de dispositions particulières et ponctuelles. En 2019 la totalité des 170 000 € sera intégralement réservée aux acquisitions. La constitution de la collection est fondamentale pour chaque FRAC. C'est ainsi que se construit sa réputation.

b - Pour l'acquisition de matériel, il est prévu 3 000 € et pour la restauration d'œuvres 2 000 €.

c- Chantier de la collection.

Les moyens pour la mise en œuvre du Chantier de la collection ont été prévus dès 2015 par délibération. Cette opération importante et nécessaire n'a pas pu être mise en œuvre en raison du retard pris pour la nomination du régisseur, spécialiste dont la présence dans le service est indispensable à la conduite du chantier.
Le régisseur est actuellement en poste. Le chantier pourra donc débuter. Ce qui est crucial pour la collection actuellement mise en danger par des conditions de conservation dégradées. La question déterminante se posera du lieu de conservation.
Mais si le FRAC peut intégrer dans son budget les sommes correspondant au travail sur la collection (110 000 €*), ce sont d'autres services et directions qui devront prévoir les dépenses nécessaires aux aménagements pour une mise en conformité des réserves : révision ou remplacement des équipements pour isolation, traitement de l'air, régulation de température et d'hygrométrie, Direction de l'Immobilier, montant : 61 000 € HT*.
Acquisition de mobilier professionnel nécessaire au rangement, au classement et au déplacement des œuvres. Direction de l'administration générale, montant : 39 095 € HT*.
**Ces sommes correspondent à l'estimatif de Monsieur Ludovic Chauwin qui a réalisé l'étude sur les réserves remise en 2014.*

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme 175 000 € en AP et en CPI ainsi que 174 460 € en AE et 285 000 € de CPF.

POLITIQUE : N44
COMPETENCE : N443
PROGRAMME : N4436

CINEMATHEQUE TERRITORIALE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
80 000 €	**140 000 €**	**100 000 €**	**90 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**180 000 €**	**TOTAL CP**	**230 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4436C	Cinémathèque territoriale	80 000 €	140 000 €	100 000 €	90 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4436	**80 000 €**	**140 000 €**	**100 000 €**	**90 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4436		**TOTAL AUTORISATION**	**180 000 €**	**TOTAL CP**	**230 000 €**

L'activité de la Cinémathèque territoriale est axée autour de trois missions principales :

- ✓ L'enrichissement (dépôts volontaires et dépôt légal régional des œuvres soutenues par la CDC), l'inventaire, la conservation (archivage et numérisation), et le catalogage du fonds patrimonial (affiches, films amateurs et professionnels, livres, photos et tous autres documents).
- ✓ La valorisation de ce fonds et la diffusion de la culture cinématographique.
- ✓ La mise en œuvre d'actions pédagogiques d'éducation à l'image auprès du jeune public et du public scolaire (notamment des classes à option cinéma au baccalauréat).

Dans le cadre de ses missions, la Cinémathèque adhère à diverses institutions nationales et internationales : Ciné Ressources (catalogue numérique collectif des bibliothèques et archives de cinéma) ; FIAF (fédération internationale des archives du film) ; FCAF (Fédération des cinémathèques et archives de films de France) ; Inédits (Films amateurs, mémoire d'Europe)...L'INA (Institut national de l'audiovisuel) et le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) sont membres du Conseil supérieur d'orientation et de gestion (CSOG) de la Cinémathèque.

Le budget 2019 doit permettre de réaliser les actions suivantes :

En investissement, avec un montant de 80 000 € d'AP, la Cinémathèque va pouvoir cette année renouveler son matériel avec l'acquisition d'un appareil permettant de numériser en HD le fonds de films en 35 mm. La Cinémathèque dispose déjà d'un matériel de numérisation de la pellicule, mais celui ne permet pas une numérisation optimale dans les standards de définition et de résolution conformes aux exigences qualitatives de notre époque.
Le devis prévisionnel s'élève à 130 000 €, la Cinémathèque dispose d'un solde d'AP de 2018 d'un montant de 60 000 €, ce qui porte à 140 000 € son volume d'AP. La Cinémathèque sera donc en mesure d'une part de réaliser cette opération d'acquisition de matériel et d'autre part de poursuivre l'enrichissement de son fonds non films (affiches et autres documents) à hauteur de 10 000 €.
Le montant des CPI d'un montant de 180 000 € permettra de réaliser ces investissements et de solder les opérations antérieures à 2019.

En fonctionnement, avec un montant d'AE de 100 000 € la Cinémathèque pourra mener ses missions à bien selon la ventilation suivante :

- 24 600 € d'achats de droits de films pour sa programmation sur site et dans le cadre de la Cinémathèque itinérante.
- 23 000 € d'achats de prestations auprès de tiers (experts, conférenciers, animateurs des dispositifs pédagogiques...).
- 15 000 € de frais de transport de personnes extérieures à la Collectivité (invités de la programmation de la Cinémathèque, membres du CSOG...).
- 13 000 € de frais de restauration et d'hébergement (invités de la programmation de la Cinémathèque, membres du CSOG...).
- 20 000 € de frais d'éditions pour l'impression du catalogue trimestriel, d'éditions pédagogiques (nouveau projet 2019) et d'insertions publicitaires au sein de magazines spécialisés.
- 4 500 € de frais d'adhésions et abonnements (revues spécialisées) et cotisations à diverses institutions nationales et internationales.

Les CPF d'un montant de 90 000 € permettront de réaliser ces opérations et de solder les opérations antérieures pour un montant de 35 000 € et de mandater 55% des engagements 2019 pour un montant de 55 000 €.

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre dans le cadre de ce programme 80 000 € en AP et 140 000 € de CPI ainsi que 100 000 € en AE et 90 000 € de CPF.

POLITIQUE : N44
COMPETENCE : N443
PROGRAMME : N4437

CASA DI ROCCAPINA

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		34 000 €	**34 000€**
TOTAL AUTORISATION	**34 000 €**	**TOTAL CP**	**34 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4437B	Casa di Roccapina			34 000 €	34 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4437			**34 000 €**	**34 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4437		**TOTAL AUTORISATION**	**34 000 €**	**TOTAL CP**	**34 000 €**

Propriété du Conservatoire du Littoral, A Casa di Roccapina est gérée depuis son ouverture en 2012 par le Conseil Départemental 2A et aujourd'hui par la Collectivité de Corse. Il s'agit d'un véritable outil d'animation du territoire (5414 visiteurs en 2018).

Il est proposé d'inscrire en autorisations d'engagement et en crédits de paiement 34 000 €. La recette envisagée est de 12 000 €.

POLITIQUE : N44
COMPETENCE : N443
PROGRAMME : N4438

MUSEE D'ALERIA

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
200 000 €	**80 000 €**	**130 000 €**	**85 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**330 000 €**	**TOTAL CP**	**165 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4438B	Musée d'Aleria	200 000 €	80 000 €	130 000 €	85 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4438	**200 000 €**	**80 000 €**	**130 000 €**	**85 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4438		**TOTAL AUTORISATION**	**330 000 €**	**TOTAL CP**	**165 000 €**

Il s'agit des crédits destinés au fonctionnement et au programme d'activités 2019 du Musée d'Aleria :

- Investissement : centre de conservation et d'étude, réalisation de soclages, restauration d'objets, éclairage, scénographie.
- Fonctionnement : centre de conservation et d'étude, exposition temporaire, acquisition de petits matériels et de mobiliers, frais d'impression de tickets d'entrée, frais d'animation et publications.

Les recettes prévisionnelles de la régie s'élèvent à 38 000 €.

Il vous proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 80 000 € de CPI et 85 000 € de CPF ainsi que 200 000 € en AP et 130 000 € en AE.

POLITIQUE : N44
COMPETENCE : N443
PROGRAMME : N4439

MUSEE DE MERUSAGLIA

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
100 000 €	**15 000 €**	**23 000 €**	**23 000€**
TOTAL AUTORISATION	**123 000 €**	**TOTAL CP**	**38 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4439B	Musée de Merusaglia	100 000 €	15 000 €	23 000 €	23 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4439	**100 000 €**	**15 000 €**	**23 000 €**	**23 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4439		**TOTAL AUTORISATION**	**123 000 €**	**TOTAL CP**	**38 000 €**

Il s'agit des crédits dédiés au fonctionnement et au programme d'activités 2019 du Musée de Merusaglia :

Investissement : complément système vidéosurveillance, éclairage.
Fonctionnement : frais d'impression tickets d'entrée, frais d'impression documents d'aide à la visite, frais d'animation.
Les recettes prévisionnelles de la régie s'élèvent à 20 000 €.

Il vous proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 15 000 € de CPI et 23 000 € de CPF ainsi que 100 000 € en AP et 23 000 € en AE.

POLITIQUE : N45

SPORT ET JEUNESSE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
6 300 000 €	**4 800 000 €**	**9 179 000 €**	**8 614 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**15 479 000 €**	**TOTAL CP**	**13 414 000 €**

COMPETENCE	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N451	Sports	6 300 000 €	4 800 000 €	8 379 000 €	7 711 000 €
N452	Jeunesse			800 000 €	903 000 €
	TOTAL POLITIQUE N45	**6 300 000 €**	**4 800 000 €**	**9 179 000 €**	**8 614 000 €**
TOTAL POLITIQUE N45		**TOTAL AUTORISATION**	**15 479 000 €**	**TOTAL CP**	**13 414 000 €**

POLITIQUE : N45
COMPETENCE : N451

SPORTS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
6 300 000 €	**4 800 000 €**	**8 379 000 €**	**7 711 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**14 679 000 €**	**TOTAL CP**	**12 511 000 €**

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4512	CNDS			1 100 000 €	1 100 000 €
N4513	Investir pour le CSJC	300 000 €	300 000 €	1 879 000 €	1 879 000 €
N4514	Aider le sport – Equipements sportifs	6 000 000 €	4 500 000 €	5 400 000 €	4 732 000 €
	TOTAL COMPETENCE N451	**6 300 000 €**	**4 800 000 €**	**8 379 000 €**	**7 711 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**14 679 000 €**	**TOTAL CP**	**12 511 000 €**

POLITIQUE : N45
COMPETENCE : N451
PROGRAMME : N4512

CNDS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		1 100 000 €	**1 100 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**1 100 000 €**	**TOTAL CP**	**1 100 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4512C	CNDS			1 100 000 €	1 100 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4512			**1 100 000 €**	**1 100 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4512		**TOTAL AUTORISATION**	**1 100 000 €**	**TOTAL CP**	**1 100 000 €**

Ces crédits sont délégués (loi relative à la Corse) par l'établissement public national, dénommé « Centre National pour le Développement du Sport » (CNDS) à la Collectivité de Corse, en application de l'article L 4428-8-II du C.G.C.T et du décret n°2006.248 du 2 mars 2006, afin de soutenir le fonctionnement et les actions des comités sportifs et clubs. Jusqu'alors ces crédits – ou part territoriale du CNDS – étaient affectés par l'Assemblée de Corse, sur la base de modalités d'attribution fixées par la directive nationale établie par le CNDS et la commission territoriale des sports. Son objectif est de faire bénéficier le sport au plus grand nombre et de contribuer à corriger les inégalités d'accès.

A partir de mars 2019, une nouvelle gouvernance du sport, l'Agence Nationale du Sport sera mise en place, il subsiste un questionnement quant à son fonctionnement et quant aux subventions allouées aux différentes régions.

Le montant des crédits accordés en 2018 a été de 977 000 + 57 954 = 1 034 065 €.Il vous est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 1 100 000 €, aussi bien en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement (ce montant est le montant cumulé des deux titres de crédits de 2018).

POLITIQUE : N45
COMPETENCE : N451
PROGRAMME : N4513

INVESTIR POUR LE CSJC

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
300 000 €	**300 000 €**	**1 879 000 €**	**1 879 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**2 329 000 €**	**TOTAL CP**	**2 329 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4513C	CSJC	300 000 €	300 000 €	1 879 000 €	1 879 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4513	**300 000 €**	**300 000 €**	**1 879 000 €**	**1 879 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4513		**TOTAL AUTORISATION**	**2 329 000 €**	**TOTAL CP**	**2 329 000 €**

Suite à la fermeture du CREPS, la reprise de ses activités par la CdC s'est d'abord effectuée sous forme de régie autonome (suite à la délibération de l'Assemblée de Corse du 10/12/2009), puis par un "syndicat mixte ouvert" à compter du 1er janvier 2012.

Depuis l'année 2018, le CSJC est géré en régie autonome.

Pour 2019, il convient d'inscrire, les crédits nécessaires au fonctionnement de cet établissement soit 1 879 000 €, montant plus élevé qu'en 2018 suite à la rédaction du projet d'établissement qui prévoit plusieurs créations de postes. De plus, il convient d'inscrire les crédits nécessaires en investissement de cet établissement, soit 300 000 €, montant nouveau car en 2018 les besoins en investissements du CSJC étaient traités sur le programme N4514 AIDER LE SPORT Investissement.

Il vous est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 2 329 000 € aussi bien en autorisations d'engagement/programme qu'en crédits de paiement.

POLITIQUE : N45
COMPETENCE : N451
PROGRAMME : N4514

AIDER LE SPORT – EQUIPEMENTS SPORTIFS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
6 000 000 €	**4 500 000 €**	**5 400 000 €**	**4 732 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**11 400 000 €**	**TOTAL CP**	**9 232 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4514C	Aider le sport – Equipements sportifs	6 000 000 €	4 500 000 €	5 400 000 €	4 732 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4514	**6 000 000 €**	**4 500 000 €**	**5 400 000 €**	**4 732 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4514		**TOTAL AUTORISATION**	**11 400 000 €**	**TOTAL CP**	**9 232 000 €**

Ce programme recouvre les différentes interventions retenues dans le cadre du règlement des aides sport adopté au 31 mai 2018.

En fonctionnement, les crédits sont dédiés à différentes aides qui sont les suivantes :

- Aide aux clubs évoluant en championnat national et en ligue professionnelle,
- Aide aux déplacements sportifs ;
- Aide à la pratique sportive : SportiPass' ;
- Bourses aux sportifs de haut niveau ou ayant réalisé des performances de niveau national,
- Aides aux ligues et comités sportifs régionaux ;
- Aides à l'organisation des manifestations sportives ;
- Aide aux projets de développement ;
- Mise à disposition de matériel et logistique ;

- Organisation de séjour d'animation sportive.

Il vous est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme au titre du fonctionnement 5 400 000 € en autorisations d'engagement et 4 732 000 € en crédits de paiement.

En investissement, l'inscription de ces crédits permettra de soutenir :

- la réalisation d'équipements structurants à l'échelle territoriale, d'équipements de proximité portés par les communes, les structures intercommunales et les associations sportives.

- l'acquisition de matériel sportif par les comités régionaux visant à améliorer la qualité des entraînements et des compétitions.

Il vous est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme, au titre de l'investissement 6 000 000 € en autorisations de programme et 4 500 000 € en crédits de paiement.

POLITIQUE : N45
COMPETENCE : N452
PROGRAMME : N4521

JEUNESSE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		800 000 €	**903 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**800 000 €**	**TOTAL CP**	**903 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N4521C	Aides en faveur de la jeunesse			800 000 €	903 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4521			**800 000 €**	**903 000 €**
TOTAL COMPETENCE N452		**TOTAL AUTORISATION**	**800 000 €**	**TOTAL CP**	**903 000 €**

Ce programme recouvre les différentes interventions retenues dans le champ de la jeunesse et concernant :

Les Contrats Educatifs Locaux (C.E.L.)

Par l'intermédiaire de ces contrats, la CDC, en partenariat avec l'Etat, les communes, est associée à une politique d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes sur tout le territoire. Ces contrats, facteur de réussite scolaire et sociale, visent un meilleur équilibre entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Les différents partenaires mettront en œuvre dans le temps extra-scolaire, de véritables projets éducatifs, qui contribueront au développement local et micro-régional dans ses aspects sociaux (apport de nouvelles activités sportives, culturelles, scientifiques-regroupement de petites communes-revitalisation du réseau associatif-apport d'emplois). Sur ce dispositif, il vous est proposé d'inscrire 400 000 € de crédits de paiement.

Les aides en faveur du milieu associatif

Ces fonds sont réservés prioritairement aux associations menant d'actions destinées en priorité :

- aux jeunes résidant en milieu rural, éloignés de toutes activités socio-éducatives ;
- aux jeunes issus d'un environnement social défaillant : facteur d'exclusion, d'échec scolaire et de délinquance ;
- aux opérations innovantes où le jeune est acteur du changement, ressource pour le développement du territoire ;
- aux actions mettant en œuvre l'offre de service de l'Information jeunesse de la CDC, missions dédiées à l'accès aux droits des jeunes, à la prévention des comportements à risques, à l'information généraliste de premier niveau.

Les chantiers de jeunes bénévoles « Demu una manu »

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique publique pour la jeunesse, la Collectivité de Corse est désireuse de mettre en avant l'engagement des jeunes corses, priorité 5 de la feuille de route du Pattù pè a Ghjuventù adoptée le 27 avril 2018 en Assemblée de Corse : « favoriser l'engagement citoyen des jeunes ».

Pour l'année 2019, le dispositif « Demu una manu - Incontri di a Ghjuventù » se déclinera sous la forme de trois appels à projet focalisés sur l'engagement des jeunes au sein de leur territoire :

- 1er niveau : engagement des jeunes au niveau local « engagement sur ma commune, mon village », « m'impegnu pè u mo paese »

- 2ème niveau : engagement au niveau territorial « engagement sur mon île », « facciu di a mo Isula una primura »

- 3ème niveau : engagement du jeune tant dans le bassin méditerranéen qu'au niveau européen, « m'impegnu aldilà di u rughjone corsu »

Ces projets seront aussi l'occasion d'innover techniquement et socialement, de découvrir et de valoriser l'engagement multiple du jeune.

Sur ces 2 dispositifs (Aides en faveur du Milieu Associatif et Chantiers de jeunes bénévoles), il vous est proposé d'inscrire 270 000 € de crédits de paiement.

Ghjovani in mossa (Envie d'agir)

Ce dispositif permet de soutenir l'initiative des jeunes de 11 à 30 ans, porteurs de projets à caractère économique, culturel ou social, qui ont pour objectifs de développer l'autonomie, la création, et faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Cette aide est attribuée à titre individuel

Sur ce dispositif, il vous est proposé d'inscrire 100 000 € de crédits de paiement.

AMO dans le cadre du Pacte pour la jeunesse et MAPA dans le cadre de l'Information des jeunes

2 prestations dont une AMO dans le cadre du Pacte autour d'outil numérique et un MAPA au niveau d'objets promotionnels dans le cadre de l'Information Jeunesse.

L'article L 4428-8-I du code général des collectivités territoriales confie à la Collectivité de Corse la compétence en matière d'information de la jeunesse. La mission d'information jeunesse est internalisée au sein de la Direction Adjointe de la Jeunesse en tant que service de l'information jeunesse.

Il est proposé d'inscrire 130 000 € de crédits de paiement.

Ainsi, il vous est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme, au titre du fonctionnement 800 000 € en autorisations de paiement et 903 000 € en crédits de paiement.

POLITIQUE : N46
COMPETENCE : N461

ORIENTATION

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
258 000 €	**235 000 €**	**1 142 000 €**	**573 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**1 400 000 €**	**TOTAL CP**	**808 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE			
CP		213 000 €	

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4610	Orientation TLV	213 000 €	213 000 €	950 000 €	473 000 €
N4611	Cellule prospective	45 000 €	22 000 €	192 000 €	100 000 €
	TOTAL COMPETENCE N461	**258 000 €**	**235 000 €**	**1 142 000 €**	**573 000 €**
TOTAL POLITIQUE N46		**TOTAL AUTORISATION**	**1 400 000 €**	**TOTAL CP**	**808 000 €**

POLITIQUE : N46
COMPETENCE : N461
PROGRAMME : N4610

ORIENTATION TLV

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
213 000 €	**213 000 €**	**950 000 €**	**473 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**1 163 000 €**	**TOTAL CP**	**704 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou C.E.E.) :

	Fonds européens	ETAT	PEI
AP / AE			
CP		213 000 €	

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4610C	Orientation TLV	213 000 €	213 000 €	950 000 €	473 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4610	**213 000 €**	**213 000 €**	**950 000 €**	**473 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4610		**TOTAL AUTORISATION**	**1 163 000 €**	**TOTAL CP**	**704 000 €**

POLITIQUE : N46
COMPETENCE : N461
PROGRAMME : N4611

CELLULE PROSPECTIVE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
45 000 €	**22 000 €**	**192 000 €**	**100 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**237 000 €**	**TOTAL CP**	**122 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N4611C	Cellule prospective	45 000 €	22 000 €	192 000 €	100 000 €
	TOTAL PROGRAMME N4611C	**45 000 €**	**22 000 €**	**192 000 €**	**100 000 €**
TOTAL PROGRAMME N4611C		**TOTAL AUTORISATION**	**237 000 €**	**TOTAL CP**	**122 000 €**

Dans une logique de concentration des financements mais aussi de l'action de leurs services, et sur ces deux démarches, de prospective et d'accompagnement des mutations, l'Etat et la Collectivité de Corse consacreront respectivement 4,4 M€ et 5,56 M€ au volet emploi du CPER, notamment pour :

- **Mesure 1.** Favoriser la connaissance des territoires, des filières ou des secteurs les plus représentatifs en Corse avec l'appui de l'observatoire régional emploi formation (OREF) et de l'association régionale de l'amélioration des conditions de travail (ARACT) dans une démarche prospective et d'adaptation des outils de la stratégie régionale pour l'emploi
- **Mesure 2.** Soutenir l'accès à l'information sur la formation avec l'appui du centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation (CARIF) et la professionnalisation des acteurs

Cellule prospective : il s'agit de la création d'une nouvelle mission, dont l'objectif est d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques dans le champ de l'orientation et de la formation. La cellule devra réaliser une veille juridique, règlementaire et prospective. Elle contribuera, également au suivi et à l'évaluation des dispositifs afin d'analyser les résultats quantitatifs et qualitatifs des besoins en compétences et en formation.

Dans ce contexte, il convient de prévoir pour cette cellule, un budget en fonctionnement de 100 000 € (Etudes, Enquêtes ; Achat de données et Abonnements) et 22 000 € en investissement pour des outils numériques de gestion de bases de données.

Ainsi, il vous est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme :

- Pour l'investissement : 22 000 € en CPI ET 45 000 € en AP
- Pour le fonctionnement : 100 000 € en CPF et 192 000 € en AE

Axe stratégique n°5

RENFORCER LES SOLIDARITES HUMAINES

Dépenses de fonctionnement ventilées	Recettes de fonctionnement ventilées	Dépenses d'investissement ventilées	Recettes d'investissement ventilées
192,379 M€	66,661 M€	1,306 M€	

DEPENSES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
9 042 000 €	**1 306 000 €**	**3 334 580 €**	**192 379 980 €**
TOTAL AUTORISATION	**12 376 580 €**	**TOTAL CP**	**193 685 980 €**

POLITIQUE	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N51	Social	8 000 000 €	747 000 €	1 274 000 €	189 308 400 €
N52	Santé	1 042 000 €	559 000 €	2 060 580 €	3 071 580 €
	TOTAL AXE STRATEGIQUE N5	**9 042 000 €**	**1 306 000 €**	**3 334 580 €**	**192 379 980 €**
TOTAL AXE STRATEGIQUE		**TOTAL AUTORISATION**	**12 376 580 €**	**TOTAL CP**	**193 685 980 €**

POLITIQUE : N51

SOCIAL

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
8 000 000 €	**747 000 €**	**1 274 000 €**	**189 308 400 €**
TOTAL AUTORISATION	**9 274 000 €**	**TOTAL CP**	**190 055 400 €**

COMPETENCE	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N511	Services sociaux	8 000 000 €	747 000 €		2 110 400 €
N512	Insertion – Lutte contre la précarité			1 274 000 €	46 864 500 €
N513	Personnes âgées				78 466 500 €
N514	Personnes handicapées				41 362 000 €
N515	Famille – Enfance				20 505 000 €
	TOTAL POLITIQUE N51	**8 000 000 €**	**747 000 €**	**1 274 000 €**	**189 308 400 €**
TOTAL POLITIQUE		**TOTAL AUTORISATION**	**9 274 000 €**	**TOTAL CP**	**190 055 400 €**

POLITIQUE : N51
COMPETENCE : N511

SERVICES SOCIAUX

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
8 000 000 €	**747 000 €**		**2 110 400 €**
TOTAL AUTORISATION	**10 110 400 €**	**TOTAL CP**	**747 000 €**

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N5111	Social	8 000 000 €	28 000 €		1 464 000 €
N5112	Aider les associations du secteur social		719 000 €		600 000 €
N5113	MTL - MAIA				6 400 €
	TOTAL COMPETENCE N511	**8 000 000 €**	**747 000 €**		**2 110 400 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**10 110 400 €**	**TOTAL CP**	**747 000 €**

POLITIQUE : N51
COMPETENCE : N511
PROGRAMME : N5111

SOCIAL

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
8 000 000 €	**28 000 €**		**1 464 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**8 000 000 €**	**TOTAL CP**	**1 492 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N5111A	Social	8 000 000 €			799 000 €
N5111B	Social		28 000 €		665 000 €
	TOTAL PROGRAMME N5111	**8 000 000 €**	**28 000 €**		**1 464 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**8 000 000 €**	**TOTAL CP**	**1 492 000 €**

Il s'agit de crédits mobilisés en faveur d'une politique partenariale avec les hôpitaux publics et les réseaux de santé et les opérateurs du logement en faveur du retour ou du maintien des personnes âgées à domicile.

N5111A :

- Secours d'urgence (0,3 M€)
- Prise en charge des aides exceptionnelles de fin d'année 2A (0,4 M€)
- Aide alimentaire (0,35 M€)
- UDAF-ATHIC MASP 2 (0,02 M€)
- Mission Précarité (0,02 M€)

N511B :

En fonctionnement :

- Aide exceptionnelle de fin d'année 2B et secours (0.48M€)

- Actions collectives 0.035M€ dont prestations 0.0015M€ et petit matériel 0.020M€

- CCAS Bastia (0.15M€) : versement acomptes avec le CCAS de Bastia

En investissement :

Crédits dédiés au financement en investissement du dispositif "habiter mieux". Dispositif permettant la réalisation de travaux pour l'amélioration énergétique des logements. Reliquats des exercices 2016 et 2017.

Il vous proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 28 000 € de CPI et 1 464 000 € de CPF ainsi que 8 000 000 € en AP.

POLITIQUE : N51
COMPETENCE : N511
PROGRAMME : N5112

AIDER LES ASSOCIATIONS DU SECTEUR SOCIAL

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
	719 000 €		**640 000 €**
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**1 359 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N5112A	Aider les associations du secteur social		719 000 €		400 000 €
N5112B	Aider les associations du secteur social				240 000 €
	TOTAL PROGRAMME 5112		**719 000 €**		**640 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**1 359 000 €**

Ce programme vise à soutenir les associations du secteur Solidarité des deux anciens Départements et notamment les Anciens Combattants, les structures d'accueil de la petite enfance dont les soldes sur subventions (individualisations antérieures à 2019) restent encore à solder. En ce sens et au regard de l'organisation des services et de la répartition des compétences, la DGA Aménagement et développement des territoires n'a plus vocation à engager sur ce programme.

Enfin, ce programme comprend le financement pour le 2A de la mise en sécurité du V240 dans le cadre d'une AP existante de 0,8M d'euros dont les CP étaient répartis entre 2018 et 2019 (573 000 euros restant à payer sur 2019).

Il vous proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 719 000 € de CPI et 640 000 € de CPF.

POLITIQUE : N51
COMPETENCE : N511
PROGRAMME : N5113

MOYENS TECHNIQUES ET LOGISTIQUES - MAIA

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
			6 400 €
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**6 400 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N5113A	MTL - MAIA				6 400 €
	TOTAL PROGRAMME N5113				**6 400 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**6 400 €**

Ce programme concerne les dépenses de fonctionnement des moyens roulants mobilisés pour la mise en œuvre de la politique de la MAIA. Il vous est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 6 400 € en CPF.

POLITIQUE : N51
COMPETENCE : N512

INSERTION –LUTTE CONTRE LA PRECARITE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		1 274 000 €	**46 864 500 €**
TOTAL AUTORISATION	**1 274 000 €**	**TOTAL CP**	**46 864 500 €**

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N5121	Insertion – Précarité				1 816 000 €
N5122	Programmes départementaux d'insertion			1 274 000 €	2 724 000 €
N5123	RSA				38 122 000 €
N5124	Fonctionnement des services RSA				2 500 €
N5125	Paie des services RSA				4 200 000 €
	TOTAL COMPETENCE N512			**1 274 000 €**	**46 864 500 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**1 274 000 €**	**TOTAL CP**	**46 864 500 €**

POLITIQUE : N51
COMPETENCE : N512
PROGRAMME : N5121

INSERTION - PRECARITE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
			1 816 000 €
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**1 816 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N5121A	Insertion - Précarité				1 085 000 €
N5121B	Insertion - Précarité				731 000 €
	TOTAL PROGRAMME N5121				**1 816 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**1 816 000 €**

N5121A :

- Contributions à des fonds (FSL, aides coll...)

Le Fonds de Solidarité pour le Logement Pumonte alloue des aides financières à des ménages en difficulté sous forme de subventions et/ou de prêts à taux zéro. En 2018, ces dépenses s'élèvent à près de 0,500 M €, et seront reconduites en 2019. La gestion financière et comptable est déléguée à la Caf de la Corse-du-Sud.

Le FSL finance également des "aides collectives" qui résultent de conventions signées avec différents prestataires afin de financer des actions en lien direct avec le logement : hébergement d'urgence, accueil de jour et mesures d'accompagnement social. L'ensemble de ces actions étant reconduites pour l'exercice 2019, le coût s'élèvera à près de 0,360 M €.

Les dépenses du FSL au titre des aides collectives et individuelles devraient ainsi s'élever à 0,860 M € en 2019.

- Autres participations

Financement du second acompte (160 000 Euros) des porteurs de projets dans le cadre de l'action "colis alimentaires" financée globalement à hauteur de 0.320 M €.

- Subventions Abri de nuit

La participation financière de la Collectivité de Corse au fonctionnement du centre d'hébergement d'urgence de la Croix Rouge sur Aiacciu est fixée à 0,060 M € par an.

En 2018 les dépenses se sont élevées à 0,0815 M € car elles incluaient la participation à la prestation de distribution de repas aux usagers du centre (0.0215 M €) qui sera désormais étudiée dans le cadre de l'appel à projets annuel aide alimentaire porté par la Collectivité.

Ainsi en 2019 le montant des dépenses diminuera sur ce compte, et s'établira à 0,060 M €.

- Autres charges diverses de gestion courante

L'octroi de prêts à taux zéro par la commission du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est prévu par la convention de gestion du FSL conclue le 14 novembre 2013 avec la CAF de la Corse-du-Sud. Cet organisme, gestionnaire comptable du FSL, est en charge du recouvrement des prêts.

Le risque de non recouvrement a été provisionné à hauteur de 0,010 M€ pour l'exercice 2018.

Au titre de l'exercice 2018, 15 prêts ont été contractualisés pour un montant total de 16 214 €. Il convient de reconduire cette provision pour l'exercice 2019 à hauteur de 5 000 €.

- Fourniture de petit équipement

Unité fonctionnelle santé – Crédits nécessaires à l'élimination de déchets médicaux dans le cadre du MAPA à renouveler (6 500 €)

N5121B :

- Contributions à des fonds

Le Fonds Unique Logement (FUL) Pumonte alloue des aides financières à des ménages en difficulté sous forme de subventions et/ou de prêts à taux zéro. En 2018, ces dépenses se sont élevées à près de 0,370 M€, et seront reconduites en 2019.
La convention de gestion conclue avec la CAF du Cismonte pour les exercices 2018 et 2019 prévoit une participation de la Collectivité de Corse au financement du Fonds Unique Logement comme suit :
- 0,200 M€ pour l'exercice 2018 (montant de la participation en diminution grâce à la mobilisation de la trésorerie FUL disponible), pour des dépenses s'élevant à près de 0,400 M€.
- 0,400 M€ pour l'exercice 2019.

Le FUL finance également des "aides collectives" qui résultent de conventions signées avec différents prestataires afin de financer des actions en lien direct avec le logement : recherche de logement, mesures d'accompagnement social. A compter de l'exercice 2019, la gestion financière de ces aides ne sera plus déléguée à la CAF.
L'ensemble de ces actions est reconduit pour l'exercice 2019, et un projet nouveau sera porté avec l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse dans le cadre de la prévention des expulsions locatives. Le coût de l'ensemble de ces actions s'élèvera à près de 0,256 M €.

Les dépenses du FSL au titre des aides collectives et individuelles devraient ainsi s'élever à 0.656 M € en 2019.

- Cotisation Adhésion pour le compte de tiers (Fonds d'aide sociale et insertion- FAI-bénéficiaires RSA)

Crédits nécessaires pour 0,055 M € pour le financement des aides individuelles allouées aux bénéficiaires du RSA dans le cadre du Fonds d'Appui à l'insertion sur la base d'un règlement intérieur (financement de permis de conduire, prise en charge de frais de cantine scolaire, de titres de transport).

- Primes et dots (FAI-bénéficiaires RSA)

Prise en charge des aides individuelles allouées aux bénéficiaires du RSA pour 0,010 M € dans le cadre du Fonds d'Appui à l'insertion sur la base d'un règlement intérieur (vêture ...)- Insertion sociale des bénéficiaires

- Autres personnes de droit privé

Un projet de création d'observatoire du logement est inscrit dans le cadre du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées du Cismonte. Il serait porté par l'ADIL 2B et la participation de la Collectivité de Corse pour un montant de 0,010 M €.

POLITIQUE : N51
COMPETENCE : N512
PROGRAMME : N5122

PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX D'INSERTION

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		1 274 000 €	**2 724 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**1 274 000 €**	**TOTAL CP**	**2 724 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N5122A	Programmes départementaux d'insertion			1 274 000 €	1 624 000 €
N5122B	Programmes départementaux d'insertion				1 100 000 €
	TOTAL PROGRAMME N5122			**1 274 000 €**	**2 724 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**1 274 000 €**	**TOTAL CP**	**2 724 000 €**

5122A :

Ce sous-programme concerne :

- Les aides individuelles allouées aux bénéficiaires du RSA dans le cadre du Fonds d'Appui à l'insertion sur la base d'un règlement intérieur, et ayant pour objectif une insertion sociale pour 0,0010 M€ ;

- Les aides individuelles allouées aux bénéficiaires du RSA dans le cadre du Fonds d'Appui à l'insertion sur la base d'un règlement intérieur, et ayant pour objectif une insertion professionnelle (aide au permis de conduire ...) pour 0,080 € ;

- L'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA : financement des chantiers d'insertion et de dispositifs de type auto- école sociale, DLIE, Corse Active. Les montants des subventions allouées aux associations en 2019 seront identiques à ceux de l'exercice 2018. L'augmentation des crédits dédiés à ces actions en 2019 s'explique par de nouvelles modalités de versement. Jusqu'en 2018, les subventions étaient versées en deux temps (50 % à la signature en année N et 50 % sur production de bilans

en N+1). A compter de l'exercice 2019, les subventions seront versées en trois temps (un acompte de 50 % à la signature de la convention, un 2e acompte de 30 % sur production d'un bilan intermédiaire, le solde en N+1 sur production de bilans annuels). La prévision réalisée intègre ainsi le solde de l'exercice 2018 et les acomptes de l'exercice 2019 (80% du montant des subventions). Le financement d'un nouveau chantier d'insertion est également à prévoir (Avanzemu 0.010 M€). Soit des crédits nécessaires à hauteur de 1, 070 600 M€ ;

- Les prestations d'insertion santé
  Accord cadre relatif au Plan départemental d'insertion Pumonte
  Bons de commande correspondant au dernier trimestre de l'exercice 2016, et aux exercices 2017 et 2018 pour un montant annuel de 0,160 M€

- Les prestations d'insertion sociale
  Accord cadre relatif au Plan départemental d'insertion Pumonte
  Bons de commande correspondant au dernier trimestre de l'exercice 2016, et aux exercices 2017 et 2018 pour 0,230 M€

- Les prestations d'insertion professionnelle
  Accord cadre relatif au Plan départemental d'insertion Pumonte
  Bons de commande correspondant au dernier trimestre de l'exercice 2016, et aux exercices 2017 et 2018 pour 0,060 M€

- La convention annuelle d'objectifs et de moyens conclue avec l'Etat dans le cadre de l'insertion par l'activité économique prévoit un cofinancement de la Collectivité de Corse des "parcours emploi compétences" et des "contrats à durée déterminée d'insertion". Le paiement de ces aides est délégué à l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Les honoraires de l'ASP se sont élevés à près de 0,008 M€ au titre de l'exercice 2018. Il convient de prévoir une participation à hauteur de 0,010 M€ en 2019.

- Les crédits destinés au règlement de factures relatives à l'impression de documents spécifiques au RSA pour 0,0025 M€.

- Les Indemnités de participation des bénéficiaires du RSA aux équipes pluridisciplinaires (obligation résultant du Code de l'action sociale et des familles) pour 0,0005 M€.

5122B :

Ce sous-programme concerne :

- Les crédits dédiés au financement d'actions menées par les associations œuvrant dans le champ de l'Insertion Sociale pour 0,115 M €.

- Les crédits destinés au financement du fonctionnement des actions menées par les associations de l'Insertion Professionnelle.

Il vous est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 2,724 M€ de CPF ainsi que 1,274 M€ en AE.

POLITIQUE : N51
COMPETENCE : N512
PROGRAMME : N5123

RSA

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
			38 122 000 €
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**38 122 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N5123A	RSA				14 567 000 €
N5123B	RSA				23 555 000 €
	TOTAL PROGRAMME N5123				**38 122 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**38 122 000 €**

5123A :

Il s'agit des crédits inscrits pour payer les allocations rSa

- Crédits destinés à rembourser à la CAF de la Corse-du-Sud ou à la MSA des indus au titre du revenu minimum d'insertion (RMI) pour 0,001 M €.

- Crédits pour un montant de 13 M € destinés au versement de l'allocation RSA par la CAF de la Corse-du-Sud et la MSA pour près de 2 240 bénéficiaires en Pumonte.

- 1, 550 M € de crédits sont nécessaires et sont destinés au versement du RSA majoré (ancienne allocation parent isolé) par la CAF et la MSA. Les dépenses sont stables par rapport à l'exercice précédent.

- Crédits (pour 0,015 M €) destinés à l'annulation de titres de recettes. Celle-ci est prononcée sur proposition de la commission d'indus RSA qui examine les recours gracieux formulés par des bénéficiaires du RSA.

- 0,001 M€ de crédits sont nécessaires et destinés à l'annulation de titres de recettes. Celle-ci est prononcée sur proposition de la commission d'indus RSA qui examine les recours gracieux formulés par des bénéficiaires du RSA.

5123B :

Financement mensuel du RSA forfaitaire et majoré, d'actions destinées aux bénéficiaires du RSA, paiement de l'ASP.

- Frais de gestion liés à l'édition des chèques alimentaires rSa pour 0, 0005 M€.

- Crédits pour 0,0015 M€ utiles aux remboursements au Centre d'Examens de Santé, via la CPAM, des frais liés à la réalisation des bilans de santé auprès de bénéficiaires du rSa.

- Crédits pour un montant de 0,002 M€ nécessaires à la réduction partielle ou totale des indus suite à une décision de remise gracieuse. Celle-ci est prononcée sur proposition de la commission qui examine les recours gracieux sur indus RSA

- Crédits destinés aux versements des acomptes mensuels demandés par la CAF et la MSA dans le cadre du paiement de l'allocation du rSa sur le territoire du Cismonte pour 20 M€.

- 2,700 M€ de Crédits destinés aux versements des acomptes mensuels demandés par la CAF et la MSA dans le cadre du paiement de l'allocation du rSa Majoré dans le Cismonte.

- La convention annuelle d'objectifs et de moyens conclue avec l'Etat dans le cadre de l'insertion par l'activité économique prévoit un cofinancement de la Collectivité de Corse de "l'Insertion par l'activité économique" et des "contrats uniques d'insertion". Le paiement de ces aides est délégué à l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Les crédits sont également dédiés aux frais de gestion de l'ASP ; les crédits nécessaires s'élèvent à 0,760 M€ ;

- Crédits (pour 0,013 M€) destinés à l'annulation de titres de recettes. Celle-ci est prononcée sur proposition de la commission d'indus RSA qui examine les recours gracieux formulés par des bénéficiaires du RSA.

- Il s'agit de l'achat de chèques à valeur faciale remis aux bénéficiaires du RSA et au titre du fonds sport culture et loisirs pour les personnes isolées. 0,060 M€ de crédits sont nécessaires.

Ainsi, il vous est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 38,122 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N51
COMPETENCE : N512
PROGRAMME : N5124

FONCTIONNEMENT DES SERVICES RSA

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
			2 500 €
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**2 500 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N5124A	Fonctionnement des services RSA				2 500 €
	TOTAL PROGRAMME N5124				**2 500 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**2 500 €**

Ce programme concerne les dépenses de fonctionnement relatives aux véhicules mobilisés pour la mise en œuvre de la politique du RSA.

Il s'agit principalement de dépenses de carburants et d'entretien.

POLITIQUE : N51
COMPETENCE : N512
PROGRAMME : N5125

PAIE DES SERVICES RSA

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
			4 200 000 €
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**4 200 000 €**

S/PROG.	INTITULE	IN VESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N5125A	Paie des services RSA				1 900 000 €
N5125B	Paie des services RSA				2 300 000 €
	TOTAL PROGRAMME N5125				**4 200 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**4 200 000 €**

Il s'agit des dépenses de paie (et autres dépenses assimilées à la paie) des agents affectés dans les services de gestion des dispositifs RSA.

Il vous est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 4,2 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N51
COMPETENCE : N513

PERSONNES AGEES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
			78 466 500 €
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**78 466 500 €**

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N5131	APA				48 500 000 €
N5132	Logistique APA				2 500 €
N5133	Paie des services APA				6 750 000 €
N5134	Prestations aux personnes âgées				21 075 000 €
	TOTAL COMPETENCE N513				**78 466 500 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**78 466 500 €**

La compétence personnes âgées comporte deux programmes l'un dédié à la logistique MAIA l'autre à la logistique APA. Il s'agit des dépenses de fonctionnement des véhicules mobilisés pour la mise en œuvre de ces politiques.

POLITIQUE : N51
COMPETENCE : N513
PROGRAMME : N5131

APA

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
			50 639 000 €
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**50 639 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N5131A	APA				26 139 000 €
N5131B	APA				24 500 000 €
	TOTAL PROGRAMME N5131				**50 639 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**50 639 000 €**

5131A : Crédits inscrits pour solvabiliser les prestations attribuées dans le cadre de l'APA à domicile ou en établissement.

- APA à domicile (SAàD) :

Il s'agit de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) versée aux services d'aide et d'accompagnement à domicile. La mensualité moyenne est d'environ 1,250 M€ sous réserve du nombre de bénéficiaires et du montant moyen des plans d'aides. Pour l'année 2019, nous intégrons un taux directeur prévisionnel des tarifs des services d'aide à domicile de +0,8%. Une somme de 14,042 M€ sont ainsi nécessaires. Des crédits supplémentaires seront vraisemblablement nécessaires au BS.

- APA versée au bénéficiaire :

Il s'agit de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) versée directement aux bénéficiaires résidant à domicile ayant fait le choix de rémunérer directement leur aide à domicile par chèque CESU. En 2018, la mensualité moyenne était de 0,580 M€. Il est proposé de retenir un taux d'évolution de +1,5% pour l'année 2019. Cette prévision dépend de l'évolution du nombre de bénéficiaires et du montant des plans d'aide nécessaires à leur prise en charge en cours

d'année ; des crédits supplémentaires seront très certainement nécessaires. Le montant des crédits nécessaires est de 7 M €.

- APA versée aux bénéficiaires en établissement :

Il s'agit des dépenses afférentes à l'APA versée directement aux bénéficiaires qui sont hébergés en établissement.
Le nombre de bénéficiaires concernés est très limité dans la mesure où les établissements de Corse sont désormais passés à financement par dotation pour la partie dépendance. Environ 20 bénéficiaires sont concernés par ce dispositif. Le montant des crédits demandés s'élève à 0,065 M€.

- APA versée à l'établissement :

Il s'agit du financement du volet dépendance de la prise en charge des séniors qui sont hébergés en EHPAD. Les établissements de Corse sont financés en dotation globale. L'APA versée aux établissements situés sur le continent pour lesquels la CDC financement une prestation pour les résidents qui détiennent leur domicile de secours en Corse sont financés sur production de factures et après service-fait. La mensualité moyenne est d'environ 420 000 € ; pour l'année 2019, on intègre un taux directeur prévisionnel d'évolution +0,8%. La dépense prévisionnelle s'élève à 5 M€.

- Contrats de prestations de service (CNSA Section IV) :

Ces dépenses concernent la mise en œuvre du plan d'action prévu par la convention avec la CNSA pour la modernisation et la professionnalisation du secteur de l'aide à domicile au titre de l'année 2019. Une AE a été affectée à ce plan d'action. Pour l'année 2019, des CP à hauteur de 0,090 M€ sont nécessaires.

- Titres annulés APA (sur exercices antérieur) :

Annulation ou réduction de titres en récupération des sommes indument versées au titre de l'APA pour les bénéficiaires n'ayant plus de droit à cette prestation. Une inscription de crédits de 2 000 € est nécessaire.

5131B : Paiement des prestations destinées à compenser la dépendance et permettant le maintien à domicile ou en établissement

- Remboursements de frais à des tiers :

La consommation prévisionnelle de 2019 est quasiment identique à celle constatée en 2018.
Il s'agit d'une prestation assurée par les Centres Communaux d'action sociale pour l'aide à la constitution des dossiers relatifs à l'aide sociale en application des dispositions de l'article R123-5 du code de l'action sociale et des familles. Le montant des crédits nécessaires est de 0,0021 M€.

- Contrat de Prestation :

Il s'agit de frais de prestations relatifs au marché de télégestion pour un montant de 0,102 M€. Ce système d'horodatage permet de contrôler l'effectivité des interventions réalisées au titre de l'APA (SAAD uniquement). Le marché en cours ne concerne que le territoire de l'ex haute -Corse dans l'attente d'une harmonisation. Le prévisionnel appliqué reste identique à celui de 2018 sous réserve d'un réajustement au BS.

- Divers (frais de gestion CESU prestataire APA gré) :

Il s'agit de frais de prestations relatifs au marché des chèques emploi service universels préfinancés. Ce moyen de paiement permet de contrôler l'effectivité des interventions réalisées au titre de l'APA (gré à gré uniquement). Le marché en cours ne concerne que le territoire de l'ex haute -Corse jusqu'au 20/07/2019 mais un nouveau marché est prévu dès le second semestre pour généraliser le dispositif sur l'ensemble du territoire.
A ce titre, le prévisionnel proposé sera majoré de 0,014 M€ pour une dépense totale annuelle de 0,035 M€.

- APA à domicile (SAàD) :

Il s'agit de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) versée aux services d'aide et d'accompagnement à domicile. La mensualité moyenne est d'environ 1,250 M€ sous réserve du nombre de bénéficiaires et du montant moyen des plans d'aides. Pour l'année 2019, nous intégrons un taux directeur prévisionnel des tarifs des services d'aide à domicile de +0,8%. Une somme de 15,040 M€ est ainsi nécessaire. Des crédits supplémentaires seront vraisemblablement nécessaires au BS.

- APA versée au bénéficiaire :

Plusieurs prestations sont réglées sur cette enveloppe :
-l'Allocation Personnalisée d'Autonomie par emploi direct.
La prise en charge de la Collectivité sur le salaire de l'intervenant est réglée sous la forme de tickets CESU préfinancés. Ce dispositif fait l'objet d'un marché (voir fiche 3).
La mensualité moyenne est d'environ 0,212 M€.
-La facturation des cotisations sociales en mode tiers payant URSSAF-CNCESU
Le dispositif tiers payant permet de ne plus verser la prise en charge des cotisations sociales sur le compte des usagers et évite, par conséquent, tout risque d'indus.
La mensualité moyenne est d'environ 0,083 M€.
-Un mandat global comprenant l'APA en famille d'accueil, les frais annexes et l'APA d'urgence.
La mensualité moyenne est d'environ 0,083 M€.
Soit un total mensuel moyen de la dépense de 0, 378 M€ (arrondi à 0,375 M€) et un montant total annuel de 5 M€.

- APA versée à l'établissement :

Il s'agit de l'APA versée à l'établissement. La mensualité moyenne est d'environ 401 000 €. Il a été appliqué une majoration de 2% du consommé 2018, sous réserve d'une réévaluation lors du BS. 4,017 M€ sont nécessaires en crédits.

- Titres annulés APA (sur exercices antérieur) :

Une inscription de crédits de 0,0004 M€ est demandée. Annulation ou réduction de titres émis en récupération des sommes indument versées au titre de l'APA sur les exercices antérieurs.
Les prévisions sont approximativement identiques au consommé de 2018.

Il vous est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 50,639 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N51
COMPETENCE : N513
PROGRAMME : N5132

LOGISTIQUE APA

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
			2 500 €
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**2 500 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N5132A	Logistique APA				2 500 €
	TOTAL PROGRAMME N5132				**2 500 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**2 500 €**

Ce programme concerne les dépenses de fonctionnement des moyens roulants mobilisés pour la mise en œuvre de la politique APA.

Il vous proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 2 500 € de crédits de paiement.

POLITIQUE : N51
COMPETENCE : N513
PROGRAMME : N5133

PAIE DES SERVICES APA

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
			6 750 000 €
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**6 750 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N5133A	Paie des services APA				3 950 000 €
N5133B	Paie des services APA				2 800 000 €
	TOTAL PROGRAMME N5133				**6 750 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**6 750 000 €**

Il s'agit des dépenses de paie (et autres dépenses assimilées à la paie) des agents affectés dans les services de gestion des dispositifs APA.

Il vous proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 6,75 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N51
COMPETENCE : N513
PROGRAMME : N5134

PRESTATIONS AUX PERSONNES AGEES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
			21 075 000 €
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**21 075 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N5134A	Prestations aux personnes âgées				8 660 000 €
N5134B	Prestations aux personnes âgées				12 415 000 €
	TOTAL PROGRAMME N5134				**21 075 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**21 075 000 €**

N5134A :

- Allocations aux personnes âgées :

Il s'agit d'une aide financière attribuée aux personnes âgées de plus de 60 ans sous la forme d'une allocation simple ou de services ménagers pour les postulants à l'aide sociale ne relevant pas, d'un service d'aide-ménagère relevant d'une caisse de retraite, d'une APA ou d'une aide-ménagère à titre médical.
Il convient de préciser que cette prestation étant récupérable sur succession, elle est peu prisée par les usagers. C'est la raison principale qui explique tant le faible montant qui y est consacré que sa faible évolution au cours des dernières années. Il est donc proposé de reconduire le financement 2018. Le montant des crédits nécessaires est de 0,020 M€.

- Confé des financeurs gir 1 à 4 (aides techniques) :

Il s'agit du financement d'une aide à l'acquisition d'une aide technique permettant la prévention ou la limitation de la perte d'autonomie pour les bénéficiaires de l'APA (GIR 1 à 4). Ces financements sont attribués dans le cadre de la conférence des financeurs et interviennent en complément de ceux qui peuvent être attribués dans le cadre de l'APA.

Le montant de la dépense prévisionnelle est de 0,025 M€.

- Confé des financeurs gir 5 à 6 (aides techniques) :

Il s'agit du financement d'une aide à l'acquisition d'une aide technique permettant la prévention ou la limitation de la perte d'autonomie pour les personnes âgées relevant d'un GIR 5 ou 6. Ces financements sont attribués dans le cadre de la conférence des financeurs. 0,005 M€ sont nécessaires en dépenses.

- Contrats de prestations de services :

Il s'agit du financement des partenaires tels que les deux réseaux gérontologiques du Pumonte et de l'opérateur retenu pour l'ingénierie en matière d'aide technique et d'adaptation du logement pour les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie :
- Réseau AXE : 0,025 M€
- Réseau SARV : 0,025 M€
- SOLIAH PACT de Corse : 0,040 M€
Soit un montant total de dépenses de 0,090 M€

- Contrats de prestations de service :

Il s'agit du financement des actions collectives menées dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour lesquelles un concours CNSA vient compenser l'intégralité de ces dépenses. Un appel à projets a été lancé au cours du dernier trimestre 2018, suite à une délibération de l'assemblée de Corse autorisant un montant annuel maximum de 0,550 M€, réparti entre le sous- programme A et le sous- programme B.
Le reliquat des financements attribués au SAAD dans le cadre des CPOM pour le développement des bonnes pratiques est également financé sur cette imputation : 0,085 M€ en 2019. Cette dépense est également compensée en totalité par une recette CNSA. 0,360 M€ sont à inscrire en dépense pour l'année 2019.

- Autres matières et fournitures :

Financement de la campagne de promotion du dispositif d'accueil familial pour personnes âgées et personnes en situation de handicap : acquisition de panneaux d'identification des familles d'accueil en Cismonte et renouvellement des panneaux installés en Pumonte. Montant des crédits nécessaires 0,0075 M€.

- Annonces et insertions :

0,0025 M€ doivent être inscrits en dépenses.

- Accueil familial :

Il s'agit du financement des frais d'hébergement aux personnes âgées de plus de soixante ans résidant en famille d'accueil et bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement. Il y a 5 bénéficiaires dans le dispositif. Stabilité des tarifs et du nombre de bénéficiaires. Reconduction du financement prévu en 2018 soit 0,030 M€.

- Frais de séjour en état et services pour personnes âgées :

Il s'agit du financement des frais d'hébergement en établissement des personnes âgées de plus de 60 ans bénéficiaires de l'aide sociale. 41 établissements sont concernés par ce dispositif. La mensualité moyenne est d'environ 670 000 €.
Un taux directeur prévisionnel d'évolution des tarifs des EHPAD est retenu à hauteur de +0,8% pour l'année 2019. Le montant de la dépense prévisionnelle s'élève à 8,100 M€.

- Titres annulés (sur exercices antérieurs) :

Il s'agit de l'annulation ou la réduction de titres émis pour 0,020 M€ dans le cadre de :
- la récupération sur succession de prestations allouées aux personnes âgées
- la participation financière des obligés alimentaires dans le cadre de la prise en charge, par la CDC, des frais d'hébergement en EHPAD d'un ascendant.

N5134B :

- Allocations aux personnes âgées :

Il s'agit des dépenses liées à l'aide-ménagère à titre légal et médical.
La mensualité moyenne est d'environ 33 040 €. Majoration de 2% / Consommé 2018. Le montant des crédits nécessaires est de 396 500 €.

- Contrats de prestations de service :

Cette enveloppe comprend plusieurs prestations : les frais de prestations liés à la télégestion (horodatage des interventions d'aide- ménagère à titre légal), faisant l'objet, à ce jour, d'un marché sur le territoire du Cismonte uniquement. La mensualité moyenne est d'environ 0.0002 M€.
- Mesures nouvelles :
frais hotline pour les ESMS 0,025 M €
audits SAAD et EHPAD 2B : 0,150 M €

Soit un montant total de dépenses de 177 400 €.

- Contrats de prestations de service :

Il s'agit du financement des actions collectives menées dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour lesquelles un concours CNSA vient compenser l'intégralité de ces dépenses. Un appel à projets a été lancé au cours du dernier trimestre 2018, suite à une délibération de l'Assemblée de Corse autorisant un montant annuel maximum de 0,550 M €, réparti entre le sous- programme A et le sous- programme B.
0,300 M € sont à inscrire en dépense pour l'année 2019.

- Annonces et insertions :

Il s'agit du financement de parutions dans la presse à l'occasion :
- du lancement d'appels à projets de la conférence des financeurs
- promotion du PAERPA et du numéro unique
- promotion du dispositif d'accueil familial
0,015 M € doivent être inscrits en dépenses

- Accueil familial :

Il s'agit de l'aide sociale en famille d'accueil. A ce jour, il n'y a pas de demande mais il est prévu de développer ce type d'aide. Un financement de 0,0025 M € est sollicité

- Frais de séjour en éta et services pour personnes âgées :

Financement des frais d'hébergement des personnes âgées en EHPAD et USLD (aide sociale à l'hébergement). Augmentation des tarifs de + 2% et habilitation à l'aide sociale de l'EHPAD eugenia (+ 350 000 €) soit un montant de dépense prévisionnelle de 11,520 M€.

- Rémunération psychologues (vacation FA, Formations) :

Il s'agit de prestations assurées par des psychologues vacataires dans le cadre de formations pour les accueillants familiaux (groupes de paroles etc.) pour un montant de 0,0035 M €

POLITIQUE : N51
COMPETENCE : N514
PROGRAMME : N5141

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
			41 362 000 €
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**41 362 000 €**

SS PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N5141A	Personnes en situation de handicap				22 991 000 €
N5141B	Personnes en situation de handicap				18 371 000 €
	TOTAL PROGRAMME N5141				**41 362 000 €**
TOTAL COMPETENCE N514		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**41 362 000 €**

Il vous proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 41,362 M€ de crédit de paiement.

POLITIQUE : N51
COMPETENCE : N515

FAMILLE - ENFANCE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
			20 505 000 €
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**20 505 000 €**

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N5151	Prestations de l'aide sociale à l'enfance				14 775 000 €
N5152	Paie et prestations des assistants familiaux				5 730 000 €
	TOTAL COMPETENCE N515				**20 505 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**20 505 000 €**

POLITIQUE : N51
COMPETENCE : N515
PROGRAMME : N5151

PRESTATIONS DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
			14 775 000 €
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**14 775 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N5151A	Prestations de l'aide sociale à l'enfance				6 178 000 €
N5151B	Prestations de l'aide sociale à l'enfance				8 597 000 €
	TOTAL PROGRAMME N5151				**14 775 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**14 775 000 €**

Le budget consacré à la protection de l'enfance s'élève à 14 775 000 millions d'euros, fortement impacté par l'accueil des mineurs non accompagnés, dont les prises en charge devraient mobiliser en 2018, pour 90 mineurs non accompagnés (dont 48 entrants) une somme de 4 050 000 euros (45 000 euros en moyenne par mineurs pris en charge).

A cet effet, en vue de pourvoir aux besoins du Pumonte (micro- région ajaccienne et Extrême-Sud), moins bien pourvu en structure d'hébergement collectif, un projet d'étude et de création de structure est envisagé. Il faut noter que l'accroissement du nombre de mineurs non accompagnés (Mna) n'est pas sans conséquence sur notre budget. C'est pourquoi, deux appels à projets ont été lancés en 2018 pour une capacité d'hébergement supplémentaire de 25 places (Cismonte) et 10 places (Pumonte) représentant, en fonction d'une date d'ouverture dans le courant du premier semestre 2019, un coût de 0, 7 millions d'euros. Il vous est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 14,775 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N51
COMPETENCE : N515
PROGRAMME : N5152

PAIE ET PRESTATIONS DES ASSISTANTS FAMILIAUX

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
			5 730 000 €
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**5 730 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N5152A	Paie et prestations des assistants familiaux				3 000 000 €
N5152B	Paie et prestations des assistants familiaux				2 730 000 €
	TOTAL PROGRAMME N5152				**5 730 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**5 730 000 €**

Il s'agit des dépenses de paie (et autres dépenses assimilées à la paie) des Assistants familiaux. Répartis sur l'ensemble du territoire insulaire les assistants familiaux sont des agents non titulaires chargés d'accueillir des mineurs et jeunes majeurs de moins de 21 ans à leur domicile au titre de la protection de l'enfance ou d'une prise en charge médico-sociale ou thérapeutique.

Il vous proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 5,73 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N52
COMPETENCE : N521

SANTE – SERVICES MEDICO SOCIAUX

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
1 042 000 €	**559 000 €**	**2 060 580 €**	**3 071 580 €**
TOTAL AUTORISATION	**3 102 580 €**	**TOTAL CP**	**3 630 580 €**

COMPETENCE	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N5211	Action sanitaire et sociale	1 042 000 €	559 000 €	1 552 000 €	1 235 000 €
N5212	Secteur médico-social				120 000 €
N5213	Prestations de la PMI				788 000 €
N5214	Prestations du CPEF				140 000 €
N5215	Prestations des fléaux sociaux				280 000 €
N5216	Crèche territoriale			445 700 €	445 700 €
N5217	Petrapola			62 880 €	62 880 €
	TOTAL COMPETENCE N521	**1 042 000 €**	**559 000 €**	**2 060 580 €**	**3 071 580 €**
TOTAL POLITIQUE N52		**TOTAL AUTORISATION**	**3 102 580 €**	**TOTAL CP**	**3 630 580 €**

POLITIQUE : N52
COMPETENCE : N521
PROGRAMME : N5211

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
1 042 000 €	**559 000 €**	**1 552 000 €**	**1 235 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**2 594 000 €**	**TOTAL CP**	**1 794 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N5211C	Action sanitaire et sociale	1 042 000 €	559 000 €	1 552 000 €	1 235 000 €
	TOTAL PROGRAMME N5211	**1 042 000 €**	**559 000 €**	**1 552 000 €**	**1 235 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**2 594 000 €**	**TOTAL CP**	**1 794 000 €**

En investissement, le montant total des AP nouvelles est de : 1,042 M€. Elles correspondent aux projets en cours identifiés en 2018, entrant dans le RDA (version révisée) et sur lesquels un engagement de la collectivité est attendu. Intègrent la possibilité d'intervenir sur des projets nouveaux (révision du RDA) à hauteur de 100 000 €.

Des crédits de paiement au titre des AP antérieures sont sollicités pour 0,21 M€. Evaluation réalisée AP/AP en fonction de l'antériorité de l'AP, du niveau des paiements déjà engagés et de l'état d'avancement connu de chaque projet.

Des crédits de paiement au titre des AP nouvelles pour 0,342 M€ sont également demandés.

En fonctionnement, l'ouverture d'AE nouvelles est demandé pour 1,552 M€ qui correspondent à la reconduction des dispositifs existants du RDA et intégrant la mise à jour de certains dispositifs. Intègrent la possibilité d'intervenir sur des projets nouveaux (révision du RDA) à hauteur de 150 000 € (nouvelles mesures, projets coopératifs etc).

Des crédits de Paiement au titre des AE antérieures doivent être inscrits pour 0,380 M€, sur la base d'une évaluation réalisée des AE/CP en fonction de l'antériorité du projet, du niveau de paiements déjà engagés et de l'état d'avancement connu des projets et des pratiques généralement observées sur chaque exercice.

Des crédits de paiement au titre des AE nouvelles sont sollicités pour 0,855 M€.
L'évaluation a été réalisée AE/CP pour la reconduction de dispositifs existants connus en fonction de leur mode de financement propre (conventions, acomptes, AAP) et intégrant de nouvelles mesures issues de l'adoption prochaine du nouveau règlement des interventions en matière médico-sociale.

POLITIQUE : N52
COMPETENCE : N521
PROGRAMME : N5212

SECTEUR MEDICO SOCIAL

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
			120 000 €
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**120 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N5212A	Action sanitaire et sociale				120 000 €
	TOTAL PROGRAMME N5212				**120 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**120 000 €**

Ce programme nécessite les dépenses suivantes :

- contrat de prestation : 60 000 € sont nécessaires pour la passation d'un MAPA organisant les modalités du second accompagnant lors des déplacements des enfants malades sur le continent ;
- frais de colloques et séminaires : 60 000 € sont sollicités pour la passation d'un MAPA en vue d'organiser les assises de la santé et le suivi des actions arrêtées.

POLITIQUE : N52
COMPETENCE : N521
PROGRAMME : N5213

PRESTATIONS DE LA PMI

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
			788 000 €
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**788 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N5213A	Prestations de la PMI				328 000 €
N5213B	Prestations de la PMI				460 000 €
	TOTAL PROGRAMME N5213				**788 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**788 000 €**

5213A : Services PMI, planification familiale, actions de prévention et éducation pour la santé dont les principaux postes de dépenses sont :

- Vaccins et sérums
- Honoraires médicaux
- Catalogues et imprimés
- Subventions diverses
- Subvention attribuées (décision ARS) aux CAMPS Aiacciu et Porti Vechju dont le montant est fixé par l'ARS pour la mise à disposition de locaux ; et au CCAS d'Aiacciu pour la boutique de puériculture.

5213B : Services PMI, planification familiale, actions de prévention et éducation pour la santé.

Il vous est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 0,788 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N52
COMPETENCE : N521
PROGRAMME : N5214

PRESTATIONS DU CPEF

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
			140 000 €
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**140 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N5214A	Prestations du CPEF				140 000 €
	TOTAL PROGRAMME N5214				**140 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**140 000 €**

Les centres de planification informent sur la contraception et l'interruption volontaire de grossesse, orientent vers les médecins et partenaires, pratiquent des tests de grossesse.
Les principaux postes de dépenses sont :
Médicaments
Produits pharmaceutiques
Fournitures diverses
Prestations de services
Frais de colloque

Il vous proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 140 000 € de crédits de paiement.

POLITIQUE : N52
COMPETENCE : N521
PROGRAMME : N5215

PRESTATIONS DES FLEAUX SOCIAUX

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
			280 000 €
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**280 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N5215A	Prestations des fléaux sociaux				280 000 €
	TOTAL PROGRAMME N5215				**280 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**280 000 €**

Le service de prévention sanitaire exerce ses missions dans le cadre du :

Centre de Vaccination et du Centre de Lutte antituberculeuse
Service de radiologie CLAT
Achat de petit équipement médical pour le PPS (Pôle Prévention Sanitaire)
Prévention et dépistage du VIH et VHC
Délivrance des vaccins recommandés/obligatoires en milieu carcéral :
Protocole cadre entre la Maison d'arrêt d'Aiacciu et les établissements de santé chargés de la prise en charge sanitaire des personnes détenues du 31/03/2017. Prévention des réactions post-vaccinales, allergiques et du choc anaphylactique.

Il vous proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 280 000 € de crédits de paiement.

POLITIQUE : N52
COMPETENCE : N521
PROGRAMME : N5216

CRECHE TERRITORIALE LAETITIA

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		445 700 €	**445 700 €**
TOTAL AUTORISATION	**445 700 €**	**TOTAL CP**	**445 700 €**

SS PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N5216A	Crèche territoriale Laetitia			445 700 €	445 700 €
	TOTAL PROGRAMME N5216			**445 700 €**	**445 700 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**445 700 €**	**TOTAL CP**	**445 700 €**

Il s'agit de la dotation de fonctionnement de la crèche – subvention d'équilibre.

Il vous proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 445 700 € de crédits de paiement et en AE.

POLITIQUE : N52
COMPETENCE : N521
PROGRAMME : N5217

PETRAPOLA

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		62 880 €	**62 880 €**
TOTAL AUTORISATION	**62 880 €**	**TOTAL CP**	**62 880 €**

SS PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N5217B	Petrapola			62 880 €	62 880 €
	TOTAL PROGRAMME N5217			**62 880 €**	**62 880 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**62 880 €**	**TOTAL CP**	**62 880 €**

Il vous proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 62 880 € de crédits de paiement et en AE.

Axe stratégique n°6

ACCROITRE LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION

Dépenses de fonctionnement ventilées	Recettes de fonctionnement ventilées	Dépenses d'investissement ventilées	Recettes d'investissement ventilées
228,185 M€	2,862 M€	16,946 M€	0,240 M€

LES DEPENSES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
20 260 000 €	**16 946 000 €**	**60 184 100 €**	**228 185 316,44 €**
TOTAL AUTORISATION	**80 444 100 €**	**TOTAL CP**	**245 131 316,44 €**

COMPETENCE	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N611	Fonctionnement des instances			590 100 €	5 668 316,44 €
N612	Communication			2 434 000 €	3 724 000 €
N613	Finances	1 000 000 €		1 790 000 €	734 000 €
N614	Systèmes d'information	5 610 000 €	4 206 000 €	8 435 000 €	4 307 000 €
N615	Moyens généraux	5 370 000 €	4 490 000 €	25 610 000 €	17 080 000 €
N616	Ressources humaines	70 000 €	190 000 €	19 585 000 €	193 214 000 €
N617	Bâtiments	7 950 000 €	7 800 000 €	1 000 000 €	2 900 000 €
N618	Transformation	260 000 €	260 000 €	740 000 €	558 000 €
	TOTAL POLITIQUE N61	**20 260 000 €**	**16 946 000 €**	**60 184 100 €**	**228 185 316,44 €**
TOTAL POLITIQUE		**TOTAL AUTORISATION**	**80 444 100 €**	**TOTAL CP**	**245 131 316,44 €**

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N611

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		590 100 €	**5 668 316,44 €**
TOTAL AUTORISATION	**590 100 €**	**TOTAL CP**	**5 668 316,44 €**

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6111	Fonctionnement des élus			514 500 €	4 850 400 €
N6112	Groupes politiques			75 600 €	817 916,44 €
	TOTAL COMPETENCE N611			**590 100 €**	**5 668 316,44 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**590 100 €**	**TOTAL CP**	**5 668 316,44 €**

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N611
PROGRAMME : N6111

FONCTIONNEMENT DES ELUS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		514 500 €	**4 850 400 €**
TOTAL AUTORISATION	**514 500 €**	**TOTAL CP**	**4 850 400 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6111B	Fonctionnement des élus			22 400 €	22 400 €
N6111C	Fonctionnement des élus			492 100 €	4 828 000 €
	TOTAL PROGRAMME N6111			**514 500 €**	**4 850 400 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**514 500 €**	**TOTAL CP**	**4 850 400 €**

Les crédits proposés au titre de ce programme sont destinés à financer les frais de fonctionnement des instances constitués des indemnités, frais de déplacement et autres dépenses courantes.

Ils sont répartis comme suit :

S/prog.	Instances	AE	CPF
N6111B	Chambre des territoires	22 400 €	22 400 €
N6111C	Assemblée de Corse	321 500 €	3 073 000 €
	Conseil Exécutif de Corse	100 000 €	767 000 €
	Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse	70 600 €	988 000 €
	S/Total N6111C	492 100 €	4 828 000 €
	Total Programme	**514 500 €**	**4 850 400 €**

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N611
PROGRAMME : N6112

GROUPES POLITIQUES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		75 600 €	**817 916,44 €**
TOTAL AUTORISATION	**75 600 €**	**TOTAL CP**	**817 916,44 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6112U	Groupes politiques			75 600 €	817 916,44 €
	TOTAL PROGRAMME N6112			**75 600 €**	**817 916,44 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**75 600 €**	**TOTAL CP**	**817 916,44 €**

Sont regroupés au sein de ce programme les frais de fonctionnement des groupes d'élus dont la dépense est encadrée par la loi (l'enveloppe des salaires versés aux attachés de groupe est limitée à 30% des indemnités brutes versées aux élus de l'Assemblée de Corse).

Il vous est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 75 600 € en autorisations d'engagement et 817 916,44 € en crédits de paiement.

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N612

COMMUNICATION

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		2 434 000 €	**3 724 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**2 434 000 €**	**TOTAL CP**	**3 724 000 €**

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6121	Communication			494 000 €	1 784 000 €
N6122	Evènementiel - WRC			1 940 000 €	1 940 000 €
	TOTAL COMPETENCE N612			**2 434 000 €**	**3 724 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**2 434 000 €**	**TOTAL CP**	**3 724 000 €**

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N612
PROGRAMME : N6121

COMMUNICATION

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		494 000 €	**1 784 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**494 000 €**	**TOTAL CP**	**1 784 000 €**

SS PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6121A	Communication			84 000 €	84 000 €
N6121C	Communication			410 000 €	1 700 000 €
	TOTAL PROGRAMME N6121			**494 000 €**	**1 784 000 €**
TOTAL PROGRAMME N6121		**TOTAL AUTORISATION**	**494 000 €**	**TOTAL CP**	**1 784 000 €**

Les crédits inscrits au titre de la Communication institutionnelle seront consacrés aux interventions de la Collectivité de Corse dans le cadre des marchés de communication, de promotion, d'animation et de relations publiques passés avec les clubs sportifs de haut niveau pour la saison 2019/2020, ainsi que l'organisation de manifestations de nature à valoriser l'image de l'institution et du territoire insulaire. Ils permettront également la réalisation de campagnes de communication publique relatives à la valorisation des politiques, dispositifs et activités de la Collectivité de Corse, notamment dans les domaines de la politique sanitaire et sociale, de la jeunesse, de la langue corse, du réseau des Musées de Corse ou encore la valorisation de l'identité visuelle de l'institution.

Il vous est proposé d'inscrire dans le cadre du programme 1 784 000 € en crédits de paiement et 494 000 € en autorisations d'engagement.

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N612
PROGRAMME : N6122

EVENEMENTIEL - WRC

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		1 940 000 €	**1 940 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**1 940 000 €**	**TOTAL CP**	**1 940 000 €**

SS PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6122C	Evènementiel WRC			1 940 000 €	1 940 000 €
	TOTAL PROGRAMME N6122			**1 940 000 €**	**1 940 000 €**
TOTAL PROGRAMME N6122		**TOTAL AUTORISATION**	**1 940 000 €**	**TOTAL CP**	**1 940 000 €**

Il vous est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 1,94 M€ aussi bien en AE qu'en CPF.

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N613

FINANCES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
1 000 000 €		**1 790 000 €**	**734 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**2 790 000 €**	**TOTAL CP**	**734 000 €**

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6131	Evaluation des politiques publiques			40 000 €	90 000 €
N6132	Dépenses imprévues	1 000 000 €		1 000 000 €	
N6133	Finances			500 000 €	300 000 €
N6135	Relations avec les organismes extérieurs				244 000 €
N6136	Contrôle interne			250 000 €	100 000 €
	TOTAL COMPETENCE N613	**1 000 000 €**		**1 790 000 €**	**734 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**2 790 000 €**	**TOTAL CP**	**734 000 €**

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N613
PROGRAMME : N6131

EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		40 000 €	**90 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**40 000 €**	**TOTAL CP**	**90 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N6131C	Evaluation des politiques publiques			40 000 €	90 000 €
	TOTAL PROGRAMME N6131			**40 000 €**	**90 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**40 000 €**	**TOTAL CP**	**90 000 €**

Le périmètre de compétences élargies de la Collectivité de Corse et la recherche d'homogénéisation des politiques induite par la fusion des trois collectivités met en exergue la nécessité de favoriser le déploiement de l'évaluation des politiques publiques.
L'objectif en 2019 est donc de relancer la démarche de la fonction évaluative et sa structuration avec la définition d'un programme annuel d'évaluation.

Les activités du service seront orientées autour de deux axes :

- Le déploiement d'une culture de l'évaluation au sein des services, agences et offices de la Collectivité de Corse et leur accompagnement dans le développement d'indicateurs, de méthodes et d'outils propres à l'évaluation.
- La réalisation d'évaluations sur la base d'un programme annuel d'évaluation issu, en partie, des besoins identifiés par les services dans les différentes politiques publiques mises en œuvre par la Collectivité de Corse.

Si le recours à l'externalisation a été jusqu'à présent écarté, la mobilisation de marchés à procédure adaptée pourrait intervenir pour la réalisation d'évaluations ou en appui, dans le cadre de la conduite d'évaluations internalisées. La dimension évaluative a également vocation

à alimenter la définition d'indicateurs dans le cadre de l'élaboration des rapports annuels égalité femmes-hommes et développement durable.

40 000 € d'AE sont ainsi sollicitées pour le lancement de prestations d'évaluation et 90 000 € au titre d'AE antérieures à 2019 affectées à des prestations devant contribuer à structurer la fonction évaluative au sein de la Collectivité de Corse .

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N613
PROGRAMME : N6132

DEPENSES IMPREVUES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
1 000 000 €		**1 000 000 €**	
TOTAL AUTORISATION	**2 000 000 €**	**TOTAL CP**	

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6132C	Dépenses imprévues	1 000 000 €		1 000 000 €	
	TOTAL PROGRAMME N6132	**1 000 000 €**		**1 000 000 €**	
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**2 000 000 €**	**TOTAL CP**	

Dans les conditions prévues à l'article L.4322-1 du CGCT, des autorisations de programmes de « dépenses imprévues » peuvent être votées par l'Assemblée de Corse pour faire face à des évènements imprévus dans la limite de 2% des dépenses réelles de la section d'investissement.

Ces mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7,5% des dépenses réelles de la section limitant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre. En cas d'évènement imprévu, l'Assemblée de Corse ou le Conseil Exécutif, s'il en a reçu délégation, peut affecter ces AP à des opérations d'investissement rendues nécessaires par cet évènement (dépenses directes d'investissement ou subventions d'équipement).
En l'absence d'affectation constatée à la fin de l'exercice, l'AP est obligatoirement annulée à la fin de l'exercice.
Le dispositif prévu pour des dépenses imprévues s'applique également dans les mêmes conditions pour la section de fonctionnement.
Il vous est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme, 1 000 000 € en autorisations de programme et 1 000 000 € en autorisations d'engagement.

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N613
PROGRAMME : N6133

FINANCES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		500 000 €	**300 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**500 000 €**	**TOTAL CP**	**300 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6133C	Finances			500 000 €	300 000 €
	TOTAL PROGRAMME N6133			**500 000 €**	**300 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**500 000 €**	**TOTAL CP**	**300 000 €**

Il vous est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme, 300 000 € en crédits de paiement et 500 000 € en autorisations d'engagement.

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N613
PROGRAMME : N6135

RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
			244 000 €
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**244 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6135C	Relations avec les organismes extérieurs				244 000 €
	TOTAL PROGRAMME N6135				**244 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**244 000 €**

Ce domaine de compétence se rapporte au suivi de l'ensemble des organismes extérieurs de la Collectivité de Corse qui représentent un volume conséquent de près de 110 structures de nature juridique diverse (SEM, syndicats mixtes, régies, GIP, associations percevant plus de 75 000 € de subvention en investissement ou en fonctionnement ou dont la subvention représente plus de 50% de leur budget). Dans cet objectif, le service des relations avec les organismes extérieurs a développé des outils de suivi et d'analyse internes établis à partir d'informations financières, juridiques et organisationnelles dont le recueil doit s'effectuer auprès des services opérationnels et/ou des entités concernées. Les échanges avec les services doivent donc être renforcés à ce titre en 2019.

La mobilisation d'un accord-cadre à marchés subséquents (1 000 000 € sur trois ans) dédiés à la réalisation d'audits et d'analyses financières approfondies doit également intervenir pour la réalisation d'un programme annuel d'audits et d'analyses financières arrêté en début d'année 2019.

Le recours à cette prestation doit permettre, à moyen terme :

- De couvrir l'ensemble des besoins en matière d'audits et/ou d'analyses financières sur les trois ans du marché
- D'accompagner le service dans l'identification des risques associés aux différentes natures juridiques.

Ces audits ont vocation à s'intégrer dans une approche plus large de suivi, de conseil et d'accompagnement des structures extérieures de la collectivité développée par le service en appui des directions opérationnelles et en lien avec les élus présents aux différentes instances décisionnelles pour alerter et limiter les risques politiques inhérents à une rupture éventuelle du service public.

Les crédits de paiement sollicités correspondent à l'exécution de la première année de l'accord-cadre pour la réalisation du programme 2019 d'audits et d'analyses financières.

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N613
PROGRAMME : N6136

CONTROLE INTERNE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		250 000 €	**100 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**250 000 €**	**TOTAL CP**	**100 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6136C	Contrôle interne			250 000 €	100 000 €
	TOTAL PROGRAMME N6136			**250 000 €**	**100 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**250 000 €**	**TOTAL CP**	**100 000 €**

Dans le cadre des missions de cette nouvelle direction, une assistance à maîtrise d'ouvrage va être sollicitée de réaliser une cartographie des risques encourus par la collectivité dans l'exercice de ses missions.

Il vous proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 250 000 € en AE ainsi que 100 000 € en CPF.

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N614

SYSTEMES D'INFORMATION

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
5 610 000 €	**4 206 000 €**	**8 435 000 €**	**4 307 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**14 045 000 €**	**TOTAL CP**	**8 513 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou U.E) :

	Fonds européens	CPER	PEI
AP / AE	90 000 €		
CP	160 000 €		

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6141	Téléphonie	400 000 €	199 000 €	2 200 000 €	1 400 000 €
N6142	Informatique	5 000 000 €	3 560 000 €	6 200 000 €	2 880 000 €
N6143	SIG	210 000 €	447 000 €	35 000 €	27 000 €
	TOTAL COMPETENCE N614	**5 610 000 €**	**4 206 000 €**	**8 435 000 €**	**4 307 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**14 045 000 €**	**TOTAL CP**	**8 513 000€**

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N614
PROGRAMME : N6141

TELEPHONIE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
400 000 €	**199 000 €**	**2 200 000 €**	**1 400 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**2 600 000 €**	**TOTAL CP**	**1 599 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6141A	Téléphonie	200 000 €	30 000 €	200 000 €	100 000 €
N6141B	Téléphonie	200 000 €	169 000 €	1 000 000 €	600 000 €
N6141C	Téléphonie			1 000 000 €	700 000 €
	TOTAL PROGRAMME N6141	**400 000 €**	**199 000 €**	**2 200 000 €**	**1 400 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**2 600 000 €**	**TOTAL CP**	**1 599 000 €**

Le programme N6141 comprend les dépenses de téléphonie tels que les abonnements ou encore le matériel.

Il vous proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 400 000 € en AP et 2 200 000 € en AE ainsi que 199 000 € en CPI et 1 400 000 € en CPF.

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N614
PROGRAMME : N6142

INFORMATIQUE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
5 000 000 €	**3 560 000 €**	**6 200 000 €**	**2 880 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**11 200 000 €**	**TOTAL CP**	**6 440 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6142A	Informatique	2 000 000 €	2 000 000 €	2 700 000 €	1 130 000 €
N6142B	Informatique	1 000 000 €	500 000 €	1 000 000 €	500 000 €
N6142C	Informatique	2 000 000 €	1 060 000 €	2 500 000 €	1 250 000 €
	TOTAL PROGRAMME N6142	**5 000 000 €**	**3 560 000 €**	**6 200 000 €**	**2 880 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**11 200 000 €**	**TOTAL CP**	**6 440 000 €**

Il vous proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 5 M€ en AP et 6,3 M€ en AE ainsi que 3,56 € en CPI et 2,88M€ en CPF.

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N614
PROGRAMME : N6143

SYSTEMES D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
210 000 €	**447 000 €**	**35 000 €**	**27 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**245 000 €**	**TOTAL CP**	**474 000 €**

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou U.E) :

	Fonds européens	CPER	PEI
AP / AE	90 000 €		
CP	160 000 €		

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N6143C	SIG	210 000 €	447 000 €	35 000 €	27 000 €
	TOTAL PROGRAMME N6143	**210 000 €**	**447 000 €**	**35 000 €**	**27 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**245 000 €**	**TOTAL CP**	**474 000 €**

Ce programme gère l'activité autour des systèmes d'information géographique et de la dynamique territoriale géomatique. Il finance notamment :

- L'acquisition et la rationalisation de l'usage des logiciels SIG au sein d'un groupement de commande associant les agences et offices de la collectivité de Corse dans le cadre d'un marché avec la société ESRI France.
- Le marché de restitution en langue corse des cartes de l'IGN.
- L'acquisition et la mise à jour de données SIG portant sur la Corse.
- La réalisation d'une application « remontée dans le temps » qui représente l'évolution cartographique de la Corse du Plan Terrier aux orthophotographies.

- L'animation du réseau des géomaticiens autour de l'utilisation des données d'occupation du sol et LIDAR.

Il vous proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre de ce programme 210 000 € en AP et 35 000 € en AE ainsi que 447 000 € en CPI et 27 000 € en CPF.

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N615

MOYENS GENERAUX

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
5 370 000 €	**4 490 000 €**	**25 610 000 €**	**17 080 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**30 980 000 €**	**TOTAL CP**	**21 570 000 €**

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6151	Administration générale	4 370 000 €	4 320 000 €	19 230 000 €	15 050 000 €
N6153	Affaires juridiques			2 980 000 €	1 500 000 €
N6154	Moyens techniques et logistique	1 000 000 €	170 000 €	3 000 000 €	400 000 €
N6155	Commande publique			400 000 €	130 000 €
	TOTAL COMPETENCE N615	**5 370 000 €**	**4 490 000 €**	**25 610 000 €**	**17 080 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**30 980 000 €**	**TOTAL CP**	**21 570 000 €**

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N615
PROGRAMME : N6151

ADMINISTRATION GENERALE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
4 370 000 €	**4 320 000 €**	**19 230 000 €**	**15 050 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**23 600 000 €**	**TOTAL CP**	**19 370 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6151A	Administration générale	1 600 000 €	1 400 000 €	6 750 000 €	4 800 000 €
N6151B	Administration générale	2 770 000 €	2 620 000 €	6 980 000 €	4 800 000 €
N6151C	Administration générale		300 000 €	5 500 000 €	5 450 000 €
	TOTAL PROGRAMME N6151	**4 370 000 €**	**4 320 000 €**	**19 230 000 €**	**15 050 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**23 600 000 €**	**TOTAL CP**	**19 370 000 €**

N6151A :

En investissement, les crédits correspondent à des achats récurrents notamment de mobilier et d'électroménager.
En fonctionnement, le budget prend en compte toutes les dépenses récurrentes des moyens généraux (assurance, fluides, habillement, fournitures de bureau, papier, copieurs, alimentation, traiteur....). Ont également été intégrées les dépenses liées à des locations immobilières prévisionnelles.

N6151B :

En investissement, outre les crédits des achats récurrents comme le mobilier, l'électroménager, a été prévu l'achat de 2 biens immobiliers :
- La chambre des métiers pour 1 120 000 € prévisionnels
- Le cabinet Sibella pour 1 100 000 € prévisionnels.

En fonctionnement, le budget prend en compte toutes les dépenses récurrentes des moyens généraux (assurance, fluides, habillement, fournitures de bureau, papier, copieurs,

alimentation, traiteur....). Ont également été intégrées les dépenses liées aux locations immobilières prévisionnelles mais connues pour 2019 (Médecine du travail, ADIL, CRIJ, Labo innovation).

N6151C :

En investissement, les crédits correspondent à des achats récurrents notamment de mobilier et d'électroménager.
En fonctionnement, le budget prend en compte toutes les dépenses récurrentes des moyens généraux (assurance, fluides, habillement, fournitures de bureau, papier, copieurs, alimentation, traiteur....). Ont également été intégrées les dépenses liées à des locations immobilières prévisionnelles.

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N615
PROGRAMME : N6153

AFFAIRES JURIDIQUES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		2 980 000 €	**1 500 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**2 980 000 €**	**TOTAL CP**	**1 500 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6153A	Affaires juridiques			930 000 €	500 000 €
N6153B	Affaires juridiques			1 500 000 €	500 000 €
N6153C	Affaires juridiques			550 000 €	500 000 €
	TOTAL PROGRAMME N6153			**2 980 000 €**	**1 500 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**2 980 000 €**	**TOTAL CP**	**1 500 000 €**

Il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 2,98 M€ en autorisations d'engagement et 1,5 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N615
PROGRAMME : N6154

MOYENS TECHNIQUES ET LOGISTIQUE – ADMINISTRATION GENERALE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
1 000 000 €	**170 000 €**	**3 000 000 €**	**400 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**4 000 000 €**	**TOTAL CP**	**570 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6154A	Moyens techniques et logistique	1 000 000 €	170 000 €	3 000 000 €	400 000 €
	TOTAL PROGRAMME N6154	**1 000 000 €**	**170 000 €**	**3 000 000 €**	**400 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**4 000 000 €**	**TOTAL CP**	**570 000 €**

Ce programme regroupe les principales dépenses de fonctionnement des services des moyens généraux, lutte anti vectorielle et services sociaux.

Les crédits de fonctionnement sont destinés à l'achat de carburant, de petit équipement, aux contrats d'entretien du matériel roulant et à des prestations de services ; ils servent également aux locations de véhicules et taxes et impôts sur les véhicules.

En investissement, les crédits sont prévus pour les achats de matériel et outillage et d'engins spéciaux.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 1 M€ en autorisations de programme et 170 000 € de crédits de paiement, 3 M€ en autorisations d'engagement et 0,4 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N615
PROGRAMME : N6155

COMMANDE PUBLIQUE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		400 000 €	**130 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**400 000 €**	**TOTAL CP**	**130 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6155B	Commande publique			200 000 €	60 000 €
N6155C	Commande publique			200 000 €	70 000 €
	TOTAL PROGRAMME N6155			**400 000 €**	**130 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**400 000 €**	**TOTAL CP**	**130 000 €**

Le programme N6155 regroupe les frais d'insertion presse qui sont des dépenses de fonctionnement.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 0,400 M€ en autorisations d'engagement et 0,130 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N616

RESSOURCES HUMAINES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
70 000 €	**190 000 €**	**19 585 000 €**	**193 214 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**19 655 000 €**	**TOTAL CP**	**193 404 000 €**

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N6161	Personnel				179 117 000 €
N6162	Médecine préventive et sécurité au travail	50 000 €	80 000 €	300 000 €	230 000 €
N6163	Œuvres sociales			855 000 €	855 000 €
N6164	Formation, déplacements agent			900 000 €	1 036 000 €
N6165	Action sociale	20 000 €	110 000 €	17 500 000 €	11 970 000 €
N6166	Communication interne			30 000 €	6 000 €
	TOTAL COMPETENCE N616	**70 000 €**	**190 000 €**	**19 585 000 €**	**193 214 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**19 655 000 €**	**TOTAL CP**	**193 404 000 €**

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N616
PROGRAMME : N6161

PERSONNEL

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
			179 117 000 €
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**179 117 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	**CP**	**AE**	**CP**
N6161A	Personnel				62 356 000 €
N6161B	Personnel				49 327 000 €
N6161C	Personnel				66 434 000 €
N6161U	Personnel				1 000 000 €
	TOTAL PROGRAMME N6161				**179 117 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**179 117 000 €**

Il s'agit des dépenses de paie (et autres dépenses assimilées à la paie) des agents affectés dans les services généraux.

Il vous est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 179 117 000 € de crédits de paiement.

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N616
PROGRAMME : N6162

MEDECINE PREVENTIVE ET SECURITE AU TRAVAIL

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
50 000 €	**80 000 €**	**300 000 €**	**230 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**350 000 €**	**TOTAL CP**	**310 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6162A	Médecine préventive et sécurité au travail		10 000 €	100 000 €	60 000 €
N6162B	Médecine préventive et sécurité au travail		10 000 €	100 000 €	55 000 €
N6162C	Médecine préventive et sécurité au travail	50 000 €	60 000 €	100 000 €	115 000 €
	TOTAL PROGRAMME N6162	**50 000 €**	**80 000 €**	**300 000 €**	**230 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**350 000 €**	**TOTAL CP**	**310 000 €**

Le programme N6162 comprend deux postes de dépenses : les frais engagés par la médecine préventive (à titre d'exemple : campagne de vaccination) et les frais engagés dans le cadre de la politique de maintien dans l'emploi des personnels reconnus travailleurs handicapés.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 50 000 € en AP et 80 000 € de crédits de paiement ainsi que 0,3 M€ en AE et 0,23 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N616
PROGRAMME : N6163

ŒUVRES SOCIALES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		855 000 €	**855 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**855 000 €**	**TOTAL CP**	**855 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6163C	Œuvres sociales			855 000 €	855 000 €
	TOTAL PROGRAMME N6163			**855 000 €**	**855 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**855 000 €**	**TOTAL CP**	**855 000 €**

Dans le cadre de ce programme, il vous est proposé d'inscrire 855 000 € aussi bien en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement.

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N616
PROGRAMME : N6164

FORMATION, DEPLACEMENTS AGENTS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		900 000 €	**1 036 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**900 000 €**	**TOTAL CP**	**1 036 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6164A	Formation, déplacements agents			300 000 €	267 000 €
N6164B	Formation, déplacements agents			300 000 €	251 000 €
N6164C	Formation, déplacements agents			300 000 €	258 000 €
N6164U	Formation, déplacements agents				260 000 €
	TOTAL PROGRAMME N6164			**900 000 €**	**1 036 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**900 000 €**	**TOTAL CP**	**1 036 000 €**

Le programme N6164 permet de faire face aux besoins en formation de nos agents. Au regard de l'organisation des services, les dépenses en la matière seront gérées sur les sous programmes A et C. Les sous-programmes C et U permettent de prendre en charge les marchés d'Assistances à Maîtrise d'Ouvrage.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 1,036 M€ de crédits de paiement et 0,9 M€ en autorisations d'engagement.

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N616
PROGRAMME : N6165

ACTION SOCIALE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
20 000 €	**110 000 €**	**17 500 000 €**	**11 970 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**17 520 000 €**	**TOTAL CP**	**12 080 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6165A	Action sociale	20 000 €	50 000 €	9 500 000 €	5 820 000 €
N6165B	Action sociale		30 000 €	4 000 000 €	3 500 000 €
N6165C	Action sociale		30 000 €	4 000 000 €	2 650 000 €
	TOTAL PROGRAMME N6165	**20 000 €**	**110 000 €**	**17 500 000 €**	**11 970 000 €**
TOTAL PROGRAMME N6165		**TOTAL AUTORISATION**	**17 520 000 €**	**TOTAL CP**	**12 080 000 €**

Le programme N6165 est un programme créé afin d'avoir une meilleure visibilité de l'action sociale. En effet, l'autorité territoriale a souhaité faire de cette compétence une priorité. Ainsi, si budget est en constante augmentation et représente le second poste de dépense du pôle RH.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 20 000 € en autorisations de programme et 110 000 € de crédits de paiement, ainsi que 17,5 M€ en autorisations d'engagement et 11,97 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N616
PROGRAMME : N6166

COMMUNICATION INTERNE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
		30 000 €	**6 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**30 000 €**	**TOTAL CP**	**6 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6166A	Communication interne			10 000 €	2 000 €
N6166B	Communication interne			10 000 €	2 000 €
N6166C	Communication interne			10 000 €	2 000 €
	TOTAL PROGRAMME N6166			**30 000 €**	**6 000 €**
TOTAL PROGRAMME N6166		**TOTAL AUTORISATION**	**30 000 €**	**TOTAL CP**	**6 000 €**

Au regard de la scission entre la direction de la communication institutionnelle et la direction de la communication interne, un sous-programme a été créé afin de faire face à d'éventuelles dépenses visant à valoriser des actions de communication.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 30 000 € en autorisations d'engagement et 6 000 € de crédits de paiement.

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N617

BATIMENTS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
7 950 000 €	**7 800 000 €**	**1 000 000 €**	**2 900 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**8 950 000 €**	**TOTAL CP**	**10 700 000 €**

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6171	Bâtiments administratifs	5 450 000 €	4 400 000 €		
N6172	Service exploitation du domaine		2 250 000 €		1 830 000 €
N6173	Sécurité et sûreté des bâtiments publics	2 500 000 €	1 150 000 €	1 000 000 €	1 070 000 €
	TOTAL COMPETENCE N617	**7 950 000 €**	**7 800 000 €**	**1 000 000 €**	**2 900 000 €**
TOTAL COMPETENCE		**TOTAL AUTORISATION**	**8 950000 €**	**TOTAL CP**	**10 700 000 €**

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N617
PROGRAMME : N6171

BATIMENTS ADMINISTRATIFS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
5 450 000 €	**4 400 000 €**		
TOTAL AUTORISATION	**5 450 000 €**	**TOTAL CP**	**4 400 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6171A	Bâtiments administratifs		2 400 000 €		
N6171B	Bâtiments administratifs	850 000 €	800 000 €		
N6171C	Bâtiments administratifs	4 600 000 €	1 200 000 €		
	TOTAL PROGRAMME N6171	**5 450 000 €**	**4 400 000 €**		
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**5 450 000 €**	**TOTAL CP**	**4 400 000 €**

N6171A :

Ce budget sera destiné au financement des opérations suivantes :

- Base mixte FORSAP APE /CTR / dépôt de sel de Ciamanaccia : Travaux ;
- Base mixte FORSAP APE /CTR de Sari d'Urcinu : Etudes et travaux ;
- Atelier de Réparation mécanique d'Afà : Travaux ;
- D'autres études, déjà programmées, pourraient être menées (locaux de Cala Verde et de Leclerc).

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 2,4 M€ de crédits de paiement.

N6171 B :

Ce budget sera destiné au financement des opérations suivantes :

- Travaux de construction d'une nouvelle station de pompage dans la plaine orientale, à Sorbu è Ocagnanu, en remplacement d'une station vétuste à Padule ;
- Réhabilitation de centres d'exploitation à Campile et à Olmi è Cappella, au profit des agents des services techniques ;
- Travaux de consolidation des abords de l'usine des Eaux d'Orezza, suite aux événements climatiques de 2018 ;
- L'aménagement du pôle muséographique à Aleria se poursuivra avec la réhabilitation de la « maison Rossi », composante de la réorganisation fonctionnelle du site archéologique d'Aléria. L'objectif de ce futur équipement est de loger le service de médiation et surtout d'améliorer l'accueil du public en créant l'entrée du parcours de découverte muséographique du complexe archéologique. Les travaux démarreront en 2019 ;
- Le parc de la voirie, situé à Biguglia, poursuit sa mutation pour fournir un garage poids lourds adapté à la maintenance et à l'entretien de tous les engins PL de la Collectivité du Cismonte, y compris ceux du SIS. Un garage dédié aux engins des forestiers-sapeurs est à l'étude ;
- Enfin, l'AD'AP de l'ex Département du Cismonte ayant été validé pour 17 ERP, il prévoit la réalisation des travaux sur une période de 6 ans.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 0,850 M€ en autorisations de programme et 0,800 M€ de crédits de paiement.

N6171C :

Ce budget sera destiné au financement des opérations suivantes :

L'achèvement des études et l'engagement de la phase travaux pour les opérations suivantes :
- Aménagements et accessibilité du Site Ripert – Aiacciu ;
- Pépinière de Castellucciu – Aiacciu : réhabilitation du bâtiment principal ;
- Mise aux normes d'accessibilité du Musée de la Corse – Corti ;
- Réhabilitation et surélévation de l'ancien amphithéâtre du Ricantu – Aiacciu : création de bureaux ;
- Réhabilitation de la maison « Morandini » des archéologues à Aléria ;

La poursuite des études pour les opérations suivantes :
- Mise aux normes d'accessibilité du Grand Hôtel - Aiacciu ;
- Rénovation – Désamiantage toiture caserne Padoue – Corti ;
- Bâtiment Hyacinthe de Montera – Bastia : amélioration des performances énergétiques ;
- Paesolu d'Aitone – Evisa : Le principe d'une réhabilitation du site est défendu avec vigueur et constance par les élus du territoire et notamment par le maire d'Evisa, commune où est sis le complexe immobilier. L'intérêt stratégique de cette opération a été acté par la nouvelle majorité territoriale dès son arrivée aux responsabilités en décembre 2015 et réaffirmé à plusieurs reprises depuis. L'année 2019 doit donc être celle de l'engagement opérationnel, devant s'inscrire dans un projet global porteur de sens, défini en concertation avec tous les acteurs concernés.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 4,6 M€ en autorisations de programme et 1,2 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N617
PROGRAMME : N6172

SERVICE EXPLOITATION DU DOMAINE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
	2 250 000 €		**1 830 000 €**
TOTAL AUTORISATION		**TOTAL CP**	**4 080 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6172A	Service exploitation du domaine		1 075 000 €		528 000 €
N6172B	Service exploitation du domaine		675 000 €		702 000 €
N6172C	Service exploitation du domaine		500 000 €		600 000 €
	TOTAL PROGRAMME N6172		**2 250 000 €**		**1 830 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**		**TOTAL CP**	**4 080 000 €**

N6172A :

Il vous est proposé d'inscrire à ce titre dans le cadre du sous-programme N6172A les dépenses d'exploitation et de maintenance de l'ex CD2A. Pour le fonctionnement les crédits demandés permettront de réaliser les visites de contrôle et vérifications réglementaires ainsi que la maintenance des équipements techniques des bâtiments (climatisation, portails automatiques, ascenseurs, toitures...), l'entretien des espaces verts ainsi que l'achat du matériel et des matériaux nécessaires aux travaux réalisés en régie.

Les crédits en investissements sont destinés à poursuivre les travaux d'aménagement de locaux surtout dans le cadre et d'entretien des bâtiments de l'ex CD2A mais également la mise en œuvre des programmes pluriannuels relatifs à la prévention des risques professionnels au moyen de diverses mesures correctrices prévues dans le DOCUP ainsi que les travaux visant la

prise en compte des objectifs de développement durable (principalement les économies d'énergie). Enfin, 350 000 € sont inscrits pour permettre la réalisation d'une voie d'accès au bâtiment Leclerc permettant un accès permanent aux zones de parkings situés à l'arrière du bâtiment pour l'ensemble des agents de la CDC. La maîtrise d'œuvre de cette opération sera assurée par la direction des investissements routiers Pumonte.

N6172B :

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre, dans le cadre de ce sous-programme les dépenses d'exploitation et de maintenance des bâtiments de l'ex-CD2B.
Les crédits en investissement sont destinés à poursuivre le programme de travaux d'aménagement et d'entretien des bâtiments de l'ex-CD2B ainsi que le remplacement de divers équipements. Les travaux envisagés portent essentiellement sur des aménagements de locaux dans le cadre du regroupement des services, sur les travaux de maintenance les plus urgents (étanchéité, plomberie, peinture...) ainsi que sur les travaux de mises aux normes ou autres demandés dans le cadre du suivi des actions du comité d'hygiène et de sécurité.

Pour le fonctionnement, les crédits demandés permettront de réaliser :

- les visites de contrôle réglementaire,
- la maintenance des installations thermiques et des équipements techniques sur l'ensemble des sites
- l'entretien des espaces verts
- les travaux effectués en régie

N6172C :

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre, dans le cadre de ce sous-programme les dépenses d'exploitation et de maintenance des bâtiments de l'ex-CTC.
Les crédits en investissement sont destinés à poursuivre les travaux d'aménagement et de d'entretien des bâtiments de l'ex-CTC (Grand-Hôtel, Musée,...), ainsi que le remplacement de divers équipements (onduleurs, chauffage/climatisation).

Pour le fonctionnement, les crédits demandés permettront de réaliser les visites de contrôle réglementaire et la maintenance des installations thermiques et des équipements techniques (ascenseurs...) sur l'ensemble des sites, l'entretien des jardins et des extérieurs du Grand-Hôtel, ainsi que les travaux en régie.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 2,25 M€ de crédits de paiement en investissement et 1,83 M€ de crédits de paiement en fonctionnement.

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N617
PROGRAMME : N6173

SECURITE ET SURETE DES BATIMENTS PUBLICS

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
2 500 000 €	**1 150 000 €**	**1 000 000 €**	**1 070 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**3 500 000 €**	**TOTAL CP**	**2 220 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6173A	Sécurité et sûreté des bâtiments publics	800 000 €	350 000 €	300 000 €	300 000 €
N6173B	Sécurité et sûreté des bâtiments publics	800 000 €	200 000 €	300 000 €	100 000 €
N6173C	Sécurité et sûreté des bâtiments publics	900 000 €	600 000 €	400 000 €	670 000 €
	TOTAL PROGRAMME N6173	**2 500 000 €**	**1 150 000 €**	**1 000 000 €**	**1 070 000 €**
TOTAL PROGRAMME		**TOTAL AUTORISATION**	**3 500 000 €**	**TOTAL CP**	**2 220 000 €**

N6173A :

Il vous est proposé d'inscrire au titre de ce sous-programme les dépenses d'investissement et de fonctionnement relatives à la sécurité et la sûreté des bâtiments de l'ex CD 2A. Les crédits d'investissements sont destinés à :

- réaliser les travaux de mise en sécurité des musées de Sartè et de Livia (remplacement centrales intrusion et alarme incendie, mise en place du système de vidéosurveillance)
- équipement en vidéosurveillance du site de Cala Verde
- poursuite de l'équipement en contrôle d'accès des principaux sites

Les crédits demandés en fonctionnement permettront de réaliser la maintenance des installations de sécurité incendie et des équipements mobiles d'extinction sur l'ensemble des

sites ainsi que l'ensemble des vérifications réglementaires liées à la sécurité incendie (centrales d'alarme...).

N6173B :

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre, dans le cadre de ce sous-programme les dépenses liées à la sécurité et la sûreté des bâtiments de l'ex-CD2B :

* Les crédits en investissement sont destinés :

- ✓ aux nouvelles installations de sécurité et de sûreté, à la régie technique de la salle des délibérations
- ✓ aux travaux de maintenance et entretien relatifs à la sécurité des bâtiments

* Pour le fonctionnement, les crédits demandés permettront :

- ✓ de réaliser la maintenance des installations de sécurité incendie, des équipements mobiles d'extinction sur l'ensemble des sites, ainsi que les vérifications réglementaires liées à la sécurité
- ✓ de réaliser la maintenance des équipements techniques liés à la sûreté des bâtiments

N6173C :

Il vous est proposé d'inscrire, à ce titre, dans le cadre de ce sous-programme les dépenses liées à la sécurité et la sûreté des bâtiments de l'ex-CTC :

* Les crédits en investissement sont destinés :

- ✓ à renouveler le système de vidéosurveillance du Grand Hôtel et à équiper divers autres sites,
- ✓ à équiper les sites non encore équipés de systèmes de contrôle d'accès ou d'ouverture à distance (dont Cala Verde)

* Pour le fonctionnement, les crédits demandés permettront :

- ✓ de réaliser la maintenance des installations de sécurité incendie et des équipements mobiles d'extinction sur l'ensemble des sites.
- ✓ d'assurer le gardiennage des sites de l'ex-CTC par le marché à bons de commande existant
- ✓ de réaliser les vérifications réglementaires liées à la sécurité incendie

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 2,5 M€ en autorisations de programme et 1,15 M€ de crédits de paiement ; et 1M€ en autorisations d'engagement et 1,07 M€ de crédits de paiement.

POLITIQUE : N61
COMPETENCE : N618
PROGRAMME : N6181

TRANSFORMATION

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	**CPI**	**AE**	**CPF**
260 000 €	**260 000 €**	**740 000 €**	**558 000 €**
TOTAL AUTORISATION	**1 000 000 €**	**TOTAL CP**	**818 000 €**

S/PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
N6181B	Transformation	260 000 €	260 000 €	740 000 €	558 000 €
	TOTAL PROGRAMME N6181	**260 000 €**	**260 000 €**	**740 000 €**	**558 000 €**
TOTAL COMPETENCE N618		**TOTAL AUTORISATION**	**1 000 000 €**	**TOTAL CP**	**818 000 €**

Le programme regroupe les crédits de transformation qui traitent à la fois de la modernisation de l'administration et de ses modalités de management (innovation managériale) et de l'accompagnement innovant des politiques publiques (transformation des politiques publiques) et de la structuration en 2019 du laboratoire d'innovation de la collectivité.

Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le cadre de ce programme 260 000 € aussi bien en autorisations de programme qu'en crédits de paiement ; et 740 000 € en autorisations d'engagement et 558 000 € de crédits de paiement.